

Société et culture du Valais contemporain

II

DÉVELOPPEMENT ET MUTATIONS DU VALAIS

Gérald ARLETTAZ, Les transformations économiques et le développement du Valais, 1850-1914.

Jean-Henri PAPILLOUD, La population valaisanne à l'époque contemporaine.

Maria-Pia TSCHOPP, La condition de la femme en Valais.

Albert ARLETTAZ, Fédéralisme et collectivités locales : l'exemple de Vouvry.

Géo BÉTRISEY, Le Valais face à l'aménagement du territoire.

Georges ANDREY, Les élections au Conseil national dans le Bas-Valais, 1850-1930.



Groupe valaisan de sciences humaines
Travaux et recherches 1976

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010007672

TA 28941/2

GROUPE VALAISAN DE SCIENCES HUMAINES

Travaux et recherches 1976

SOCIÉTÉ ET CULTURE DU VALAIS CONTEMPORAIN

II

DÉVELOPPEMENT
ET MUTATIONS
DU VALAIS

TH 28.941/2

GROUPE VALAISAN DE SCIENCES HUMAINES

Le Groupe valaisan de sciences humaines a été fondé en 1973 pour promouvoir la recherche et la création culturelle.

Les membres fondateurs sont :

Gérald Arlettaz, lic. lettres, archiviste, Fribourg
Gérard Joris, lic. lettres, journaliste, Sion
Jean-Henri Papilloud, lic. lettres, professeur, Sion
Pierre-Michel Rey, lic. lettres, professeur, Genève
Maria-Pia Tschopp, lic. lettres, professeur, Genève

En 1975, sept nouveaux membres ont adhéré au Groupe :

Albert Arlettaz, lic. sc. éc. et soc., directeur d'écoles, Vouvry
Marie-Angèle Bassi, lic. sc. éc. et soc., professeur, Genève
Jacques Bérard, étudiant en lettres, Ardon
Géo Bétrisey, lic. HSG, économiste, Saint-Léonard
Béatrice Fournier, étudiante en lettres, Martigny
Patrice Frass, étudiant en lettres, Sion
Elisabeth Roux, étudiante en lettres, Grimisuat

Des chercheurs non valaisans participent également au Groupe et à l'élaboration des ouvrages :

Georges Andrey, Dr ès lettres, collaborateur scientifique, Fribourg
François Noirjean, lic. lettres, archiviste, Porrentruy

Le Groupe dispose d'un bureau exécutif :

Gérald Arlettaz, président
Jean-Henri Papilloud, secrétaire
Maria-Pia Tschopp

Adresse du Groupe valaisan de sciences humaines :

Secrétariat : avenue de la Gare 9, 1950 Sion
C.C.P. 19 - 8858
Case postale 3140

Les graphiques de ce volume ont été exécutés par Jean-Claude Glassey



76/2623

Le Groupe valaisan de sciences humaines remercie tous ceux qui ont souscrit à cet ouvrage et ceux dont l'appui financier a contribué à sa réalisation, en particulier :

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE BERNE
LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DU VALAIS

Les communes de :

COLLOMBEY-MURAZ,
SION,
VOUVRY,

ainsi que :

CHARLES BESSERO, MARTIGNY,
CHARLES GASSER S. A., VOUVRY,
LA PLACETTE, SION,
UNION DE BANQUES SUISSES, SION,
UNION VALAISANNE DU TOURISME, SION.

Avant-propos

Le monde, aujourd'hui, se transforme. Les révolutions, démographique, industrielle et politique, les idéologies égalitaires, la volonté de changer la vie incitent les pays nouveaux, tout comme les sociétés de très vieille culture, à chercher dans le passé les signes des temps à venir.

La notion même de développement est au cœur de cette mutation humaine. Le concept est pourtant ambigu. Économique, il s'identifie à la croissance capitaliste et laisse de côté les aspirations sociales et culturelles ; sociologique, il absorbe l'idée de progrès et se confond à une vision politique trop linéaire. Nous n'avons donc pas voulu présenter un modèle, ni même savoir en quoi le développement du Valais correspond aux normes requises par les économistes et les sociologues actuels. Nous avons plutôt cherché à connaître les relations profondes entre les structures historiques qui ont fait le Valais tel que nous le voyons.

De telles ambitions requièrent un travail de groupe de sorte que chacun contribue à la compréhension d'un phénomène qui se présente comme global, qui intéresse aussi bien l'historien que l'économiste, l'étudiant que l'homme d'affaires, le conservateur que le progressiste, la femme que l'homme. Certaines questions sont en effet devenues fondamentales. Ainsi, par exemple, faut-il promouvoir l'industrie ou le tourisme ? Le fédéralisme est-il de nature à survivre à notre système politique ? Comment faut-il préserver notre environnement ? Le Groupe valaisan de

sciences humaines ne propose pas de réponses miraculeuses ; il tente seulement de savoir ce que valent ces questions et pourquoi nous nous les posons.

• • •

Pour répondre aux problèmes du développement, il est nécessaire de connaître les conditions historiques qui sont le fondement de la société d'aujourd'hui. Quelles sont les forces humaines et matérielles, quelles sont aussi les conceptions philosophiques et politiques qui sont à l'origine des structures de notre pays ? Gérald Arlettaz et Jean-Henri Papilloud tentent de dégager les lignes directrices de l'histoire économique et démographique du Valais en insistant, l'un sur l'industrialisation du canton, l'autre sur les relations entre les faits matériels et le comportement d'une population.

Ces mutations de longue durée n'ont pas été sans imprégner la mentalité des hommes et des femmes du XXe siècle. Elles ont révélé des besoins profonds exprimés dans un langage nouveau. Des classes sociales, des régions, des groupes professionnels, voire des générations d'hommes et de femmes se sont retrouvés dans des rangs marginaux ou défavorisés. C'est ainsi que Maria-Pia Tschopp, Albert Arlettaz et Géo Bétrisey peuvent aborder quelques-uns des effets les plus importants du développement. Accorder à la femme une formation culturelle et une situation sociale plus conformes à ses possibilités ; promouvoir l'autonomie des collectivités locales et régionales et aménager le patrimoine foncier selon les besoins généraux, toutes ces nécessités relèvent de la justice distributive et sont elles-mêmes à la base du progrès futur.

• • •

C'est dans la mesure où les Valaisans, les jeunes générations en particulier, continueront à approfondir leurs connaissances en matière de société et de culture que notre pays, au même titre que d'autres, pourra évoluer et compter son développement au nombre des rationalités profondes. Le Groupe valaisan de sciences humaines entend apporter sa contribution avec sa série de publications: *Société et culture du Valais contemporain*.

Pour rester sensible à la recherche non valaisanne, cette série comprend une rubrique *Ouvertures* qui comportera aussi bien des études portant sur le Valais que d'autres articles. Ainsi, Georges Andrey nous fait part de ses recherches sur *Les élections au Conseil national dans le Bas-Valais, 1850-1930*. Ancien collaborateur du professeur Gruner au Centre de recherche de politique suisse à Berne, le Dr Andrey propose une interprétation politique des élections dans l'arrondissement du Bas-Valais.

Groupe valaisan de sciences humaines

GÉRALD ARLETTAZ

Les transformations économiques
et le développement du Valais
1850 - 1914

L'histoire économique du Valais est encore peu connue. Considéré généralement comme une région défavorisée, notre canton aurait franchi tardivement le seuil du développement pour entrer dans le modernisme occidental. A lire, en effet, les récits des nombreux écrivains d'aujourd'hui, le Valais d'avant 1900 appartient au domaine de l'imaginaire pour ne pas dire de l'inconscient collectif. Contrée rude où l'habitant forge sa volonté par une lutte quotidienne contre la nature, terre promise à des valeurs durables, le Valais aurait alors échappé aux mirages du progrès.

En réalité, confrontés aux indispensables données quantitatives, les documents d'archives et la presse de l'époque nous introduisent dans un monde dramatique en pleine transformation. L'étude de la mobilité de la population révèle d'abord un malaise qui s'accroît jusque vers 1890. Les forces vives du pays quittent l'Europe pour aller chercher fortune aux Amériques. Puis, jusqu'à la guerre mondiale, c'est le tournant : l'émigration est freinée et l'immigration des Confédérés et des étrangers augmente considérablement.

Une analyse du marché, rendue possible grâce aux statistiques des chemins de fer, montre de profondes analogies : à la stagnation d'avant 1895, succède, après 1900, une envolée sans précédent des importations suivie, dès 1905, par les exportations. Certaines caractéristiques propres au développement d'une économie sont réunies et c'est ce que prouve l'évolution de la production agricole et industrielle. Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, les structures politiques et économiques du Valais se sont progressivement transformées de sorte que l'industrialisation du pays, prélude à une amélioration de la condition sociale des habitants, est devenue inévitable.

* L'ÉMIGRATION VALAISANNE OUTRE-MER

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les déplacements de population s'intensifient. L'émigration pour le Nouveau-Monde est une des manifestations les plus évidentes d'un certain malaise social. A partir de 1850, des millions d'Européens, des centaines de milliers de Suisses partent à la recherche de nouvelles conditions de vie.

Pour le Valais, comme pour la Suisse, les premières vagues d'émigrants se situent dans les années 1850. En Valais, le phénomène s'accélère à partir de 1857 et surtout de 1868 à 1875, période où la moyenne annuelle des départs dépasse 350¹. Le recul de 1876 à 1881 n'est que provisoire et, de 1882 à 1891, l'émigration s'accroît à nouveau. Par la suite, en dépit d'une certaine reprise avant la Première Guerre mondiale, l'émigration valaisanne outre-mer ne retrouvera jamais de telles proportions.

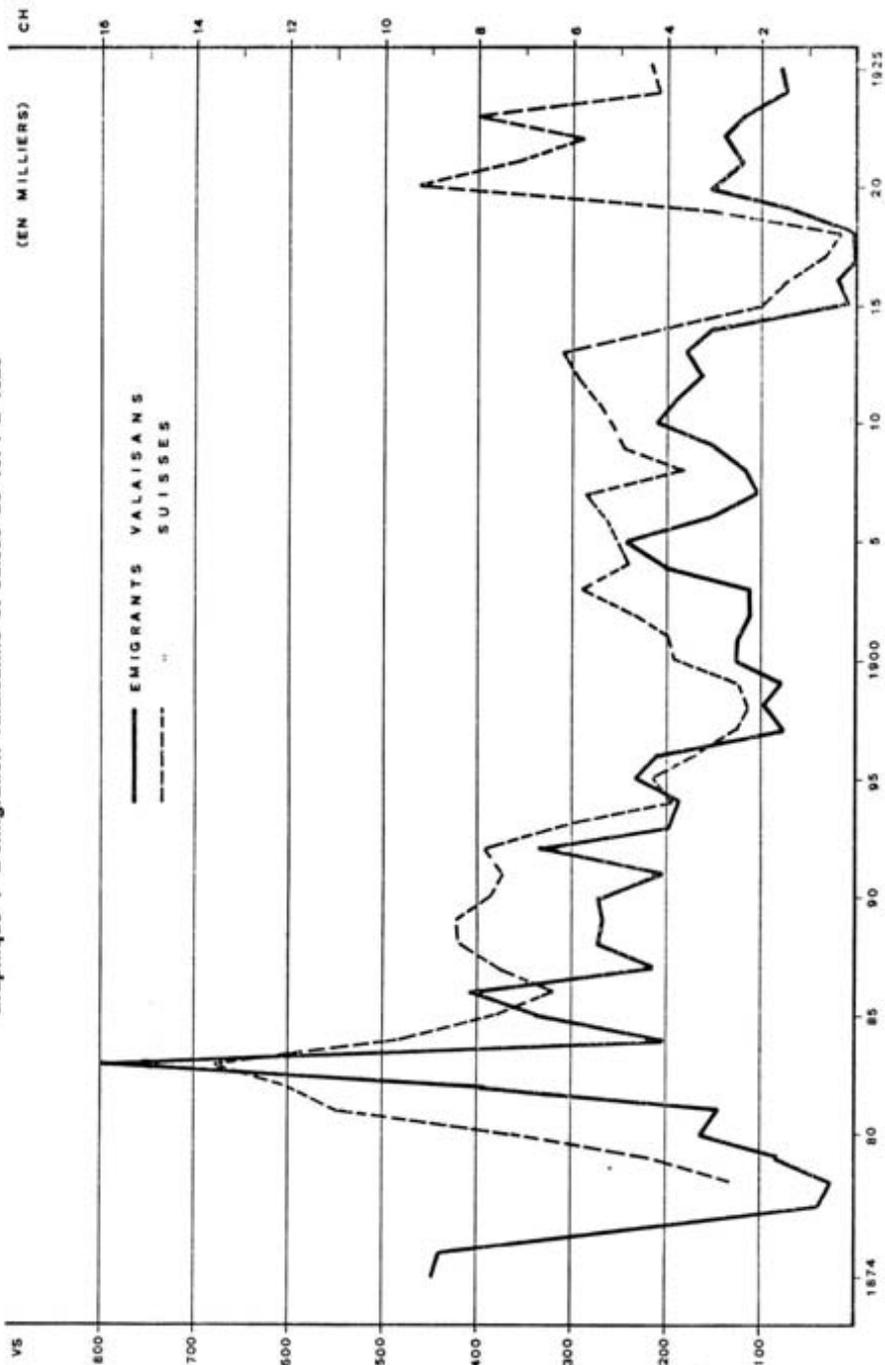
Tableau 1

Moyenne annuelle des départs par décennie²

| | Valais | en ‰ de la population ³ | Suisse | en ‰ de la population |
|-----------|--------|------------------------------------|--------|-----------------------|
| 1851-1859 | 159,7 | 1,85 | | |
| 1860-1869 | 228,1 | 2,43 | | |
| 1870-1879 | 248,4 | 2,52 | | |
| 1880-1889 | 321,2 | 3,17 | 9152,1 | 3,18 |
| 1890-1899 | 189,6 | 1,75 | 4797,6 | 1,54 |
| 1900-1909 | 146,1 | 1,20 | 4770,5 | 1,26 |
| 1910-1919 | 98,2 | 0,76 | 3408,4 | 0,89 |
| 1920-1929 | 102,6 | 0,77 | 5829,9 | 1,47 |
| 1930-1939 | 19,8 | 0,14 | 1926,5 | 0,46 |

Ainsi, jusqu'en 1890, le flux migratoire est ascendant en Valais comme en Suisse. De 1890 à 1939, il décroît plus fortement en Valais qu'en Suisse, notre canton ne connaissant pas la reprise d'après-guerre (Graphique 1).

Graphique 1 L'émigration valaisanne et suisse de 1874 à 1925



De 1880 à 1919, la moyenne annuelle de l'émigration valaisanne outre-mer est de 1,643 pour mille habitants ⁴ contre 1,648 en Suisse. C'est dire que non seulement les oscillations, mais également l'ampleur du phénomène est similaire. Le Valais se situe exactement sur la moyenne suisse, au neuvième rang des cantons, derrière le Tessin, Glaris, Schaffhouse, Schwytz, Unterwald, Bâle, Uri et Berne ⁵.

Quant à la provenance de cette émigration à l'intérieur du Valais :

Tableau 2

**Moyenne annuelle de l'émigration outre-mer
en ‰ de la population, par district**

| | 1850-1879 ⁶ | 1882-1891 ⁷ | | 1850-1879 ⁶ | 1882-1891 ⁷ |
|---------|------------------------|------------------------|------------|------------------------|------------------------|
| Conches | 3,44 | 7,1 | Sion | 1,14 | 4,5 |
| Rarogne | 3,34 | 3,1 | Conthey | 1,76 | 2,7 |
| Brigue | 3,58 | 4,1 | Entremont | 2,03 | 1,9 |
| Viège | 2,89 | 4,6 | Martigny | 2,13 | 3,8 |
| Loèche | 1,82 | 2,3 | St-Maurice | 1,63 | 2,9 |
| Sierre | 1,10 | 2,4 | Monthey | 2,98 | 2,7 |
| Hérens | 2,85 | 3,1 | | | |

Avant 1880, ce sont surtout les districts alémaniques, Conches, Rarogne, Brigue et Viège auxquels s'ajoutent Monthey et Hérens qui fournissent le plus gros contingent des départs. Après 1880, Viège, Brigue et Rarogne sont toujours en tête avec Conches où la situation s'est dégradée ; l'émigration est également devenue forte dans les districts de Sion, Martigny et Hérens, alors que Monthey est, avec Rarogne et Entremont, le seul district qui soit parvenu à freiner le nombre des départs. A l'exception du Val d'Anniviers et, dans une moindre mesure, de l'Entremont, les départs proviennent surtout des régions de montagne, bien qu'ils se manifestent aussi en plaine.

D'une façon générale, l'émigration valaisanne est due à des causes d'ordre économique. Les gens qui partent ne comptent certes pas au nombre des plus fortunés. De 1891 à 1908, les émigrants valaisans ont confié 90 294 francs aux agences

d'émigration, soit en moyenne 30,79 francs par personne. Sur l'échelle suisse, cette somme place les Valaisans parmi les plus pauvres, puisque seuls les Tessinois et les Genevois emportent encore moins d'argent⁸.

De 1880 à 1919, 53,2 % des émigrants valaisans qui changent de continent vont en Amérique du Nord contre 45,9 % en Amérique du Sud et seulement 0,9 % dans un autre continent. Ces chiffres diffèrent considérablement de la moyenne suisse, puisque 85,3 % des Confédérés vont en Amérique du Nord, 12,9 % en Amérique du Sud et 1,8 % ailleurs⁹. Après Fribourg, le Valais est au deuxième rang des cantons suisses pour le choix de l'Amérique du Sud. Cependant, les Valaisans préfèrent, en général, l'Argentine, alors que bien des Fribourgeois vont au Brésil.

L'ATTITUDE DES AUTORITÉS

Face à l'ampleur de la menace, les autorités valaisannes réagissent rapidement :

La légèreté avec laquelle les partants abandonnent leur patrie et se mettent en route sur la foi de renseignements dont les agents d'émigration ne peuvent pas même garantir l'authenticité, est la source des plus grands malheurs¹⁰.

Le 20 décembre 1856, le gouvernement promulgue un arrêté qui oblige les agences à se munir d'une autorisation du Conseil d'Etat, moyennant un dépôt de 10 000 francs et une caution de 100 francs pour chaque émigrant adulte si le nombre des départs est supérieur à la centaine. Les émigrants qui ne produiraient pas une convention conclue avec une agence doivent prouver qu'ils possèdent une certaine fortune.

L'émigration des personnes qui, ne possédant ni l'intelligence ni les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins, et qui par conséquent sont exposées à mourir de misère ou à être renvoyées dans leurs communes, est prohibée d'une manière absolue¹¹.

Cette loi fait du Valais un des cantons les plus protectionnistes en la matière. A la suite des fâcheuses expériences de 1857¹²,

le gouvernement envisage même d'interdire l'émigration. Il se rallie en définitive au point de vue libéral qui prévaut en Suisse.

Nous croyons que l'Etat ne doit ni encourager ni entraver l'émigration, mais qu'il doit la diriger, la protéger contre ceux qui l'exploitent à leur profit et tâcher de concentrer nos émigrants sur les mêmes points pour qu'ils puissent se soutenir entre eux et maintenir avec leur patrie primitive des relations qui profiteront aux uns et aux autres¹³.

Le 24 mai 1860, les députés Hippolyte Pignat de Vouvry et Henri Ducrey de Sion s'en prennent au chef du Département de l'Intérieur, Antoine de Riedmatten, dont le rapport

... semble contenir comme une réclame en faveur de l'émigration, que le gouvernement devrait interdire plutôt qu'encourager. Ils s'élèvent avec force contre l'émigration qui nous enlève des capitaux et des bras nécessaires à l'agriculture pour jeter des malheureux sur une terre étrangère, les priver du sol natal, des secours de leurs parents et de leur pays, et les livrer à la pression de lois exceptionnelles qui en font presque des esclaves¹⁴.

Le président du Conseil d'Etat, Alexis Allet, et le président du Grand Conseil, Joseph-Antoine Clementz de Viège, pensent aussi que l'émigration est « une chose malheureuse ».

Dans le courant des années 1860, l'attitude des autorités valaisannes se durcit encore et le Conseil d'Etat n'autorise plus les agences d'émigration à passer des contrats avec les émigrants mais seulement à conclure des conventions avec eux pour les transports maritimes¹⁵.

En septembre 1873, le Conseil d'Etat prépare un nouveau projet de loi destiné à renforcer le contrôle des émigrants. Une véritable conception économique commence à se dégager ; elle est manifeste dans le rapport envoyé au Département fédéral de l'Intérieur en 1876¹⁶.

Un des facteurs principaux de l'économie sociale, le travail, diminue par là et la forte exportation du numéraire provoque des crises forcées qui ont pour conséquence la dépréciation des terres et l'appauvrissement du pays. Nous ne croyons pas aller à une estimation trop élevée en évaluant à environ 300 000 francs les sommes emportées par la colonne des émigrants de 1874¹⁷.

Chaque émigrant adulte disposerait ainsi de plus de 1000 francs ; ce qui paraît excessif. Il est vrai que 1874 est une

année exceptionnelle, la seule commune de Fully ayant fourni 16,3 % des départs, Orsières 9,2 %, Monthey 8,5 % et Lens 7,6 % !

La nouvelle Constitution fédérale de 1874 range l'émigration au nombre des compétences de la Confédération et le législateur valaisan doit abandonner son travail. Cependant, l'opinion publique est éveillée ; elle admet que la pauvreté pousse à l'émigration et qu'il faut développer les institutions du pays pour créer de nouvelles conditions de vie.

La meilleure barrière à opposer à ce courant funeste d'émigration est certainement le progrès de l'instruction. C'est par l'école, par l'influence de l'éducation et du savoir sur l'esprit public, que notre pays sera transformé, que les abus seront extirpés et que seront fixées les bases de notre prospérité à venir¹⁸.

Si les diverses tendances politiques du Valais s'entendent pour considérer que l'émigration est un malheur contre lequel il faut lutter, en revanche, les analyses diffèrent quand il s'agit de déceler les causes des départs. *La Nouvelle Gazette du Valais*, journal conservateur, estime que le morcellement des terres, conséquence du droit successoral valaisan, ne permet pas de tirer un profit suffisant des cultures et provoque ainsi la nécessité absolue d'aller chercher fortune ailleurs¹⁹. L'organe radical, *Le Confédéré*, insiste plutôt sur les difficultés des conditions de vie en Valais ; il s'en prend également aux impôts et à la faillite de la Banque Cantonale de 1870, véritable désastre économique pour le pays²⁰.

Pendant ce temps, la loi fédérale se fait attendre ; elle n'est admise par les Chambres que le 24 décembre 1880. Trop libérale, cette loi ne prend position que sur les opérations des agences d'émigration et les discussions reprennent au Conseil national entre les partisans du développement de l'économie nationale et les défenseurs de l'émigration.

Le 26 avril 1882, les autorités fédérales décident d'adresser une enquête aux cantons portant sur les conditions de l'émigration et sur les conceptions gouvernementales en la matière²¹. La réponse valaisanne est élaborée consciencieusement. Elle provoque un débat d'autant plus intéressant qu'il se déroule au moment où l'émigration est au plus fort. Le Conseil

d'Etat s'adresse aux préfets pour connaître la situation des différents districts. Partageant les conceptions généralement en vigueur en Suisse, les préfets sont en général défavorables à l'émigration et pensent qu'il ne faut pas la favoriser sans pour autant l'interdire²². Seuls les préfets de Sierre et d'Entremont admettent pourtant qu'il faut prendre des mesures pour protéger les émigrants. Les préfets de Sierre et de Saint-Maurice accusent la loi fédérale de provoquer une augmentation des départs. Tous les préfets, ceux de Brigue, Sierre, Sion, Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey en particulier, considèrent que le Valais a besoin de main-d'œuvre. Il faut poursuivre les travaux d'endiguement du Rhône, assécher la plaine et développer l'agriculture. Le préfet de Sion, Antoine de Riedmatten, tente de comprendre les causes de l'émigration : les débordements du Rhône, la pluie incessante et les impôts pèsent lourdement sur la population. Pourtant, de tous les préfets, seuls Emile Gross à Martigny et le sous-préfet Henri Zumoffen à Monthey, sont capables d'envisager des remèdes : développer l'agriculture. Pour Gross, il faut créer des fermes et établir des cultures sur les biens bourgeoisiaux alors que pour Zumoffen l'important est de promouvoir les connaissances agricoles.

Le Conseil d'Etat reprend ces textes et en fait une synthèse qu'il communique à Berne²³. Les causes de l'émigration résideraient dans « le malaise qui pèse sur l'agriculture », mais aussi dans des facteurs moraux tels que l'ivrognerie et les « besoins plus ou moins factices » des populations de la plaine. Cette analyse reste donc partielle, voire partielle, dans la mesure où, après 1880, l'émigration provient de plus en plus des régions de montagne. Quant aux solutions, l'exécutif valaisan les trouve exclusivement dans l'extension des cultures de la plaine du Rhône, ligne de force de l'économie politique du canton depuis 1860.

Par le diguement du Rhône et par la construction de canaux de dessèchement de la plaine, nous avons acquis ou nous allons acquérir de grandes surfaces de terrain qui augmenteront d'une manière considérable notre richesse agricole. Tous ces défrichements et l'exploitation rationnelle de beaucoup d'autres terrains encore mal cultivés, mais que nous avons la perspective de voir prospérer avec quelques sacri-

fices et surtout avec beaucoup de travail, demandant des bras et des hommes vigoureux. Aussi, ne pouvons-nous admettre dans l'intérêt de notre canton l'idée qu'il faille favoriser l'émigration qui emporte du pays le plus clair du numéraire en circulation, en même temps que les citoyens les plus valides et les plus forts.

En définitive, c'est là une manifestation du protectionnisme agraire qui prévaut en Valais.

Au-delà des réponses gouvernementales, l'enquête du Conseil national provoque une discussion partisane sur la situation économique du Valais. Aux difficultés décelées par le Conseil d'Etat et par les préfets, *Le Confédéré* ajoute la mauvaise gestion financière du pays. L'argent renchérit ; le taux d'intérêt augmente ; le désastre de la Banque Cantonale a jeté le canton dans le marasme.

Ajoutez à cela des droits de timbre exorbitants et les frais de procédure dépassant toute mesure et l'on aura un tableau vrai de la situation de l'agriculture valaisanne²⁴.

Cette mauvaise gestion du pays provoque la nécessité d'augmenter les impôts, ce qui accentue encore le malaise.

Ensuite de la déconfiture de la Banque cantonale, l'intérêt et l'amortissement de la dette publique s'étant élevés à 550 520 francs, soit à près de la moitié du budget des dépenses, les ressources ordinaires ne suffisaient plus²⁵.

Le peuple ayant rejeté, le 21 février 1875, une augmentation de l'impôt direct au 2 %₀ par une opposition massive des districts bas-valaisans²⁶, le Grand Conseil promulgue, le 2 juin 1875, une loi additionnelle²⁷ qui, dans l'optique radicale, pénalise fortement les producteurs industriels et agricoles du Valais.

Quel a été le fruit de ces mesures excessives ? Les charges imposées à nos industriels les ont obligés d'élever leurs prix de telle sorte que le consommateur a trouvé son compte à se procurer du dehors, étoffes, vêtements confectionnés, chaussures, etc. et nos commerçants pour satisfaire aux exigences du fisc, ont vu leurs magasins désertés par leur ancienne clientèle. Il en est de même pour l'agriculture : nous reconnaissons avec la *Gazette* que dans bien des communes du canton l'impôt foncier a diminué, mais loin d'en voir la cause dans le travail de revision des taxes par la commission cantonale, nous la trouvons dans la dépopulation de ces communes ... En résumé, le malaise est constant ; au lieu de se complaire dans une situation ruineuse, il est du devoir des autorités constituées, ainsi que de tous les citoyens, de chercher à réformer cette situation par une législation plus équitable²⁸.

L'opposition radicale entend donc réformer la législation financière du pays et, par voie de conséquence, améliorer la situation des milieux du travail.

Le laboureur qui ne possède point de rentes, mais seulement quelques pièces de terre souvent grevées de dettes, l'industriel qui a livré à crédit sa marchandise par humanité, en raison de la dureté des temps, sont imposés sans merci, tandis que les heureux de la terre, les possesseurs de créances placées dans le pays ou à l'étranger, ne paient à titre d'impôt que ce qu'il leur convient de déclarer²⁹.

Quant au développement structurel du pays, l'analyse du *Confédéré* ne diffère pas fondamentalement de celle du gouvernement. C'est dans l'accroissement des zones agricoles que le Valais peut trouver une solution au problème du travail ; le journal mentionne en passant « l'urgence... de rechercher les meilleurs moyens de créer de nouvelles industries »³⁰.

La Nouvelle Gazette du Valais ne partage évidemment pas les considérations du *Confédéré*.

Nous ne croyons pas que la surcharge d'impôts soit l'unique et principale cause de l'émigration et voici pourquoi. Il est constant que dans notre canton, ce sont en général les populations de la montagne qui fournissent les plus gros contingents d'émigrants. Or, notre confrère ne peut ignorer que dans la plupart des communes l'on ne perçoit point d'impôt municipal, ou que si l'on en prélève un, le taux est excessivement modéré³¹.

Cette réflexion est juste ; elle étonne cependant en ce qu'elle diverge de l'avis du Conseil d'Etat pour qui,

d'une manière générale, on peut affirmer, que l'habitant de la plaine émigre plus facilement que celui de la montagne³².

Ainsi, les avis des différents milieux concordent sur un point : l'émigration est un phénomène économique contre lequel il faut lutter en procurant du travail aux Valaisans. C'est également le point de vue d'Alexandre de Torrenté, rédacteur du *Villageois*, journal de la Société sédunoise d'agriculture³³. C'est sur les moyens et la politique à suivre que les opinions divergent.

Après 1883, l'émigration outre-mer, quoique forte jusqu'en 1895, perd de son acuité au niveau des débats. La loi fédérale de 1888 renforce les dispositions protectionnistes et crée un bureau fédéral d'émigration chargé, entre autres tâches, de

fournir des renseignements sur les pays d'émigration. La question se mêle de plus en plus étroitement au débat sur les perspectives de développement du pays, mais elle a perdu son rôle de révélateur des difficultés sociales.

LES DÉPLACEMENTS DE LA POPULATION VALAISANNE

L'émigration vers les pays d'Amérique est une aventure qui met en cause brutalement, de façon irrémédiable souvent, les destinées de ceux qui choisissent d'aller vivre ailleurs. Avant la généralisation du phénomène industriel, ce type d'émigration constitue souvent le seul moyen possible d'échapper à la misère et de trouver un nouveau travail. Mais, avec le développement urbain, de nouveaux foyers d'attraction apparaissent et, de plus en plus, pour échapper à leur pays, les Valaisans peuvent aller vivre à Genève, à Lausanne, voire à Berne et à Zurich ³⁴.

Tableau 3

Ressortissants du Valais domiciliés en Suisse ³⁵

| | en chiffres absolus | en % de la population résidente en VS | % de la population suisse origi- naire d'un canton autre que celui de résidence |
|------|------------------------|---|---|
| 1850 | 649 | 0,8 | 6,6 |
| 1860 | 969 | 1,1 | 9 |
| 1870 | 1 704 | 1,8 | 11 |
| 1880 | 2 755 | 2,7 | 13,3 |
| 1888 | 3 641 | 3,6 | 15,1 |
| 1900 | 6 650 | 5,8 | 18,4 |
| 1910 | 9 134 | 7,1 | 20,3 |
| 1920 | 12 218 | 9,5 | 24,1 |

Ainsi, de 1888 à 1910, au moment où l'émigration outre-mer diminue, les Valaisans habitant les autres cantons suisses augmentent de 151 %, chiffre considérable, même en tenant compte de la natalité des émigrés.

Tableau 4

Population valaisanne dans les cantons suisses en %

| | 1888 | 1920 |
|--------------------|------|------|
| Vaud | 55,8 | 41,4 |
| Genève | 20,2 | 28,3 |
| Fribourg | 8,3 | 5,8 |
| Berne | 4 | 5,7 |
| Zurich | 1,7 | 4,3 |
| Reste de la Suisse | 10 | 14,5 |

Entre 1880 et la Première Guerre mondiale, il se crée donc un échange des populations helvétiques qui influe considérablement sur les perspectives des habitants des zones défavorisées, encore que la population valaisanne reste nettement plus casanière que la moyenne suisse.

Il convient pourtant de se demander si l'inverse ne se vérifie pas également. Les Suisses et les étrangers ne viennent-ils pas aussi en Valais ?

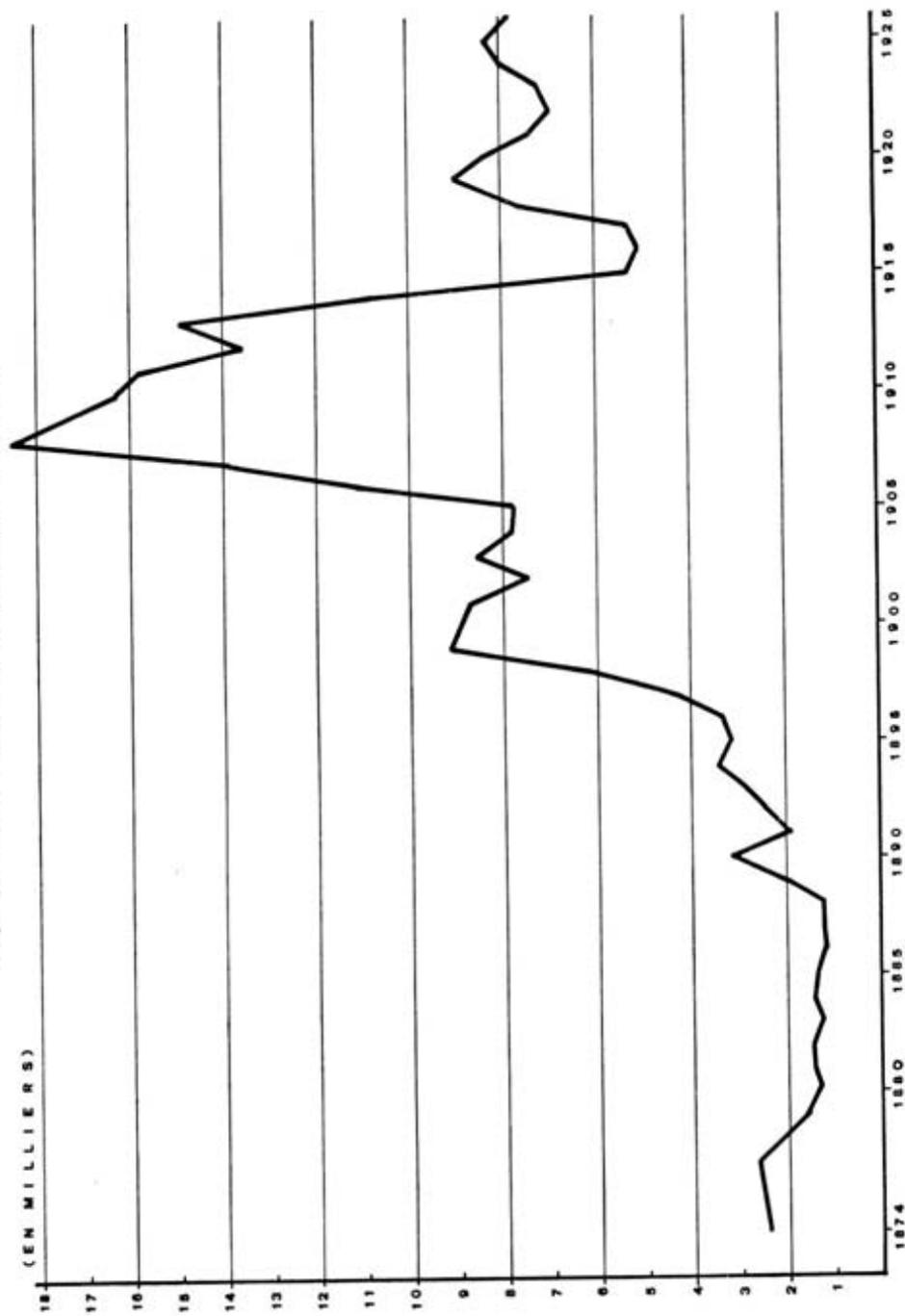
Tableau 5

Ressortissants suisses et étrangers habitant le Valais

| | Suisses | en % de la population valaisanne | Etrangers | en % de la population valaisanne |
|------|---------|----------------------------------|-----------|----------------------------------|
| 1850 | 1204 | 1,5 | 1 688 | 2 |
| 1860 | 1683 | 1,9 | 2 878 | 3,2 |
| 1870 | 2098 | 2,1 | 3 606 | 3,7 |
| 1880 | 2059 | 2 | 3 082 | 3,1 |
| 1888 | 2052 | 2 | 2 939 | 2,9 |
| 1900 | 3395 | 2,9 | 8 218 | 7,2 |
| 1910 | 5409 | 4,2 | 14 320 | 11,2 |
| 1920 | 7590 | 5,9 | 7 254 | 5,7 |

Ces chiffres restent évidemment fort en-deçà des moyennes suisses, encore qu'à la stagnation des années 1870-1888, succède un brusque démarrage entre 1888 et 1910, plus accentué que le départ des Valaisans pour les autres cantons

Graphique 2 : Permis de séjour et d'établissement en Valais



suisses et contrastant fortement avec la baisse de l'émigration outre-mer. Le bilan migratoire du Valais s'améliore provisoirement. De 1888 à 1910, l'émigration tombe ; la population a du travail. Elle doit même faire appel à la main-d'œuvre étrangère ; le pays s'équipe.

Tableau 6

**Augmentation de la population valaisanne,
en moyenne annuelle par décennie, pour mille habitants**

| | Excédent des naissances | Migrations |
|-----------|-------------------------|------------|
| 1870-1880 | 8,9 | — 5,5 |
| 1880-1888 | 9,1 | — 6,9 |
| 1888-1900 | 9 | 0,6 |
| 1900-1910 | 10,9 | 0,7 |
| 1910-1920 | 9,2 | — 9,3 |
| 1920-1930 | 11,4 | — 5,2 |

Ainsi, de 1888 à 1910, le Valais attire les population plus qu'il n'en perd ! Pourtant, la persistance des départs révèle une certaine inadaptation de la population à cette transformation de structures (Graphique 2^{se}).

Les grands travaux de communication, la percée du Simplon et du Lötschberg sont évidemment les raisons principales de ce phénomène dès 1898. Il faut aussi mentionner la construction du chemin de fer Viège-Zermatt, en 1889-1890, l'établissement de la fabrique de sucre Helvétia à Monthey en 1892, la construction de la route du Grimsel et l'exploitation des mines d'or de Gondo en 1893, les travaux de la ligne du Gornergrat et les installations des forces motrices de Gampel en 1898, du Rhône à Saint-Maurice en 1899, ainsi que la dérivation du Rhône à Loèche en 1908. C'est là assurément les signes d'un démarrage économique sans précédent.

Ce sont surtout les ressortissants italiens qui augmentent ; ils fournissent une main-d'œuvre nécessaire à l'équipement du pays.

Tableau 7

Origine des ressortissants étrangers en Valais, en ‰

| | 1888 | 1900 | 1910 | 1920 |
|-------------|------|------|------|------|
| Suisses | 41,1 | 29,2 | 27,4 | 51,1 |
| Italiens | 32,7 | 57,2 | 59,7 | 33,8 |
| Français | 18,1 | 7,7 | 7,6 | 8,7 |
| Allemands | 6 | 4 | 3,6 | 2,7 |
| Autrichiens | 1 | 1,3 | 1 | 1 |
| Autres | 1,1 | 0,6 | 0,7 | 2,7 |

Après la guerre, les Suisses retrouvent leur place prépondérante au sein de la population valaisanne.

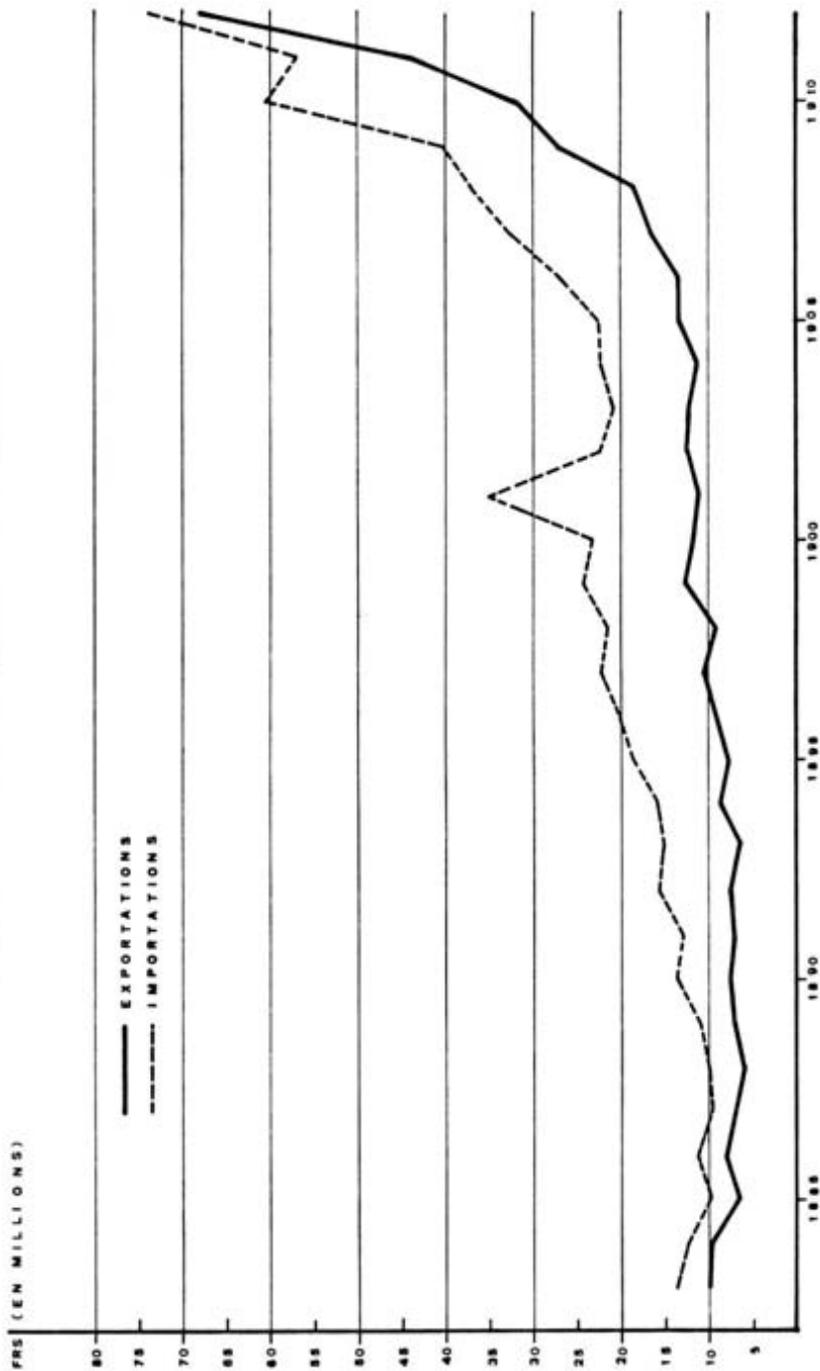
LE MARCHÉ VALAISAN

La mobilité de la population valaisanne trahit un changement considérable entre 1890 et 1910. Les mouvements commerciaux confirment ce démarrage de l'économie valaisanne ; le canton est en pleine mutation.

De 1883 à 1912, les bureaux frontières et les gares communiquent les statistiques de leurs opérations commerciales³⁷. Ces chiffres ne peuvent pas être assimilés à une balance exacte du commerce extérieur ; ils n'en révèlent pas moins l'intensité et la nature des échanges des biens visibles et peuvent être considérés comme un bon indicateur de l'état économique du pays. De plus, ces statistiques ont, sans conteste, joué le rôle d'un révélateur pour les autorités valaisannes ; elles les ont forcées à tenir compte de la situation réelle du pays et à adopter une politique économique.

Telle que se présente notre statistique de 1883, elle nous suffit déjà pour en tirer des enseignements dont toute bonne administration a besoin, à savoir si l'équilibre est ménagé, si nous pouvons nous suffire à nous-mêmes, si nous sommes tributaires de l'étranger et comme conséquence, aviser aux moyens pour conquérir l'indépendance au point de vue matériel, laquelle donne l'aisance et le savoir-faire³⁸.

Graphique 3 : Mouvement des importations et des exportations



La première révélation de ce mouvement est l'augmentation extraordinaire du volume des échanges à partir de 1905 ; les sommes financières de 1912 sont 5 à 6 fois plus élevées que celles de 1883 (Graphique 3). Ce mouvement se fait d'abord au détriment de l'économie valaisanne ; le pays s'endette considérablement et, jusqu'en 1902, l'excédent des importations s'accroît, passant de 27,5 % en 1883 à 58,1 % en 1895 et même à 68,2 % lors de l'année exceptionnelle de 1901.

Tableau 8

**Moyenne annuelle de l'excédent des importations,
par période de 5 ans, en %**

| | | | |
|-----------|------|-----------|-------------|
| 1883-1885 | 27,6 | 1901-1905 | 48,9 |
| 1886-1890 | 33,8 | 1906-1910 | 45,5 |
| 1891-1895 | 51,4 | 1911-1912 | 15,2 |
| 1896-1900 | 52,1 | | |

Cet endettement excessif tend à diminuer à partir de 1902 ; il ne dépassera plus 50 % et, à l'approche de la guerre, le démarrage des exportations est tel que l'excédent des importations n'est plus que de 7,6 % en 1912. Les déficits du commerce connu oscillent entre 2 695 000 francs en 1884 et 28 452 000 en 1910. Au total, de 1883 à 1912, ce déficit atteint 298 millions de francs, soit en moyenne 9,93 millions par année. En examinant le mouvement des biens par secteur, on peut se faire une idée de l'ampleur des transformations structurelles de l'économie valaisanne. Sur la base d'un indice 100 pour l'année 1883, les sommes nécessaires à l'importation passent, en 1912, à 350 pour les produits industriels, à 373 pour les animaux et leurs produits, à 383 pour les produits agricoles et à 3541 pour les minerais, les métaux et leurs produits.

Tableau 9

Moyenne annuelle des indices de l'importation en Valais,
par période de 5 ans, sur la base 1883 = 100

| | Animaux et leurs produits | Produits agricoles | Métaux, Mine- rais et leurs produits | Produits industriels |
|-----------|---------------------------------|-----------------------|--|-------------------------|
| 1883-1885 | 97,1 | 93 | 130,3 | 78,6 |
| 1886-1890 | 77,1 | 91,8 | 198,4 | 62,8 |
| 1891-1895 | 81,7 | 128,6 | 279,3 | 96,1 |
| 1896-1900 | 102 | 153,4 | 507,6 | 144 |
| 1901-1905 | 110,5 | 136,2 | 1042,7 | 131 |
| 1906-1910 | 164,7 | 220,5 | 1547,3 | 221,2 |
| 1911-1912 | 309 | 349,3 | 3250,5 | 298,2 |

Avant 1895, les besoins n'augmentent pas ; ils ont même tendance à diminuer pour les produits animaux et industriels. Après 1895, l'économie valaisanne s'emballe ; les besoins de matériel d'équipement deviennent énormes ; ils se multiplient par 14 entre 1895 et 1912.

Les besoins de matières premières passent de 5,2 % de l'ensemble des importations en 1883 à 34,6 % en 1912 avec une pointe de 56,6 % en 1901 due au tunnel du Simplon. Cette augmentation se fait au détriment relatif de toutes les autres catégories et particulièrement des produits industriels dont la tendance à la baisse par comparaison avec les autres secteurs s'accroît à partir de 1899. Les variations des besoins agricoles sont plus conjoncturelles, encore que la tendance à la baisse soit également évidente depuis 1897 (Graphique 4).

Le mouvement des exportations présente des caractéristiques similaires.

Graphique 4 : Importations par catégories (en % du total)

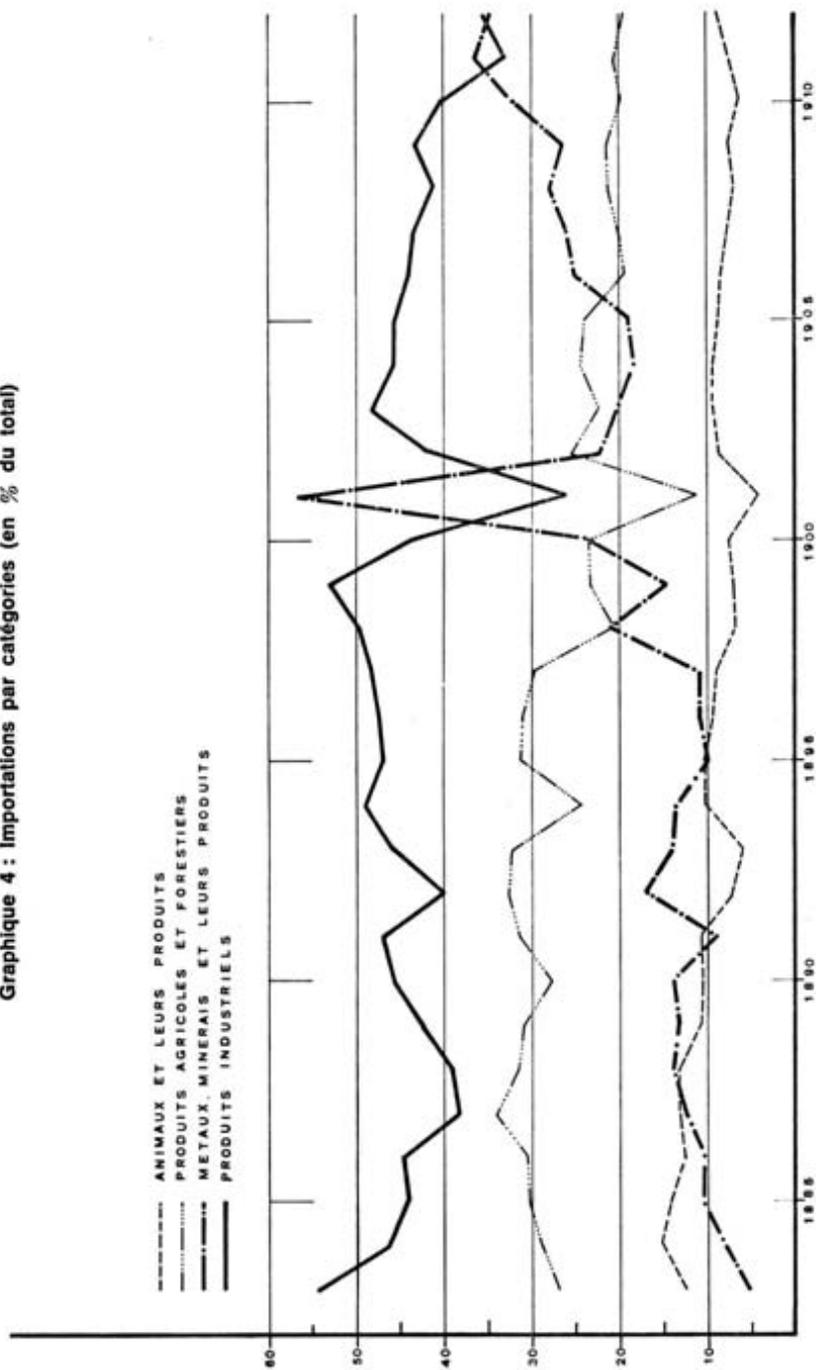


Tableau 10

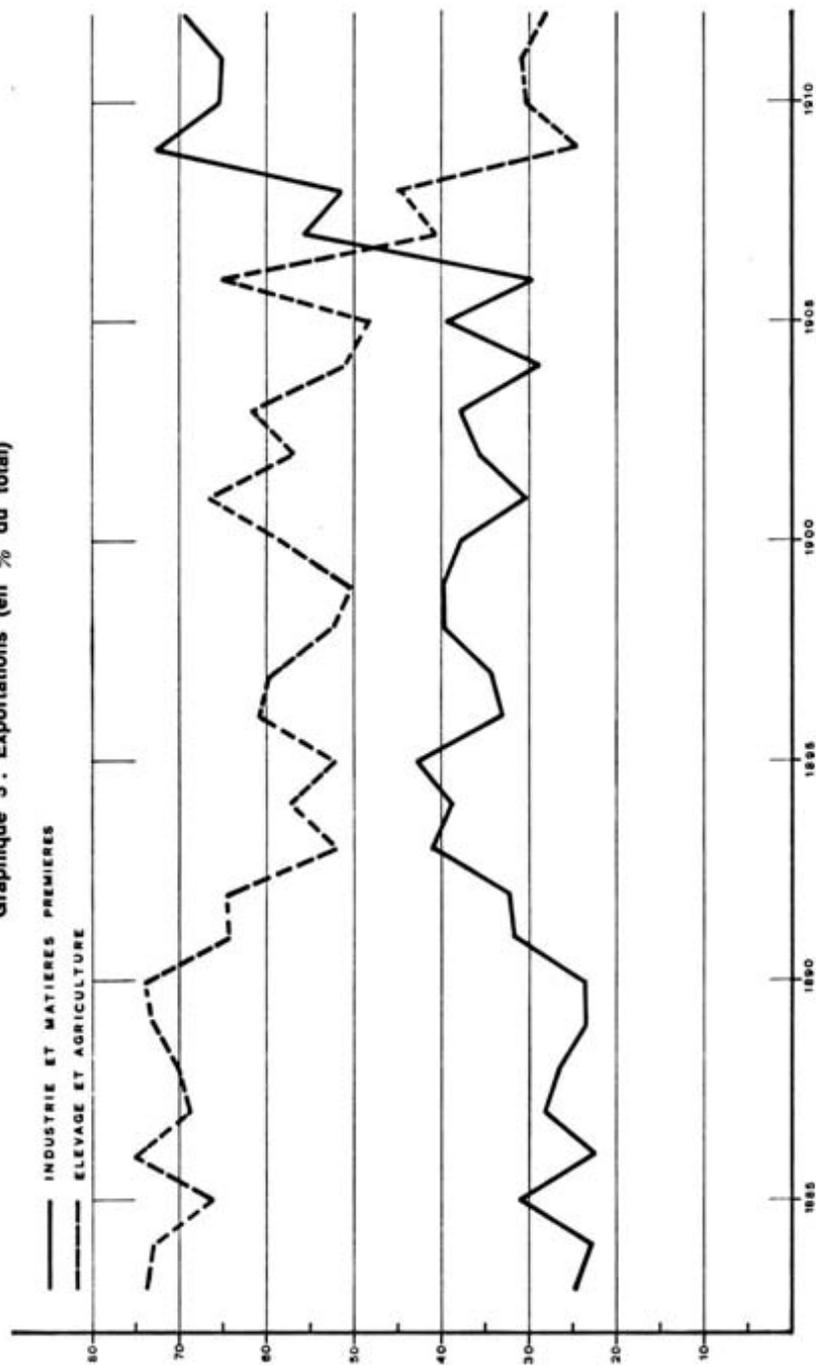
Moyenne annuelle des indices de l'exportation du Valais
(par période de 5 ans, sur la base 1883 = 100)

| | Animaux et leurs produits | Produits agricoles | Métaux, mine- rais et leurs produits | Produits industriels |
|-----------|------------------------------|-----------------------|--|-------------------------|
| 1883-1885 | 80,4 | 92,1 | 98,2 | 88,8 |
| 1886-1890 | 48,5 | 99,3 | 87,8 | 67,6 |
| 1891-1895 | 45,3 | 76,9 | 164,5 | 97,4 |
| 1896-1900 | 36 | 135,7 | 220,5 | 140,8 |
| 1901-1905 | 59 | 132,1 | 211,2 | 158 |
| 1906-1910 | 63,5 | 164,7 | 655,4 | 475,8 |
| 1911-1912 | 114,7 | 350,4 | 2882,9 | 1076,5 |

Si les besoins augmentent à partir de 1895, il faut attendre 1905 pour voir les possibilités valaisannes se multiplier. Le pays a perdu sa vocation pastorale alors que les efforts agricoles de la plaine du Rhône se font sentir dès 1895. La production industrielle et celle des métaux et des matières premières croît de façon vertigineuse après 1905. Ces données modifient les structures du pays et indiquent que le Valais est entré dans l'ère industrielle. La part des exportations industrielles atteint en moyenne 39,7 % de 1907 à 1912, celle des matières premières 23,8 %, les produits agricoles n'étant plus qu'à 20,5 % et les bestiaux à 7,5 % (Graphique 5^{ap}).

Dans tous les secteurs, les besoins restent en général excédentaires. Pour les animaux, la balance valaisanne est favorable jusqu'en 1894 ; elle devient défavorable de 1895 à 1899 ; les exportations l'emportent à nouveau de 1900 à 1906 et les importations de 1907 à 1912. Pour les produits agricoles, la conjoncture impose des oscillations de 1883 à 1887 ; les importations sont ensuite plus fortes ; mais, à partir de 1900, la tendance est à l'équilibre, les exportations parvenant même à l'emporter en 1901, 1903 et 1906. Les besoins de matières premières sont évidemment plus grands que les exportations, encore que celles-ci augmentent très fortement, passant même

Graphique 5 : Exportations (en % du total)



en tête, pour la première fois, en 1912. Les besoins industriels sont toujours excédentaires, sauf en 1909 ; là aussi, l'exportation tend à rattraper l'importation ⁴⁰.

LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE VALAISANNE 1860-1900

L'accélération de la mobilité des populations et l'évolution du commerce valaisan indiquent très nettement que l'économie valaisanne entre dans une période de démarrage entre 1900 et la Première Guerre mondiale. Comment cette industrialisation s'est-elle produite ? Dans quel contexte, les conditions économiques ont-elles progressivement changé et surtout, quelles ont été les conceptions politiques du pays en matière économique ? En définitive, il s'agit de savoir comment ce changement de structures a été perçu.

A partir de 1850, le Valais entre, un peu malgré lui, dans la période moderne. Les radicaux au pouvoir modernisent les institutions ⁴¹ ; les spéculations ferroviaires vont bon train et, en 1860, « la locomotive arrive à Sion » ⁴². C'est la fin de l'isolement du Valais et le début d'une économie d'échanges qui va progressivement révéler l'archaïsme de la vie autarcique d'autrefois ⁴³.

Pourtant, l'agriculture du canton reste cernée dans les vallées latérales ; elle doit escalader les coteaux pour échapper au Rhône dont les inondations saccagent périodiquement les cultures de la plaine, ainsi en 1855 et en 1857.

Du 1er au 3 septembre 1860, des pluies torrentielles provoquent à nouveau des débordements d'une ampleur telle que six mois plus tard, en avril 1861, les experts fédéraux

... virent les moissons abimées et ensevelies sous le sable. Quant aux routes et aux ponts, ils avaient été partout coupés et interrompus ; et, quoique nous n'entendissions point les cris de détresse des habitants de la vallée, à la vue de leurs demeures menacées ou détruites par les eaux et de la perte de leurs subsistances de plus d'une année, nous pûmes envisager toute la grandeur du désastre survenu ⁴⁴.

De la vallée de Conches jusqu'à Martigny, la plaine s'était transformée en lac !

Des travaux deviennent urgents d'autant plus que le passage du chemin de fer rend nécessaire l'élaboration d'un plan de colmatage et d'irrigation de la plaine⁴⁵. Le Conseil d'Etat se décide alors à demander l'aide de la Confédération pour un projet d'endiguement du Rhône⁴⁶. Le 11 janvier 1861, le Conseil fédéral nomme deux experts pour étudier ce projet. Pour la première fois dans l'histoire du Valais, s'élabore une œuvre d'utilité publique d'intérêt général. Cependant, de l'avis des experts fédéraux, il faudra se méfier du particularisme valaisan :

Je me permettrais, Monsieur le Conseiller (fédéral), de vous faire observer que, si l'Assemblée fédérale consentait ou à prendre une partie des frais d'endiguement à sa charge, ou à s'engager à garantir seulement l'emprunt nécessaire, dans tous les cas, il sera bon de mettre cette entreprise d'un bien si général, sous une surveillance nommée hors du canton ; car, nous avons remarqué, en faisant l'inspection des lieux, qu'il y a des communes qui, sans besoin urgent, aiment mieux faire réparer ou construire à grands frais de nouvelles églises plutôt que de s'occuper des moyens de détourner le danger qui les menace, de voir détruire en un jour leurs demeures et leurs propriétés par les débordements des torrents situés sur leur territoire⁴⁷.

Quoi qu'il en soit, l'opinion publique s'intéresse à l'affaire et l'ingénieur J. Raby tente de démontrer dans la *Gazette du Valais* que les communes, les propriétaires riverains, la Société des chemins de fer « qui est le plus grand des propriétaires riverains », l'Etat du Valais et même la Confédération doivent apporter leur concours à l'entreprise rhodanique⁴⁸.

La mise en chantier des travaux est difficile parce que le Conseil fédéral subordonne son aide à un accord avec la Compagnie de la Ligne d'Italie pour que

... les efforts faits en vue de maintenir le fleuve dans son lit [ne soient] pas... neutralisés par les constructions du chemin de fer⁴⁹.

Le 29 novembre 1862, le Grand Conseil adopte un décret qui déclare la correction et l'endiguement du Rhône « d'utilité publique » et place l'extension des travaux sous la condition que la Confédération interviendra pour le tiers au moins du chiffre total du devis définitif⁵⁰. Dès lors, le 28 juillet 1863, les Chambres adoptent un arrêté du Conseil fédéral décidant d'allouer au Valais un subside égal au tiers des frais ne pouvant

toutefois pas excéder la somme de 2 640 000 francs. Pourtant, le particularisme valaisan se manifeste à nouveau. Dans *Le Confédéré*, des députés radicaux de Martigny et de Monthey considèrent que ce subside avantage le Haut-Valais :

Le Bas-Valais et les communes du district de Sion auront leur part du subside, dit-on, c'est-à-dire le tiers de la dépense estimative et elles devront, en conformité de la loi et du décret lui-même, faire les deux autres tiers de la dépense ; on sait très bien que cette charge lourde et énorme, cette partie du canton peut la supporter sans recourir à la caisse de l'Etat, mais en est-il de même du restant du canton ? Nous demandons où cette partie du pays prendra les deux tiers à sa charge, elle qui ne pouvait pas jusqu'ici faire l'endiguement modeste, elle pour qui l'Etat faisait d'ordinaire une partie des digues, où prendrait-elle les deux tiers des 4 millions, montant estimatif de son endiguement⁵¹ ?

En fait, pour les radicaux, cette question, comme d'autres, s'inscrit dans le contexte du nouveau régime conservateur d'Alexis Allet.

Les travaux de cette première correction du Rhône durent jusqu'en 1894. Ils portent sur toute la partie valaisanne du fleuve de Naters au Léman et coûtent 10 306 000 francs dont 32,5 % payés par la Confédération.

Ces travaux ont fixé définitivement le cours du fleuve ; ils ont permis d'entreprendre l'assainissement général de la plaine du Rhône et d'intensifier sa mise en culture⁵².

Les travaux de dessèchement et de canalisation nécessitent la division de la plaine du Rhône en huit bassins. Ils permettent d'assainir 4050 hectares dans le Bas-Valais en aval de Riddes, 1200 hectares dans le Centre et 1570 hectares dans le Haut-Valais. Le coût des travaux est estimé à 1 344 000 francs dont 58 % sont dépensés jusqu'au 31 décembre 1880⁵³.

Parallèlement à cette conquête des terres, l'économie rurale se développe en Valais. Le 12 janvier 1868, une société séduoise d'agriculture se constitue.

Quel est le but que nous poursuivons ? Accroître par les améliorations de races et de cultures nos ressources cantonales, préparer l'indépendance du pays au point de vue des produits alimentaires en particulier, fonder un progrès durable, celui surtout d'être mis au courant de toutes les connaissances, de tous les instruments aratoires, de toutes les voies et les moyens propres à élever le niveau moral et financier du cultivateur, sans exposer celui-ci aux risques d'une expérimentation hasardée.

Cette mission, comment l'accomplirons-nous ? Nous nous efforcerons de propager les connaissances les plus utiles par deux voies principales : l'exemple et la presse ⁵⁴.

La société comprend 77 membres ; elle dispose d'un comité central de 15 membres dont le président est l'ancien conseiller d'Etat radical Alexandre de Torrenté. 27 sections sont chargées de travaux touchant à tous les secteurs de l'agriculture et de l'élevage : les engrais, l'irrigation, les assolements, l'engraissement du bétail, la viticulture, les pépinières, les laiteries, les instruments aratoires, etc. La société organise immédiatement un cours pratique d'arboriculture suivi par une quarantaine d'élèves ⁵⁵ ; elle ouvre un bureau de renseignements agricoles ⁵⁶.

La création de la société sédunoise dont l'action s'étend rapidement à l'ensemble du Valais est un véritable coup de fouet au développement agricole du pays. En 1871, la société fonde un journal agricole, *Le Villageois*. Cette feuille augmente l'impact des agronomes sédunois en leur permettant de disserter sur les conditions économiques du Valais aussi bien que sur les détails techniques nécessaires à l'amélioration du rendement agricole. La société sédunoise est animée de l'idée de rééquilibrer progressivement la balance commerciale du Valais en plaçant entièrement sa confiance dans l'agriculture ; diminuer les besoins dus au luxe et à l'inertie et développer toutes les productions du sol, tel est son programme ⁵⁷.

L'impulsion créée par la société sédunoise est reprise dans d'autres régions. En 1872, une société industrielle et d'utilité publique est fondée à Martigny. Elle porte son attention à la viticulture, à l'arboriculture, aux prairies, aux céréales et à l'amélioration de la race bovine. Une société similaire apparaît à Sierre, en décembre 1872.

Sierre était devenue tête de ligne, la correction du Rhône commençait à donner une nouvelle impulsion à l'activité agricole ; d'un autre côté, l'agriculture était négligée et routinière, et les besoins devenaient toujours plus pressants ⁵⁸.

Jusqu'en 1880, des sociétés de ce genre naissent encore à Monthey, Chamoson, Viège et Brigue.

Ainsi, dans les années 1870, une transformation des conditions agricoles commence à se faire sentir.

Les assolements prennent pied dans nombre de communes où ils étaient précédemment inconnus. A leur suite, marche l'introduction des prairies artificielles...

Les céréales, en revanche, sont de moins en moins cultivées, ce qui ne peut être attribué qu'au bas prix des blés et farines venant de l'extérieur. Il en résulte une exportation du numéraire qui n'est peut-être pas suffisamment compensée par une augmentation dans l'exportation des laitages.

L'élan imprimé à la viticulture se soutient...

Les produits de nos vignobles s'exportent en raisins de table, en moût et en vins frais. Ces industries sont appelées à recevoir un grand développement.

On cherche à diminuer au moyen de pépinières, de baguettes et de barbues, ce tribut que nous avons constamment sous ce rapport payé aux pays voisins...

L'industrie des fromages est stationnaire ⁹⁹.

On commence à raisonner en fonction du caractère plus ou moins rémunérateur des cultures et non plus en fonction des seuls besoins locaux.

Cette lente introduction d'une économie d'échanges se révèle pourtant très pénible. A la guerre européenne, aux épidémies, aux épizooties et aux catastrophes naturelles s'ajoutent le phyloxéra, le manque de numéraire et la concurrence étrangère ⁰⁰. Entre 1860 et 1890, l'importation en Suisse des blés américains triple de volume et les prix des denrées indigènes s'effondrent ⁰¹.

Un autre inconvénient gêne considérablement le développement d'une agriculture rationnelle, c'est le morcellement des terres. En 1874, les 20 000 familles valaisannes sont pratiquement toutes propriétaires ⁰². Ensemble, elles possèdent 832 444 parcelles de terre, soit en moyenne 41 par famille ! Ces parcelles ont une valeur moyenne de 212 francs.

Tableau 11

Etat de la propriété foncière en Valais, en 1874

| | Nombre de parcelles | Valeur moyenne de la parcelle en francs | Nombre de parcelles par hab. | Fortune imposable par citoyen en francs | % de la fortune imposable du canton |
|-------------------|---------------------------|---|------------------------------------|--|--|
| Conches | 59 516 | 131,58 | 13,5 | 1798,98 | 4,6 |
| Rarogne oriental | 8 754 | 434,78 | 4,45 | 1908,39 | 2,2 |
| Brigue | 26 786 | 322,58 | 5,21 | 1688,12 | 5,1 |
| Viège | 51 460 | 185,18 | 7,78 | 1432,58 | 5,5 |
| Rarogne occident. | 46 229 | 101,01 | 13,3 | 1341,18 | 2,7 |
| Loèche | 55 364 | 166,66 | 9,76 | 1600,87 | 5,3 |
| Sierre | 120 385 | 149,25 | 13,15 | 1965,90 | 10,4 |
| Hérens | 105 506 | 91,74 | 16,84 | 1545,54 | 5,6 |
| Sion | 45 959 | 500 | 5,05 | 2460,72 | 12,9 |
| Conthey | 75 907 | 181,81 | 10,32 | 1854,70 | 7,9 |
| Martigny | 79 581 | 256,41 | 7,35 | 1909,45 | 11,1 |
| Entremont | 105 181 | 135,14 | 10,48 | 1310,69 | 7,6 |
| Saint-Maurice | 27 962 | 370,37 | 4,18 | 1530,49 | 5,9 |
| Monthey | 20 631 | 909,09 | 2,06 | 2288,53 | 13,2 |

Ainsi, seuls les districts de Monthey, Saint-Maurice, Rarogne oriental, Sion et Brigue ont un système de culture plus ou moins rationnel. Dans ces districts et dans ceux de Martigny et de Viège où le nombre de parcelles est inférieur à 8 par habitant, chaque parcelle a une valeur moyenne de 361 fr. 80 alors que dans les autres districts, cette valeur n'est que de 140 fr. 97. Les districts de Monthey, Sion et Martigny possèdent 37,2 % de la fortune imposable du canton alors que leur population n'est que de 30,9 %.

Les autorités du canton s'inquiètent de ce trop grand morcellement de la terre qui présente des désavantages à l'exploitation. Cependant, l'absence de grands propriétaires et l'attachement du paysan au sol ont leur valeur sur le plan idéologique.

Il ne faut cependant point perdre de vue qu'il importe à la sûreté des propriétés et au bien-être du pays que le territoire soit partagé entre un grand nombre de familles, car la possession des propriétés foncières, quoiqu'exiguës, attache le citoyen à sa patrie ; elle l'anime, elle le moralise ; dès lors, il emploie avec plus d'énergie son intelligence et sa force physique à la culture du sol, que son bras vigoureux sait défendre avec courage contre les éléments de la nature⁶³.

En dépit de cette véritable crise de l'agriculture, les autorités et l'opinion valaisannes continuent à chercher le salut du pays dans le développement de la production agricole. Campagne en faveur de l'utilisation des engrais chimiques⁶⁴ et pour une meilleure fumure⁶⁵, organisation d'expositions de fruits⁶⁶ et surtout développement et protection de la vigne⁶⁷, les agronomes pensent toujours pouvoir rééquilibrer la balance commerciale du canton.

Avec l'introduction de la statistique sur le mouvement des biens, en 1883, le Conseil d'Etat peut se permettre des commentaires sur les différentes catégories de la production.

Nous devrions, avec notre étendue immense d'alpages, pouvoir au moins nous suffire à nous-mêmes pour les fromages. Or, la statistique établit le contraire. Nous croyons qu'il ne tient qu'à nous de forcer l'exportation pour cette denrée et nous avons foi dans l'avenir, grâce à une exploitation mieux entendue de nos montagnes. Nous voyons aussi que la culture des céréales est bien en retard, puisque nous sommes, pour cet article, tributaires de l'étranger de 1 924 425 francs, les farines comprises⁶⁸.

Les besoins de céréales et de farine sont une préoccupation constante pour l'économie valaisanne. Les sommes nécessaires à l'importation tendent à augmenter et la part relative dans les importations agricoles est supérieure à 50 % jusqu'en 1895.

Tableau 12

| Importation des céréales et farines | | | | |
|--|-----------------------------------|---|----------------------------|---|
| | Importations en francs | Importations en quintaux métriques | Prix du quintal | % des importations agricoles |
| 1883 | 1 970 475 | 51 186 | 38,50 | 53 |
| 1885 | 2 041 920 | 68 064 | 30 | 67,9 |
| 1890 | 2 253 395 | 82 651 | 27,26 | 59,5 |
| 1895 | 3 017 148 | 114 004 | 26,47 | 51,1 |
| 1900 | 2 477 336 | 130 580 | 18,97 | 45,1 |
| 1905 | 2 406 934 | 140 097 | 17,18 | 44,1 |
| 1910 | 4 159 154 | 230 531 | 18,04 | 34,7 |
| 1912 | 5 310 778 | 257 594 | 20,62 | 37,4 |

La surface des champs diminue au profit de la vigne et l'exploitation des céréales tombe, tout comme celle du chanvre et du lin.

Il est vrai que, tout calcul fait, on achète à l'étranger le grain à meilleur prix que celui que nous pouvons produire⁶⁹.

L'importation des céréales et des farines augmente de 503 % entre 1883 et 1912, alors que l'augmentation des sommes nécessaires à l'achat n'est que de 270 %.

Pour compenser ces dépenses, l'exportation valaisanne compte surtout sur les vins et, dans une moindre mesure, sur les fruits ; mais, les sommes gagnées suffisent à peine à compenser les besoins en céréales et farines. Pourtant, les prix des vins sont à la hausse alors que ceux des céréales sont à la baisse.

Tableau 13
Exportation des vins et des fruits

| | Exportation en francs | | En % des exportations agricoles | | Importation des vins et raisins pour 100 francs d'exportation |
|------|-----------------------|---------|---------------------------------|--------|---|
| | Vins et raisins | Fruits | Vins | Fruits | |
| 1883 | 1 474 250 | 141 975 | 43,8 | 4,2 | 25,7 |
| 1885 | 1 295 600 | 83 450 | 57,3 | 3,7 | 18,1 |
| 1890 | 2 533 385 | 86 640 | 70,3 | 2,4 | 12 |
| 1895 | 1 086 300 | 78 525 | 38,9 | 2,8 | 75,8 |
| 1900 | 2 955 700 | 124 860 | 57,7 | 2,4 | 33,4 |
| 1905 | 2 527 640 | 129 870 | 58,5 | 3 | 37,6 |
| 1910 | 3 018 700 | 725 520 | 46 | 11,1 | 107 |
| 1912 | 6 156 736 | 498 070 | 46,5 | 3,8 | 55,2 |

Entre 1870 et 1890, la production de la vigne double ; pourtant, la consommation augmente fortement et il faut importer de plus en plus de vins au point même qu'en 1910 l'importation est plus forte que l'exportation ! Elle atteint 29,6 % des importations agricoles et 77,7 % de l'importation des céréales. Le développement de l'agriculture n'est donc guère rentable puisque les besoins augmentent beaucoup plus fortement que la production.

A partir de 1895, les besoins de produits raffinés, tels que sucre, chicorée et chocolat augmentent également. L'excédent d'importation de ces denrées passe d'une moyenne d'environ 400 000 francs avant 1890 à plus de 2 millions en 1910, alors que les sommes dépensées correspondent à l'augmentation des quantités. Pour le café, les sommes nécessaires à l'importation restent stables en dépit d'une augmentation de la quantité consommée qui n'est toutefois pas du même ordre que celle des sucres et du chocolat.

Face à cette évolution qui ruine singulièrement les efforts agricoles, le premier réflexe des autorités est de nature conservatrice : il faut limiter les besoins.

... ce que nous pouvons, c'est limiter nos besoins et n'accorder aux jouissances qu'en raison de la production de notre sol et des échanges que nous pouvons faire⁷⁰.

On pense toujours à développer la production et l'enseignement agricoles. A cet effet, une école d'agriculture est ouverte en 1891, à Ecône, près de Riddes. Pourtant, entre 1891 et 1896, c'est à nouveau la crise : l'excédent des importations agricoles atteint une moyenne annuelle de 44,3 %. Après 1900, la conjoncture s'améliore et le verger valaisan devient productif. Il est question de développer le crédit agricole par l'introduction des caisses Raiffesen⁷¹. Cependant, il est de plus en plus évident que seule l'industrialisation permettra au Valais de sortir du marasme.

L'INDUSTRIALISATION DU VALAIS

Jusqu'au début du XXe siècle, l'agriculture est unanimement considérée comme la base essentielle de la prospérité. Aux considérations économiques propres à l'histoire et à la géographie du Valais, se joignent des conceptions idéologiques et politiques qui tendent à freiner le développement du pays.

L'agriculture, plus que toute autre profession, rappelle à l'homme, dans le spectacle des travaux incessants de la nature, l'impérieuse nécessité du travail...

L'agriculture est, après la religion, le plus puissant facteur de moralisation d'un Etat. L'agriculture fait plus, pour civiliser un peuple, que la législation et que les armes...

C'est ainsi que nous comprenons le progrès agricole ; c'est ainsi que nous le désirons, avec cette conviction profonde que c'est le seul qui soit de nature à conduire les populations rurales au bonheur et à la prospérité. C'est pourquoi, nous ne cesserons de combattre, avec autant d'énergie que de persévérance, celui qui les ruine en enrichissant les exploitateurs de créations de positions industrielles⁷².

En 1885, le Conseil d'Etat considère également que les possibilités valaisannes de développement résident dans l'agriculture⁷³ et en 1904 encore, la *Gazette du Valais* estime que l'agriculture est

notre principale industrie nationale ... c'est elle qui restera toujours notre mère nourricière dans la plus complète acception de ce mot⁷⁴.

Pourtant, dans les années 1900, l'industrialisation du pays se révèle de plus en plus comme un phénomène inévitable.

Avant 1850, le Valais ne compte que quelques petites entreprises. D'après une réponse du Conseil d'Etat à une enquête commerciale décrétée par la Diète⁷⁵, le Valais de 1844 recèle une papeterie à Vouvry qui fabrique annuellement 500 rames de papier et, depuis 1822, une verrerie à Monthey qui permettrait une exportation annuelle de 3260 quintaux. Il existe aussi des forges à Ardon, une fabrique de drap à Bagnes, ouverte en 1839, qui livre annuellement 900 aunes et 200 couvertures, une fabrique de savon, 6 distilleries d'eaux-de-vie, des poudrières, des fabriques de tabac, une dizaine de teintureriers, des poteries et 52 tanneries. Ce n'est donc pas encore l'ère de la manufacture, la plupart des activités industrielles relevant de l'artisanat⁷⁶.

Le Valais dispose également de quatre mines de fer, d'une mine de cuivre et d'une mine d'or. Il exporte environ 9000 quintaux de fer et de fonte brute par année pour une valeur de 130 000 francs. Il doit cependant importer 2000 quintaux de fer d'Angleterre et d'Allemagne.

De 1850 à 1880, cette infrastructure industrielle ne subit pas de modification profonde. On ne signale que quelques entreprises nouvelles : une scierie à Brigue, en 1858 ; une brasserie à Sion, en 1860 ; une fabrique de chapeaux à Bramois, en 1871, et une fabrique de drap à Bramois également, en 1873. En revanche,

un mouvement en faveur des métiers s'est dessiné vers 1851, date de la fondation de la société Gewerbeverein de Sion. Celle-ci créa aussitôt une Ecole d'apprentis artisans qui débuta avec une cinquantaine d'élèves, tous apprentis. Les cours avaient lieu le soir et comprenaient la lecture, l'écriture, la tenue des livres et deux heures de dessin⁷⁸.

A la même époque, le Département de l'Intérieur tente d'introduire le tressage de la paille en Valais. A cet effet, des cours sont donnés à Sion, Mörel, Brigue, Martigny, Orsières, Bagnes et Vouvry⁷⁹.

C'est cependant l'exploitation des mines qui fournit « le point de départ du mouvement industriel dans notre pays »⁸⁰. De petits gisements de plomb argentifère, de houille et de cuivre

sont découverts dans plusieurs communes ; le gouvernement accorde 10 concessions d'exploitation en 1850 et 7 en 1851. En 1856, le Grand Conseil adopte une loi sur les mines et les carrières⁸¹ qui réglemente l'octroi des concessions dont le nombre passe à 44 et à 59 en 1864 avant de retomber à 21 en 1880.

Les usines de Glarey, près de Sierre, pratiquent la fonte du nickel et du cobalt et plusieurs sociétés naissent en vue d'assurer l'exploitation des minerais.

En favorisant de notre mieux l'élan de ces sociétés de mines établies en Valais, en cherchant à leur venir en aide, par tous les moyens en notre pouvoir, en aplanissant les obstacles, que, dans maintes localités, des hommes tracassiers leur suscitent, nous croyons avoir rempli notre devoir et concouru à créer à notre pays de nouvelles ressources de bien-être et de prospérité⁸².

A partir de 1851, la consommation indigène d'antracite augmente.

L'économie qui résulte de l'emploi de ce combustible n'est pas douteuse⁸³.

Ces mines ne répondent pourtant pas toujours à l'attente car les difficultés sont nombreuses ; l'accès est difficile, les déchets élevés et l'enthousiasme des prospecteurs tombe considérablement dès le début des années 1860.

A partir de 1855, le mouvement industriel est de plus en plus stagnant. Certes, en 1857, la verrerie de Monthey et la parqueterie de Naters obtiennent une médaille d'argent à l'exposition suisse de l'agriculture, de l'industrie et des arts à Berne⁸⁴, mais rien ne bouleverse les structures économiques du pays et le chemin de fer ne provoque pas encore d'effet cumulatif. En 1861, le gouvernement s'inquiète de l'indolence valaisanne qui pourrait être à l'origine du marasme.

La sphère d'activité du gouvernement dans le développement de ces différentes sources de la richesse nationale et du bien-être matériel du peuple est bien limitée. A l'exception de la répartition des primes allouées chaque année pour les concours des animaux reproducteurs de l'espèce chevaline et bovine et, de quelques encouragements accordés pour les expositions agricoles et industrielles, il ne dispose d'aucun moyen d'agir ou d'intervenir directement pour favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie... Tandis que nos vallées sont parcourues en tous sens par des voyageurs de commerce cherchant à y placer des produits

souvent inférieurs aux nôtres, le Valaisan, avec son caractère indolent, attend que les acheteurs viennent se présenter eux-mêmes⁸⁵.

A cet égard, le tempérament valaisan n'est pas seul en cause. La pratique commerciale est encore empirique et, en 1863, le gouvernement pense à installer une commission d'agriculture et de commerce qui pourrait « favoriser le placement des produits qui peuvent être exportés avantageusement »⁸⁶.

La loi du 27 mai 1857 établit la liberté du commerce et de l'industrie ; elle restreint le colportage à certains cas soumis à une patente⁸⁷. Loi des finances du 26 décembre 1862 soumet l'industrie à un impôt indirect sur le capital et le bénéficiaire allant d'un minimum de 1 franc par année pour les blanchisseuses, les cantonniers et certains artisans à un maximum de 500 francs pour les entrepreneurs, les fabriques de première classe, les marchands de bois, de 1000 francs pour les compagnies d'émigration et de 20 000 francs pour les casinos et les cercles ayant un but spéculatif. En 1864, tous les « industriels du canton » versent 30 000 francs dans la caisse de l'Etat et la commission du Grand Conseil pense à réduire les taxes pour favoriser l'industrie. Le député radical Hippolyte Pignat trouve juste

... de peser davantage sur les gros industriels et de décharger les petits⁸⁸.

Le député Etienne Gabioud de Sion renchérit et demande la diminution des taxes. Cependant, le Conseil d'Etat s'oppose à cette diminution et le député Adrien de Courten de Sierre manifeste clairement les tendances économiques de l'idéologie dominante.

L'industrie qu'il faut favoriser, c'est celle qui produit ; chez nous, l'industrie agricole est l'espérance du pays et le fondement de la richesse et du bonheur publics. On est loin d'avoir toujours raison quand on vante la prospérité des pays où règne et domine l'industrialisme, témoin la crise épouvantable et la misère croissante dont souffrent quelques uns de ces pays depuis des années, à cause d'événements lointains, à cause de la guerre d'Amérique. Dans des moments semblables, l'orateur est heureux que son pays soit un pays agricole⁸⁹.

Préférer l'archaïsme des structures agraires à une politique de croissance qui pourrait entraîner le pays dans les problèmes du monde moderne et dans les crises sociales sera, longtemps

encore, une constante de la politique valaisanne. De plus, le crédit reste cher et limité. La Banque Cantonale s'est ouverte en 1858, mais ses prêts, d'une durée limitée, sont à un taux élevé⁹¹.

Le Conseil d'Etat en est conscient ; il attire l'attention sur les risques d'endettement de la population⁹². L'exécutif valaisan s'inquiète malgré tout sérieusement de « l'atonie qui atteint successivement toute l'industrie en Valais ».

S'il faut principalement rechercher la cause de cette gêne dans la crise politique et financière qui tourmente l'Europe centrale, on ne doit pas néanmoins se dissimuler qu'en Valais, cet état est dû plus spécialement à des circonstances particulières et locales. A leur tête et en première ligne, nous plaçons — et nous regrettons de le dire — l'apathie et l'indifférence des administrations communales et des populations pour le développement de l'instruction intellectuelle et industrielle de la jeunesse... Tandis que les plus petits bourgs de la Suisse sont pourvus d'écoles industrielles et réales, chez nous pas la moindre teinte d'instruction industrielle, professionnelle ou commerciale⁹³.

En 1868, la voie ferrée atteint Sierre. Tous les promoteurs regardent en direction des Alpes et commencent à se persuader que le percement du tunnel du Simplon pourrait provoquer le démarrage de l'économie valaisanne⁹⁴. Probablement sous l'influence de la prospérité capitaliste de la fin du Second Empire, les Valaisans commencent à s'intéresser à l'industrie. La *Gazette du Valais* fait campagne dans ce sens⁹⁵.

L'industrie ne trouve-t-elle pas en Valais une vaste arène où elle peut s'exercer ? Cinq groupes de sujets à traiter et à étudier et de matières premières correspondent à autant de grandes spécialités.

1. Les mines et la métallurgie... le chiffre de consommation de ces matières correspond, dans une certaine mesure, au degré de civilisation des contrées qui en tirent parti...
2. Les constructions... Nous pouvons sous cette rubrique signaler deux faits caractéristiques : le travail gigantesque de la correction du Rhône et le percement du *Simplon*.
3. Les applications directes des sciences physiques, mécaniques et chimiques... Les forces naturelles ne nous font pas défaut... les matières premières ne nous manquent pas, les filatures, le tissage des toileries sont susceptibles de développement ; nous avons la laine, le chanvre, le lin et le ver à soie nous fournit une des substances textiles les plus précieuses et les plus lucratives.
4. Les arts économiques...
5. L'outillage agricole...

Cette initiative ne peut pas vous coûter plus d'efforts que la douloureuse initiative de l'émigration⁹⁶...

Pour la première fois en Valais, la *Gazette du Valais* pense que c'est par l'industrie que le pays pourra rééquilibrer sa balance commerciale. Il faudra attendre encore 45 ans !

En 1872, il existe en Valais

... 6 fabriques, 1954 industriels proprement dits ; 818 diverses catégories de commerçants ; 27 entrepreneurs ; 108 maîtres d'hôtel ou aubergistes ; 21 cafetiers ; 504 débits de vin ; 23 débits de liqueur et 323 débits de tabac⁹⁹.

D'après le recensement de 1870, 74,7 % de la population vit du secteur primaire contre 11,2 % au secteur secondaire, 8,1 % au secteur tertiaire, alors que 6 % est sans profession. Ces chiffres sont très en retrait par rapport à la moyenne suisse où ce n'est plus que 43,3 % qui vit du secteur primaire contre 35,3 % au secteur secondaire et 14,3 % au secteur tertiaire, les sans profession étant 7,1 %.

Aucun mouvement contraire ne se produisant dans les années 1870, la stagnation se renforce et c'est sur un ton désabusé que les correspondants du *Contédéré* envisagent la transformation du pays en 1877.

Pour que l'industrie puisse germer, vivre et s'étendre, il faut bien plus de choses que ne se figure le commun des mortels. Il faut des capitaux, des matières premières, des combustibles à bon marché, des aptitudes diverses, de l'instruction et de l'intelligence, de l'énergie et le goût du travail¹⁰⁰.

Pour le correspondant de Monthey, il n'est pas du tout évident que le Valaisan possède ses qualités. A part les cafés et la consommation de l'alcool et du tabac, il ne semble pas que la modernité puisse pénétrer facilement dans le canton. Les articles de réponse à ces propos parlent à nouveau de développer l'agriculture¹⁰⁰.

Les espoirs du Simplon vieillissent ; le chemin de fer arrive à Brigue en 1878, mais il faudra attendre jusqu'en 1906 avant l'ouverture du tunnel.

En 1882, la *Semaine financière* de Genève publie un article qui est repris par la *Gazette du Valais* et par *Le Contédéré*¹⁰¹. Pour le journal genevois, l'éloignement du Valais, ses mauvaises communications, ses « lois défectueuses » au point de vue des relations sociales ne seront bientôt plus qu'un souvenir effacé par la voie ferrée et par le Code fédéral des obligations qui supprimera d'un seul coup une législation surannée qui semblait faite exprès pour entraver les relations commerciales¹⁰².

La *Semaine financière* vante les richesses du Valais en minerais et en matières premières : marbre, ardoise, nickel, houille et forces hydrauliques.

Nous ne connaissons pas en Suisse, et peut-être pas même en Europe, un pays où tant de richesses se trouvent rassemblées dans un espace aussi restreint.

En fait, jusqu'aux alentours de 1900, la production des pierres de toutes sortes, ardoises, pierres de taille, granit, chaux et ciments rapportent entre 500 000 et 800 000 francs par an à l'exportation du canton. C'est alors très nettement la plus grande partie des revenus provenant des matières premières et de leurs produits ¹⁰³. Le Valais extrait également de l'antracite, mais en quantité beaucoup trop faible pour subvenir aux besoins du canton.

Tableau 14

Exportation des pierres et du charbon

| | Pierres | | | Charbon | | |
|------|----------------------|--|--------------------------------|----------------------|--|--------------------------------|
| | Export. en francs | Export. en % des matières premières | Import. en % des export. | Export. en francs | Export. en % des matières premières | Import. en % des export. |
| 1883 | 554 278 | 85,8 | 24,1 | 32 518 | 5 | 280 |
| 1885 | 641 701 | 90,4 | 20,5 | 18 580 | 2,6 | 560,5 |
| 1890 | 548 498 | 81,3 | 24,4 | 8 988 | 1,3 | 1126,8 |
| 1895 | 852 597 | 67,3 | 17,4 | 12 588 | 1 | 1848,3 |
| 1900 | 557 550 | 42,8 | 102,1 | 93 510 | 7,2 | 1058,1 |
| 1905 | 559 624 | 40,1 | 111,7 | 78 060 | 5,6 | 810,1 |
| 1910 | 582 398 | 5,3 | 270 | 61 516 | 0,6 | 4098,5 |
| 1912 | 531 653 | 2 | 242,7 | 52 196 | 0,2 | 3546,3 |

Vers 1910, la production valaisanne de fer, cuivre, étain et fer blanc permet de faire tomber les importations à moins de 3 francs pour 1 franc d'exportation, différence qui, en 1912, est compensée par la production d'aluminium.

A partir de 1900, les besoins d'équipement augmentent fortement et l'importation des chaux et ciments annule une exportation due essentiellement aux ardoises. L'apparition de l'industrie lourde travaillant le fer et l'aluminium fait reculer la part

relative des exportations des pierres à des chiffres infimes bien que les sommes rentrées soient toujours les mêmes. Cette industrie lourde multiplie également par 4 ou 5 les besoins de charbon.

Tableau 15

Exportation de l'industrie lourde

| | Fers et ouvrages en fer | | Ouvrages en cuivre, étain et fer blanc | | Aluminium | |
|------|-------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| | Export. en % des matières premières | Import. en % des export. | Export. en % des matières premières | Import. en % des export. | Export. en % des matières premières | Import. en % des export. |
| 1883 | 6,1 | 923 | — | — | — | — |
| 1885 | 4,3 | 2069 | 0,6 | 130 | — | — |
| 1890 | 13 | 1219 | 2,6 | 2479,2 | — | — |
| 1895 | 6,8 | 856,4 | 22,9 | 152,7 | — | — |
| 1900 | 25,6 | 467 | 11,3 | 1326,5 | — | — |
| 1905 | 26,1 | 492,8 | 11,6 | 578 | — | — |
| 1910 | 16,9 | 294 | 9,5 | 404,9 | 42,7 | 106,9 |
| 1912 | 9,3 | 237,4 | 6,8 | 143,7 | 81,4 | 56,6 |

Entre 1880 et 1914, l'économie valaisanne s'est donc profondément transformée. Il s'agit d'un véritable « take-off » de l'industrie favorisé par l'ouverture des grands axes de communication et par l'utilisation des richesses naturelles du pays.

Ce ne sont évidemment pas les autorités cantonales qui sont à l'origine de ce mouvement. Le Conseil d'Etat voudrait pourtant satisfaire certains besoins par une production artisanale. Ainsi, en 1883,

C'est dans ce but que notre Département de l'Intérieur projette l'installation d'ateliers dans une ou deux vallées, pour le moment, pour la fabrication d'ustensiles en bois. Viendront ensuite d'autres spécialités, espérons-le, qui pourront prendre pied dans notre pays et procureront ainsi de l'aisance et de l'occupation pendant les saisons où l'agriculture ne réclame pas les bras de la population ¹⁰¹.

En revanche, l'exécutif ne pense pas que l'industrie puisse s'introduire dans le canton. En 1884, il n'y a encore que neuf fabriques en Valais ; huit d'entre elles occupent 374 ouvriers dont 37 % de femmes. Cinq de ces entreprises, avec 214 ouvriers, sont dans le district de Monthey ; la plus importante

est la verrerie de Monthey qui occupe 135 ouvriers. Le district de Sion a deux fabriques avec 130 ouvriers, les deux derniers établissements se trouvant à Ardon et à Bagnes.

Cette faiblesse de l'industrie, le gouvernement l'attribue « à la situation topographique et à la position difficile de nos vallées ». Mais, il y a aussi certains choix idéologiques.

Aujourd'hui que dans beaucoup de pays l'industrie souffre de l'excès de production, que des chômages et des grèves fréquentes sont à l'ordre du jour, ne devons-nous pas penser que c'est avec raison que le peuple valaisan ne s'est pas laissé distraire du travail de la terre auquel il a préféré se livrer, et que l'on a fort bien fait de ne pas se laisser décourager du travail du sol, pour se vouer à des industries, qui pendant qu'elles sont florissantes procurent, il est vrai, des jouissances faciles, mais qui amènent à leur suite tous les maux dont se ressentent aujourd'hui les pays industriels lorsque le pain diminue sans que le goût de la dépense soit restreint pour autant ¹⁰⁶.

Industries, ouvriers, grèves, chômage... peut-être socialisme, le gouvernement valaisan n'aime pas cela ! Le développement du pays n'est pas sa préoccupation essentielle. C'est toute une vision du monde qui est en cause. Pour les conservateurs valaisans, le produit de la terre est à la base de la vie sociale ; ses ressources limitées permettent de maintenir une civilisation patriarcale reposant sur une économie austère et sur le respect de l'autorité.

C'est le produit de la terre seulement qui doit nous guider dans nos dépenses, et ce qu'elle nous donne, ne suffit pas pour nous permettre d'adopter le luxe et d'accepter le trop plein des industries qui se déversent chez nous. Le montagnard valaisan est généralement économe ; il est regrettable que l'habitant de la vallée du Rhône ne le soit pas également ¹⁰⁷.

Jusqu'à la fin du siècle, quelques entreprises apparaissent néanmoins : des meubles à Sion, des pâtes alimentaires à Martigny et du sucre à Monthey. En 1893, il y a 17 fabriques recensées, toutes dans le Bas-Valais, dont 8 dans le district de Monthey.

Pourtant, la statistique commerciale est de plus en plus défavorable au canton et les autorités valaisannes s'alarment.

Nous devons en tirer la leçon ; en recherchant tous les moyens en notre pouvoir tendant à augmenter la production indigène, en favorisant de plus en plus les différentes branches de l'agriculture, le développement de l'industrie et des métiers ¹⁰⁸.

Insensiblement, le gouvernement change son attitude.

Le nombre des fabriques tend à augmenter, ce qui procurera du travail à nos populations. On commence à utiliser les forces motrices si abondantes en Valais¹⁰⁹.

En 1896, les autorités valaisannes ont enfin compris que l'industrie

est le seul moyen de nous affranchir graduellement de l'importation. Avec la volonté énergique de tous, le Valais, si richement doté par le créateur, parviendra lentement à équilibrer son bilan commercial¹¹⁰.

C'est le début de la révolution industrielle. Le Valais découvre la force hydraulique : la première concession est accordée en 1890 ; en 1896, il y en a déjà 17 ; 56 en 1905 ; 93 en 1910¹¹¹. A partir de 1895, cette énergie électrique va favoriser le développement de l'industrie chimique. Dès 1897, les usines de la Lonza, à Viège et à Gampel, fabriquent du ferrosilicium, du carbure de calcium et du carbure d'aluminium. En 1904, la Ciba ouvre une fabrique à Monthey et en 1905, c'est l'installation de la fabrique d'aluminium à Chippis¹¹². Certes, jusqu'en 1910, la production de ces usines reste limitée ; elle coûte plus cher qu'elle ne rapporte ; mais, dès la guerre, ces fabriques représentent une infrastructure appréciable. Les statistiques commerciales montrent, une fois de plus, l'ampleur de ces transformations structurelles.

Tableau 16

Exportations industrielles, en % de la valeur¹¹³

| | Verrerie | Meubles et ouvrages en bois | Confection et chapeaux | Tabacs | Produits chimiques | Autres |
|------|----------|-----------------------------------|---------------------------|--------|-----------------------|--------|
| 1883 | 23,9 | 22,1 | 13,9 | 17,6 | 1,9 | 20,6 |
| 1885 | 34,2 | 22,5 | 17,5 | 5,3 | 0,9 | 19,6 |
| 1890 | 27,3 | 22,9 | 5,2 | 7,1 | 4,2 | 33,3 |
| 1895 | 19,2 | 15,5 | 0,9 | 1,2 | 4,6 | 58,6 |
| 1900 | 16,4 | 27,9 | 0,9 | 0,6 | 23,7 | 30,5 |
| 1905 | 9,3 | 20,1 | 3,4 | 1 | 25,2 | 41 |
| 1910 | 3,4 | 13,5 | 2,5 | 1 | 62,3 | 17,3 |
| 1912 | 2,4 | 15,6 | 0,5 | 0,3 | 57,3 | 23,9 |

La production de tabac s'effondre dès 1885 et la fabrication des vêtements dès 1890. Par contre, la verrerie résiste beaucoup mieux aux transformations économiques. En 1912, elle rapporte toujours près de 500 000 francs à l'exportation valaisanne, soit 16 % de plus qu'en 1883. Quant à l'exportation des meubles, si elle recule légèrement jusqu'en 1890 — 82 % de l'exportation de 1883 — elle subit ensuite une accélération remarquable puisqu'en 1912, elle rapporte 3 186 000 francs au Valais, 8 fois plus qu'en 1883. Entre 1905 et 1910, le canton entre pourtant franchement dans l'ère de la chimie.

La production de la verrerie est largement suffisante pour le Valais, les importations ne représentant que 9 % des exportations en 1883 et 33,7 % en 1912. Par contre, la production de meubles ne devient suffisante qu'en 1912 où les importations tombent à 72,4 % des exportations. La situation se dégrade naturellement dans la confection où les importations passent de 350 % des exportations en 1883 à 2620 % en 1912 et pour le tabac (de 122 % en 1883 à 1583 % en 1912). Pour les produits chimiques où le rapport était de 1290 % en 1883, la situation se stabilise entre 1900 et 1910 — en dépit d'une très forte augmentation des besoins due à l'équipement des nouvelles entreprises — pour devenir favorable au canton en 1912, avec un rapport de 41,1 %.

A partir de 1897, le mouvement industriel est définitivement lancé. En 1898, cinq nouvelles fabriques sont soumises à la législation fédérale dont trois, de nouveau, à Monthey. En 1900, le gouvernement constate que le déficit du mouvement commercial a diminué de 9 % par rapport à 1899 et de 13,9 % par rapport à 1898.

Nous croyons que ce résultat n'est pas l'effet de circonstances fortuites, mais qu'il doit être attribué au développement progressif de l'industrie dans notre canton, attendu que ce sont surtout les produits industriels qui ont amené cet abaissement de l'excédent d'importation... Les différences proviennent spécialement d'une augmentation dans l'exportation des savons, des produits chimiques et de la verrerie, et d'une diminution dans l'importation de la bière, des liqueurs, des pâtes alimentaires, de la droguerie, des objets pharmaceutiques et des tabacs fabriqués¹¹⁴.

La situation économique du pays est pourtant loin d'être rééquilibrée. Depuis 1870, la population s'est gravement endettée et, en 1900, la dette hypothécaire atteint 46 millions de francs, soit une moyenne de 448 fr. 03 par habitant ¹¹⁵.

De plus, à partir de 1900, le canton entre dans une période où les besoins d'équipement vont coûter cher. Jusqu'en 1910, le déficit du mouvement commercial atteint une moyenne approximative de 14 millions de francs par année. Le gouvernement a de nouveau la tentation de douter de la valeur de sa statistique et de la nécessité de l'industrialisation ; il met en évidence le phénomène touristique qui n'est pas mesurable et il en appelle une fois de plus à la modération des besoins.

Cependant, y a-t-il lieu de nous alarmer sérieusement, et, faut-il croire que le pays s'est appauvri de tout l'excédent de l'importation ? Nous ne le pensons pas, car la majeure partie de cet excédent provient de matériaux de construction et d'installation d'usines, chemin de fer, hôtels, ainsi que de produits consommés par la nombreuse population étrangère, de passage ou en séjour. Ce sont autant de facteurs qui n'ont pas de corrélatif dans l'exportation, mais qui n'en influent pas moins heureusement sur le bilan économique du pays ¹¹⁶.

Quoi qu'il en soit, l'industrialisation du canton n'est pas réversible. En 1906, le nombre des fabriques recensées atteint 51 et 80 en 1911, avec 2909 ouvriers, soit une moyenne de 36,4 ouvriers par entreprise. La répartition géographique de ces entreprises est assez inégale (Graphique 6).

Tableau 17

Répartition des fabriques par district en 1911 ¹¹⁷

| | Fabriques | Ouvriers | | Fabriques | Ouvriers |
|---------|-----------|----------|---------------|-----------|----------|
| Conches | — | — | Sion | 12 | 270 |
| Brigue | 10 | 133 | Conthey | 3 | 89 |
| Viège | 6 | 152 | Entremont | 2 | 9 |
| Rarogne | 1 | 96 | Martigny | 14 | 560 |
| Loèche | 4 | 164 | Saint-Maurice | 6 | 156 |
| Sierre | 6 | 523 | Monthey | 15 | 745 |
| Hérens | 1 | 12 | Valais | 80 | 2909 |

Parmi les richesses du Valais, il faut ajouter les carrières et les mines. De l'ardoise de Dorénaz et de Salvan à l'or de Gondo, le Valais est quadrillé de petites exploitations.

Tableau 18

Répartition des carrières et des mines par district
en 1910 ¹¹⁸

| Exploitations Ouvriers | | | Exploitations Ouvriers | | |
|------------------------|---|----|------------------------|----|-----|
| Conches | — | — | Sion | 2 | 12 |
| Brigue | 1 | 65 | Conthey | — | — |
| Viège | — | — | Entremont | 3 | 71 |
| Rarogne | — | — | Martigny | 6 | 106 |
| Loèche | 1 | 15 | Saint-Maurice | 31 | 188 |
| Sierre | 2 | 14 | Monthey | 2 | 10 |
| Hérens | — | — | Valais | 48 | 481 |

Ces chiffres, encore infimes, ne donnent qu'un reflet inexact de l'activité industrielle du canton. Ils n'indiquent que les ouvriers travaillant dans les manufactures et dans les mines et carrières. Or, en 1910, 60,9 % de la population valaisanne vit du secteur primaire contre 22,5 % du secteur secondaire et 16,6 % du secteur tertiaire. Les 3390 ouvriers signalés ne représentent que 24,3 % du secteur secondaire ; c'est dire qu'en dépit de l'industrialisation du pays, la majeure partie des travailleurs du secondaire vit encore de l'artisanat et de petites entreprises plus ou moins familiales. Mais si la révolution industrielle n'a pas encore affecté les structures de la société, elle a en revanche profondément bouleversé les structures de la production. Car, et les statistiques commerciales le prouvent, ce sont les 3390 ouvriers en cause qui produisent la plus grande partie de la richesse du pays, puisque l'industrie lourde, avec l'industrie chimique et les minerais, fournissent, à eux seuls, 51 % de l'ensemble de toutes les exportations valaisannes de 1910 ¹¹⁹.

L'ENTRÉE DU VALAIS DANS LE MONDE MODERNE

A la veille de la Première Guerre mondiale, le Valais a franchi une étape de son développement. Pour la première fois de son histoire, notre canton entrevoit les possibilités de l'aisance.

A partir de 1895, l'émigration vers les pays d'Amérique est freinée. Les autorités ont rapidement compris que ce type d'aventure ne pouvait apporter une réponse au marasme économique et social du pays. Profitant de l'unification du marché helvétique réalisée techniquement par le rail et légalement par la nouvelle Constitution fédérale de 1874, les Valaisans intensifient leurs échanges avec les populations suisses. Dès 1900, ils se mettent à participer à la prospérité de Lausanne et de Genève. Parallèlement, la construction des grands axes de communication et l'utilisation de l'électricité sont à la base d'un véritable décollage de l'économie valaisanne qui doit faire appel à une importante main-d'œuvre étrangère.

Ce mouvement n'est certes pas facile ; il est le résultat d'une véritable révolution dont les origines remontent à 1839. Révolution politique tout d'abord. Quoiqu'on puisse dire du radicalisme, peut-être mal adapté à la mentalité traditionaliste valaisanne, le régime radical a, dans la mouvance des idées libérales, créé un appareil d'Etat. La mise en place du système hypothécaire, la spéculation ferroviaire de même que l'encouragement aux arts et métiers, pour ne citer que ces trois exemples, ont suscité les premières conditions d'un changement économique. Après les radicaux, le pays ne pourra plus être gouverné avec l'empirisme de la première moitié du XIXe siècle. Le régime conservateur devra assurer la continuité de l'Etat moderne¹²⁰ en se faisant, notamment, le promoteur d'un système financier. Pourtant, la crise de 1870, la faillite de la Banque Cantonale, la politique conflictuelle des partis et surtout une doctrine archaïque du gouvernement conservateur axée résolument sur le produit de la terre et la permanence des structures patriarcales a freiné le développement du pays, du moins jusqu'en 1895.

Durant ces quarante années qui s'écoulent lentement dans le rythme des sociétés pré-industrielles, un espoir de changement

se dégage toutefois. Dès 1860, avec l'appui de la Confédération, le gouvernement valaisan s'attaque à un ouvrage de taille nationale, l'endiguement du Rhône et l'assainissement de la plaine, préalable indispensable à tout changement économique et social. Les résultats sont perceptibles dès 1880 : le verger et la vigne font reculer les céréales ; une première révolution agricole est accomplie. Révolution incomplète paralysée par le morcellement de la propriété et par la permanence des archaïsmes. Les conditions d'une révolution plus complète sont cependant réunies.

Jusqu'en 1890, le mouvement industriel est resté terriblement lent, devant se contenter de quelques petites entreprises et de l'extraction d'un minerai d'une qualité et d'une rentabilité douteuses. A partir de 1900, ce mouvement est accéléré par l'ouverture du Simplon et du Lötschberg, par l'utilisation intensive de l'électricité et surtout par l'apparition des grandes firmes de Viège, Gampel, Chippis et Monthey qui jouent un rôle moteur de premier plan en entraînant à leur suite une série d'entreprises de dimension moins grande.

Cette transformation économique, bien que limitée, a déjà bouleversé complètement les structures de la production au point que la majorité des exportations et probablement une très grande fraction de la richesse nationale repose sur un groupe de 3000 ouvriers. Les produits d'un type nouveau qu'ils fabriquent révèlent un changement qualitatif de l'économie ; ils suscitent des besoins inconnus soit dans l'équipement soit dans la consommation. Les travaux de construction attirent en Valais une proportion d'étrangers encore jamais vue. Cette augmentation des besoins, fléau redouté par les autorités d'avant 1900, n'empêche pourtant pas la balance commerciale du canton de se rééquilibrer.

En dépit de conditions difficiles et d'une mentalité réfractaire au développement, le phénomène industriel a donc réussi partiellement à transformer l'économie valaisanne d'avant-guerre. Il ne faut certes pas sous-estimer l'apport du tourisme puisqu'entre 1880 et 1907, le nombre des lits d'hôtel passe de 38,9 ‰ habitants à 137 ‰¹²¹. Un pays ne peut pourtant, en

aucune façon, reposer son infrastructure sur le secteur tertiaire qui n'est pas producteur de valeur ¹²².

C'est seulement à un très haut niveau de consommation matérielle, où non seulement des couches ou des classes privilégiées, mais la majorité de la société commencent à se développer, sur la base d'une large consommation matérielle, des besoins non matériels et à exiger leur satisfaction, que l'activité non productive élargie peut commencer à croître relativement et à être assurée par la production ¹²³.

Ainsi, vers 1910, le développement du pays est enfin lancé. Après un siècle de luttes politiques et de marasme social, le Valais peut entrevoir une civilisation plus avancée où la lutte pour la survie ne mobilise plus l'essentiel de l'activité humaine ¹²⁴. L'aisance qui devient possible n'est pas seulement matérielle ; c'est, à plus ou moins long terme, les rapports humains, les échanges culturels, les loisirs, la vie quotidienne qui augmenteront en qualité. C'est donc à juste titre qu'on peut parler de la chance d'avant-guerre.

L'examen des indices démographiques et commerciaux ainsi que l'étude des activités agricoles et industrielles révèle ainsi un phénomène de décollage économique ¹²⁵. L'augmentation de la population indigène et étrangère, le renversement de la balance migratoire, les transformations quantitatives et qualitatives de la production et surtout le passage d'une société de type autarcique à une société basée sur des valeurs d'échange constituent de façon indéniable des paramètres structuraux du développement. Ces facteurs matériels progressent parallèlement à une certaine évolution des structures mentales : apparition de l'esprit d'initiative, formation professionnelle, évolution de la politique des autorités. Il resterait cependant à entrer dans la dynamique du capitalisme pour déceler le rôle des milieux financiers, l'origine et la nature des investissements et le rôle des banques.

Quoi qu'il en soit, le Valais appartient à une phase tardive du processus de démarrage. Ayant, en effet, raté la période d'expansion de 1851 à 1873 — en dépit des chemins de fer et d'une certaine évolution des idées perceptible vers la fin des années 1860 — notre canton doit supporter la stagnation de la fin du siècle pour rattraper le temps perdu entre 1895 et 1914.

Le Valais fait ainsi son entrée dans un monde occidental déjà fortement industrialisé. Il le fait d'ailleurs avec l'aide du capital étranger¹²⁸; ce qui entraînera des déséquilibres d'autant plus graves que les forces de frein de la mentalité patriarcale n'ont pas disparu.

En effet, le développement d'une société n'est pas seulement économique, il doit être aussi culturel. Le poids économique d'une minorité d'ouvriers ne va pas sans créer bien des difficultés d'adaptation. Il faudrait étudier de très près les questions culturelles, politiques et sociales du début du XXe siècle au moment où la société change.

L'élan du canton va se heurter à la guerre mondiale, à un immédiat après-guerre très difficile. Les vieux démons de la société autarcique ne resurgiront-ils pas ? Ne risque-t-on pas de voir l'idéologie autoritaire renvoyer la population valaisanne aux champs, quitte à payer cette réaction au prix fort ? Là aussi tout reste à étudier et cette question est primordiale pour connaître les possibilités réelles de développement de notre canton notamment pour savoir comment agir en période de crise. Si l'on admet que le nombre des ouvriers de manufacture a augmenté de 17,3 % entre 1923 et 1937 contre seulement 6,7 % pour l'ensemble de la Suisse, on n'a pourtant rien résolu parce que le Valais est parti de beaucoup plus bas.

Le développement d'un pays est une notion profondément humaine qui met en cause l'ensemble de la civilisation dans son identité matérielle et spirituelle. La liberté de l'homme, sa responsabilité sociale, en un mot sa culture passe par ce développement. Aujourd'hui encore cette question est d'une profonde actualité.

NOTES ET RÉFÉRENCES — BIBLIOGRAPHIE

1. Sur l'émigration valaisanne antérieure à 1880, cf. Bassi M.A. : *Emigration valaisanne 1850-1880*, mémoire de licence, Genève 1975.
2. Pour le Valais, avant 1880, les sources statistiques sur l'émigration ont été tirées de Bassi M.A. : *op. cit.*, pp. 78-80 ; l'auteur se réfère aux Archives de l'Etat du Valais (AEV) DI 358, *Registre des émigrés*. On peut également se référer au tableau publié par le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat* en 1873 qui se base sur une analyse du Département de l'Intérieur (cf. AEV, DI 356, 27). Pour les différences entre ces deux sources, de l'ordre de 3,7 %, cf. Bassi M.A. Pour les données valaisannes postérieures à 1880 comme pour les chiffres concernant la Suisse, cf. *Annuaire statistique de la Suisse*, dès 1892.
3. D'après les recensements fédéraux de la population, calcul fait sur la moyenne des années limites.
4. Entre 1880 et 1919, 7551 départs ont été enregistrés pour le Valais.
5. Sur l'émigration suisse entre 1880 et 1920, cf. Arlettaz G. : *L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920*, in *Etudes et Sources*, publication des Archives fédérales suisses, Berne 1975.
6. D'après Bassi M.A. : *op. cit.*
7. D'après la carte publiée par l'*Annuaire statistique de la Suisse*, en 1892.
8. D'après le *Rapport de gestion du Conseil fédéral, de 1891 à 1908*. Dans cette moyenne, les années 1883, 1897 et 1910 manquent. Nous donnons ces chiffres comme des indices ; ils ne sont valables qu'en comparaison avec les autres cantons. Il faudrait naturellement savoir ce que les émigrants possèdent réellement, ce qu'ils ont pu vendre avant leur départ.
9. D'après l'*Annuaire statistique de la Suisse*.
10. Archives fédérales (AF) 2/2061, circulaire du Département de l'Intérieur du canton du Valais, 1er février 1856.
11. *Recueil des lois, décrets et arrêtés du canton du Valais* (RL), IX, pp. 419 et sq., arrêté du 20 décembre 1856, sur l'émigration, article 4.
12. Cf. *Gazette du Valais*, 8 et 11 octobre 1857.
13. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat du canton du Valais, 1857*, p. 25.
14. *Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais*, session ordinaire de mai 1860, pp. 16-18.
15. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat, 1867*, p. 45.
16. AF, 2/2079.
17. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat, 1874*, p. 12.
18. *Nouvelle Gazette du Valais*, 12 mars 1876.
19. *Idem*, 7 mai 1876.
20. *Le Confédéré*, 25 janvier 1874.
21. Cf. Arlettaz G. : *op. cit.*
22. Cf. AEV, DI 357, 3, 5.
23. AF, 7175/2/9.
24. *Le Confédéré*, 3 août 1883.
25. *Idem*, 5 octobre 1883.
26. Voir les résultats dans la *Nouvelle Gazette du Valais*, 26 février 1875.
27. RL, XII, pp. 75 et sq.
28. *Le Confédéré*, 14 septembre 1883.
29. *Idem*, 5 octobre 1883.
30. *Idem*, 20 novembre 1883.
31. *Nouvelle Gazette du Valais*, 11 août 1883.
32. AF, 7175/2/9.
33. Cf. l'article *Emigration et crise générale* dans le No du 1er septembre 1883.

34. Cf. Rey P.M. : *Migrations intérieures en Suisse, le cas Valais-Genève in Société et culture du Valais contemporain*, Martigny 1974.
35. D'après les *Statistiques de la Suisse* ainsi que l'*Annuaire statistique de la Suisse et l'Annuaire statistique du canton du Valais*, 1974.
36. D'après le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, de 1874 à 1925.
37. Cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*.
38. *Idem*, 1883, p. 29.
39. Le solde, 8,5 %, est dû à la rubrique divers comprenant chiffons, emballages, pierres brutes, terres, goudron, gypse brut, carbure, etc.
40. Pour connaître les détails des besoins de produits industriels et de matières premières, cf. Haenni W. : *Notice sur les industries et les arts et métiers en Valais*, in *Travaux statistiques du canton du Valais*, Berne 1908. Cf. aussi les tableaux détaillés publiés par le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*.
41. Cf. Rey P.M. : *Le régime radical en Valais, 1847-1857*, Etudes et recherches d'histoire contemporaine, Mémoires de licence, 13, Fribourg 1971.
42. Cf. Perrin P. : *Les débuts du chemin de fer en Valais*, in *Annales Valaisannes*, 1961, Nos 3-4.
43. A ce sujet, cf. Papilloud J.H. : *Les prix du marché de Sion au XIXe siècle*, in *Société et culture du Valais contemporain*, Martigny 1974. Voir aussi Michelet C. : *L'économie valaisanne en trois quarts de siècle*, Sion 1969.
44. AF, 20/92, rapport des experts fédéraux au chef du Département fédéral de l'Intérieur, 6 avril 1861.
45. Cf. *Gazette du Valais*, 3 février 1859. Sur les relations entre l'endiguement du Rhône et les travaux du chemin de fer, cf. le rapport de l'ingénieur Venetz du 20 décembre 1860, AF, 20/92.
46. Sur l'élaboration et l'histoire de ce projet, cf. *La correction du Rhône en amont du lac Léman*, publication du Service fédéral des routes et des digues, Berne 1964. Cf. également le *Rapport de gestion du Conseil fédéral* ainsi que AF, 20/92.
47. Rapport de l'ingénieur Blotnitzki au conseiller fédéral Pioda, 23 avril 1861.
48. *Gazette du Valais*, 18 novembre 1860.
49. AF, 20/92, Protocole de la conférence de Berne, 14 juillet 1861.
50. RL, X, pp. 273-277.
51. *Le Confédéré*, 9 août 1863.
52. *La correction du Rhône en amont du lac Léman*, p. 126.
53. Cf. *Du mouvement agricole dans le canton du Valais de 1873 à 1880*, rapport élaboré par le Département de l'Intérieur, Sion 1881, pp. 3-10.
54. *Gazette du Valais*, 19 janvier 1868.
55. *Idem*, 13 février 1868.
56. *Idem*, 15 mars 1868.
57. *Le Villageois*, 1871, No 1, prospectus.
58. *Du mouvement agricole dans le canton du Valais de 1873 à 1880*, p. 59.
59. Rapport de gestion du Conseil d'Etat, 1869, pp. 90-91. En 1879, on exporte 1 114 000 litres de vin.
60. Cf. par exemple *Le Confédéré*, 6 et 9 octobre 1870.
61. Cf. Papilloud J.H. : *op. cit.*, p. 114.
62. Cf. le recensement de 1870 et le *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1874, DI, p. 54.
63. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1874, DI, p. 63. Sur le morcellement des terres, cf. de Riedmatten L. : *Du morcellement de la propriété dans le canton du Valais et des moyens de le combattre*, Berne 1910.

64. Cf. *Le Confédéré*, 16, 23 et 30 mars 1877.
65. *Le Villageois*, 15 août 1881.
66. Cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1877, DI, p. 25.
67. *Idem*, 1881, DI, p. 36.
68. *Idem*, 1883, DI, p. 30.
69. *Idem*, 1887, DI, p. 56.
70. *Idem*, p. 53.
71. Cf. *Gazette du Valais*, 8 mars 1904.
72. Blanchet A. : *Du progrès dans l'agriculture*. Considérations à propos de diverses publications sur l'état actuel de l'agriculture dans le canton du Valais, Lausanne 1869, p. 21 et p. 32.
73. Cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1885, DI, pp. 66-67.
74. *Gazette du Valais*, 8 mars 1904.
75. AF D 1868, Réponse du canton du Valais aux questions relatives à l'enquête commerciale décrétée par la Diète, 15 février 1844.
76. Sur l'histoire des principales entreprises valaisannes entre 1800 et 1850, cf. Michelet M. : *Sur les traces des précurseurs : Industries bas-valaisannes (1800-1850)*, in *Vallesia*, 1968, pp. 133-203.
77. Cf. Haenni W. : *op. cit.*, p. 390.
78. *Idem*, p. 391.
79. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1851, p. 64.
80. Haenni W. : *op. cit.*, p. 390.
81. RL, IX, loi du 21 novembre 1856, sur les mines et carrières, pp. 360 et sq.
82. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1850, p. 32.
83. *Idem*, 1851, p. 61.
84. *Idem*, 1857, p. 34.
85. *Idem*, 1861, pp. 39-40.
86. *Idem*, 1863, p. 77.
87. RL, X, loi du 27 mai 1857, sur la liberté du commerce, de l'industrie et des arts.
88. *Idem*, loi des finances, du 26 décembre 1862, article 22.
89. *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 22 novembre 1864, p. 6.
90. *Idem*, p. 7.
91. A ce sujet, cf. l'étude en préparation de Bétatrice Fournier sur le gouvernement conservateur de 1857 à 1875.
92. Cf. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1865, p. 39.
93. *Idem*, 1866, pp. 74-75.
94. Cf. Perrin P. : *op. cit.*, pp. 167 et sq.
95. *Gazette du Valais*, 6 octobre 1869.
96. *Idem*, 7 novembre 1869.
97. *Idem*, 12 novembre 1869.
98. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1872, DI, p. 65.
99. *Le Confédéré*, 25 février 1877.
100. *Idem*, 16, 23 et 30 mars 1877.
101. *Nouvelle Gazette du Valais*, 12 avril 1882, et *Le Confédéré*, 11 avril 1882.
102. Remarque que n'apprécient ni le journal conservateur ni le journal radical.
103. Quand nous parlons de matières premières, nous faisons allusion à une rubrique de la statistique valaisanne des importations et des exportations; il s'agit en fait des métaux, minerais et de leurs produits; c'est dire qu'à partir de 1900, cette rubrique comprend l'industrie lourde à l'exception de l'industrie chimique.
104. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1883, DI, pp. 31-32.
105. Au sens de la loi fédérale du 23 mars 1877 concernant le travail dans les fabriques.

106. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1885, DI, pp. 66-67.
107. *Idem*, 1888, DI, p. 61.
108. *Idem*, 1893, DI, p. 59.
109. *Idem*, p. 63.
110. *Idem*, 1896, DI, p. 52.
111. A ce sujet, cf. de Torrenté F. : *Le développement industriel du canton du Valais*, Genève 1927, pp. 57-67.
112. Cf. de Torrenté F. : *op. cit.*, et Kaufmann B. : *Die Entwicklung des Wallis vom Agrar zum Industriekanton*, Zürich 1965, ainsi que Roh H. : *Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle*, Sion 1960.
113. Il s'agit de produits finis ainsi que de la production chimique et électro-chimique.
114. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1900, DI, p. 128.
115. *Statistique de la dette hypothécaire en Valais pendant les trente dernières années et de la fortune imposable du canton de 1887 à 1899*, Sion 1900.
116. *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1906, DI, p. 55.
117. AF, 7172 A 1, *Fabrikenverzeichnis*.
118. *Idem*.
119. Ce chiffre passe à 59 % si l'on compte également la production du sucre, des pâtes alimentaires, du chocolat, de la papeterie, de la verrerie, du tabac et du mobilier qui est indéniablement une production de fabrique. Néanmoins, une marge d'erreur de 5 à 10 % doit être envisagée puisque la production de métaux n'est pas forcément le fait des grandes fabriques.
- + 120. Pour avoir une meilleure vision de cette époque encore très mal connue, il faut attendre les mémoires de licence de Béatrice Fournier et d'Elisabeth Roux pour la période 1857 à 1905. Leur lecture de la presse valaisanne de l'époque nous a été d'un précieux secours pour la rédaction de cet article.
121. Emonet J. : *L'industrie hôtelière dans le canton du Valais*, in *Travaux statistiques du canton du Valais*, Berne 1908.
122. Au sens ricardien du terme.
123. Ota Sik : *La troisième voie*, Paris 1974.
124. A ce sujet, cf. dans ce volume, l'article de Jean-Henri Papilloud.
125. Sans entrer dans la polémique sur la terminologie et sur les mécanismes propres au « take-off », nous dirons que ce concept a naturellement certaines caractéristiques locales dues à sa périodisation et à sa nature. Si l'on admet que les grandes périodes de démarrage se situent : à la fin du XVIII^e siècle, entre 1820 et 1830, de 1851 à 1873 et de 1896 à 1914, le Valais appartient à la quatrième phase. Le retard des transformations valaisannes et l'appartenance du Vieux Pays à un ensemble plus vaste expliquent également le caractère partiel du processus.
- Sur l'ensemble de cette problématique, nous renvoyons à
- Rostow W.W. : *Les étapes de la croissance économique*, édition française, Paris 1963.
- Rioux J.P. : *La révolution industrielle 1780-1880*, Paris 1971.
- Bairoch P. : *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris 1969.
- Bairoch P. : *Niveaux de développement économique de 1810 à 1910*, in *Annales E.S.C.*, 1965, pp. 1091-1117.
- Fohlen C. : *Qu'est-ce que la révolution industrielle ?*, Paris 1971.
- C'est là une littérature classique à laquelle il conviendrait d'ajouter les œuvres d'Ota Sik : *op. cit.*
- Pour la Suisse, cf.

- Bergier J.F. : *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*, Berne 1974.
 - Walter F. : *Le développement industriel de la ville de Fribourg entre 1847 et 1880*, mémoire de licence 26, Fribourg 1974.
 - Roh H. : *Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle*, Sion 1960.
126. Le Valais dépend du capital français dont il faudrait étudier l'importance des investissements. Vers 1910, le Département des finances de la Confédération estime que les cantons de Berne, Fribourg, Valais et Grisons ont souscrit à au moins 200 millions de francs d'emprunts à la France, soit à plus de 20 % de l'ensemble des emprunts helvétiques à la France qui sont de loin les plus importants. Cf. AF 9/127.

JEAN-HENRI PAPILOUD

La population valaisanne
à l'époque contemporaine

Naguère mise à l'écart des données explicatives de l'histoire, la population vient aujourd'hui au premier plan. Il ne s'agit plus de savoir si un pays ou un village a plus d'habitants que son voisin, mais d'étudier les problèmes que posent les faits démographiques, les répercussions qu'ils ont ou qu'ils subissent dans les sociétés qui les produisent.

La multiplication extraordinaire des hommes à l'époque contemporaine n'est pas étrangère à cette nouvelle manière de voir. L'inquiétude face à la montée démographique du Tiers-Monde, alors que les pays industrialisés voient leur avenir hypothéqué à la fois par leur vieillissement et par les conséquences mêmes de leur développement, confère à cette question une charge émotionnelle qui ne facilite pas toujours une juste appréciation de la situation.

La nécessité de replacer ce phénomène dans le temps se fait de plus en plus sentir. Aucun changement qui dépasse le cadre immédiatement perceptible par une conscience humaine n'échappe à cet impératif. Sensible aux événements qui agitent la surface de l'histoire, l'homme ne prend conscience des transformations profondes qu'au moment où elles deviennent pathologiques ou dramatiques.

Le Valais n'a pas échappé au mouvement général qui a bouleversé le monde à l'époque contemporaine. Les changements s'y sont produits tardivement, mais à un rythme plus accéléré qu'ailleurs. Comme la Suisse, il est entré dans un monde moderne radicalement différent de l'ancien, même si, parfois, il l'a fait à reculons, à contre-cœur, même si certains Valaisans — et non des moindres — persistent à chanter un Valais qui n'existe plus, image d'Epinal et non réalité saisie et assumée.

Première partie

LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A la fois cause et conséquence de l'évolution générale, la population doit nous permettre de dégager les principales étapes franchies depuis deux siècles. Durant cette période, la population valaisanne a passé de 60 000 à 216 000 habitants¹. Il y a donc aujourd'hui environ trois fois et demi plus d'hommes qu'il y en avait au premier recensement de 1798. On prévoit qu'ils seront 300 000 pour fêter le bicentenaire de la République helvétique ou, si l'on préfère, à franchir le cap de l'an 2000².

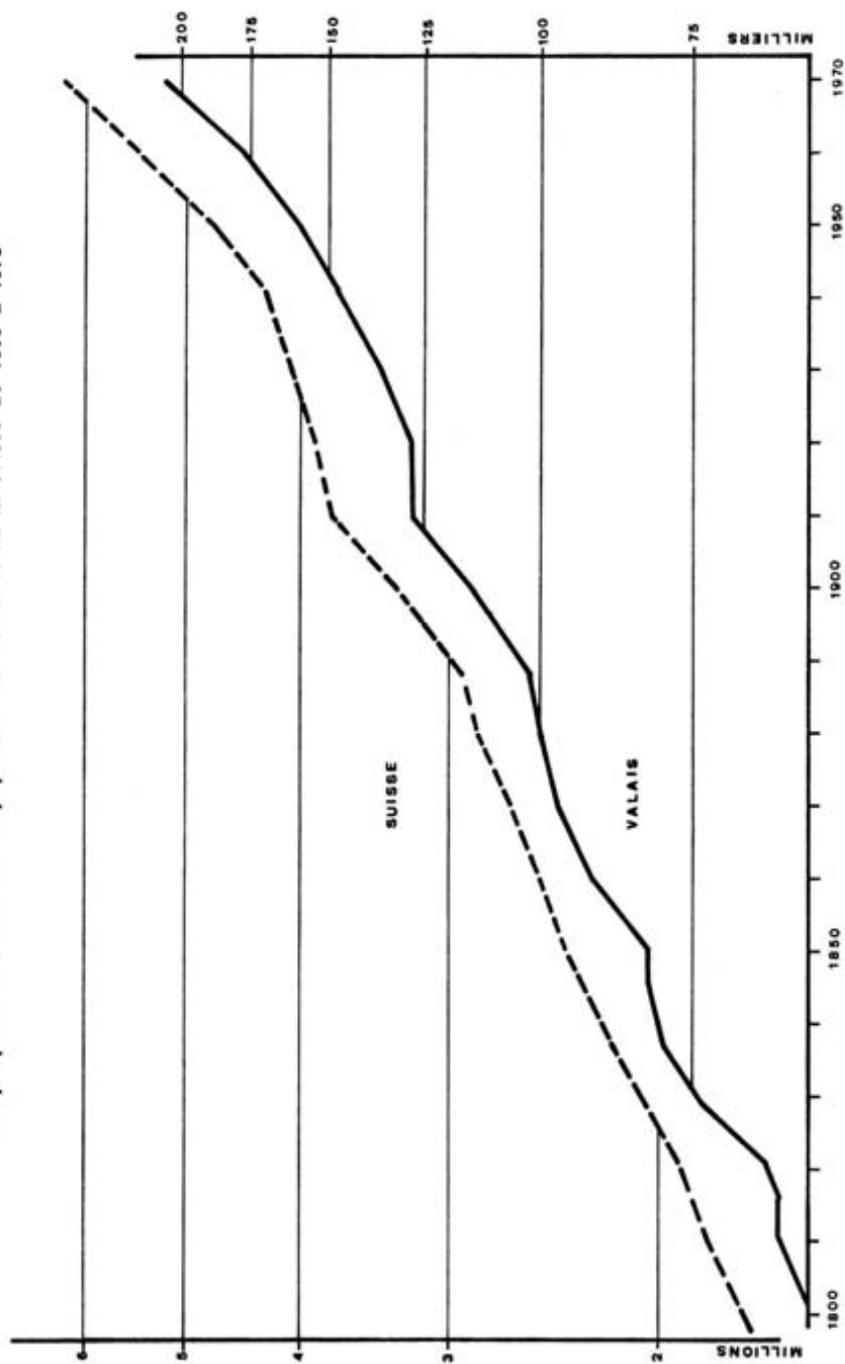
Comparée aux moindres variations des siècles antérieurs, cette augmentation considérable apparaît comme un des faits majeurs de l'histoire du Valais. Tous les changements survenus dans le canton ne se comprennent véritablement que si référence est faite à cette évolution.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET INÉGALITÉS RÉGIONALES

La courbe de la population valaisanne est parallèle à celle de la Suisse. Le rapport entre les deux est toujours resté proche de 3,5 %. De 1798 à nos jours, plusieurs phases sont nettement marquées (Graphique 7³).

Après la période stationnaire de 1798 à 1821, commence un premier essor. Jusqu'en 1837, la population s'accroît à un rythme dépassant 1 % d'augmentation par année. Alors que le gain total est de 21 000 habitants dans la première moitié du XIXe siècle, 14 000 doivent être attribués à la période 1821-1837. Puis la courbe s'infléchit et se stabilise au-dessus de 80 000 habitants. Au premier recensement fédéral, il y a 81 559 habitants en Valais.

Graphique 7 : Evolution de la population du Valais et de la Suisse de 1800 à 1970



Cette croissance, il faut le souligner, profite à tous les districts. Seuls Martigny, avec 87,1 % d'augmentation contre 35,8 % à l'ensemble du Valais, et Conches, qui voit le nombre de ses habitants diminuer, font exception⁴.

Que peut-on mettre dans l'autre plateau de la balance, celle des ressources disponibles ? En 1837, une commission de la diète est optimiste :

Cette augmentation quoique légère doit nous faire bien augurer de la prospérité nationale, car la richesse d'un pays peut se calculer sur le nombre de ses habitants. L'agriculture a sûrement gagné lorsqu'elle fournit successivement à la nourriture d'une plus grande quantité de personnes⁵.

Conclusion pour le moins hâtive ! Certes, des procédés nouveaux apparaissent, vulgarisés par les descendants des physiocrates ; de nouvelles surfaces sont difficilement gagnées à la culture ; mais le développement de l'agriculture est très lent, ses effets limités. La relation entre les hommes et les ressources reste tendue : la crise de 1816-1817 en témoigne, comme en témoignent aussi la sensibilité des mariages contheysans aux variations des récoltes⁶ et les difficultés de 1847-1848 qui montrent que si les subsistances ne sont plus le régulateur de la démographie, elles pèsent encore lourdement sur la population. Les premiers balbutiements d'une industrie, à l'ombre des privilèges obtenus du gouvernement, ne peuvent guère contrebalancer l'augmentation du nombre des travailleurs.

Dès 1850 et jusqu'en 1880, on observe une nouvelle phase de hausse. En 1860, le cap des 90 000 est franchi ; celui des 100 000 le sera en 1880.

Au cours de cette période s'amorcent de profondes transformations. Le Valais s'ouvre au monde extérieur. Le chemin de fer rend possible ou obligatoire le passage progressif de l'économie fondée sur l'autarcie au système des échanges. En 1864, quatre ans après l'arrivée du premier train à Sion, le Conseil d'Etat déclare :

La transformation de nos champs en prairies artificielles et en vignes partout où les conditions climatériques et le secours de l'irrigation le permettent, est devenue une question de première nécessité qui ne devrait pas seulement être abandonnée à l'initiative de l'intérêt individuel, mais qui devrait aussi recevoir une impulsion constante et efficace des pouvoirs publics⁷.

Encore faut-il en connaître le prix :

Nous devons calculer les résultats de ces changements, en peser les conséquences — pour nous attacher de préférence à faire produire au sol les denrées qu'il peut donner en plus grande abondance et à moins de frais, laissant au commerce le soin de se procurer à lui-même celles que, à raison d'un prix de revient trop élevé, il lui est profitable de se procurer ailleurs. Les produits des champs ne payent plus le travail du laboureur⁸.

Deux ans après ces déclarations, le Conseil d'Etat regrette déjà cette évolution :

Nous croyons que le produit de ces cultures ne ramène pas en Valais la quantité de numéraire qui en sort pour l'achat des farines⁹.

Ce changement de structures ne se fait donc pas sans problèmes. L'augmentation de la population appelle des solutions nouvelles :

Pour obtenir quelque bien-être matériel, le cultivateur défri-
che, l'industriel calcule, le pauvre défie les éléments et va
dans un autre hémisphère à la recherche d'un avenir
meilleur¹⁰.

Les Valaisans se sentent à l'étroit, ils quittent leur pays. Emigration sans esprit de retour, les grandes vagues de départ pour les pays d'outre-mer sont révélatrices des limites du canton. De 1870 à 1880, les excédents des naissances représentent en moyenne annuelle 8,9 ‰ de la population ; les 3/5 de cette augmentation naturelle sont annulés par le déficit de la balance migratoire. La situation s'aggrave encore de 1880 à 1888 ; le déficit représente près des 3/4 de l'excédent naturel, ce qui entraîne une stagnation de la population entre ces deux recensements.

Au cours de cette période, des contrastes commencent à se marquer dans le développement des régions. La montagne s'essouffle et bénéficie très peu des nouvelles structures qui se mettent en place ; le drainage commence. La population de Conches est définitivement stabilisée au-dessus de 4000 habitants, Entremont entame sa baisse séculaire, Hérens marque le pas.

En revanche, d'autres districts prennent les devants. Martigny devient le plus peuplé ; Sion fait un bond entre 1850 et 1870 : il passe de 6287 à 9103 habitants, la ville contribuant aux 2/3

de cet accroissement. Même des districts apparemment moins favorisés comme Conthey ou Loèche se retrouvent en 1888 avec une population deux fois supérieure à celle du début du siècle.

De 1888 à 1910, la croissance est exceptionnelle, 26 396 habitants en plus ; l'augmentation annuelle est supérieure à 1 %. Un fait nouveau intervient : au déficit migratoire des décennies précédentes succède un équilibre, voire même un léger solde positif. Frappé par ce renversement inattendu, le Conseil d'Etat attribue tout le bénéfice de l'opération à l'immigration :

L'augmentation extraordinaire de la population dans l'intervalle des deux derniers recensements est due surtout au grand nombre d'ouvriers attirés dans les communes de Naters et de Brigue par la construction du tunnel du Simplon ¹¹.

En réalité, l'excédent naturel a pu jouer sans contrepartie. Il est de 9 ‰ en moyenne annuelle de 1888 à 1900 et de 10,9 ‰ dans la première décennie du XXe siècle.

La Première Guerre mondiale brise cet élan. Pourtant, malgré la pointe de décès de la « grippe espagnole » et le recul de la natalité, l'excédent des naissances se maintient à 9,2 ‰ entre 1910 et 1920 ; mais le jeu des migrations fait à nouveau la différence. Ce ne sont pas les Suisses qui partent : l'émigration outre-mer tombe à un niveau très bas. En revanche, les étrangers, attirés en Valais par les grands travaux d'équipement du tournant du siècle, doivent regagner leur patrie, rappelés par leur gouvernement ou chassés par la baisse des activités. En 1920, le Valais compte pratiquement le même nombre d'habitants qu'en 1910.

Entre-temps, les différences de croissance entre les districts se sont accentuées. Deux cas particuliers retiennent tout d'abord l'attention : Brigue et Rarogne occidental.

Grâce au percement du tunnel du Simplon, le district de Brigue passe de 5566 à 9941 habitants entre 1888 et 1900. Les travaux n'ont pas seulement un effet passager ; le tunnel achevé, la population diminue, mais, dans l'intervalle, un seuil est franchi ; en 1910, le district conserve 9439 habitants, il en comptera 9997 en 1920.

Tout autre est la situation de Rarogne occidental. Avec les travaux du Lötschberg, il voit également sa population doubler ; celle-ci passe en effet de 4071 à 7965 habitants entre 1900 et 1910. Le travail terminé, le vide se fait et Rarogne occidental ne recense plus que 4660 habitants en 1920.

A côté de ces deux cas exceptionnels, les autres districts continuent sur leur lancée.

Six d'entre eux, Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, affirment leur force et se détachent nettement en tête. Au centre de chacun, de petites villes percent déjà sous les anciennes bourgades. Ce phénomène reste à l'échelle de ce canton aux petites localités ; cependant le contraste se marque de plus en plus. Alors que le Valais accroît sa population de 26 % de 1888 à 1920, les pourcentages d'augmentation pour les « villes » sont les suivants :

| | | | |
|--------|-------|----------|------|
| Sierre | 182 % | Monthey | 81 % |
| Brigue | 167 % | Martigny | 75 % |
| Viège | 100 % | Sion | 28 % |

Seule la capitale se contente d'un pourcentage proche de la moyenne ; il est vrai qu'elle a déjà atteint une dimension respectable, n'a-t-elle pas franchi le cap des 5000 habitants avant 1888 !

Le sort des districts de montagne, en revanche, devient pré-occupant. Louis Courthion, dans *Le Confédéré*¹², pose le problème du dépeuplement de la vallée de Conches devant l'opinion. Les débats sur l'assistance au Grand Conseil révèlent les inquiétudes de ces régions qui

fournissent la population à la ville, comme les ruisseaux fournissent l'eau aux grandes rivières et les rivières aux fleuves¹³.

Les appréciations sont, à vrai dire, assez différentes selon qu'elles viennent des points de départ ou des points d'arrivée. Les uns affirment :

Si la montagne vous envoie ses enfants, elle vous procure les bras pour cultiver votre plaine¹⁴.

Les autres prophétisent :

Les centres de la plaine deviendront tout simplement le dépotoir (permettez-moi cette expression) de tous les indigents de la montagne (murmures)¹⁵.

En comparaison de l'augmentation de la population cantonale, l'évolution des régions de montagne justifie le pessimisme de leurs représentants. De 1888 à 1920, l'Entremont subit une perte de 6,6 %, le val d'Anniviers de 7,7 % et Conches de 4,7 %.

Le temps où la richesse du Valais se cantonnait dans les hauteurs semble révolu.

A partir de 1920, la courbe de la population valaisanne prend une allure plus régulière. La croissance, modérée dans l'entre-deux-guerres, s'accélère après 1950. Le nombre d'habitants passe de 128 246 en 1920 à 159 178 en 1950, soit une augmentation de 24 % en trente ans. Dans les vingt ans qui suivent, l'augmentation est de 30 %. Le 1er décembre 1970, le Valais recense 206 563 habitants.

Le mouvement naturel de la population et les migrations expliquent cette accélération :

Tableau 19

**Mouvement et bilan de la population¹⁶
(en moyenne annuelle pour 1000 habitants)**

| | Excédent des naissances | Gain migratoire | Augmentation totale |
|-----------|------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| 1920-1930 | 11,4 | — 5,2 | 6,2 |
| 1930-1941 | 9,1 | — 1,5 | 7,6 |
| 1941-1950 | 13,3 | — 5,4 | 7,9 |
| 1950-1960 | 11,7 | — 0,6 | 11,1 |
| 1960-1970 | 12,2 | + 2,9 | 15,1 |

Durant l'entre-deux-guerres, les excédents des naissances restent élevés ; ils sont très nettement supérieurs à la moyenne suisse qui n'est que de 5,2 ‰ de 1914 à 1941¹⁷. La situation critique de l'économie n'est cependant guère favorable à la balance des migrations. On remarque toutefois que la crise économique des années 1930 ralentit le flux migratoire. L'attrait de l'émigration diminue dans la mesure où la vie est devenue

très difficile ailleurs. La perspective de devenir chômeurs dans une ville suisse retient les Valaisans qui trouvent dans les grands chantiers un palliatif aux insuffisances de l'économie valaisanne.

Après 1950, le boom économique renverse la situation et a d'importantes répercussions sur la démographie. La balance des migrations se rééquilibre et devient nettement positive de 1960 à 1970. Le rythme de croissance s'accélère et suit de près la moyenne suisse¹⁸.

Le résultat, s'il est globalement favorable au Valais, l'est beaucoup moins pour certaines régions. Les grandes lignes du développement des districts esquissées depuis 1850 se poursuivent et s'accroissent. Trois groupes apparaissent. L'augmentation de la population valaisanne, 78 317 habitants de 1920 à 1970, se répartit de la manière suivante : 3,6% va à un premier groupe composé de Conches, Hérens, Entremont et Saint-Maurice dont la population reste stationnaire jusqu'en 1960 ; un groupe intermédiaire formé par les districts de Rarogne, Loèche et Conthey retient 11,4 % de l'augmentation, alors que 85 % se concentre sur les districts à forte croissance que sont : Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège et Brigue.

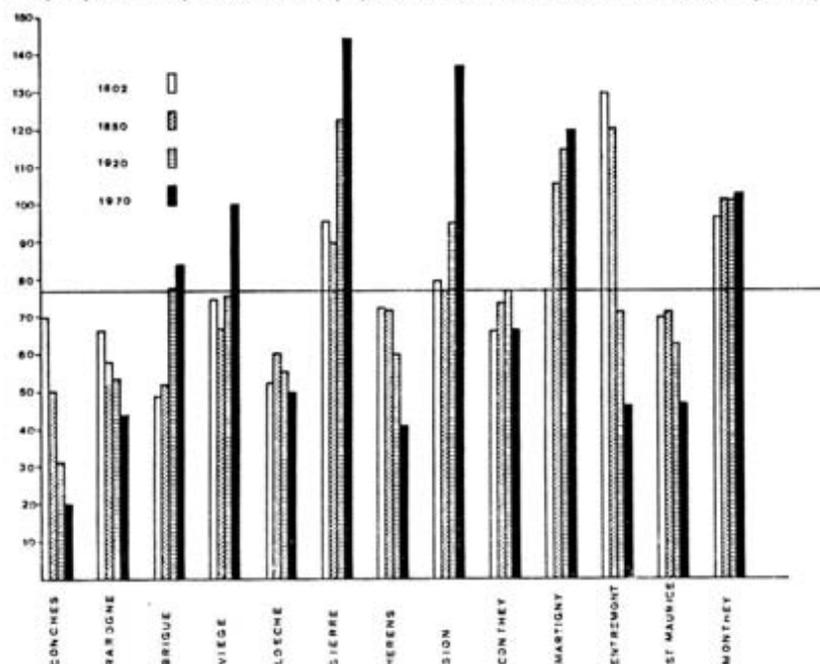
L'examen de l'évolution des communes met en évidence l'apparition de pôles de croissance. De petites villes remplacent les gros villages qui avaient trop grandi entre 1888 et 1920 ; leur extension géographique entraîne l'annexion des communes environnantes et leur réduction à l'état de banlieues. Comparés à l'augmentation moyenne du Valais — 61 % de 1920 à 1970 — les pourcentages de ces localités font en effet figure d'exceptions :

| | | | |
|--------------------|-------|----------|-------|
| Viège | 220 % | Martigny | 118 % |
| Sierre | 193 % | Monthey | 115 % |
| Sion ¹⁹ | 187 % | Brigue | 66 % |

Dans une certaine mesure, toute une zone tend à s'ordonner autour de ces centres, aussi référence est-elle de plus en plus faite à la région. Le maintien de la division en treize districts, qui correspond surtout à une volonté politique, ne tient plus compte des nouveaux partages d'influence et ne représente plus

une partition équilibrée du canton. La distribution de 1000 habitants dans les districts en 1802, 1850, 1920 et 1970 montre les profondes transformations qu'ils ont subies (Graphique 8).

Graphique 8 : Répartition de la population valaisanne dans les districts (en %)

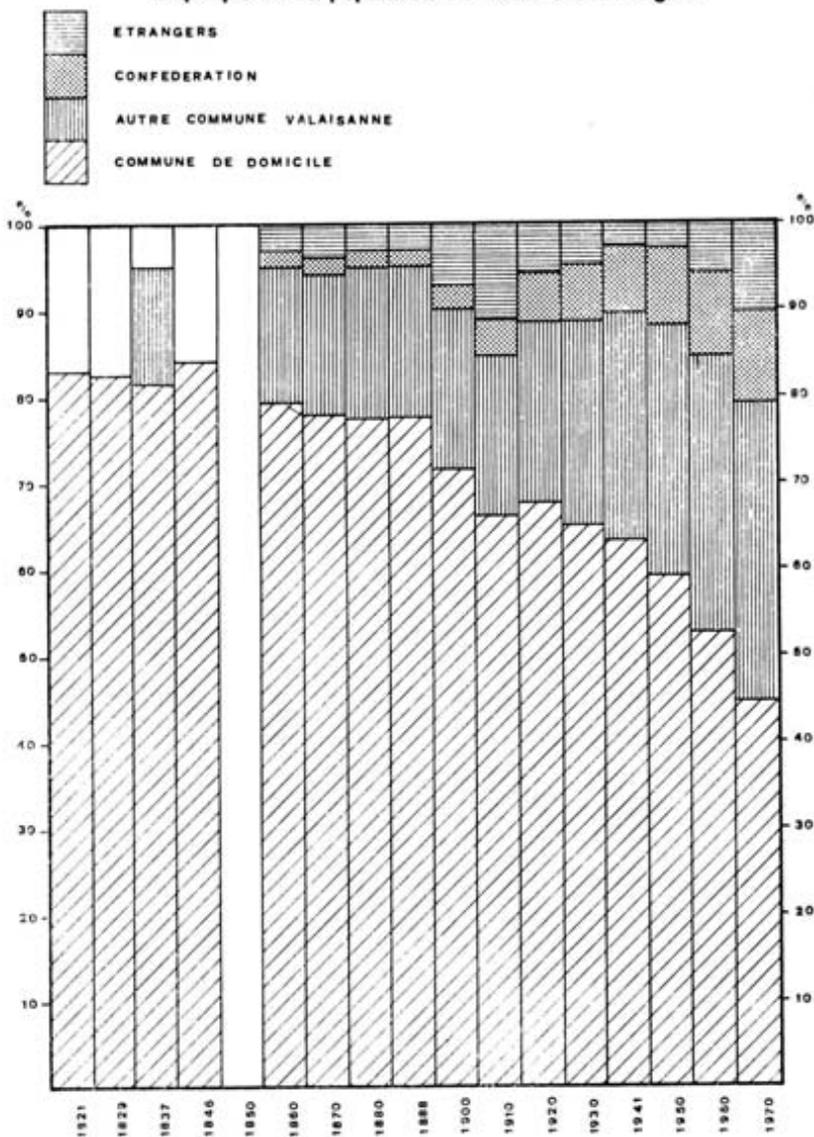


UN MONDE QUI S'OUVRE : LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Le brassage de la population est parallèle au développement du canton. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, le Valaisan est attaché à sa commune, à son village, à son terroir. Ce repli sur soi, qui nous a déjà étonné à Conthey au XVIIIe siècle, est une des caractéristiques du Valais. Plus des 4/5 de la population cantonale sont originaires de la commune de résidence dans la première moitié du XIXe siècle. Mis à part le cas du recensement de 1846 qui indique 84 % de « communiens », la

baisse est sensible jusqu'en 1888 où 77 % des habitants sont encore des ressortissants de la commune de résidence (Graphique 9²⁰).

Graphique 9 : La population du Valais selon l'origine



La diminution des bourgeois se fait surtout au bénéfice des ressortissants d'autres communes du canton. Les Confédérés et les étrangers ne représentent ensemble qu'environ 5 % de la population.

Un premier décrochement a lieu au tournant du XXe siècle avec une arrivée considérable de travailleurs étrangers et de Confédérés. Les non-Valaisans triplent leur proportion en 22 ans. En 1910, les bourgeois de la commune de résidence ne représentent plus que les 2/3 de la population.

L'entre-deux-guerres freine cette évolution. Les ressortissants de la commune de résidence continuent cependant de baisser ; mais, à la différence de la période précédente, les Confédérés bénéficient aussi de leur recul. Les étrangers, en revanche, sont frappés par une vague de reflux qui les ramène, en 1941 et en 1950, à la proportion qu'ils avaient au XIXe siècle, 3 % environ.

Les nouvelles orientations de la politique économique du gouvernement, axées essentiellement sur l'agriculture, s'accommodent mal d'un fort contingent de travailleurs étrangers. Les difficultés du marché de l'emploi dictent une attitude restrictive. Le Conseil d'Etat écrit en 1924 :

Il faut protéger notre main-d'œuvre indigène et empêcher, autant que possible, l'entrée en Suisse de travailleurs étrangers, lorsque cela n'est pas absolument nécessaire²¹.

Les positions se durcissent lors de la crise des années 1930 :

Il était nécessaire d'arrêter ou plutôt de restreindre à son extrême limite le flot envahisseur de la main-d'œuvre étrangère²².

Comme pour montrer sa ferme volonté de respecter ses engagements, le gouvernement cesse de publier les chiffres annuels des autorisations d'entrée et ne cache pas son optimisme :

Avec un peu de bonne volonté et la collaboration bienveillante de tous les milieux intéressés, nous pourrions obtenir, dans un avenir prochain, l'élimination complète de la main-d'œuvre étrangère²³.

Au plus fort de la crise, en 1936, les propos franchement xénophobes ne sont plus voilés :

Il y a lieu de constater qu'à des temps nouveaux correspondent des tâches nouvelles. Jusqu'à maintenant notre grande préoccupation consistait à éloigner l'élément étranger, ayant en vue particulièrement la protection du marché du travail ...

Il devient indispensable d'étendre cette activité dans d'autres domaines, de montrer la plus grande vigilance vis-à-vis de tout élément étranger douteux et plus de sévérité encore si possible envers l'indésirable. Ce fut l'œuvre de 1936, ce sera encore celle de demain²⁴.

Le problème s'estompe pendant la deuxième guerre et tant que les difficultés économiques qui la suivent ne sont pas surmontées ; puis le pays a de nouveau besoin de bras, la mobilité géographique augmente. Les ressortissants de la commune de domicile tombent à 52,5 % en 1960 et à 45 % en 1970 ; les habitants originaires d'une autre commune du canton passent de 26 % en 1941 à 34 % en 1970. Les Confédérés parviennent à dépasser 10 % de la population. Mais le phénomène le plus intéressant est à nouveau l'arrivée des étrangers en Valais. En 1970, leur proportion reste modeste, légèrement supérieure à 10 % ; ils ont néanmoins réussi à tripler leur pourcentage en vingt ans, sans pour autant atteindre le maximum de 1910.

Ce retour n'est pas accepté d'emblée. En 1954, le Conseil d'Etat découvre sa tactique

pour parer efficacement au danger de surpopulation étrangère²⁵.

Le moyen est simple :

Le problème que pose la présence en Valais d'un grand nombre de travailleurs étrangers trouve une solution partielle dans l'aggravation des conditions d'établissement²⁶.

Les mesures consistent à limiter l'autorisation de séjour à la saison²⁷.

Cette politique est appliquée ; en 1957-1958, les saisonniers représentent plus des 4/5 de la main-d'œuvre étrangère²⁸.

Cependant, certains postes de travail s'accommodent mal de cette durée limitée et requièrent un emploi annuel ; d'autre part, un nombre croissant d'étrangers immigrés remplissent les conditions leur permettant de demander un permis d'établissement. Il faut donc lâcher du lest.

Le problème de la famille des travailleurs ne tarde pas à se poser.

Or, du point de vue du danger de surpopulation étrangère, il est d'une grande importance de savoir dans quelle mesure les familles de travailleurs étrangers peuvent être admises... Des considérations humanitaires et sociales peuvent demander que la possibilité en soit donnée, sous certaines conditions, à l'étranger bénéficiant d'un permis de séjour seulement²⁹.

Libéralisation parallèle à celle de la Suisse, cette nouvelle attitude devrait permettre aussi de maintenir les ressources en main-d'œuvre menacées par les revendications de plus en plus vives des milieux xénophobes³⁰. A partir de 1965, près de 2000 personnes ont pu entrer en Valais chaque année sous la rubrique « famille ». Bientôt, on parle d'intégration :

Du moment qu'ils doivent s'assimiler, s'adapter à notre culture, accepter nos particularités, ils ne doivent pas être considérés comme des organes de production permettant de surmonter une tension conjoncturelle momentanée, mais comme des éléments humains³¹.

Vœu pie ? En 1970, la votation populaire sur l'initiative Schwarzenbach montre les réticences de la population. Certes, le Valais la rejette, mais 46 % des votants se déclarent favorables aux mesures de limitation plus strictes et des régions donnent une majorité acceptante³². Mieux que tout autre test, la crise qui frappe actuellement l'économie dévoile les contradictions entre les discours et le rôle réel que la Suisse ou le Valais entendent faire jouer aux immigrés.

Que reste-t-il du vœu, formulé en 1965 par le gouvernement, de considérer les étrangers autrement que comme de simples régulateurs du marché de l'emploi ? Aujourd'hui, ils sont les premiers touchés par les difficultés économiques. Le réflexe de renvoyer les immigrés chez eux pour donner du travail aux Suisses a de nouveau joué, comme cela avait été le cas à chaque crise de l'économie, particulièrement après la première guerre et lors de la crise des années 1930.

En même temps que des travailleurs, la Suisse ou le Valais renvoient des consommateurs ; les emplois n'étant pas interchangeables, il est douteux que les Suisses eux-mêmes y trouvent un avantage quelconque. Par les résonances populaires qu'elle rencontre, « l'exportation du chômage » fournit au moins un bouc émissaire ; elle évite d'envisager et de mettre en œuvre une politique économique globale qui nécessiterait une remise en cause des bases et des conceptions de la croissance.

Jusqu'à maintenant les immigrés ont eu un rôle important dans le développement de l'économie valaisanne. Il faut d'ailleurs

remarquer à cette occasion que les recensements ne présentent qu'un reflet atténué du mouvement réel des étrangers puisqu'ils ne comptent que les présents au 1er décembre, jour du recensement. Fort heureusement, le Conseil d'Etat publie à nouveau, après la guerre, les chiffres annuels des permis accordés aux immigrés²³. Une étude plus précise peut donc être envisagée.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère

Au XXe siècle, l'évolution du nombre des permis d'établissement et de séjour peut se résumer de la manière suivante : après les maximums enregistrés avant la Première Guerre mondiale — 18 656 en 1908 — le nombre des permis descend au-dessous de 5000 pendant les hostilités, puis il remonte légèrement jusqu'en 1931 où 10 017 permis sont accordés par le Département de justice et police. Malgré l'absence de données officielles, il semble que les permis soient inférieurs à 5000 à partir de 1934 ; leur nombre devient insignifiant durant la Deuxième Guerre mondiale. La paix rétablie, les étrangers réapparaissent. En 1946, le Conseil d'Etat note déjà :

L'immigration de main-d'œuvre étrangère a pris une ampleur imprévisible²⁴.

En 1950, 5000 permis sont délivrés ; dès lors l'augmentation est rapide et régulière pour atteindre le chiffre de 36 729 en 1964. Stabilisé pendant quelques années, le nombre des permis approche les 40 000 en 1970, les dépasse ensuite et arrive à 47 646 en 1974.

Le contingent le plus important est celui des permis de séjour et travail. Cette catégorie ne commence à reculer proportionnellement qu'à partir de 1965. Le Département de justice et police donne pour ce groupe la répartition par genres d'activité ; nous savons donc avec précision quels sont les secteurs qui les emploient :

Tableau 20

Répartition de la main-d'œuvre selon la branche économique ²⁵

| | Permis accordés moyenne annuelle | | Répartition des permis de séjour et travail en % | | | | | | |
|-----------|-------------------------------------|----------------------|---|-----------------|------------------|------------------|-------------------|--------|--|
| | Total | Séjour et travail | Bâti- ment | Hôtel- lerie | Agri- culture | Métal- lurgie | Service maison | Divers | |
| 1950-1954 | 10 849 | 7 422 | 35,7 | 18,6 | 19,5 | 4,4 | 13,2 | 8,6 | |
| 1955-1959 | 18 946 | 15 511 | 41,5 | 19,5 | 13,7 | 6,6 | 8,3 | 10,4 | |
| 1960-1964 | 30 016 | 25 001 | 49,2 | 18,7 | 5,4 | 10,3 | 4,7 | 11,7 | |
| 1965-1969 | 33 389 | 21 969 | 41,5 | 24,5 | 4,7 | 12,4 | 2,3 | 14,6 | |
| 1970-1974 | 43 783 | 26 306 | 40,3 | 28,5 | 3,8 | 10,8 | 1,0 | 15,6 | |

Vers 1960 ou 1970, le total des permis est proche du 1/5 de la population recensée en Valais ; la main-d'œuvre représente le 1/3 environ de la population valaisanne active ²⁶.

Le bâtiment et l'hôtellerie occupent la plus grande partie des immigrés qui viennent travailler en Valais, le plus souvent en qualité de saisonnier. A partir de 1960, ces deux branches regroupent les 2/3 des effectifs. La proportion est considérable, elle est même surprenante en comparaison des personnes actives recensées dans ces professions.

En 1960, on compte 12 322 personnes occupées dans la construction ; en 1970, 12 981. De 1955 à 1974, le nombre des permis de séjour et de travail pour le bâtiment est proche des 10 000 ; en 1963, il frise même les 15 000. Tout aussi intéressante est la situation de l'hôtellerie. En moyenne, plus de 5000 permis annuels sont accordés à des étrangers pour une activité dans cette branche, le maximum étant constitué par les 8244 autorisations de 1974. Le recensement de 1960 n'indique que 4374 personnes actives dans l'hôtellerie ; celui de 1970, 6663 en comptant celles qui sont occupées à temps partiel ²⁷.

Le poids que constituent ces deux branches dans l'emploi de la main-d'œuvre est d'autant plus inquiétant qu'Henri Roh, se basant sur la répartition des branches d'activité donnée par le recensement de 1960, estimait qu'elles occupaient déjà une place disproportionnée ²⁸.

A côté de ces deux géants, l'agriculture et le service de maison ont fortement baissé, surtout après 1960. En revanche, les emplois dans la métallurgie et les machines ont triplé leur pourcentage entre 1950 et 1970. L'évolution du nombre absolu des permis est encore plus impressionnante que celle du pourcentage : de 120 en 1950, les permis pour la métallurgie et les machines passent à 817 en 1955 ; ils atteignent 1300 en 1960, 3924 en 1964, redescendent légèrement ensuite ; ils sont encore 2818 en 1970 et 3112 en 1973.

Les autres branches ne touchent qu'un nombre restreint de travailleurs, mais elles accusent une progression sensible. Pendant les cinq dernières années considérées, 4000 personnes sont occupées dans d'autres professions que celles citées dans le tableau. Le groupe médecine et hygiène, par exemple, passe de 306 permis en 1960 à 1284 en 1974.

La diversification de l'emploi des immigrés s'accompagne d'un élargissement du recrutement international. La prépondérance des Italiens est longtemps incontestée : 90 % avant 1960, 80 % de 1960 à 1969. Mais,

le recrutement en Italie devenant aléatoire, on a eu recours à la main-d'œuvre espagnole³⁹.

Cette dernière apparaît en effet dans la statistique en 1963 ; elle représente déjà le 12 % du total entre 1965 et 1969. Lorsque les Italiens tombent à 52,5 % en 1970-1974, les Espagnols montent à 26,5 %, maintenant ainsi la suprématie de la main-d'œuvre méditerranéenne.

Au total, les changements observés dans l'origine des immigrés, comme ceux qui se perçoivent dans la répartition des emplois, sont moins significatifs que les constantes. La main-d'œuvre reste sous-qualifiée, à bon marché ; elle est essentiellement occupée dans les emplois que les Valaisans refusent. L'aspect humain de la question mis à part, cette discrimination n'aurait rien d'inquiétant et pourrait même être un signe évident du développement du canton. Il n'en est rien. Parallèlement à l'arrivée des travailleurs en Valais, l'émigration des Valaisans dans les cantons suisses s'est accentuée.

Persistance de l'émigration

A la fin du XIXe siècle, les Valaisans ne quittent guère leur canton pour un autre. Il n'y a que 2755 ressortissants valaisans domiciliés en Suisse en 1880. En 1910, leur nombre atteint déjà 9134 ; il est à 12 218 en 1920 et à 16 061 en 1930, soit, pour cette dernière date, 13 % des Valaisans domiciliés dans le canton ⁴⁰. D'après le Conseil d'Etat, ce déplacement à l'intérieur de la Suisse n'a pas annulé complètement les départs pour l'étranger :

Une question très importante ... est celle de l'émigration de nos ouvriers chômeurs dans les pays où les conditions de travail sont plus favorables. Quantité de personnes se sont annoncées pour aller travailler à l'étranger, spécialement dans l'agriculture ⁴¹.

Moyen on ne peut plus efficace pour résoudre les contradictions de l'agriculture durement frappée après la prospérité de la guerre ! Les années qui suivent n'arrangent pas les choses. En 1941, le Conseil d'Etat met l'accent sur un autre type d'émigration :

Comme chaque année, nous avons constaté que nos ouvriers de chantiers quittent volontiers le canton, pour se rendre dans d'autres régions suisses où les salaires sont plus élevés. En période de chômage, cette migration serait intéressante, car elle témoignerait de la volonté de travail de notre population ouvrière. Mais, dans les circonstances présentes, cet écrémage de notre main-d'œuvre présente d'assez sérieux inconvénients. Nous avons beaucoup de peine à recruter des ouvriers qualifiés et stables pour nos propres chantiers. Une adaptation progressive des salaires devient donc nécessaire ⁴².

Avec le même sérieux, le gouvernement conseillera cette émigration lorsque les difficultés économiques surgiront avec l'après-guerre ⁴³.

Le recensement de 1941 compte 20 637 Valaisans établis hors du canton, soit 15,5 % de ceux qui sont restés en Valais ; en 1950, il y en a 31 068 ; en 1960, 40 908 et 49 208 en 1970, c'est-à-dire le 30 % des Valaisans domiciliés au pays ⁴⁴.

Ainsi, au moment où l'économie doit faire massivement appel à la main-d'œuvre étrangère, le nombre des Valaisans établis à l'extérieur croît à un rythme nettement supérieur à celui des Valaisans sédentaires. De 1920 à 1941, la « diaspora » valaisanne augmente de 69 % et de 138 % de 1941 à 1970. Les

ressortissants valaisans domiciliés en Valais ne progressent respectivement que de 17 et 23 %.

Inadaptation de l'économie ou de la société ? Pierre-Michel Rey a mis l'accent sur la deuxième explication dans son étude des migrations des Valaisans à Genève⁴⁵. Les facteurs économiques ont eu aussi une importance considérable. Quoi qu'il en soit, les conséquences pour le Valais ne sont guère favorables,

cela équivaut à une saignée économique et financière⁴⁶.

Pourtant, l'économie valaisanne s'est considérablement diversifiée au XXe siècle. L'analyse des professions atteste que les transformations ont été radicales.

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE, REFLET DES TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le Valais est de loin le canton le plus agricole de la Suisse. Sur 1000 personnes actives, 784 sont agriculteurs en 1870, 764 en 1888. A la même époque, la moyenne suisse est toujours marquée par une baisse rapide ; l'agriculture occupe moins de 400 personnes actives sur 1000 en 1888⁴⁷.

Faut-il, pour expliquer ce retard, faire appel à un choix délibéré ? Le gouvernement est de cet avis en 1885 :

Le Valaisan avec son caractère indépendant a toujours trouvé qu'il valait mieux cultiver son sol que de vouer son intelligence aux fluctuations de l'industrie⁴⁸.

Pourtant, 60 ans auparavant, Emmanuel Bonjean tenait un autre discours :

Que l'on ne nous dise pas que le Valais n'est propre qu'à l'agriculture : ce serait une injure faite au caractère national... Favorisons le commerce et tous les genres d'industries utiles et nous verrons le Valais renaître à une nouvelle vie⁴⁹.

Un modeste artisanat, quelques industries difficilement implantées et qui se maintiennent tout aussi difficilement, le tour du secteur secondaire est vite fait. En 1888, 122 personnes sur 1000 sont occupées dans la transformation des matières premières et 114, dans le secteur tertiaire.

Les inconvénients d'un tel système ne manquent pas. Vers 1850, le gouvernement en est pleinement conscient :

Le Valais, riche en productions du sol, ne travaille pas ; il envoie ses produits à l'étranger qui les lui vend ensuite confectionnés en lui faisant payer chèrement la main-d'œuvre ... tandis que des milliers de mains demandent l'ouvrage qui leur procure l'entretien ⁵⁰.

Pour la première fois dans l'histoire valaisanne, une ferme volonté de changer les structures mêmes du pays est affichée. Au premier rang des moyens mis en place figure

une instruction solide, non pas limitée à un petit nombre d'élus, mais répandue dans les masses ⁵¹.

Impressionné par l'industrie du tressage de la paille pratiquée à Fribourg, en Argovie ou à Lucerne, le Conseil d'Etat y croit, en 1852, autant que la fermière au pot au lait. Des dispositions sont prises pour introduire cette activité

bien propre à faire naître l'aisance parmi les familles pauvres qui s'occupent de ce travail.

Dans ce but, il a cru devoir procurer aux personnes disposées à apprendre le tressage, le moyen d'un apprentissage gratuit ⁵².

Cette expérience intéressante à plus d'un titre n'a pas les résultats escomptés malgré ses débuts prometteurs. Quelques années plus tard, la méfiance vis-à-vis de l'industrie reprend nettement le dessus.

Mais le pays va à la catastrophe ⁵³ et le gouvernement doit se rendre à l'évidence et en tirer les conclusions. Il le fait dans les années 1890 :

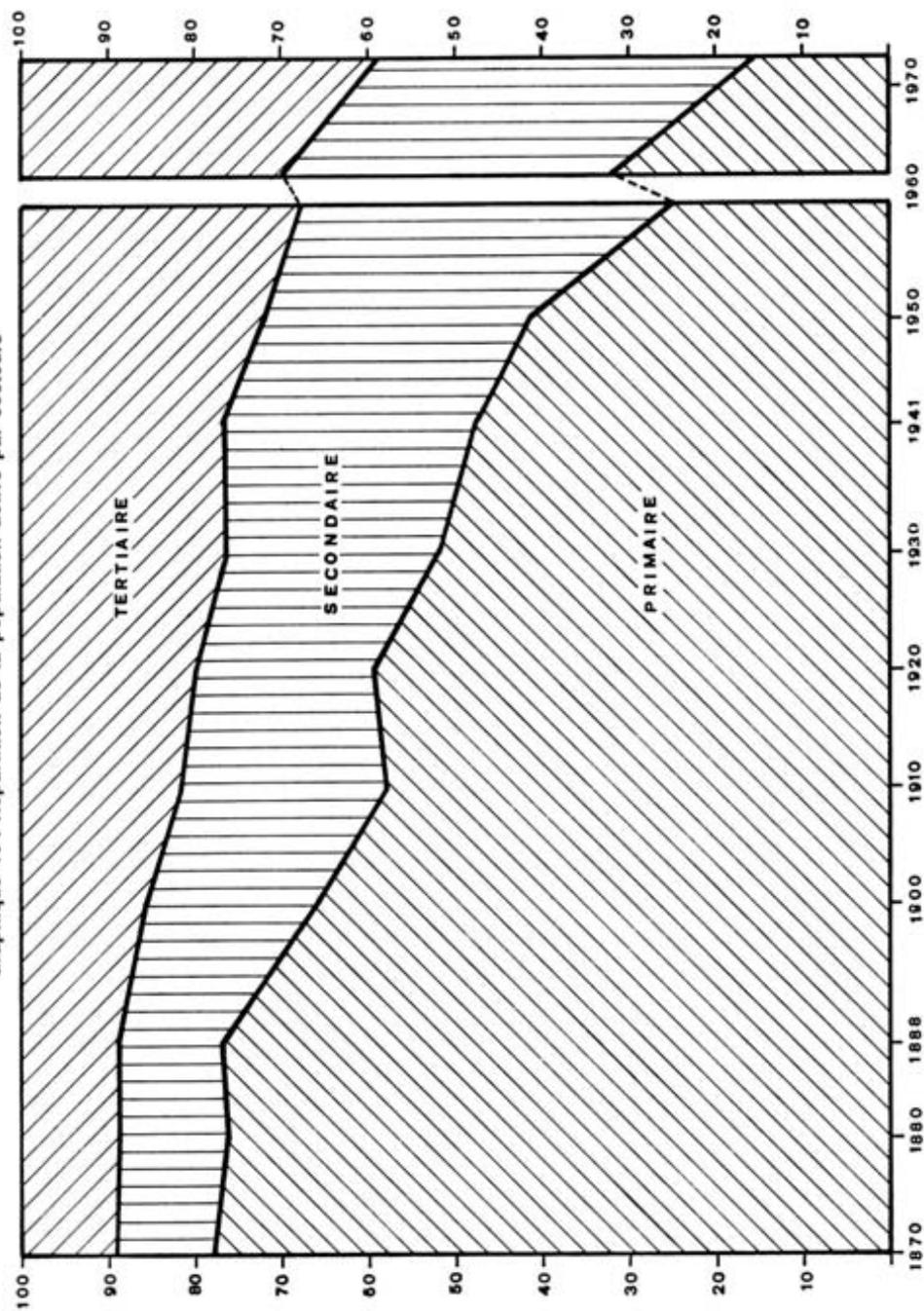
Nous devons par toutes nos forces augmenter la production indigène en développant et en favorisant les industries, grandes et petites, et les arts et métiers dans notre canton ⁵⁴.

Un premier tournant, décisif, s'observe à la fin du siècle. La proportion des personnes actives dans l'agriculture tombe à 660 ‰ en 1900, le secteur secondaire monte à 195 ‰ et le secteur tertiaire arrive à 145 ‰. En 1910, le secteur primaire n'occupe plus que 579 personnes sur 1000 contre 235 pour le secondaire et 186 pour le tertiaire (Graphique 10 ⁵⁵).

Le premier saut effectué, encore faut-il l'assurer. L'avenir mérite les efforts et les sacrifices. L'optimisme ne manque pas en 1909 :

Le Valaisan d'antan aimait éperdument la terre, son unique nourrice ... Mais les temps ont changé ... L'industrie très

Graphique 10 : Répartition de la population active par secteurs



longtemps à l'état embryonnaire y a pris un essor magnifique ... La grande industrie cependant ne vient que de naître : à elle seule, elle emploiera toute une armée d'ingénieurs, contremaitres, machinistes, constructeurs, surveillants de travaux, etc. Eh bien ! si nous ne voulons pas laisser tous ces postes, comme ce fut le cas jusqu'à présent, entre les mains d'étrangers, facilitons à nos jeunes gens l'accès à ces emplois par une orientation nouvelle de notre enseignement secondaire⁵⁶.

Les nouvelles générations ne sauront plus traduire renard en grec, la perte n'est pas grave estime-t-on à l'époque. Les partisans de l'agriculture sont, eux aussi, vite rassurés :

Et aurons-nous à craindre pour autant de voir l'atelier dépeupler nos villages ? Non. Les encouragements de l'Etat continueront à aller à l'agriculture et à ses institutions : à ceux qui seraient tentés d'abandonner la charrue pour l'usine l'expérience sera encore là pour crier : « *O fortunatos nimius sua si bona monite agricolas* » (sic)⁵⁷.

La guerre a des effets contradictoires sur cette évolution. Loin de faire baisser l'activité de l'industrie, les hostilités lui donnent un coup de fouet :

Ce furent principalement les usines travaillant pour les Etats belligérants qui se développèrent en 1915 ; l'année 1916 fut encore marquée par une recrudescence de cette activité⁵⁸. La tendance à l'augmentation du personnel ouvrier ... n'a fait que s'accroître⁵⁹.

L'augmentation artificielle de la production rend plus sensibles les difficultés de la reconversion :

La fin de la guerre amena le ralentissement de la plupart des industries de notre canton⁶⁰.

Malgré le chômage qui augmente en flèche, les ouvriers ne vont pas pour autant revenir à l'agriculture :

Le retour à la terre n'a pas été aussi général qu'on l'eût espéré. Les loisirs du service militaire, les gains faciles à l'usine ont détaché de la glèbe nombre de bras robustes qui ne lui reviendront plus⁶¹.

Pourtant, à première vue du moins, l'agriculture semble sortir victorieuse de l'épreuve. L'industrie n'est pas seulement frappée par la crise de 1921-1922. La grève de Chippis en 1917 et les troubles sociaux qui marquent la fin de la guerre renforcent le retour des idées traditionalistes. Le gouvernement abandonne les perspectives ouvertes au tournant du siècle et

proclame nettement les priorités qui seront les siennes pour plusieurs décennies :

L'agriculture a vu son rôle grandir et s'affirmer au premier rang des facteurs économiques du pays. Développer rapidement l'agriculture, dans toutes ses branches, devient un devoir national⁶².

Le recensement de 1920 semble déjà marquer une évolution dans ce sens. Les personnes actives dans l'agriculture sont relativement plus nombreuses qu'en 1910, 594 au lieu de 579 ‰. En réalité, leur nombre absolu a baissé, 34 519 en 1910 contre 34 049 en 1920. Le secteur secondaire est le perdant incontesté de l'opération. Il est amputé du 1/7 de ses effectifs et descend de 235 à 205 ‰. Le secteur tertiaire occupe, en 1920, 201 personnes actives sur 1000. Il faudrait tenir compte dans cette analyse de l'effet qu'ont eu les départs des étrangers. L'industrie est plus touchée que les autres secteurs, son recul est donc en partie expliqué.

Cette pause n'est finalement qu'un épisode dans l'évolution générale. De 1920 à 1950, la population active passe progressivement de l'agriculture à l'industrie et aux activités du secteur tertiaire. Aucun raz-de-marée pourtant : les agriculteurs ne diminuent que de 22 ‰ en nombres absolus entre ces deux dates, mais leur part du total s'amenuise sensiblement. Ils ne représentent plus que 41,3 ‰ de la population active en 1950, ce qui correspond à la moyenne suisse d'avant la fin du XIXe siècle ! Le secteur secondaire arrive à 30,6 ‰ contre 28,0 ‰ pour le tertiaire.

L'évolution est irréversible. Le gouvernement ne pourra jamais l'enrayer bien qu'il jette toutes ses forces dans la bataille : développement d'une agriculture intensive dans la plaine du Rhône, école d'agriculture, organisations agricoles⁶³...

Politique efficace ? Quelques députés lancent, en 1928, une véritable offensive contre la politique agricole du gouvernement, plus soucieuse, disent-ils, du superflu que de l'essentiel :

L'on nous dira : Mais on fait tout pour favoriser les populations agricoles et montagnardes ... Après quoi ... nous n'aurons plus qu'à répéter qu'avec un si bon Gouvernement, pour nos populations de montagne, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes⁶⁴.

Aux considérations économiques, liées aux structures encore archaïques de l'agriculture valaisanne, s'ajoute l'inquiétude face aux transformations prévisibles de la société :

Ce sont plutôt les jeunes gens qui murmurent sur l'état actuel de l'agriculture, trouvant dans toutes les occasions qu'ils sont classés dans le dernier rang de l'échelle sociale. C'est pourquoi ces jeunes gens, découragés, désertent la campagne pour chercher du travail dans les usines et ainsi ces jeunes éléments risquent de grossir les rangs du socialisme, chose qu'il faudrait éviter à tout prix en améliorant le sort de l'agriculteur de manière à l'attacher au sol et travailler à la prospérité du pays tout en conservant les bonnes mœurs traditionnelles de nos ancêtres⁶⁵.

Ce combat est déjà un combat d'arrière-garde. Les perspectives du travail de la terre n'attirent plus ; les occasions ne manquent pourtant pas. En 1941, le Conseil d'Etat note :

Dans l'agriculture, la demande de main-d'œuvre a été très forte. L'exécution du plan Wahlen exige beaucoup de bras⁶⁶.

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, pour combler les vides, le gouvernement est même

contraint d'appliquer, quoique dans une mesure très restreinte, les dispositions se rapportant au service obligatoire du travail⁶⁷.

Fait significatif, l'agriculture occupe le 1/5 des étrangers venus travailler en Valais au début des années 1950.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les bases sont prêtes pour des transformations plus importantes. Bénéficiant d'une conjoncture économique extrêmement favorable, le mouvement s'accélère :

Tableau 21

**Répartition de la population active
par secteur économique ‰⁶⁸**

| | Non compris les personnes occupées à temps partiel | | | Y compris les personnes occupées à temps partiel | | |
|--------------------|--|------|-------|--|------|-------|
| | 1950 | 1960 | gain | 1960 | 1970 | gain |
| Secteur primaire | 413 | 250 | — 163 | 319 | 153 | — 166 |
| Secteur secondaire | 307 | 428 | 121 | 383 | 434 | 51 |
| Secteur tertiaire | 280 | 322 | 42 | 298 | 413 | 115 |

Le secteur primaire ne peut plus assurer des ressources suffisantes à la majorité des Valaisans. Le développement des cultures intensives, la spécialisation et la mécanisation font progressivement reposer une production croissante sur un nombre restreint de travailleurs. La prise en compte des personnes travaillant à temps partiel — essentiellement des femmes — crée une brève illusion. Les chiffres de 1970 sont sans appel ; en dix ans, la population agricole a perdu la moitié de ses effectifs.

Les conditions offertes par l'industrie, les services publics ou privés, sont trop supérieures à celles de l'agriculture pour ne pas faciliter les changements dans la structure des professions. Le secteur secondaire progresse surtout entre 1950 et 1960. La construction est une des principales bénéficiaires de cette augmentation, elle entre pour moitié dans le gain total du secteur. Envisagée à la fois comme lutte contre le chômage et comme remède à l'insalubrité des logements, l'industrie du bâtiment prend en effet une allure de croisière :

On assiste à l'heure actuelle à une véritable épreuve de vitesse. C'est à qui construira le plus et dans les délais les plus réduits⁶⁹.

Dès 1965, l'élan est freiné. La construction présente des signes d'essoufflement. Elle n'enregistre aucun gain au recensement de 1970.

La progression dans l'industrie et les métiers est plus soutenue. Le point de départ est très bas, 183 ‰ de la population active en 1950. Le retard accumulé depuis la Première Guerre mondiale doit être comblé. Les expériences d'industrialisation montrent rapidement tout le bénéfice que le pays peut en tirer, mais la méfiance, voire l'hostilité volontairement entretenue pendant plusieurs décennies ne s'efface pas d'un trait de plume.

La population active dans les services, après une croissance modérée, est marquée par une progression spectaculaire entre 1960 et 1970. Le commerce assure la part la plus importante de l'augmentation, 46 ‰ sur les 116 du total ; les banques, assurances, agences immobilières en fournissent 17 ; l'hôtellerie, 18 ; les transports, 12 ; les autres services, 23. 5

Ainsi, en vingt ans, les transformations sont considérables. L'évolution du Valais n'est pas seulement originale par sa rapidité. Par rapport au schéma habituel, le Valais a pratiquement escamoté un stade normal du développement, l'industrialisation. Dans notre canton, le secteur tertiaire a progressé parallèlement au secteur secondaire. Raccourci bénéfique ? La question reste posée. A première vue, l'économie valaisanne n'a pas pu se doter des bases solides qu'aurait apportées une évolution plus lente, corrigeant progressivement les incohérences et les excès.

Dans l'euphorie générale, les déséquilibres ont pris souvent l'aspect de bases incontestables, ainsi le tourisme et la construction sont devenus les pierres angulaires du développement. Les buts visés au départ ont été vite dépassés, même s'ils figurent encore aujourd'hui aux premières lignes des arguments avancés en leur faveur.

Nous avons déjà souligné le paradoxe du développement valaisan. Le canton importe une main-d'œuvre considérable, aux 2/3 employée dans la construction et l'hôtellerie — présentées à l'occasion comme les uniques chances du Valais — et il exporte une quantité non négligeable de personnes formées qui ne trouvent pas un emploi correspondant à leur qualification ou à leur désir. Cette constatation à elle seule justifierait que l'on reconsidère le bien-fondé de certaines options prises.

La réussite actuelle du Valais, incontestable sous divers points de vue, pourrait, à moyen et à long terme, être remise en question par les causes mêmes qui ont fait son succès.

Deuxième partie

POPULATION ET MENTALITÉ

Les transformations du Valais à l'époque contemporaine ne se marquent pas seulement sur le plan économique ou social ; elles se lisent aussi dans l'attitude des Valaisans face aux grandes étapes de la vie : la naissance, le mariage et la mort. On ne vit plus, on n'aime plus, on ne meurt plus de la même manière qu'il y a 20, 50 ou 100 ans.

Au cours des deux derniers siècles, dans le silence de l'Histoire, s'est accomplie une des plus profondes révolutions que l'humanité ait subies : la révolution de la vie et de la mort⁷⁰.

L'intérêt pour ces questions est plus tardif que pour l'examen de l'évolution de la population. Les premiers recensements ont eu, en effet, des buts précis : répartition des charges entre les districts ou les cantons, représentation nationale, etc ; l'utilité des faits démographiques, naissances, mariages et décès, n'est pas aussi immédiate.

Jean-Louis Muret⁷¹ montre, dès 1766, l'intérêt d'une analyse de ces phénomènes ; les cantons de Vaud ou de Neuchâtel les comprennent⁷², mais le Valais ne les suit pas. Il faut tout le poids de la Confédération pour qu'il rassemble de manière continue les données que chaque curé note dans sa paroisse. Régionalisme excessif, refus de diffuser des faits qui apparaissent plus du ressort de Dieu que de la nature, les tentatives de centraliser les relevés des registres paroissiaux se heurtent à une résistance farouche.

Sous l'occupation française, bon gré mal gré, les préfets Derville-Malécharde et Rambuteau exigent la communication des résultats et publient le mouvement naturel de l'ensemble du Valais⁷³. L'exemple n'a pas de suite immédiate. On connaît les difficultés que le régime radical doit surmonter pour faire accepter des formulaires uniformes et le contrôle des registres :

Nos efforts ont été se briser contre la résistance de l'autorité supérieure ecclésiastique, qui a fait aux curés une défense *ex cathedra*, sans aucunement la motiver, d'exhiber les registres de l'état civil⁷⁴.

Les premiers résultats publiés sont dévalorisés par le refus de nombreux desservants de paroisse de transmettre leurs données ⁷⁶.

La dernière étape, la transmission des données au Bureau fédéral de statistique nouvellement créé, révèle les mêmes résistances. Le Valais est le seul canton absent de la conférence relative à cette question. Même le représentant de Fribourg le regrette :

J'aurais été très charmé de vous voir à la Conférence de Berne, relative à la statistique fédérale des naissances, décès et mariages, car il me semble que nous aurions fait cause commune ⁷⁶.

Mais,

une statistique des naissances, des décès et des mariages, dans le sens des propositions de la conférence, exigerait pour le Valais des changements dans sa législation sur la tenue des registres de l'état civil ... Nous ne croyons pas pouvoir y prendre part, à moins que la Confédération paye une partie des frais et que l'on simplifie les formulaires ⁷⁷.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur, lui, insiste sur les enseignements à tirer de cette statistique :

Il est reconnu dans tous les pays civilisés que la connaissance du mouvement de la population offre le guide le plus sûr pour l'appréciation de l'état social et économique d'une contrée ⁷⁸.

Les champs d'application sont nombreux, une statistique de ce genre fournit des indications certaines

sur l'état de prospérité ou de souffrance du peuple, sur les effets des perturbations élémentaires, de la fertilité, du climat, des mœurs, de la législation, de l'éducation, de l'ins-truction et en général de tout ce qui appartient à la vie du peuple ou réagit sur celle-ci ⁷⁹.

La nouvelle Constitution fédérale est acceptée en 1874 ; la législation sur l'état civil suit de près. En Valais, comme dans les autres cantons catholiques, elle provoque une véritable levée de boucliers en raison surtout de l'introduction du mariage civil et du divorce. Le peuple valaisan rejette la loi fédérale sur l'état civil et le mariage par 15 329 voix contre 1920 ⁸⁰. Le Haut-Valais vote en masse, 87,4 % des citoyens se rendent aux urnes ; leur verdict est sans appel : 6445 non, 51 oui !

L'arrêté d'application est publié à contre-cœur, la majorité de la commission

fait ressortir que nous nous soumettons purement et simplement à une force majeure contre laquelle nous ne pouvons pas nous mettre en rébellion⁸¹.

Les paroissiens manifestent leur mécontentement à leur manière. Les unions se précipitent pour éviter le mariage civil ; 821 mariages sont célébrés en 1875, 479 l'année suivante⁸².

La résistance est vaine. Désormais, le Bureau fédéral de statistique peut s'appuyer sur des renseignements indiscutables et publier de précieuses séries qui nous permettent de broser à grands traits les lignes de l'évolution du Valais et de la situer dans un contexte plus large.

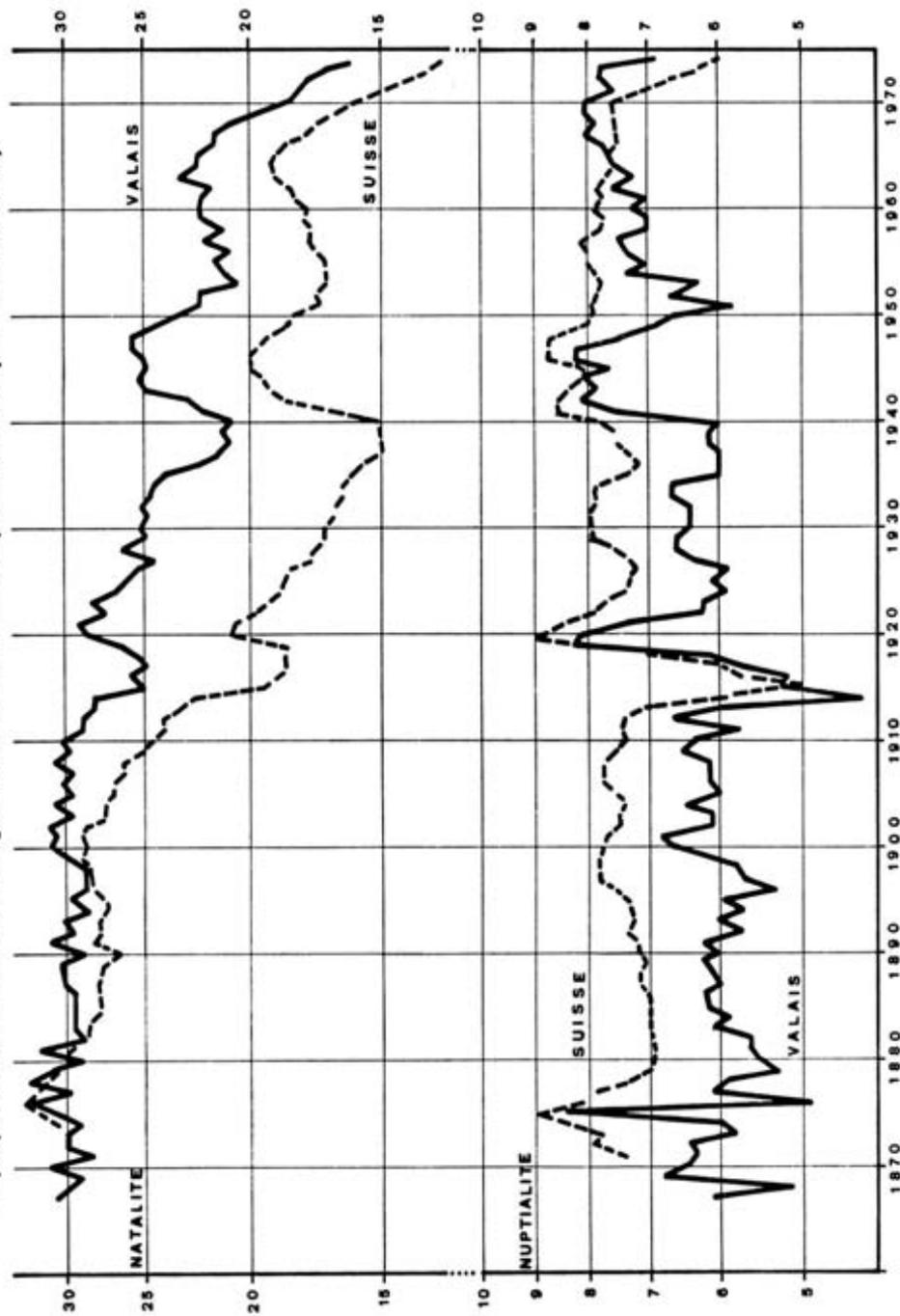
LA FONDATION D'UNE FAMILLE : LES MARIAGES

La fréquence des mariages peut être considérée comme un indicateur de la situation économique et sociale d'un pays. La fondation d'une famille implique généralement la possession de moyens capables de lui assurer une certaine autonomie. Les mariages sont donc, par définition, très sensibles à la situation matérielle et aux événements qui bouleversent l'existence d'un peuple.

Le nombre annuel des mariages pour 1000 habitants ou taux brut de nuptialité est resté relativement stable en Suisse. De 1870 à nos jours, il oscille entre 7 et 8 ‰. Sur la courbe qui monte imperceptiblement, les grandes variations sont peu nombreuses et de courte durée : augmentation avant l'introduction du mariage civil, profonde dépression pendant la grande guerre suivie d'un rattrapage, reproduction du même phénomène en plus petit entre 1935 et 1947, effondrement des mariages en 1974.

Avec les mêmes incidents de parcours, le taux de nuptialité valaisan s'est joué pendant longtemps sur un registre inférieur de un à deux mariages pour 1000 habitants (Graphique 11⁸³). Les structures socio-économiques du canton ne permettent pas

Graphique 11 : Naissances et mariages en Valais et en Suisse (nombre annuel pour 1 000 habitants).



à tous de fonder un foyer. Seule une partie des mariables doivent assurer la descendance du pays ; les autres ont le choix entre l'état ecclésiastique et le rôle de membre passif dans une famille plus élargie que celle que nous connaissons actuellement. La famille patriarcale survit, imposée par la nécessité de limiter la dispersion des héritages dans ce canton où le morcellement et la petite propriété atteignent déjà des seuils critiques ⁸⁴.

La particularité du Valais dans ce domaine est encore mise en évidence par des mesures plus précises. Pour 1000 hommes non mariés âgés de 18 ans et plus, il compte une moyenne annuelle de 36 mariages dans le dernier quart du XIXe siècle ; la moyenne suisse lui est supérieure de 45 %. Avec les régions industrielles, les différences augmentent. En 1891-1900, trois cantons — Zurich, Glaris et Bâle-Ville — ont une proportion de mariages qui est le double de celle du Valais. Notre canton est constamment aux derniers rangs des cantons suisses, privilège qu'il partage avec les cantons primitifs, Lucerne ou Fribourg ⁸⁵.

De plus, les mariages valaisans ne se font pas à un âge précoce :

Tableau 22

Age au mariage
(‰ 1876-1885 ⁸⁶)

| | -19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45- | Total |
|--------|-----|-------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|
| Hommes | 19 | 273 | 303 | 180 | 100 | 54 | 71 | 1000 |
| Femmes | 102 | 371 | 260 | 126 | 70 | 37 | 34 | 1000 |

Les 3/10 seulement des hommes se marient avant 25 ans, autant entre 25 et 29 ans et les 4/10 restants après 30 ans. Les femmes se marient plus jeunes ; près de la moitié le sont déjà à 25 ans, c'est-à-dire à un âge où leur fécondité est très forte ; les autres, ayant laissé passer cet âge, devront se contenter d'une descendance moins nombreuse.

L'infériorité du Valais sur le plan matrimonial se maintient jusqu'à la deuxième guerre malgré la sensible amélioration qui

se produit au début du XXe siècle. Exception faite des années 1919-1920, le taux de nuptialité reste proche des 6 ‰ alors que le taux suisse gravite autour de 7,5 ‰.

La période 1941-1948 constitue sur la courbe un véritable massif de mariages ; elle prélude à des changements profonds. Trois facteurs ont pu intervenir pour provoquer cette augmentation. En premier lieu, on peut remarquer qu'elle se produit après une dépression qui a duré de 1935 à 1940, il y a donc eu rattrapage. Ce phénomène est encore accentué par le renversement de la situation économique : à la grande crise et à ses prolongements, succède la prospérité de la guerre. Enfin, un changement dans les structures de la société n'est pas à écarter ; la guerre a probablement accéléré la désagrégation de l'ancienne organisation familiale.

A partir de 1950, les transformations économiques entraînent des modifications inévitables dans le comportement des hommes. Progressivement, le Valaisan se libère de ses anciennes contraintes ; les mariages augmentent considérablement. La possibilité de fonder une famille se « popularise ». Dès 1960, le taux de nuptialité se rapproche de la moyenne suisse ; il la dépasse légèrement à partir de 1965. Le célibat cesse d'être une fatalité pour une partie importante de la population.

La répartition de 1000 hommes âgés de plus de 20 ans et de 1000 femmes âgées de plus de 18 ans en fonction de l'état civil permet de distinguer trois étapes depuis le milieu du siècle dernier :

Tableau 23

Population en âge de contracter mariage d'après l'état civil ⁸⁷
(‰)

| | Hommes | | | | Femmes | | |
|------|--------|-----|------------|------|--------|-----|------------|
| | C. | M. | V. + D. | | C. | M. | V. + D. |
| 1860 | 416 | 494 | 90 | 1860 | 414 | 465 | 121 |
| 1870 | 414 | 503 | 83 | 1870 | 404 | 482 | 114 |
| 1880 | 406 | 510 | 84 | 1880 | 400 | 485 | 115 |
| 1888 | 411 | 506 | 83 | 1888 | 397 | 481 | 122 |
| 1900 | 421 | 500 | 79 | 1900 | 385 | 491 | 124 |
| 1910 | 415 | 511 | 74 | 1910 | 362 | 516 | 122 |
| 1920 | 393 | 525 | 82 | 1920 | 366 | 507 | 127 |
| 1930 | 392 | 535 | 73 | 1930 | 358 | 515 | 127 |
| 1941 | 396 | 536 | 68 | 1941 | 348 | 523 | 129 |
| 1950 | 344 | 597 | 59 | 1950 | 308 | 569 | 123 |
| 1960 | 306 | 646 | 48 | 1960 | 266 | 610 | 124 |
| 1970 | 252 | 708 | 40 | 1970 | 223 | 654 | 123 |

C. : célibataires - M. : Mariés(es) - V. : veufs(ves) - D. : divorcés(es)

Une première période, qui va de 1860 à 1910 pour les hommes et à 1900 pour les femmes, est marquée par une forte proportion de célibataires parmi la population en âge de contracter mariage. Supérieure à 400 ‰ chez les hommes, proche des 400 et en baisse régulière chez les femmes, elle n'est pas très éloignée de celle des personnes mariées.

Entre 1910 et 1920, la proportion descend au-dessous de 400 célibataires pour 1000 hommes de plus de 20 ans et se maintient à ce niveau durant tout l'entre-deux-guerres. Les femmes célibataires, au contraire, continuent à battre régulièrement en retraite.

A partir de 1941, pour les deux sexes, commence une ère de baisse rapide. Pour 1000 personnes en âge de se marier, il n'y a plus que 252 hommes et 223 femmes célibataires en 1970. Ce recul profite exclusivement à la catégorie des mariés qui gagnent aussi du terrain sur les veufs, eux aussi en baisse légère. Les dissolutions de mariage, par la mort d'un des

conjoints, diminuent avec la baisse de la mortalité; elles ne sont pas compensées par l'augmentation des personnes divorcées. En 1970, 708 hommes et 654 femmes sur 1000 sont mariés. La différence s'explique par la plus grande longévité du sexe féminin qui compte, par conséquent, une plus grande proportion de veuves.

Cette modification importante de la répartition de la population adulte d'après l'état civil est due à la conjugaison de deux facteurs : l'augmentation des mariages et l'abaissement de l'âge des nouveaux époux.

Tableau 24

Age au mariage, 1931-1973 ⁸⁸

| | Mariages moy. ann. | Hommes, % | | | Femmes, % | | |
|-----------|-----------------------|-----------|-------|-----|-----------|-------|-----|
| | | -24 | 25-34 | 35- | -24 | 25-34 | 35- |
| 1931-1935 | 874 | 278 | 582 | 140 | 530 | 389 | 81 |
| 1936-1940 | 868 | 249 | 601 | 150 | 483 | 430 | 87 |
| 1941-1945 | 1186 | 262 | 582 | 156 | 512 | 394 | 94 |
| 1946-1950 | 1168 | 281 | 565 | 154 | 540 | 370 | 90 |
| 1951-1955 | 1074 | 300 | 568 | 132 | 574 | 356 | 70 |
| 1956-1960 | 1242 | 332 | 546 | 122 | 606 | 326 | 68 |
| 1961-1965 | 1385 | 399 | 492 | 109 | 681 | 258 | 61 |
| 1966-1970 | 1536 | 489 | 426 | 85 | 733 | 216 | 51 |
| 1971-1973 | 1607 | 534 | 392 | 74 | 754 | 205 | 41 |

Le point de rupture se situe vers 1950. Jusqu'à cette date, la proportion des mariés âgés de moins de 25 ans est inférieure à celle que nous connaissons pour 1876-1885 où il y en avait 291 sur 1000. Dès 1950 et surtout après 1956, l'âge au mariage subit une baisse importante. Aujourd'hui, plus de la moitié des mariés n'ont pas atteint leurs 25 ans et les 3/4 des mariées n'attendent pas d'avoir coiffé sainte Catherine pour trouver un époux.

Le progrès est de taille. En l'espace d'une trentaine d'années, le nombre des mariages a pratiquement doublé, ainsi que la proportion des jeunes époux. Les ménages dont le mari est âgé

de moins de 25 ans lors de leur fondation sont quatre fois plus nombreux pour la génération actuelle que pour celle qui l'a précédée.

Le développement des activités dans l'industrie et les services au détriment de l'agriculture a soustrait la plupart des jeunes aux dures contraintes de cette dernière. L'économie traditionnelle ne pouvait permettre le mariage qu'à une minorité et dans un âge plus tardif afin de conserver aux parents les moyens d'élever leurs enfants avant de procéder au partage de leur patrimoine.

Parallèlement à cette évolution, l'organisation de la famille s'est radicalement transformée. La cellule restreinte au couple et à ses enfants a succédé à l'ancien groupe élargi qui rassemblait autour d'un noyau central une parenté plus ou moins proche. A première vue, on pourrait y voir un relâchement du lien familial, voire une décadence de la famille. Bon nombre de personnes n'ont pas manqué de regretter cette évolution.

En fait, la cellule familiale s'est repliée sur elle-même ; volontairement, elle s'est soustraite au contrôle strict de la société. Les liens entre ses membres se sont resserrés et approfondis. Loin d'assister à une décadence, on constate, au contraire, que jamais jusqu'ici la famille n'a eu un rôle aussi important. La vie moderne a fait de cette unité le lieu privilégié de ses manifestations caractéristiques, détente, loisirs et vacances.

En se retranchant dans son intimité, la famille s'est coupée de son entourage, accentuant ainsi le fossé entre les générations extrêmes. Elle concrétise la ségrégation que la société exerce à l'égard des personnes du troisième âge.

Le changement n'est pas seulement visible dans les rapports extérieurs de la famille. Un rééquilibrage des rôles s'est produit entre les différents partenaires. Le chef de la famille est amené à partager de plus en plus son pouvoir dans la mesure où la femme cesse d'être cantonnée à son ménage et participe aussi, par une activité extra-familiale, à l'entretien du foyer. Les enfants occupent, au centre, une place qui, qualitativement, n'a cessé de grandir.

LES ATTITUDES FACE A LA VIE : LA NATALITÉ

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, le nombre annuel de naissances pour 1000 habitants ou taux brut de natalité oscille aux environs de 30 ‰. Tout nous porte à croire que les changements ne sont pas très importants depuis le début du siècle. En 1811-1812, années de faible natalité, le taux est de 33 ‰⁸⁹. Ces chiffres ne correspondent pas à l'image que l'on a du Valais à l'époque. Toutes les conditions sont en effet réunies pour faire de ce canton agricole et catholique une région à natalité forte, sinon exubérante. Au lieu des 40, voire des 45 ‰ que pensent trouver les statisticiens de la fin du XIXe siècle, le Valais affiche des taux modestes.

Plus on serait tenté d'attribuer au canton du Valais et en raison de son isolement relatif du reste de la Suisse certaines particularités, plus on est étonné de voir que c'est précisément ce canton qui, dans un des domaines les plus importants de la vie d'un peuple, se rapproche le plus des conditions moyennes pour toute la Suisse et s'y maintienne le plus fidèlement⁹⁰.

La position moyenne du Valais s'explique surtout par le faible nombre de personnes qui participent effectivement à la reproduction de la population. Rapportées aux femmes mariées en âge de fécondité, les naissances sont nettement plus élevées qu'en Suisse. En moyenne annuelle pour 1000 Valaisannes mariées âgées de 15 à 49 ans, il y a 283 naissances en 1871-1880, 279 en 1881-1890 et 280 en 1891-1900. Les moyennes suisses pour ces trois périodes sont, respectivement, 260, 237 et 235. Genève, au dernier rang des cantons, ne compte que 168, 143 et 137 naissances pour 1000 femmes mariées en âge de fécondité⁹¹.

Le Valais résiste mieux que la Suisse et surtout que certains cantons à la baisse qui s'amorce dès les années 1870. Au tournant du siècle, le taux de natalité suisse entame une période de forte baisse qui l'amène à 15 naissances pour 1000 habitants en 1938. Quelques années avant la Deuxième Guerre mondiale, il a rejoint le taux de la France, précurseur incontesté en la matière, parcourant ainsi en 40 ans le chemin que notre voisine a effectué en un siècle et demi de baisse régulière.

Le Valais ne suit pas immédiatement. En 1897 encore, rien ne laisse prévoir que des modifications de comportement pourraient se produire ; le gouvernement s'en félicite :

La « stérilité volontaire » qui occasionne de funestes ravages dans une nation voisine (la France) et qui fait que toutes les classes qui la composent se refusent à une famille nombreuse n'est heureusement pas encore entrée dans nos mœurs⁹².

Effectivement, à la veille de la Première Guerre mondiale, il y a encore 28 naissances pour 1000 habitants en Valais alors que le taux suisse est déjà à 22 ‰ (Graphique 11). Dès 1910, pourtant, se manifestent les premiers signes de baisse. La guerre, par le retard des mariages et la séparation des couples qu'elle provoque, fait tomber le taux valaisan à 25 ‰. Masquée pendant quelques années par le rattrapage qui suit les hostilités, la baisse reprend ; elle s'accélère après 1935. La situation économique n'encourage guère les parents potentiels à le devenir dans les faits : pourquoi mettre au monde de futurs chômeurs ? En 1938-1940, les 20 ‰ ne sont pas loin d'être atteints.

Malgré cette chute rapide, le Valais conserve une natalité supérieure à celle de la Suisse. Cette évolution ne réjouit pas tout le monde. Le pays va vers une ruine certaine, entend-on de toute part, alors que la guerre paraît de plus en plus inéluctable. Dans une petite brochure publiée à l'occasion de l'exposition nationale de 1939, Carl Brüscheiler, directeur du Bureau fédéral de statistique, prévoit un avenir à la mesure du présent : la diminution de la population se chiffrera à plusieurs centaines de mille en 1970 ; le recul de la natalité, qui, selon lui, a déjà fait perdre une armée de 100 000 hommes d'élite à la Suisse, provoquera un vieillissement considérable de la population :

Les maisons d'école se videront, les asiles de vieillards se rempliront. Les salles de classes seront transformées en locaux pour prébendés⁹³.

Une seule consolation dans ces perspectives :

Ceux qui pensent bien et réfléchissent le plus auront de nouveau une large place au sein de notre population⁹⁴.

La reprise spectaculaire de la natalité à partir de 1940 déjoue tous les pronostics. Plus précoce en Suisse qu'en France, elle n'épargne aucun pays à basse natalité. Le taux suisse monte de 15 à 20 ‰ entre 1940 et 1945, le taux valaisan de 21 à 25 ‰.

Faut-il y voir une conséquence des mesures sociales prises en faveur de la famille — le soutien aux familles des mobilisés et les allocations familiales acceptées par le peuple suisse en 1945 ? Si cette argumentation compte de fervents défenseurs, elle ne peut à elle seule expliquer ce phénomène qui a stupéfié les démographes et qui a débuté avant l'entrée en vigueur de ces mesures. En fait, la sollicitude des pouvoirs publics envers la famille n'est, comme la reprise de la natalité, que la conséquence d'un mouvement plus profond qui échappe encore à l'analyse et dont il faut chercher les causes principales dans un changement de mentalité :

Il y a quelques années, on ne s'occupait guère de famille et de natalité. Les familles nombreuses étaient des exceptions qui inspiraient l'étonnement, la désapprobation, voire même quelquefois la moquerie, mais bien rarement l'admiration ! Mais un revirement s'est produit et l'on peut dire qu'aujourd'hui l'ampleur du mouvement familial submerge l'indifférence et le dédain⁹⁵.

A ce sursaut de la volonté procréatrice, s'est ajouté un rattrapage semblable à celui qui a suivi la guerre de 1914-1918. Cet aspect est plus sensible en Valais qu'en Suisse. Nous avons déjà constaté qu'au creux des mariages de 1935 à 1940 a succédé une période de nuptialité élevée qui va de 1941 à 1947. L'augmentation des unions d'une période à l'autre est supérieure à 30 %. A elle seule, cette récupération explique l'accroissement de la natalité valaisanne qui, proportionnellement, est moins important.

L'évolution ultérieure confirme l'importance des causes extérieures dans la reprise de la natalité valaisanne. Dès 1948, celle-ci baisse à nouveau fortement ; en 1953, elle est inférieure à celle de 1938. En Suisse, la baisse est moins accentuée ; comme en France, il s'est produit un changement indéniable dans la mentalité des époux, en l'occurrence, une volonté affirmée de mettre au monde plus d'enfants. Ce réveil de la natalité est d'autant plus vif que le niveau d'avant-guerre était faible. L'analyse du phénomène selon les professions montre que les agriculteurs indépendants, encore majoritaires en Valais, n'ont pas été touchés par le changement d'attitude face à la natalité⁹⁶.

Avec la nouvelle baisse du début des années 1950, réapparaissent les craintes pour l'avenir :

A quoi nous serviraient nos fortins et nos armes si un jour notre jeunesse venait à manquer ? Car le temps est venu partout où l'on prend un air protecteur et apitoyé devant le père et la mère de famille qui n'ont pas boudé aux lois de la vie et de Dieu même⁹⁷.

D'autres voix, au contraire, mettent l'accent sur les conditions de vie des grandes familles, conditions qui commencent à choquer alors que les notions d'hygiène, de confort s'imposent progressivement. Caractéristiques sont ces vers d'Aloys Theytaz publiés à l'occasion du Festival des Jeunesses agricoles catholiques en 1950 :

Pressés dans les maisons
comme blaireaux en tannières,
museau contre museau,
vous faites sans manières
de la femme une servante
en toute saison !
Les enfants dans la soupente
sont comme souriceaux
dans la litière.
Au matin, vous lâchez
ce troupeau d'esclaves
sur l'enclave
des prés,
sur les champs.
Puis vous venez,
bringuebalants
voir si tout va
comme devant⁹⁸.

Les mariages reprenant leur marche ascendante à partir de 1953 et l'âge des mariés s'abaissant, la natalité monte à nouveau jusqu'en 1963. Alors survient une chute spectaculaire. La ligne des 20 ‰, jamais atteinte jusqu'alors, est franchie en 1969. Le Valais tend à se rapprocher de la moyenne suisse. La marge de décalage, conservée depuis 1900, se réduit.

Les incidences provoquées par les changements observés dans la nuptialité masquent l'évolution réelle de la natalité. Le nombre des naissances annuelles pour 1000 femmes mariées âgées de 15 à 44 ans suit une pente beaucoup plus régulière :

Tableau 25

Taux global de fécondité légitime ⁹⁹

| | 1900 | 1910 | 1920 | 1930 | 1941 | 1950 | 1960 | 1970 |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Valais | 334 | 312 | 301 | 259 | 225 | 207 | 193 | 137 |
| Suisse | 267 | 221 | 185 | 148 | 143 | 146 | 146 | 113 |

La volonté d'avoir moins d'enfants est manifeste. Loin d'être passagère ou accidentelle, elle s'inscrit dans la longue durée. A partir de 1900, la baisse est continue. Le Valais, nous l'avons vu, est peu touché par la reprise qui s'observe en Suisse après 1941.

La réduction du nombre des naissances se marque surtout par la diminution des grandes familles au profit des moyennes et des petites.

Tableau 26

Rang des enfants à la naissance, fécondité légitime ¹⁰⁰

| | Naissances moy. ann. | Répartition % | | | | Enfants par mère | |
|-----------|-------------------------|---------------|-----|-----|-----|------------------|--------|
| | | 1-2 | 3-4 | 5-6 | 7- | Valais | Suisse |
| 1932-1935 | 3270 | 425 | 269 | 150 | 156 | 3,75 | 2,75 |
| 1936-1940 | 2976 | 443 | 271 | 143 | 143 | 3,49 | 2,62 |
| 1941-1945 | 3557 | 500 | 268 | 124 | 108 | 3,20 | 2,53 |
| 1946-1950 | 3839 | 502 | 286 | 125 | 87 | 3,13 | 2,51 |
| 1951-1955 | 3428 | 499 | 292 | 128 | 81 | 2,97 | 2,42 |
| 1956-1960 | 3687 | 554 | 276 | 106 | 64 | 2,82 | 2,33 |
| 1961-1965 | 4091 | 576 | 289 | 88 | 47 | 2,60 | 2,17 |
| 1966-1970 | 3840 | 651 | 258 | 65 | 26 | 2,22 | 2,00 |
| 1971-1973 | 3628 | 730 | 217 | 39 | 14 | 2,04 | 1,89 |

Les enfants du 5e rang et plus, qui constituent 30 % des naissances au début des années 1930, ne représentent plus que 20 % après 1950 et tombent à 5 % aujourd'hui. La relève est surtout assurée par les enfants du premier et deuxième rang qui deviennent majoritaires dès 1940 et qui regroupent actuellement près des 3/4 des naissances.

Progressivement, l'image de la famille idéale a changé. La « belle » famille est remplacée par un modèle plus réduit. Fait curieux, dès le début du XXe siècle, s'accrédite l'idée que ce phénomène est l'apanage de la population de plaine et ne touche pas la montagne.

Nous ne connaissons pas la grève des berceaux, là-haut¹⁰¹ ! s'écrie, en 1920, un député de l'Entremont alors que ce district a le taux de fécondité le plus bas du canton de 1881 à 1920. Encore en 1946, l'uniformité des comportements est rejetée :

La définition de la famille pour la ville est un peu celle-ci : la famille citadine se compose du père, de la mère, de l'enfant unique ou parfois de deux ou trois enfants. La conception est différente à la campagne, à la montagne surtout où la famille est plus nombreuse¹⁰².

La réalité est beaucoup moins tranchée, les différences ne cessent de s'atténuer. Aucune région du canton ne peut revendiquer, aujourd'hui, d'avoir échappé au mouvement général. Il sera toujours difficile de faire la part des choses dans ce débat où les convictions l'emportent sur la raison, où les explications moralisantes se veulent le plus souvent péremptoires. Un point paraît acquis : les facteurs de changement ne sont pas exclusivement d'origine extérieure comme on le prétend souvent, il s'en faut même de beaucoup. Ceux-ci ont tout au plus favorisé une prise de conscience. La distinction entre les causes et les moyens est généralement passée sous silence, or cette révolution dans les mœurs ne saurait être réduite à un seul problème technique.

Connues dès l'Antiquité, les techniques pour limiter les naissances n'ont pas été utilisées à une grande échelle avant le XIXe ou le XXe siècle suivant les pays. Les perfectionnements apportés depuis peu ne changent pas les données du problème. Les exemples qui le prouvent ne manquent pas. Sans que le fait soit clairement expliqué, les « funestes secrets » se divulguent en France au XVIIIe siècle déjà ; l'Angleterre surpeuplée ne suit Malthus qu'à la fin du XIXe siècle. Les échecs essayés dans les pays en voie de développement démontrent que la seule diffusion des techniques, fût-elle décrétée entreprise d'intérêt national, ne suffit pas à déclencher le mouvement de la prévention des naissances.

La baisse de la fécondité n'est pas un phénomène isolé dans la société ; elle n'est qu'une composante d'un processus qui a donné à l'homme une prise sur son destin et l'a soustrait aux dures réalités qu'ont subies ses ancêtres. Cette affirmation du pouvoir de l'homme sur la vie est inséparable des victoires qu'il a remportées sur la mort.

LA RÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ

L'évolution de la mortalité est, comme celle de la natalité, révélatrice des progrès économiques et culturels d'un peuple. Ces deux éléments fondamentaux de la démographie sont d'ailleurs en relation étroite :

La mort mesure la vie et la vie mesure la mort ¹⁰³.

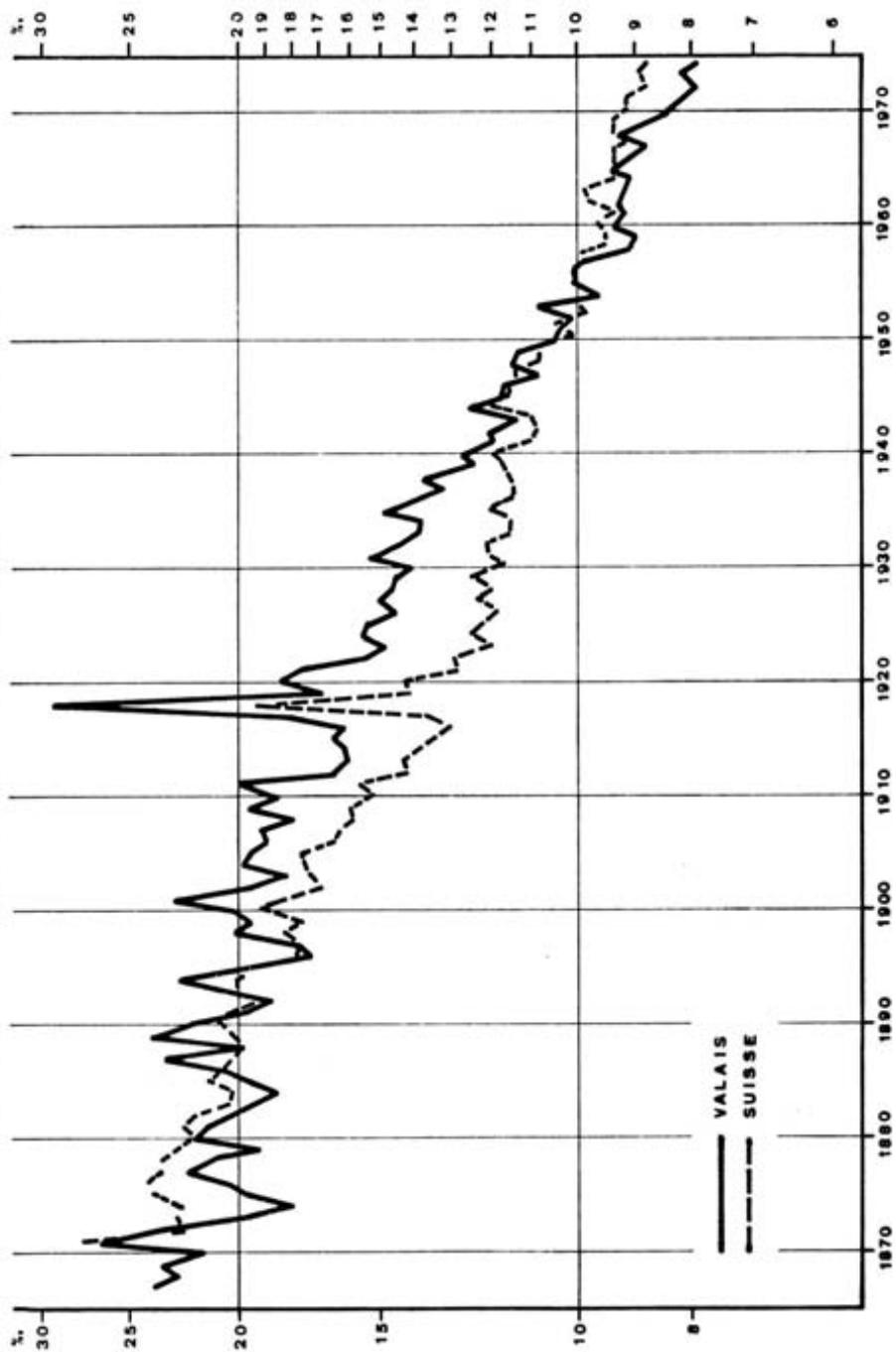
Le Valais n'échappe pas à cette loi. A son taux moyen de natalité, correspond un taux moyen de mortalité (Graphique 12 ¹⁰⁴). Jusque vers 1900, il se maintient, avec de fortes oscillations, aux environs de 20 décès pour 1000 habitants. Une légère tendance à la baisse se perçoit dès 1890, elle s'affirme au tournant du siècle. Par rapport à la Suisse, on retrouve le décalage observé pour la natalité. Le taux suisse baisse en effet régulièrement de 1870 à la première guerre. En 1915, il y a en Suisse 13 décès pour 1000 habitants contre 16 en Valais.

Dans ce contexte de baisse, l'épidémie de « grippe espagnole » est le dernier épisode d'un régime démographique qu'on croyait à jamais révolu. Cette crise semble remettre en cause les progrès réalisés. La surprise est totale :

Après quatre ans de guerre, on se félicitait de n'avoir pas vu surgir ces grandes épidémies que l'on avait redoutées et que des prophètes de malheur avaient annoncées... On avait pris toutes les précautions contre le choléra, la peste, la variole, la dysenterie ; on avait placé des gardiens vigilants aux portes du pays pour empêcher une invasion toujours possible de ces terribles fléaux, et l'on se sentait rassuré. Mais on avait compté sans la grippe ¹⁰⁵...

L'épidémie se propage à une vitesse foudroyante. Entre juillet et décembre 1918, 15 000 cas de grippe sont déclarés ; le danger ne s'estompe qu'en 1919. Se basant sur un rapport du Directeur

Graphique 12 : Les décès en Valais et en Suisse (nombre annuel pour 1 000 habitants)



du Service fédéral de l'hygiène, le Conseil d'Etat estime à 60 000 au moins le nombre de personnes touchées par la maladie, c'est-à-dire la moitié de la population valaisanne¹⁰⁶ ! En 10 mois, 1487 personnes succombent, victimes de la grippe. Ce chiffre est certes sans rapport avec les épidémies de jadis dont les souvenirs sont évoqués à cette occasion ; il représente tout de même 1 % de la population du Valais.

Le tribut versé à l'épidémie est lourd, il se répartit inégalement entre les districts :

Tableau 27

Taux de mortalité grippale¹⁰⁷
(‰ habitants)

| | | | |
|-----------------|------|---------------|------|
| Conches | 19,6 | Hérens | 16,3 |
| Rarogne orient. | 16,9 | Sion | 14,3 |
| Brigue | 10,3 | Conthey | 12,4 |
| Viège | 11,4 | Martigny | 5,1 |
| Rarogne occid. | 10,6 | Entremont | 6,4 |
| Loèche | 18,5 | Saint-Maurice | 3,2 |
| Sierre | 13,8 | Monthey | 5,0 |

Dans un premier temps, le gouvernement accuse les soldats et les ouvriers d'usine d'être les véhicules de la contagion ; la répartition des morts dans les districts l'oblige ensuite à rechercher des causes plus profondes, il met alors en évidence deux facteurs déterminants :

Cette haute mortalité s'explique par l'insuffisance numérique du personnel médical et infirmier ; elle s'explique aussi, il faut bien le dire, par les conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les populations de quelques communes villageoises, par la négligence de toutes précautions d'hygiène, et par l'entassement dans des logements très étroits¹⁰⁸.

Sur le plan médical, le retard du Valais est évident. Le canton est de loin celui qui offre le plus faible pourcentage de décès attestés médicalement. Dans la dernière décennie du XIXe siècle, Sion et Loèche occupent les 166e et 167e places du classement des 182 districts suisses ; les onze autres districts sont en

bloc aux derniers rangs. L'Entremont enterre les 2/3 de ses morts sans attestation médicale ; Conthey, les 3/4 ; Hérens, les 4/5 ¹⁰⁹.

La situation s'améliore au début du XXe siècle. De 1901 à 1920, 37 % des décès valaisans ne peuvent être pris en considération pour l'analyse des causes qui ont provoqué la mort. A lui seul, le canton fournit la moitié des cas de la Suisse ¹¹⁰. Le retard est dur à combler. Désabusé, le Dr Coquoz ne mâche pas ses mots au Grand Conseil :

Nous avons songé à l'amélioration de l'espèce animale bien avant d'écouter les soupirs de notre concitoyen malade ¹¹¹.

Le deuxième volet de l'explication, le mode de vie de la population, se comprend aussi. Nous n'insisterons pas sur les conditions d'existence de la majorité des Valaisans. Test irrécusable parmi tant d'autres, la tuberculose est le principal facteur de la mortalité valaisanne. Le bacille de Koch est régulièrement la cause d'un décès sur six ; en 1917, la mortalité tuberculeuse est de 29 %. Le Conseil d'Etat doit reconnaître que

notre canton est l'un de ceux où l'on meurt le plus de la tuberculose ¹¹².

L'opinion publique est alertée, tout le monde se penche sur le problème. Il faut pourtant attendre 21 ans avant d'inaugurer le sanatorium de Montana que le Grand Conseil et le peuple ont décidé de créer en 1920 ¹¹³.

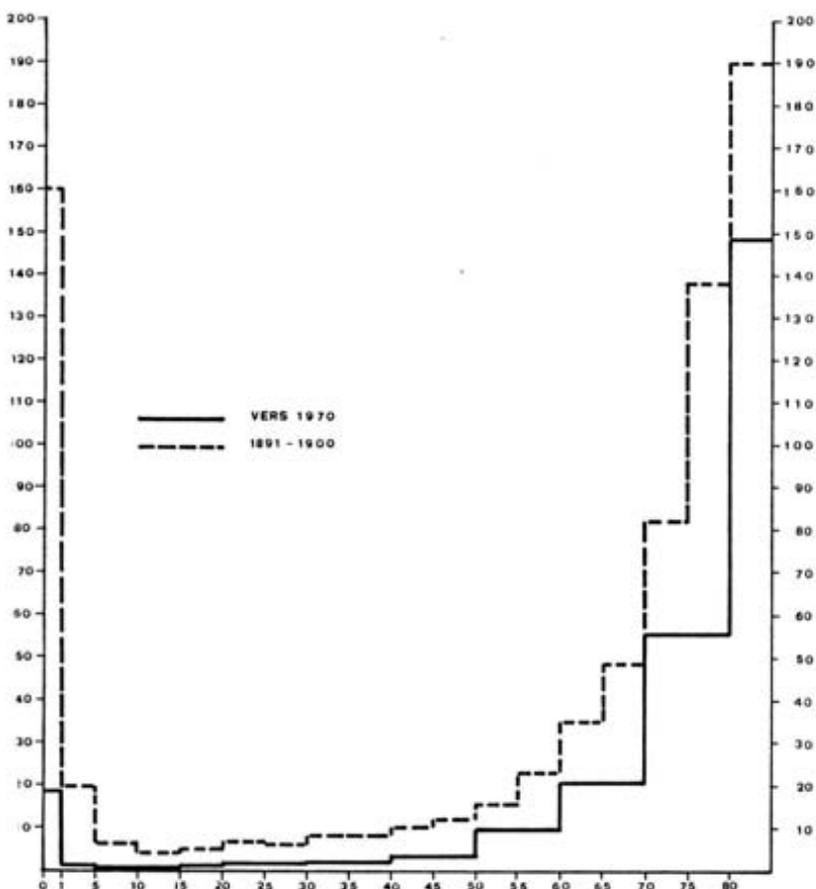
Malgré ces ombres, le vent de la mort a tourné ; 1918 est bien un accident. De 1920 à nos jours, la mortalité n'a cessé de décroître. Cette baisse est parallèle à celle de la natalité jusqu'en 1940, puis l'écart entre les deux courbes se creuse. Entre 1941 et 1970, l'excédent des naissances est, à une exception près, constamment supérieur à 10 ‰ de la population. Par trois fois, en 1947, 1948 et 1963, il est même supérieur à 14 ‰. Au cours de son histoire, le Valais n'a probablement jamais connu de période aussi favorable.

Les caractéristiques de la mortalité ont aussi profondément changé (Graphique 13 ¹¹⁴).

Le nombre de décès pour 1000 vivants a diminué pour tous les âges. Les progrès les plus spectaculaires concernent la mortalité

Graphique 13 :

Nombre annuel de décès pour 1000 vivants de chaque classe d'âge



infantile. A la fin du XIX^e siècle, 160 enfants sur 1000 nés vivants meurent avec leur premier anniversaire. A eux seuls ces décès constituent plus du 1/5 des enterrements. Un certain nombre de dangers sont pourtant conjurés. La variole, par exemple, dont les ravages sont encore dans toutes les mémoires, est devenue pratiquement inoffensive grâce à la généralisation du vaccin de Jenner. L'histoire de sa diffusion en Valais est exemplaire. Découverte à la fin du XVIII^e siècle, la « vaccine »

est rapidement mise en circulation. Elle n'est pas acceptée d'emblée partout. La gravité de chaque épidémie aurait dû sensibiliser la population à cette question. Les exemples sont en effet dramatiques. Ainsi la paroisse de Saint-Séverin à Conthey enterre 55 enfants victimes de l'épidémie de variole qui sévit de septembre 1802 à mai 1803 ; pendant le même temps, elle n'enregistre que 28 naissances ¹¹⁵. En 1812, le préfet Rambuteau constate que 618 enfants de moins d'un an sont morts en Valais, soit le 27 0/0 des naissances de l'année. Il attribue cette forte mortalité au peu de succès qu'a rencontré l'introduction de la vaccination par le régime français et rappelle aux maires l'obligation

de faire sentir par tous (les) moyens, aux parents des enfants qui n'ont point eu la petite vérole, combien leur incurie les rend coupables envers cette jeunesse et envers la société ¹¹⁶.

Le régime radical se heurte aux mêmes résistances lorsqu'il introduit la vaccination obligatoire dont les frais sont mis à la charge des communes. Rares sont les régions qui s'empressent de suivre les directives du gouvernement. Dans le Lötschental, la résistance est même ouvertement déclarée :

Les autorités locales et les populations de la vallée se sont refusées obstinément à présenter leurs enfants au médecin du district. Le pouvoir exécutif a dû envoyer sur les lieux deux commissaires, avec commination envers les récalcitrants d'occuper militairement la vallée ¹¹⁷.

Encore en 1885, lorsque le Conseil d'Etat, qui a passé une convention avec un institut genevois pour la fourniture des vaccins, présente un projet de loi sur la vaccination, il note dans son message :

En présence des discussions violentes auxquelles se sont livrés depuis quelques années les partisans et les adversaires de la vaccination, nous aurions certainement hésité à vous présenter le projet de loi dont il s'agit ¹¹⁸.

Les nouveautés, même reconnues indispensables, doivent subir un temps de probation important avant d'être acceptées par tous !

La diminution de la mortalité infantile n'est pas seulement le fait des progrès médicaux. Une place primordiale doit être laissée aux changements progressifs de l'hygiène et de l'alimentation ; ces modifications sont étroitement liées à la conception

que les parents et la société ont des enfants. Un médecin formule ce souhait étonnant devant le Grand Conseil en 1920 :

Puisse notre population bientôt comprendre l'importance d'une nourriture abondante aussi bien pour les propres rejetons de son espèce que pour les quadrupèdes qu'elle élève avec tant de soin¹¹⁰ !

En définitive, le progrès est culturel.

Tableau 28

La mortalité infantile¹²⁰ (en ‰ des enfants nés vivants)

| | Valais | Suisse | | Valais | Suisse |
|-----------|--------|--------|-----------|--------|--------|
| 1871-1880 | 161 | 193 | 1931-1940 | 74 | 47 |
| 1881-1890 | 154 | 165 | 1941-1950 | 54 | 38 |
| 1891-1900 | 160 | 149 | 1951-1960 | 40 | 26 |
| 1901-1910 | 152 | 125 | 1961-1970 | 23 | 18 |
| 1911-1920 | 125 | 91 | 1971-1974 | 19 | 13 |
| 1921-1930 | 94 | 60 | | | |

A partir du début du XX^e siècle, les enfants meurent de moins en moins. Le mouvement amorcé, les changements se cumulent rapidement. Aujourd'hui, les décès d'enfants sont devenus des exceptions qui provoquent le scandale lorsqu'ils ne sont pas le résultat de malformations congénitales ou de maladies héréditaires.

La conception que les individus et la société se font de la mort s'est aussi modifiée : la mort n'est plus une fatalité, ni un aboutissement, elle est réduite à un échec. Si la tradition catholique du Valais lui a conservé une place importante, elle n'a pu empêcher cette évolution. Peu à peu, la mort a perdu dans la conscience populaire la place qu'elle occupait autrefois ; ce phénomène ne fait que traduire au niveau de la mentalité le recul qui s'observe dans les statistiques.

Cependant, en opposition au respect absolu de la vie quelle qu'elle soit, apparaît aujourd'hui une nouvelle attitude qui met l'accent sur l'aspect qualitatif, humain de la vie. Face aux prouesses de la science médicale qui peut prolonger l'agonie d'une personne coupée de son monde familial, l'homme se sent

de plus en plus dépossédé de sa mort ; il revendique, paradoxe apparent, au nom du respect de la vie humaine, le droit à une mort décente.

Une autre conséquence évidente de la baisse de la mortalité, en particulier de la mortalité infantile, est l'accroissement de la durée moyenne de vie. Aujourd'hui, chaque individu qui naît a une espérance de vie de 70 ans s'il est du sexe masculin et de 76 ans s'il est du sexe féminin. Il y a un siècle, les chances étaient inférieures à 40 et 43 ans¹²¹.

Dès la naissance, l'enfant a donc devant lui un long chemin à parcourir sur la terre. La première étape de la vie, l'enfance, a cessé d'être un âge où règne l'incertitude, où l'existence est menacée à tout moment. Elle est considérée comme un temps qui doit préparer, armer l'individu pour sa vie d'adulte.

Cette nouvelle conception de l'enfance s'est affirmée parallèlement au recul de la mortalité ; elle est aussi en relation étroite avec la baisse de la natalité. Les conséquences qui en résultent sont difficilement mesurables.

Le développement de la scolarisation, sa démocratisation, par exemple, ne sont pas des phénomènes indépendants ou découlant seulement de l'élévation du niveau de vie. Les parents n'envisagent pas l'avenir de leur descendance de la même manière si elle a 30 chances sur 40 d'atteindre la majorité ou si elle en a 39. Il est normal, d'autre part, que les jeunes réfléchissent sur leur avenir et sur celui de la société dans laquelle ils vivent, qu'ils essaient de le modeler ou de l'infléchir selon leurs aspirations. Lorsqu'ils deviennent adultes, ils ont le sentiment justifié de n'avoir vécu qu'une partie de leur existence. Devant eux, une longue vie les attend et chacun peut espérer vivre encore plus de 55 ans. Il y a quelques décennies, à 20 ans, l'individu avait déjà épuisé une bonne partie de son espérance de vie sur la terre. La conception que nous nous faisons de l'avenir s'en trouve logiquement modifiée.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Est-il encore raisonnable de prévoir ce que sera l'avenir, même dans un domaine aussi exact que la démographie ? Les exemples lointains et récents incitent à la prudence. En 1939, un expert prédisait que la population suisse aurait diminué de plusieurs centaines de mille en 1970 ; or, elle a augmenté de 2 millions entre ces deux dates¹²². Il y a dix ans, les prévisions étaient optimistes ; aujourd'hui, le pessimisme est de rigueur. La situation du moment n'est donc pas sans influence sur les projections que l'on trace pour l'avenir immédiat et lointain. La compréhension des problèmes actuels présente l'avantage d'être moins aléatoire que la prédiction et finalement plus efficace puisque le présent détermine le futur dans une large mesure.

Le point peut être fait autour de la pyramide des âges (Graphique 14¹²³). La répartition de la population d'après l'âge résume de façon saisissante l'histoire récente de la population. Les faits marquants y ont laissé une empreinte durable. Les variations de la natalité sont particulièrement visibles, les échancrures de la Première Guerre mondiale et des années antérieures à 1940 n'ont cependant pas eu l'impact des profondes dépressions françaises. La reprise de la natalité après 1940 a considérablement élargi la base de la pyramide jusqu'en 1963 ; dès cette date, le resserrement est continu.

La faiblesse des effectifs suisses entre 20 et 50 ans est corrigée par l'importance des immigrants. Il faut souligner qu'une partie seulement des étrangers sont compris dans la pyramide, ceux qui sont présents lors du recensement. La représentation des saisonniers accentuerait considérablement le poids de la population en âge de travailler, comme elle aggraverait aussi le déséquilibre entre les sexes, l'immigration en Valais étant surtout masculine.

Avec les transformations de la mortalité et surtout de la natalité, le vieillissement de la population se révèle être un des phénomènes majeurs de notre époque. En Valais, il est perceptible dès le début du siècle ; il est toutefois beaucoup

moins accentué qu'en Suisse. La pyramide des âges est encore celle d'une population relativement jeune.

Il y a vieillissement d'une population lorsque les enfants diminuent en nombre relatif au profit des personnes du troisième âge. La proportion de la population adulte restant à peu près stable, il n'y a en somme qu'un transfert entre les catégories des non-actifs. Ce transfert a, évidemment, des répercussions sur le dynamisme général d'un peuple ; il peut devenir un handicap aux progrès et aux changements que réclame ce dynamisme.

Mais, arrivée à un certain stade de développement, toute société se trouve en face d'un dilemme : croître ou vieillir. Tôt ou tard, le vieillissement est inéluctable ; la croissance ne peut se maintenir qu'au moyen d'une natalité soutenue, ce qui, à plus ou moins long terme, créerait des problèmes insolubles de surpopulation.

Les difficultés immédiates qui surgissent avec le vieillissement sont relativement connues. L'augmentation des personnes du troisième âge renforce la tendance à l'immobilisme ; elle impose aussi à la société d'assurer les vieux jours de ceux qui ont fait sa prospérité de naguère. Rien n'est plus naturel en apparence. Réclamée dans la proclamation de la grève générale en 1918¹²⁴, instaurée après la deuxième guerre, l'A.V.S. ne compte pas que de farouches défenseurs. Aujourd'hui, cette assurance sociale est en butte à de nombreuses critiques. Les récriminations sur la pesanteur des charges que doit supporter la population active se succèdent et se répandent dans l'opinion¹²⁵. Le temps n'est pas éloigné où les caricaturistes pourront représenter un adulte malingre courbé sous le poids d'un opulent vieillard et traînant à sa suite un enfant resplendissant. Ces murmures sont révélateurs de la faillite des valeurs qui ont été les moteurs du développement : « l'avoir plus » a effacé la notion de qualité de la vie. Une conséquence directe en est déduite : tout investissement qui n'est pas immédiatement productif ou qui ne l'est pas du tout est mis en cause dans la logique actuelle.

A ce titre, la croissance semble préférable au vieillissement ou à la stagnation démographique. Les réticences sont moins

fortes à son sujet ; les charges n'en sont pas négligeables, mais leur signification est différente.

Depuis 1950, une véritable vague s'est formée sur la pyramide des âges. Tant que ces fortes générations ont été composées de consommateurs — au sens large — les adultes en ont tiré des avantages qui ont compensé les charges qu'ils supportaient. L'économie a dû répondre à la pression de cette demande supplémentaire. La prospérité aidant, il en est résulté une plus grande souplesse des structures socio-économiques : les postes de travail se sont rapidement multipliés, les choix sont devenus possibles, la mobilité et la promotion professionnelles ont augmenté, les immigrés ont été appelés en masse pour occuper les postes de travail que les Valaisans jugeaient inférieurs. Tout allait pour le mieux ¹⁹⁶.

Aujourd'hui, la vague atteint l'âge où les jeunes deviennent à leur tour des producteurs. Chaque année, les écoles déversent un nombre croissant de diplômés. La rigidité relative des structures économiques s'oppose à une adaptation rapide ; l'intégration dans le monde du travail devient difficile. Au même moment, le creux démographique qui suit la vague pose de sérieux problèmes dans la mesure où les générations nées après 1968 ne rentabilisent plus l'infrastructure mise en place pour leurs prédécesseurs.

L'exemple de l'école est probant à ce sujet. Des bâtiments au personnel, tout a été conçu en fonction d'une croissance démographique soutenue. Les besoins étaient tels qu'il a fallu parer au plus pressé. Imaginer, il y a quelques années, que ces besoins seraient satisfaits un jour ou qu'ils pourraient diminuer paraissait pour le moins utopique. Depuis 4 ou 5 ans, l'impasse était prévisible ; ses effets commencent déjà à se faire sentir. Dans ce domaine, plusieurs années sont nécessaires pour que les mesures prises au point de départ aient une répercussion effective ; la situation sera donc bientôt dramatique.

D'une manière générale, le passage de la formation à la vie active risque de devenir un goulet d'étranglement et par conséquent une source de tensions.

L'idée est parfaitement acquise d'assurer aux enfants une formation convenable et dont les normes se sont progressive-

ment élevées. La multiplication des écoles, des possibilités d'études, d'apprentissages, témoignent de ce souci relativement nouveau de préparer les jeunes à la vie. Les quelques voix qui s'élèvent contre cette évolution sont encore isolées ou n'exercent leur talent qu'à l'égard des jeunes filles. Cependant, l'insertion des jeunes dans la vie active est généralement laissée au hasard. La société estime sa tâche accomplie lorsqu'elle a dispensé ses certificats et ses diplômes. A 18, 20 ans, plus tard pour une minorité, les jeunes deviennent des travailleurs. Il n'est pas évident pour tous qu'ils devraient trouver une activité en rapport avec leur formation. La loi implicite qui veut que chacun choisisse son avenir n'a pas de prolongements au-delà des années de préparation.

Pour combattre l'inflation et la dépréciation des diplômes, le risque est grand d'adopter la solution commode mais dangereuse de limiter les candidats, donc les bénéficiaires¹²⁷. Une telle solution, outre son injustice fondamentale, priverait la société de ce qu'elle a de plus précieux : le développement de son potentiel créateur.

Il serait temps de comprendre que la croissance démographique postule une augmentation parallèle des investissements au détriment de l'épargne. Ces investissements démographiques sont nécessaires pour éviter un gaspillage des forces utiles ; ils ne s'arrêtent pas à la satisfaction des besoins des enfants en âge de scolarité et des jeunes en formation, ils impliquent aussi une création de postes de travail. Chacun connaît le drame des pays en voie de développement, pris entre la nécessité de mettre en place une infrastructure coûteuse et la poursuite d'une croissance démographique qui ne peut pas être utilisée parce qu'elle absorbe une part importante des ressources du pays. Evidemment, nous n'en sommes pas là, mais,

si l'on n'arrive plus à garantir un « droit au travail », à accueillir les jeunes dans le cercle de la production, c'est que quelque chose est fondamentalement pourri dans le système. Il s'impose donc de réviser les mécanismes qui ont conduit à cet état de choses¹²⁸.

Ces ajustements nécessaires seront-ils faits ? Rien n'est moins sûr. Le maintien de la prospérité aurait sans doute atténué les

difficultés de ce passage délicat ; la crise économique les a au contraire accentuées et par la même occasion, elle a précipité une autre crise dont les racines sont plus profondes.

La crise qui frappe actuellement les pays développés prend, en effet, de plus en plus l'allure d'un tournant qui sera peut-être décisif. Il ne s'agit pas seulement d'une récession économique plus accentuée que les précédentes ; elle est aussi idéologique, politique, elle touche la société, voire même la civilisation. L'évolution récente de la démographie confirme son ampleur. En 1974, il n'y a eu que 6 mariages pour 1000 habitants en Suisse. Mis à part le cas de la Première Guerre mondiale, un tel taux n'a jamais été atteint ¹²⁹. La baisse du taux valaisan est moins sensible, un mariage en moins pour 1000 habitants entre 1970 et 1974. Cette chute rapide ne traduit par une désaffection de l'institution du mariage, car si désaffection il y a, elle ne peut être qu'une conséquence elle aussi. Les véritables raisons peuvent être cherchées dans les difficultés matérielles qui empêchent ou retardent la fondation d'un foyer, il est d'ailleurs significatif de relever que l'âge des nouveaux mariés s'est élevé ces dernières années.

A côté des facteurs matériels, les causes psychologiques ne peuvent être ignorées. Le climat d'insécurité générale qui domine actuellement explique dans une large mesure la chute de la natalité depuis le milieu des années 1960. En l'espace d'une dizaine d'années, il y a eu une diminution de 7 naissances pour 1000 habitants en Valais et de 6 en Suisse. Ce phénomène n'est pas régional, tous les pays européens ont subi la même évolution. Il ne saurait donc être question, pour expliquer cet effondrement, de recourir aux « gémissements moralisateurs » :

La baisse de la natalité, selon cette thèse simpliste, serait due entièrement à la libéralisation des mœurs, à la légalisation de la contraception et de l'avortement, à la simplification du divorce, à la permissivité, à l'éducation sexuelle et à la pornographie, à la dégradation de l'autorité et à la dislocation de la famille, à la perte du sens moral et de l'esprit religieux ¹³⁰.

Ce n'est pas la première fois que de tels arguments apparaissent. Ils ne reposent sur aucune base scientifique et ont été plus d'une fois démentis par les faits ; leurs partisans ne

désarment pas pour autant. Ils n'emportent pas plus la conviction que ceux qui prônent une politique nataliste « hardie et généreuse ». Une aide accrue à la famille, si elle est nécessaire, ne peut, à elle seule, influencer fondamentalement la natalité qui obéit à des lois plus profondes que celles de l'intérêt matériel.

Les craintes diffusées dans l'opinion quant à l'avenir de la population suisse, les menaces et les chantages à l'assurance-vieillesse, les encouragements financiers resteront des accessoires inutiles tant que des motivations plus élevées ne joueront pas. Toutes les mesures partielles, aussi bonnes soient-elles, ne pourront, au mieux, qu'atténuer les effets, non supprimer les causes.

A court terme, une évidence s'impose : la crise démographique actuelle ne sera résolue qu'au moment où une solution globale aura été apportée à la crise générale que nous vivons. L'augmentation des naissances est réclamée pour que la société dispose de personnes actives en suffisance dans 20 ans et la nécessité ne paraît pas absolue d'occuper les jeunes qui, avec les femmes, sont les premiers candidats au chômage. Cette contradiction est d'autant plus grave qu'elle se double d'une inconséquence : les personnes qui pourront relancer la natalité sont justement celles qui sont les plus menacées par la crise et qui se sentent les moins intégrées dans la société.

Des choix nouveaux s'imposent ; ils seront lourds de conséquences pour l'avenir lointain. Depuis le milieu des années 1960, plusieurs indices ont montré que des changements profonds se préparaient. La remise en cause, diffuse puis insistante, de tous les fondements du monde actuel a ébranlé bien des certitudes. Les générations montantes affirment, consciemment parfois, inconsciemment surtout, la volonté de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire l'héritage qu'on veut leur faire endosser. De manière plus ou moins confuse, elles demandent un réexamen de la place de l'homme dans la société.

Ces aspirations nouvelles et le plus souvent généreuses méritent mieux qu'un accueil réservé ou hostile. Aucune société ne peut raisonnablement construire son avenir en écartant les aspirations de ceux qui en seront les piliers.

Pour être efficaces, les choix qui seront faits ne devront pas seulement correspondre au bien de la majorité ; ils devront aussi être pensés, choisis et réalisés par elle en connaissance de cause. Une intégration plus harmonieuse et une participation accrue de la population sont souhaitables et nécessaires dans tous les aspects de la vie économique, sociale, politique et culturelle ; elles impliquent une reconnaissance effective du « droit à la différence », donc une ouverture plus grande des mentalités qui sont parfois en retard sur les réalités.

Le développement et le progrès d'un pays ne se jaugent pas seulement à sa capacité de maintenir ses positions et ses acquis, ils se mesurent surtout à la faculté qu'il a de s'adapter et d'augmenter ses moyens d'actions pour résoudre les questions du présent et faire face aux défis de l'avenir.

NOTES ET RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

1. Les principales sources statistiques utilisées sont les suivantes :
— Bureau fédéral de statistique, Série A : *Etat de la population*, Recensements de 1860 à 1970 ; Série B : *Mouvement de la population de 1867 à 1973* ; *Annuaire statistique de la Suisse*, dès 1891.
— Office cantonal de statistique : *Annuaire statistique du canton du Valais*, 1974.
2. Schwendener P., Obrist P. : *Etude démographique pour le canton du Valais*, Sion 1966, Graphique 1.
3. Pour la période précédant le recensement fédéral de 1850, cf. Bickel W. : *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*, Zurich 1947 ; Meyer L. : *Les recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900*, Berne 1908.
4. Ces pourcentages ont été calculés sur la base de l'augmentation de 1802 à 1850, le recensement de 1798 présentant quelques lacunes.
5. Archives de l'Etat du Valais (AEV), Département de l'Intérieur (DI), Recensement, 42 a, mai 1837, p. 79.
6. Papilloud J.-H. : *Les prix des marchés de Sion au XIXe siècle*, dans *Société et culture du Valais contemporain*, Martigny 1974, p. 103.
7. *Rapport du Conseil d'Etat sur sa gestion (Rapport de gestion)*, 1864, DI, p. 58.
8. *Ibid.*
9. *Idem*, 1866, DI, p. 76.
10. *Idem*, 1850, Département de l'Instruction publique (DIP), p. 13.
11. *Idem*, 1901, DI, p. 57.
12. Guex A. : *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. I, Martigny 1971, p. 46.
13. *Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais (Bulletin du Grand Conseil)*, session prorogée de mai 1920, p. 16.
14. *Idem*, p. 28.
15. *Ibid.*

16. *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 138.
17. Bergier J.-F. : *Problèmes de l'histoire économique de la Suisse*, Berne 1968, p. 19.
18. En ne tenant compte que de la population suisse, la balance migratoire reste négative, l'augmentation de la population d'origine étrangère représentée, en effet, plus du tiers de l'augmentation totale.
19. Sion comprend également Bramois depuis 1968 ; Martigny se compose de Martigny-Ville, Martigny-Combe et La Bâtiiaz. Pour Brigue, l'augmentation serait de 95 % en considérant l'agglomération formée par Brigue, Glis et Naters.
20. D'après les données publiées par Meyer L. : *op. cit.* et par l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, p. 66.
21. *Rapport de gestion*, 1924, DI, p. 56.
22. *Idem*, 1933, Département de Justice et Police (DJP), p. 20.
23. *Idem*, 1935, DI, p. 42.
24. *Idem*, 1936, DJP, p. 9.
25. *Idem*, 1954, DJP, p. 142.
26. *Ibid.*
27. *Idem*, p. 143.
28. *Idem*, 1957, DJP, p. 163 et 1958, DJP, p. 159.
29. *Idem*, 1959, DJP, p. 157.
30. Rohr J. : *La Suisse contemporaine*, Paris, A. Colin, U2, 1972, pp. 48-62. Pour l'immigration en général, cf. Hagmann H.-M. : *Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1966.
31. *Rapport de gestion*, 1968, DJP, pp. 217-218.
32. Rohr J. : *op. cit.*, p. 59.
33. *Rapport de gestion*, DJP, Service des étrangers, années mentionnées.
34. *Idem*, 1946, DI, p. 81.
35. D'après les données annuelles publiées dans le *Rapport de gestion*.
36. La population active est de 72 841 personnes en 1960, 82 477 en comptant les personnes occupées à temps partiel ; en 1970, elle est de 89 364 personnes en comptant les personnes occupées à temps partiel, cf. *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 168.
37. *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 168.
38. Roh H. : *Traits fondamentaux de l'évolution démographique du canton du Valais*, Sion 1965, p. 58 et p. 76.
39. *Rapport de gestion*, 1961, DI, p. 89.
40. D'après les données publiées par l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, p. 71.
41. *Rapport de gestion*, 1924, DI, p. 55.
42. *Idem*, 1941, DI, pp. 10-11.
43. *Idem*, 1947, DI, p. 81.
44. 163 636 ressortissants valaisans étaient domiciliés dans le canton en 1970.
45. Rey P.-M. : *Migrations intérieures en Suisse, le cas Valais-Genève (1900-1960)*, dans *Société et culture du Valais contemporain*, Martigny 1974.
46. Roh H. : *op. cit.*, p. 62.
47. Ruffieux R. : *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974, p. 25.
48. *Rapport de gestion*, 1885, DI, p. 66.
49. Arlettaz G. : *Les tendances libérales en Valais, 1825-1839*, Etudes et recherches d'histoire contemporaine, Mémoire de licence 11, Fribourg 1971, p. 26.
50. *Rapport de gestion*, 1852, Administration générale, p. 9
51. *Idem*, 1850, DIP, p. 13.

52. *Idem*, 1852, Administration générale, p. 10.
53. A ce sujet, cf. dans ce volume, l'étude de Gérald Arlettaz.
54. *Rapport de gestion*, 1896, DI, p. 90 b.
55. D'après les données de l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, pp. 98-99 et du *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 169.
Les personnes occupées à temps partiel sont comprises dans la statistique depuis 1960 ; à cette date la comparaison est donc possible entre les deux séries puisque, pour 1970, nous ne possédons que les chiffres comprenant les personnes occupées à temps partiel. Le principal effet de ces changements de données a été de grossir singulièrement les effectifs du secteur primaire. Sur les 9 636 personnes occupées à temps partiel, en 1960, 7854 sont des femmes travaillant dans l'agriculture.
56. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de novembre 1909, pp. 100-101.
57. *Idem*, p. 107. Virgile a écrit : « O fortunatos nimium, sua si bona norint, Agricolas ! » Trop heureux les hommes des champs, s'ils connaissent leur bonheur !
58. *Rapport de gestion*, 1916, DI, p. 36.
59. *Idem*, 1917, DI, p. 26.
60. *Idem*, 1919, DI, p. 29.
61. *Idem*, pp. 56-57.
62. *Idem*, 1916, DI, p. 56.
63. A ce sujet, cf. Michaud A. : *La vie politique en Valais entre les deux guerres, 1919-1929*, Mémoire de licence, Fribourg 1970 ; Filliez J.-J. : *La vie politique en Valais entre les deux guerres, 1929-1939*, Mémoire de licence, Fribourg 1971.
64. *Bulletin du Grand Conseil*, session ordinaire de mai 1928, motion Vianin et consorts, p. 288.
65. *Idem*, p. 293.
66. *Rapport de gestion*, 1941, DI, p. 10.
67. *Idem*, 1945, DI, p. 66.
68. *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 169.
69. *Rapport de gestion*, 1961, DI, p. 89. Cf. note 55 ci-dessus.
70. Ariès P. : *Histoire des populations françaises*, Paris, Seuil, 1971, p. 399.
71. Muret J.-L. : *Mémoire sur l'état de la population dans le pays de Vaud*, Yverdon, 1766.
72. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1871 à 1890*, Deuxième partie, p. 80.
73. *Mémorial administratif du département du Simplon*, 1812, No 58, p. 351 et 1813, No 24, p. 157.
74. *Rapport de gestion*, 1850, DI, p. 36.
75. *Ibid.*
76. AEV, DI, Recensement, 53, 1er mai 1866, p. 155.
77. *Idem*, 22 mars 1866, p. 154.
78. *Idem*, 21 février 1866, p. 142.
79. *Ibid.*
80. AEV, DI, 74,4.
81. AEV, Protocoles des séances du Grand Conseil, session de novembre 1875, p. 32.
82. Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population*, 1875 et 1876.
83. D'après le Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population et l'Annuaire statistique de la Suisse*.

- Pour des comparaisons internationales, cf. Reinhard M., Armen-gaud A. et Dupaquier J. : *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
84. A ce sujet, cf. Courthion L. : *Le peuple du Valais*, Lausanne, Bibliothèque romande, 1972, p. 71 ; *Rapport de gestion*, 1874, DI, Statistique sur le morcellement, pp. 56-62 ; l'étude de Gérald Arlettaz dans ce volume.
 85. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1891 à 1900*, Première partie, p. 26.
 86. D'après les données annuelles publiées par le Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population*, 1876 à 1885.
 87. *Recensement fédéral de la population*, 1970, canton du Valais, p. 146.
 88. D'après les données publiées par l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, pp. 144-145.
 89. D'après les données publiées dans le *Mémorial administratif du département du Simplon*, cf. note 73 ci-dessus et le résultat du recensement de 1811.
 90. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1871 à 1890*, Deuxième partie, p. 14*.
 91. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1891 à 1900*, Deuxième partie, p. 74.
 92. *Rapport de gestion*, 1897, DI, p. 35.
 93. Brüscheiller C. : *Nous, les quatre millions*, Berne 1939, p. 30.
 94. *Idem*, p. 32.
 95. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de novembre 1945, p. 50.
 96. Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population de 1945 à 1948*, Texte, p. 58.
 97. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de mai 1954, p. 282.
 98. Theytaz A. : *La terre promise, jeu rural*, dans *Grand congrès de la jeunesse rurale*, Sion 1950, p. 39.
 99. D'après les données publiées par le Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population*.
 100. D'après les données publiées par l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, pp. 150-151. La moyenne des enfants par mère est celle de la dernière année de chaque période.
 101. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de mai 1920, p. 28.
 102. *Idem*, session prorogée de novembre 1945, p. 117.
 103. Baehrel R. : *Une croissance : la Basse-Provence rurale*, Paris, S.E.V.P.E.N., p. 270.
 104. D'après le Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population*, et l'*Annuaire statistique de la Suisse*.
 105. *Rapport de gestion*, 1918, DI, p. 23.
 106. *Idem*, pp. 24-25.
 107. *Idem*, 1919, DI, p. 19.
 108. *Idem*, 1918, DI, p. 25.
 109. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1891 à 1900*, Cinquième partie, p. 11*.
 110. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1901 à 1920*, p. 199*.
 111. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de mai 1920, p. 104.
 112. *Idem*, pp. 84-85.
 113. Guex A. : *op. cit.*, t. I, pp. 110-112 et t. II, p. 168.
 114. Bureau fédéral de statistique : *Mariages, naissances et décès en Suisse de 1891 à 1900*, Quatrième partie, p. 88. Pour la période actuelle, 1969-1971, les taux ont été calculés d'après les données publiées par l'Office cantonal de statistique : *op. cit.*, pp. 152-153 et sur la base de la population recensée en 1970.

115. Papilloud J.-H. : *Histoire démographique de Conthey (Valais), 1680-1830*, Etudes et recherches d'histoire contemporaine, Mémoire de licence 20, Fribourg 1973, p. 131.
116. *Mémorial administratif du département du Simplon, 1813*, No 24, p. 157.
117. *Rapport de gestion, 1850*, (DI), p. 23.
118. AEV, Protocoles des séances du Grand Conseil, session de mai 1885, Annexe 6, p. 2.
119. *Bulletin du Grand Conseil*, session prorogée de mai 1920, p. 103.
120. D'après les données publiées par le Bureau fédéral de statistique : *Mouvement de la population et Annuaire statistique de la Suisse*.
121. *Perspectives relatives à l'évolution de l'économie suisse jusqu'en l'an 2000*, Partie I, Population et emploi, Saint-Gall, 1973, p. 19.
122. Brüscheweiler C. : *op. cit.*, p. 30.
123. D'après le *Recensement fédéral de la population, 1970*, canton du Valais, pp. 38-41.
124. Ruffieux R. : *op. cit.*, p. 64.
125. Cf. par exemple, les débats lors de la campagne pour les élections au Conseil national en novembre 1975.
126. Cf. Rosa J.-J. : *Economie du « jeunisme »*, dans *Le Monde*, 9 décembre 1975.
127. L'idée du « Numéris clausus » pour les universités en est un exemple.
128. Drouin P. : *Chômeurs indus...*, dans *Le Monde*, 14 janvier 1976.
129. Cf. Graphique 11.
130. Viansson-Ponté P. : *Plus de cercueils que de berceaux*, dans *Le Monde*, 23-24 novembre 1975.

MARIA-PIA TSCHOPP

La condition de la femme en Valais
Intégration professionnelle
et incidences culturelles

En 1975, année internationale de la femme, de nombreuses publications ont paru, de nombreuses manifestations ont eu lieu. Chaque fois cependant, la situation générale retint l'attention du public sur le plan mondial comme sur le plan suisse. Notre intention, dans cet article, est d'esquisser particulièrement le profil de la Valaisanne. Comparer notre réalité à celle de l'ensemble suisse démontrera que notre région, différente d'une autre par certains aspects, reflète, sur d'autres, la situation commune à tous les pays ou presque.

Une discrimination existe, à plusieurs niveaux, entre hommes et femmes. Elle est quelquefois si latente, si habituelle que les intéressées encore moins que les privilégiés ne s'en rendent pas vraiment compte. Revendiquer une égalité entre les deux sexes ne signifie pas se diriger

vers une société d'une uniformité cauchemardesque, assez semblable à celle de l'URSS, où les brillantes théories marxistes-léninistes ont abouti, comme le relevait un observateur, à déféminiser radicalement les femmes russes qui doivent se livrer aux travaux les plus lourds, comme les hommes, dans un égalitarisme dont elles se passeraient bien ¹,

refrain de nombreux angoissés face à l'évolution des mœurs parallèle à celle des techniques. L'émancipation, heureusement, ne se résume pas à une virilisation aussi utopique qu'inutile de la femme, ni à une comparaison partielle avec ce qui se réalise dans d'autres pays. Elle soulève bien plus de problèmes et ne se réalise pas en quelques coups de plume. Comme toute évolution, elle réclame des changements pro-

fonds et ne peut pas se bâtir en façade seulement. L'égalité entre hommes et femmes doit se comprendre comme une possibilité réelle pour la femme de choisir sa destinée à chance égale avec l'homme. Ainsi, les concepts traditionnels de la femme mère, de la femme épouse soumise à son mari, de la femme au foyer et l'homme au bureau, de la femme intuitive et sensible protégée par l'homme raisonnable, fort et vigoureux, devraient céder leur place à des options plus orientées vers l'épanouissement de la femme en tant que telle dans le secteur qu'elle choisira (famille, travail, vie publique ou sociale, etc.), vers une considération de la femme comme être à part entière aussi adulte, aussi digne de confiance, aussi intelligente que l'homme, et vers une communion totale dans le couple en ce qui concerne le partage des responsabilités et des charges aussi bien familiales que professionnelles.

C'est mystifier la femme que de lui faire croire qu'elle se libérera en adoptant le comportement projectif masculin. C'est la mystifier que de lui faire croire que sa libération est relativement simple puisqu'il suffirait de copier l'homme, alors qu'en réalité, il lui faut se défaire de tout un système complexe de projections aliénantes et se découvrir elle-même².

Ces quelques lignes aussi virulentes que justes, décrivent la libération féminine comme une lutte contre toute une culture qui, des siècles durant, a forgé nos mentalités. Elle demande, par conséquent, la prise de conscience de l'ampleur du problème par l'ensemble de la population et une collaboration efficace dans ce but.

LE PRÉSENT, REFLET DU PASSÉ

Le Valais, de tradition rurale avant tout, a toujours connu le travail de la femme. Avant l'ère industrielle, elle était une entité productive importante : les tâches ménagères s'effectuaient manuellement ; les étoffes, le pain se fabriquaient dans chaque maison ; le travail de la campagne appartenait au labeur quotidien également. Les enfants dépendaient de la mère toujours présente et se forgeaient à son exemple. Le travail du père, rude et astreignant, lui laissait peu de liberté

pour la famille ; la nécessité de trouver quelquefois un gagnepain supplémentaire à l'extérieur du village l'isolait plus encore des soucis du ménage. La vie publique, les responsabilités sociales occupaient ses rares loisirs. Ainsi, à la structure patriarcale de la société — supériorité et autorité politique de l'homme — s'oppose la structure matriarcale du foyer — la femme reste le moteur du ménage et l'éducatrice des enfants. Un cloisonnement strict s'établit entre les vies féminine et masculine :

il s'est opéré tout naturellement dans les ménages un partage silencieux, facile et raisonnable des attributions. Le mari a pris le ministère des affaires étrangères... La femme a gardé dans son lot le ministère de l'intérieur...².

Les progrès de l'industrie ont amené quelques modifications intéressantes. Des appareils secondent efficacement la femme dans son intérieur, ce qui simplifie ses tâches ; des produits manufacturés remplacent des journées de travail si l'on songe au tissage, au filage, à la panification... Des possibilités d'engagement nombreuses et variées sont apparues. Enfin, la vie s'est allongée, l'âge moyen de mariage s'est avancé. Ses enfants élevés, la femme dispose encore de belles années pour mener à bien d'autres genres d'activité. Malheureusement des siècles de tradition ne s'effacent pas très rapidement. En Valais, les célibataires bénéficient des avantages procurés par le développement économique mais les femmes mariées demeurent épouses et mères avant tout, gardiennes de la stabilité ; elles n'influencent le monde extérieur que par personne interposée. Un texte de Marcel Clément, lu comme entrée en matière à l'ouverture d'une séance du Grand Conseil consacrée au droit de vote des femmes, montre l'orientation de la discussion et reflète tout à fait la réalité valaisanne :

- a) En premier lieu, la femme concourt à la constitution de l'ordre politique par la poursuite de sa vocation fondamentale. L'activité féminine se déploie en grande partie dans les travaux et les occupations de la vie domestique, qui contribuent plus et mieux qu'on ne pourrait généralement le penser aux véritables intérêts de la communauté sociale...

Sans doute, cette intervention est cachée. Elle est humble. Elle ne flatte point l'amour-propre. Mais elle est vraie. Elle élève les enfants et donc façonne des citoyens. On ne saurait la mettre entre parenthèses, et encore moins la passer sous silence.

- b) En second lieu, la femme, toute femme, et quelle que soit sa vocation, se doit et doit à la communauté de penser, de parler, d'agir pour que l'ordre politique soit autant que possible conforme aux exigences de l'ordre naturel et chrétien, spécialement en ces temps où l'influence des doctrines subversives s'insinue facilement même dans les enceintes jusqu'ici protégées.

Toute femme en conséquence a, sans exception, écoutez-le bien, le devoir, le strict devoir de conscience de ne pas rester absente, mais d'entrer en action dans les formes et la manière qui conviennent à la condition de chacune pour contenir les courants qui menacent le foyer, pour combattre les doctrines qui ébranlent ses fondements, et ordonner et mener à bien sa restauration...

- c) En troisième lieu, enfin, les conditions changées de l'époque réclament que les intérêts proprement féminins, ceux de l'enfant et de la vie familiale soient reconnus et protégés, dans les diverses formes de la vie publique, municipale et politique.

Ces intérêts exigent, en outre, une légion de femmes qui disposent de plus de temps pour pouvoir s'y consacrer plus directement et entièrement. Quelles pourront donc être ces femmes sinon spécialement — nous ne voulons pas dire exclusivement — celles à qui d'impérieuses circonstances ont dicté cette mystérieuse vocation, celles que les événements ont contraintes à une solitude qui n'entraîne pas dans leur calcul ni dans leurs aspirations et paraissent les condamner à une vie égoïstement inutile et sans orientation...⁴.

Les idées-maîtresses concernant le rôle de la femme ressortent clairement de ce texte. En bonne mère, elle reste au foyer et s'en charge totalement ; à l'époque où les enfants étaient nombreux, cette position se comprenait — et pour cause ! Actuellement avec deux ou trois gosses, pourquoi confiner la femme au ménage seulement ? Si elle le désire, très bien. Si, cependant, elle estime que sa réalisation personnelle ne s'accomplit pas dans le ménage et la maternité seulement, qu'on respecte son opinion sans la culpabiliser par des moyens aussi subtils que nombreux. Qu'on lui donne, de plus, les moyens de concilier ces différentes charges ! L'homme est autant père que la femme mère et, pourtant, que de différences dans la vie courante !

A l'abri de tous les courants extérieurs puisque tournée vers la maison, et pendant longtemps exclue de la vie publique, la femme représente souvent le symbole de la sagesse et de la stabilité ; beaucoup d'ailleurs affirment que les femmes votent plus à droite que les hommes. Un seul domaine lui permet de

s'exprimer : la religion qu'elle doit évidemment entretenir et protéger. Rôle valorisant certes, mais pourquoi si réduit ? Tout organisme vivant qui refuse le renouvellement de ses cellules meurt. La vie sociale obéit au même impératif. Une société vivante doit être capable d'évolution et d'invention. Le changement des mœurs ne représente donc pas une calamité détruisant les bases de nos valeurs humaines, au contraire.

Cet extrait reflète finalement l'erreur fondamentale de notre société : on oppose maternité à célibat en oubliant que la femme, d'abord, est une personne. L'abnégation soi-disant inhérente à la condition féminine — en fait, créée par des images séculaires — la pousse à devenir mère ou à rester célibataire altruiste. Ces notions, exprimées ainsi, n'ont qu'une résonance discordante actuellement. Les conditions de vie ont changé ; très souvent, la femme vers 40-45 ans n'a plus d'enfants à élever ou, très souvent aussi, une jeune mère a du temps libre à dépenser. Les possibilités économiques et sociales actuelles incitent les femmes à rêver d'une vie à plusieurs facettes. Mais, nos lois, nos coutumes, nos préjugés freinent ces élans. Les rôles de soumission, de servante qu'on lui fait jouer dès l'enfance entachent toute l'éducation et, sous des aspects plus ou moins sybillins, orientent la destinée féminine aujourd'hui encore.

Les différents tableaux illustrant ce travail, établis sur les données des recensements fédéraux de la population et de l'*Annuaire statistique du canton du Valais*, concrétiseront certains manques et démontreront certaines lacunes touchant plus spécialement notre canton. Dès qu'il faudra en aborder les causes, nous verrons les interactions des différents éléments ; nous constaterons alors l'interdépendance entre notre réalité et certains concepts hérités du passé.

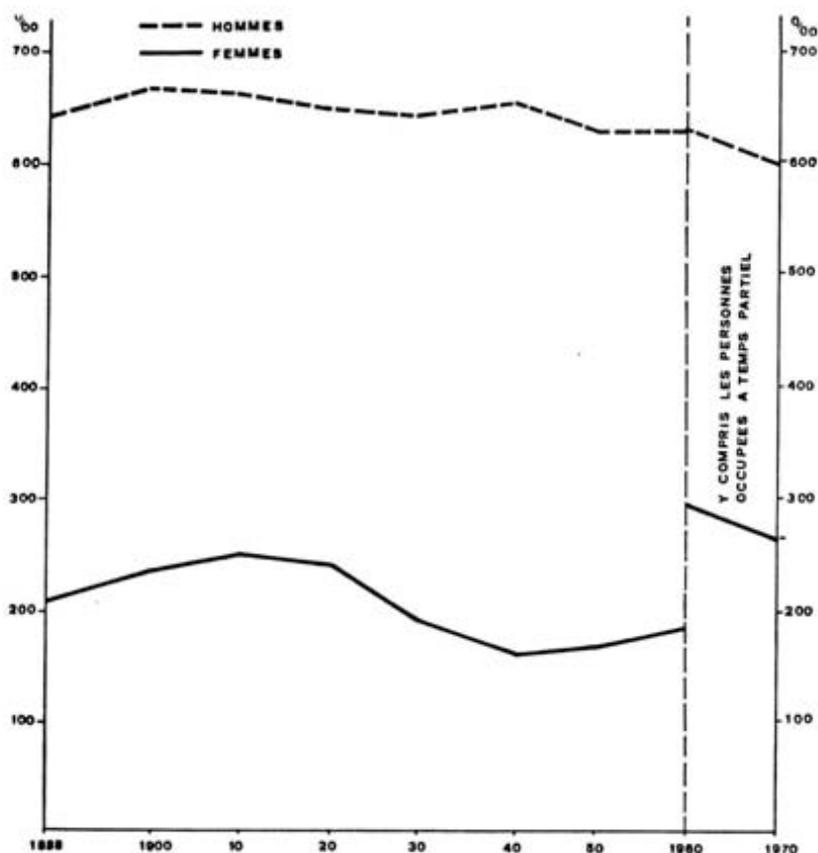
LE TAUX D'ACTIVITÉ

En parlant d'activité, une comparaison entre les taux masculins et féminins semble judicieuse. Deux précisions apparaissent nécessaires. D'une part, on considère les ménagères sans profession extérieure comme des personnes inactives et, par voie de conséquence, elles ne figurent pas dans le recensement des professions. D'autre part, jusqu'en 1960, on ne connaît pas non plus le nombre de personnes occupées à temps partiel, ce qui fausse légèrement les données recueillies.

Le graphique 15 impose quelques remarques. Les femmes travaillent en assez grand nombre dès le début du siècle. L'agriculture, fondement de l'économie à cette époque, demandait des bras nombreux : l'absence de machines, les conditions précaires d'exploitation, l'apparition pour les hommes de nouveaux débouchés, expliquent ce déplacement des forces de travail. Les femmes, journalières, peu exigeantes, représentent une réserve de main-d'œuvre idéale. Avec l'entre-deux-guerres, un mouvement descendant s'amorce qui se continue jusqu'à la deuxième guerre. Les femmes se consacrent à leur foyer ; alors déjà, elles sont les premières victimes du chômage ; elles doivent laisser les emplois aux hommes. Dès les années 40, la courbe masculine baisse alors que celle des femmes remonte. Vers 1950, le taux d'activité féminine s'accroît encore. Le fait de publier conjointement les données du travail à temps partiel, en 1960, prouve l'écart entre tous les chiffres précédents et la réalité. A cette époque, l'industrialisation du Valais et le développement du secteur tertiaire créent un boom économique qui engloutit tous les bras disponibles. La baisse du taux féminin entre 1960 et 1970 laisse prévoir une stabilisation de l'essor économique. Pendant ce laps de temps, les chiffres relatifs aux emplois masculins croissent dans des proportions plus faibles également. Ils reflètent la politique de notre canton qui a beaucoup misé sur les immigrés.

Ainsi, les statistiques prouvent clairement que le travail féminin est fortement lié à la conjoncture ; comme celui des saisonniers, il constitue une soupape de sécurité pour l'économie, une réserve que l'on utilise dans les cas l'expansion

Graphique 15 : Evolution du taux d'activité en %



économique ou de défection masculine. En cas de crise, cependant, la première mesure expéditive consiste à renvoyer les femmes mariées à leur ménage pour libérer des places.

Si notre canton occupe 26,4 % de femmes, Vaud en compte 35,3 % et la moyenne suisse atteint 34 %. Au point de vue européen, le pourcentage suisse se réserve un des rangs les plus bas ; celui du Valais, plus bas encore, devrait inciter notre canton à gagner du terrain s'il veut développer vraiment rationnellement son économie et favoriser toute la population indi-

gène. L'abondance ou la carence de débouchés dépendent évidemment de l'orientation à sens unique ou à sens multiple d'une économie.

RÉPARTITION DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Comme toutes les régions industrialisées, le Valais distribue sa main-d'œuvre dans les trois secteurs de l'économie et privilégie les deux derniers. Comparé aux autres cantons romands et à la moyenne suisse, il occupe une bonne position.

Tableau 29

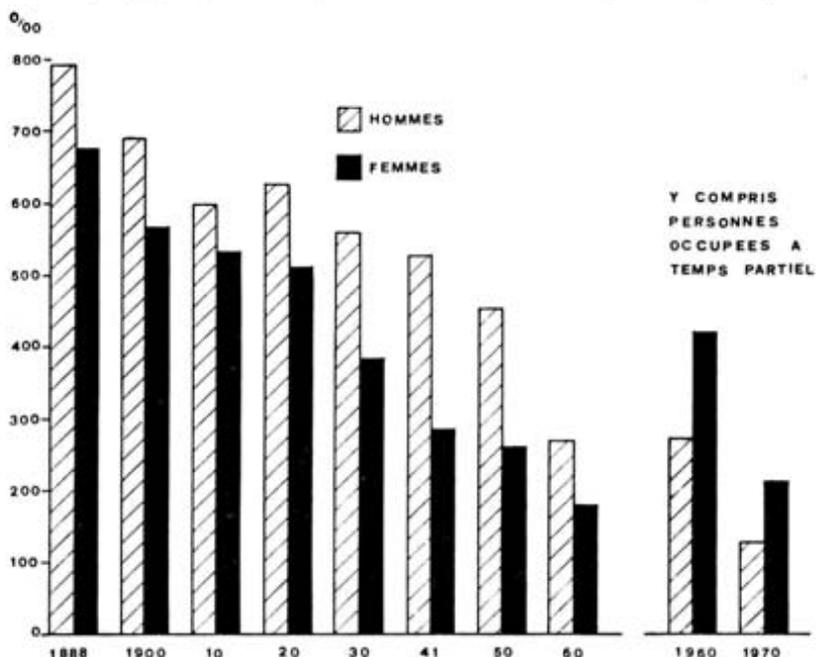
Répartition de la main-d'œuvre par secteurs en 1970 ^a

| | Primaire | Secondaire | Tertiaire |
|-----------|----------|------------|-----------|
| | % | % | % |
| Suisse | 7,6 | 48,3 | 44,1 |
| Genève | 1,5 | 33,5 | 65 |
| Vaud | 7,9 | 41,4 | 50,7 |
| Valais | 15,4 | 43,4 | 41,2 |
| Fribourg | 17,9 | 46,3 | 35,8 |
| Neuchâtel | 4,6 | 60,9 | 24,5 |

Une totale homogénéité s'avère impossible dans ce domaine car les variétés géographiques, politiques et économiques dictent un développement orienté plutôt dans un sens que dans un autre. Il est intéressant de noter toutefois le relatif équilibre du Valais dans les secteurs secondaire et tertiaire alors que d'autres préfèrent plus nettement l'un ou l'autre.

Les graphiques 16, 17 et 18 mettent en évidence les mouvements des différents secteurs de 1900 à 1970. L'interaction entre le rejet d'un domaine et l'attraction vers un autre se dessine clairement. Une caractéristique apparaît comme d'ailleurs dans tous les pays développés : les secteurs secondaire et tertiaire augmentent leur importance au détriment du secteur primaire.

Graphique 16 : Personnes actives dans le secteur primaire (en ‰)

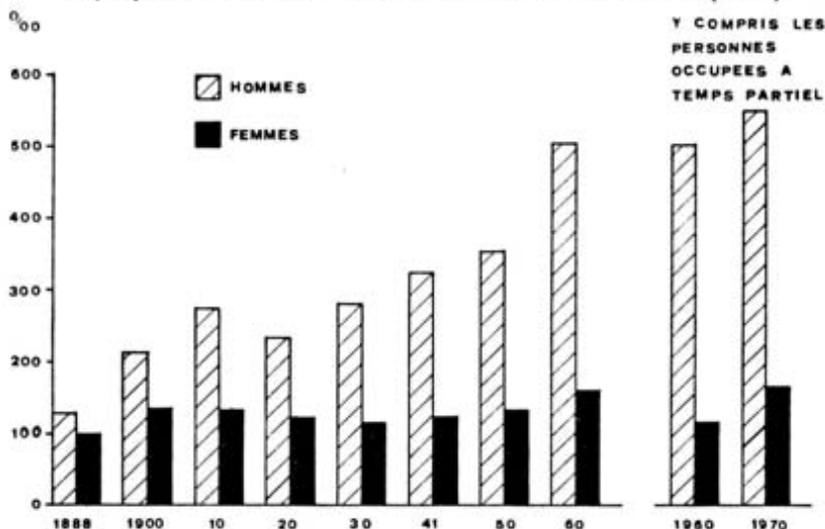


Dès les années 1940, l'agriculture connaît un exode (Graphique 16). Dans les années 60, la courbe féminine croît fortement si l'on s'attarde aux données comprenant les personnes occupées à temps partiel. La courbe masculine, par contre, régresse continuellement. Le réel essor économique du Valais à cette époque en est la cause. L'agriculture ne représente plus l'unique moyen de gagner bien sa vie et d'atteindre une position sociale. Par conséquent, les hommes lui préfèrent un autre emploi et les femmes prennent leur relèvement à la campagne. Cette activité n'exige pas de diplôme spécifique, laisse une liberté assez grande et encourage le travail à mi-temps. La femme apporte ainsi sa contribution aux finances familiales sans trahir ni son rôle de mère ni celui de ménagère et sans nécessiter des frais de formation particulière. Notre pays connaît le même phénomène qu'Evelyne Sullerot⁸ a remarqué dans tous les pays industrialisés : un emploi qui

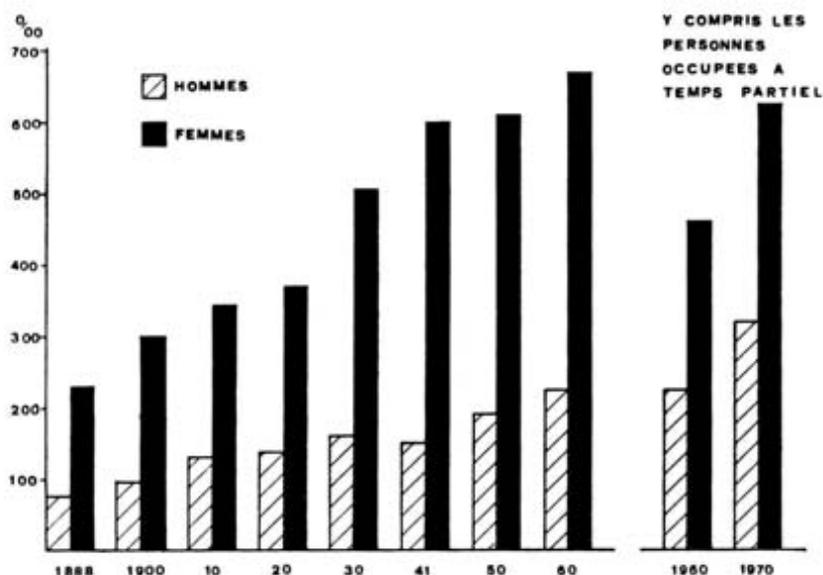
se dévalorise au point de vue du prestige et du salaire devient le lot de la main-d'œuvre féminine.

Si l'on compare les graphiques 16 et 17, le contraste frappe. Dans le secteur secondaire, le Valais a surtout développé l'industrie du bâtiment et celle de la métallurgie (Graphique 17). Les femmes peuvent mal s'y insérer. Les domaines horloger et vestimentaire occupent trois fois plus de femmes que d'hommes mais ne réussissent pas à combler le fossé. Ces entreprises donnent souvent du travail à domicile ou engagent du personnel à mi-temps. Les faibles qualifications requises attirent facilement les « sans-diplôme ». Les éternels problèmes féminins se concrétisent ici : concilier ménage et profession, travailler sans « papier », obligent à faire des concessions et limitent les choix. Bien que les femmes aient la force du grand nombre dans le secteur tertiaire (Graphique 18), une sélection manifeste existe, malgré tout. Les professions culturelles (animateurs, arts, studios TV et radio, bibliothèques et musées) comptent, en 1970, 320 hommes contre 72 femmes. Dans le monde des affaires, de l'administration publique, la même proportion subsiste. L'éducation, les professions para-médicales et l'hôtel-

Graphique 17 : Personnes actives dans le secteur secondaire (en ‰)



Graphique 18 : Personnes actives dans le secteur tertiaire (en %)



lerie, par contre, occupent abondamment les femmes. Une tendance nette se fait jour : les « services » accueillent très bien les femmes mais, là où des décisions importantes, des initiatives à long terme se prennent, les hommes les devancent. Certaines portes s'ouvrent donc aux femmes mais d'autres, notamment celles qui offrent une carrière intéressante, leur restent fermées. Une certaine conception traditionnelle des qualités et défauts féminins, une formation professionnelle inférieure à celle de l'homme, maintiennent cet état de fait. N'est-ce pas un lieu commun que d'entendre : « Les femmes se laissent trop guider par le sentiment et ne s'intéressent guère aux questions abstraites. » Lieu commun riche en conséquences dans le domaine professionnel car il persuade tout le monde que la femme ne sait pas diriger, ne peut pas s'engager dans la recherche, échoue à un poste universitaire puisqu'elle ne possède pas une faculté de raisonner aussi judicieuse que celle de l'homme !

LE STATUT PROFESSIONNEL

Le boom économique des années 60 a favorisé l'entrée des femmes dans la sphère économique mais a créé une discrimination évidente qui, au point de vue professionnel, se remarque dans le statut accordé à cette main-d'œuvre. Sous-traitées, comme d'autres travailleurs attirés dans notre pays, les femmes accomplissent souvent des tâches qui ne les épanouissent pas.

Tableau 30

Répartition de la main-d'œuvre
(en ‰ actifs) selon le statut dans la profession

| | 1960 | | 1970 | |
|---------------------------------|------|-----|------|-----|
| | H | F | H | F |
| <i>Indépendants :</i> | 276 | 145 | 193 | 84 |
| Employeurs | 189 | 69 | 127 | 45 |
| Travaillant seuls | 87 | 76 | 66 | 39 |
| <i>Salariés :</i> | 724 | 855 | 807 | 916 |
| Employés | 145 | 290 | 245 | 349 |
| <i>dont employés supérieurs</i> | 26 | 14 | 30 | 9 |
| Auxiliaires familiaux | 66 | 148 | 20 | 208 |
| Ouvriers | 529 | 526 | 511 | 534 |
| <i>dont ouvriers qualifiés</i> | 163 | 54 | 163 | 46 |
| Apprentis | 50 | 39 | 51 | 33 |

Les professions indépendantes regroupent surtout des hommes. La conjoncture moins favorable en 1970 qu'en 1960 se traduit déjà dans ces chiffres ; les femmes paient plus chèrement que les hommes la crise économique actuelle. Elles sont cependant plus nombreuses parmi les salariés. Plus intéressante encore s'avère la répartition à l'intérieur même de ce groupe : si les hommes comptent 12,24 ‰ d'employés supérieurs, les femmes en ont 2,58 ‰ seulement ; parmi les ouvriers, on dénombre 31,9 ‰ d'ouvriers qualifiés contre 8,61 ‰ d'ouvrières qualifiées. Reflet d'une différence de formation mais aussi de toute une série de préjugés, le statut professionnel concrétise des injustices tellement ancrées dans les mœurs que de peu de per-

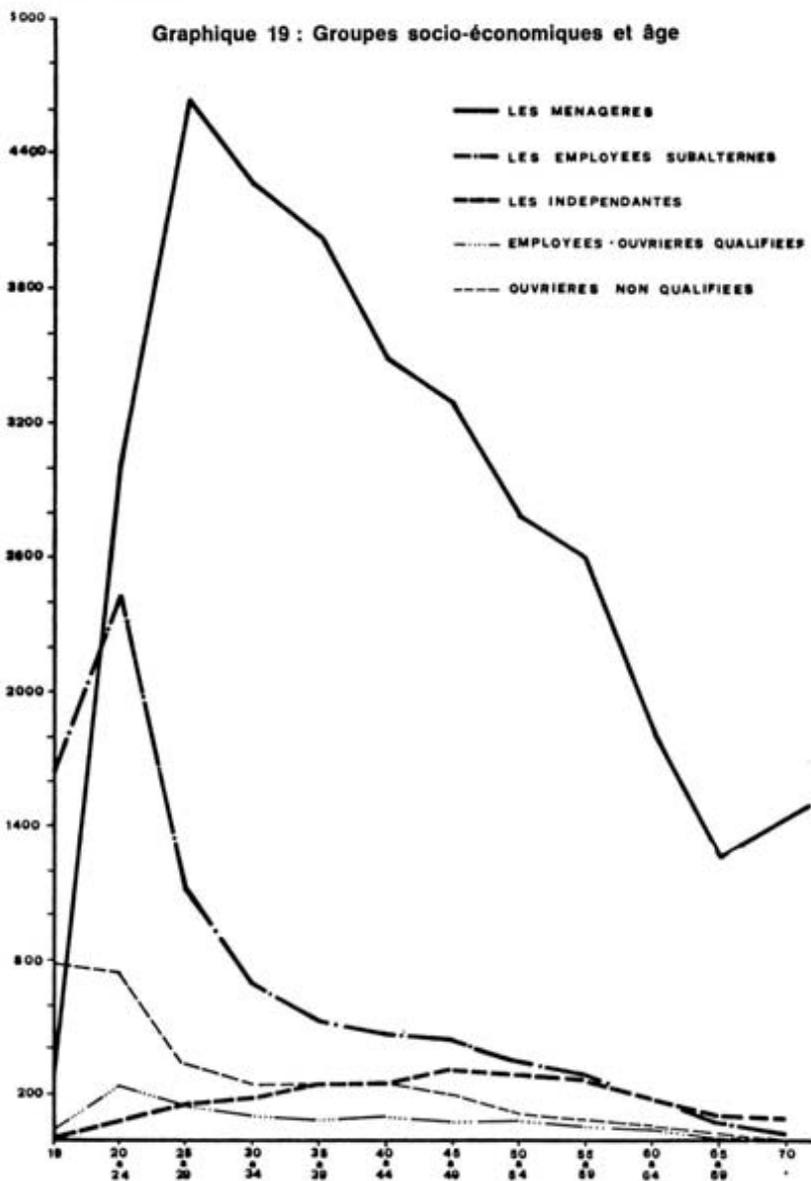
sonnes s'en aperçoivent : salaires très différents, préférence nette accordée à des hommes s'ils sont opposés pour la même place à des femmes, les responsabilités et initiatives retiennent surtout les hommes...

La répartition des travailleuses dans les groupes socio-économiques en tenant compte des âges éclaire encore ce problème et permet d'en aborder un autre : la motivation poussant au travail (Graphique 19).

Les ouvrières non qualifiées et les employées subalternes occupent une large part des femmes de 19 à 24 ans, âge habituel du mariage. Sans formation, elles acceptent un emploi même inintéressant et peu payé car elles l'espèrent temporaire : le mariage arrivera bientôt, tel une délivrance. La baisse des salariées, très marquée à ce moment-là, et l'augmentation parallèle du nombre des ménagères, témoignent en faveur de cette hypothèse. Malheureusement, par manque de revenus, une bonne part d'entre elles devront garder leur emploi tout en ayant à charge l'éducation des enfants et le ménage ; une double journée en résulte. Très souvent, de plus, ce travail rapporte peu et n'offre pas toujours des horaires agréables : il faut donc travailler durement pour un résultat assez maigre. Pense-t-on alors à la faiblesse physique de la femme ? Son sens de l'abnégation si naturel ne semble-t-il pas étrangement imposé par les circonstances ? A ce niveau professionnel, la baisse des effectifs se manifeste même fortement après 45 ans, moment où, les enfants élevés, la femme pourrait sans trop de difficultés poursuivre son travail. Pour les personnes dans cette situation, cette période concrétise-t-elle enfin le repos tant attendu ? Ou les ennuis de santé, conséquence des abus précédents, se manifestent-ils en masse ? Ou encore, la concurrence devient-elle impossible à soutenir ?

Le nombre des employées et ouvrières qualifiées atteint son maximum dans la classe d'âge 20-24. La formation a duré quelques années ; le monde du travail les absorbe ensuite. Certaines le quittent peu après mais une stabilité relative caractérise ces deux groupes. L'appoint nécessaire de salaire explicite, d'une part, cette continuité. Mais, d'autre part, un travail choisi et pour lequel on est habilité devient moins vite une

corvée, lasse moins rapidement. De plus, avec des titres, on impose plus facilement un minimum de conditions, même en étant ouvrier.



En ce qui concerne les indépendantes, elles deviennent une force de travail vers 25-29 ans. La courbe continue sa progression jusque vers 45-49 ans, signe évident d'une activité guidée par l'intérêt, très souvent. Les qualifications, d'autre part, plus élevées puisqu'elles ont requis une formation assez longue quelquefois, offrent des possibilités plus nombreuses et permettent d'être plus exigeantes dans le choix d'une profession.

Ainsi, ces quelques courbes montrent que la grande masse des femmes travaillent plus par nécessité économique que par plaisir. Apparemment, le manque de formation en est la première cause ; la poursuite de notre analyse en mettra à jour d'autres qui, toutes, reflètent un désir plus ou moins inconscient de maintenir les femmes dans un niveau de formation inférieur à celui des hommes.

DISCRIMINATION DES SALAIRES

Le dernier rapport de l'UNESCO nous laisse songeurs. En effet, tout le monde sait que l'égalité des salaires n'est pas chose acquise bien que la Suisse ait signé, en 1951, la Convention de l'OIT stipulant la notion de « A travail égal, salaire égal ». Mais, combien d'entre nous connaissent le fossé qui sépare encore les travailleurs masculins et féminins ? Comme des données précises et détaillées à ce sujet manquent pour le Valais, voici quelques chiffres enregistrés sur le plan suisse.

Tableau 31

Comparaison des salaires mensuels bruts en 1974 ⁷
(environ 45,6 heures par semaine)

| Branches économiques | Ouvriers qualifiés | | | Ouvriers non ou semi-qualifiés | | |
|----------------------------|--------------------|--------|-------|--------------------------------|-------|-------|
| | H. | F. | % F/H | H. | F. | % F/H |
| Chimie | 1471.— | 1065.— | 72,4 | 1328.— | 911.— | 68,6 |
| Commerce de détail | 1233.— | 839.— | 68,1 | 1034.— | 746.— | 72,2 |
| Industrie des textiles | 1225.— | 758.— | 61,9 | 1091.— | 756.— | 69,3 |
| Industrie alimentaire | 1178.— | 860.— | 73 | 1041.— | 721.— | 69,3 |
| Teinturerie, blanchisserie | 1222.— | 807.— | 66 | 976.— | 718.— | 73,6 |
| Industrie des machines | 1274.— | 843.— | 66,2 | 1097.— | 791.— | 72,1 |

Les arguments permettant ce statu quo ne manquent évidemment pas. Généralement, les femmes jouissent d'une formation inférieure à celle des hommes, ce qui se traduit dans les salaires. Les femmes, de plus, représentent un personnel moins stable et moins fidèle que les hommes : les maternités entraînent un absentéisme passager ; si le mari doit quitter un endroit, la femme doit le suivre... Dans les secteurs où les hommes dominent, les femmes sont considérées comme peu efficaces, ce qui accroît encore les différences. Paradoxalement, dans les secteurs tels que textiles, habillement et alimentation où les femmes traditionnellement font, paraît-il, merveille, le salaire le plus élevé revient à l'homme également. On dit le sexe féminin si bien prédisposé aux gestes répétitifs, à la minutie, à la précision mais on se garde de le gratifier. La force virile permet-elle un rendement supérieur ? D'autre part, même dans les domaines réservés à l'habileté féminine, les ouvriers non qualifiés sont plus payés que les ouvrières qualifiées ; dans les textiles, par exemple, la différence se chiffre à 333 francs en faveur de l'homme. Seuls des préjugés élitistes — même en réalisant un ouvrage parfait, la femme ne sera jamais un homme, évidemment ! — et certains intérêts économiques précis — la femme est une main-d'œuvre avantageuse dans la conjoncture actuelle, dès lors pourquoi modifier son statut ? — justifient une situation telle que celle-ci. La discrimination dans les salaires se voit encore accentuée si le nombre d'habitants d'une commune est faible.

Tableau 32

**Rapport entre discrimination des salaires
et nombre d'habitants d'une commune ***

| N. d'h. de la commune | Salaires des ouvrières en % des salaires des ouvriers non qualifiés |
|-----------------------|---|
| 1-1999 | 67,4 |
| 2000-9999 | 69,9 |
| 10000-99999 | 72,4 |
| 100000 et plus | 75,3 |

Cette enquête, menée sur le plan suisse, étonne à première vue. Cependant, seules des revendications organisées constituent un facteur efficace de prise de conscience et de progrès. Un milieu citadin où les besoins sont plus nombreux, les moyens plus variés et les stratifications sociales très diverses, ne stimule-t-il pas plus les idées qu'un milieu rural ? Très souvent aussi, la concurrence, assez forte dans les régions très peuplées, pousse plus rapidement à l'action.

ESSAI D'ANALYSE

Tous les aspects de la vie professionnelle mis en évidence par la sécheresse des chiffres tendent à prouver la dévalorisation de la femme à tous les niveaux. Cette réalité n'est ni l'effet du hasard ni celui d'une prédestination.

Une certaine idée traditionnelle de la femme continue de manière obsédante à gripper tous les rouages d'adaptation au réel moderne. Cette image agit à tous les niveaux pour aboutir à la constatation dogmatique : « Les femmes sont incapables de... ». En réalité, avec un certain décalage historique, on retrouvera les femmes accomplissant ce pour quoi on les avait jugées indignes d'être préparées : mais quand ces tâches seront dévalorisées. Nul domaine ne se prête mieux à la mesure de l'asynchronie des séries masculines et féminines que celui de la formation professionnelle ¹⁰.

Les causes sont donc d'origine socio-culturelle. Une civilisation nourrie de principes assez peu féministes a guidé l'éducation de génération en génération et a forgé un portrait de la femme, inférieure à l'homme moralement et physiquement. Nos structures sociales les perpétuent.

Dès la plus tendre enfance, on élève différemment une fille d'un garçon : on guide leurs jeux, leurs intérêts, leurs réflexions. Des habitudes, également héritées du passé, modèlent un futur père nourricier ou une gardienne du foyer et accentuent ainsi les différences physiologiques. A l'école, le processus se continue. Le même idéal se transmet à travers les textes et la matière enseignée. Une enquête menée en France sur les manuels de l'enseignement élémentaire

montre que même si certains manuels ont évolué dans leur forme, leur contenu reste fidèle à des modèles profondément

démodés, correspondant à des stéréotypes décollés de la réalité et perpétuant des valeurs actuellement remises en question¹¹.

L'éventail des professions masculines est beaucoup plus large que celui des professions féminines. De plus, les métiers passionnants s'offrent en plus grand nombre aux garçons. A ce niveau déjà, les filles apparaissent à des échelons moins favorisés tant au point de vue économique que social. Quant à la thématique de ces textes, elle reflète toujours

l'image d'une femme dont la faiblesse est symbolisée souvent par la pauvreté et la maladie. Elle dépasse sa condition misérable avec l'aide de l'homme qu'elle attire grâce à sa jeunesse et à sa beauté. Quand elle est seule et vieille, souvent elle est contrainte de s'appuyer sur une intelligence pleine de ruse. La maternité l'anime d'une force intérieure exceptionnelle qui lui permet de dépasser sa condition humaine¹².

Cette enquête, certes, a étudié des livres utilisés dans les classes françaises. Elle témoigne cependant d'un état de fait qu'on retrouve chez nous. En ce qui concerne le livre de lecture destiné aux classes de troisième¹³, la problématique n'est pas si évidente. Les histoires et les contes étant nombreux, une analyse systématique se révélerait nécessaire pour affirmer une tendance quelconque de la thématique. Néanmoins, il ressort que les professions masculines l'emportent car la femme y figure surtout comme mère, toujours attentive et active. Toute une gamme de métiers : musicien, facteur, matelot, pêcheur de corail, cordonnier, pompiers, clowns... excitent autant l'imagination que l'ambition des jeunes gosses. Mais, voilà, seuls les petits gars y ont droit. Le manuel des cinquième et sixième années¹⁴, quant à lui, correspond parfaitement aux constatations de l'étude française. La femme ou la jeune fille connaissent différents rôles qui, cependant, tendent tous à démontrer sa générosité, son sens du sacrifice, son goût de la gratuité. Ces images, nobles sans doute, se limitent à la servitude ; les mères ont beaucoup de soucis, souvent une santé fragile, toujours une disponibilité étonnante ; les professions de couturière et d'institutrice apparaissent ; une grande dame dépare quelque peu le contexte mais symbolise la coquetterie, défaut ô combien féminin également ! Le proverbe allemand « Les femmes doivent apprendre jeunes à servir », trouve ici sa

pleine justification. Les hommes, par contre, connaissent une vie débordante non seulement de tâches mais d'aventures. Le goût du risque, le sens de l'initiative, le génie même les caractérisent. Tous les artisans — vigneron, meunier, laboureur, maçon — ont un visage d'homme ; seules quelques vendangeuses font exception. Aviateur, médecin, alpiniste, inventeur, spéléologue... fécondent une fois de plus les esprits masculins au détriment des féminins. Ce manuel ne répond pas à la réalité de notre canton si l'on considère le choix proposé aux enfants : le travail d'un ouvrier n'apparaît nulle part ; l'éventail professionnel correspond plus aux possibilités imaginaires que réelles de la plupart des gosses ; la vie urbaine a peu de résonance ; le milieu familial occupe une très grande place alors qu'actuellement les enfants bénéficient d'une quantité d'activités extra-familiales... Cependant, il reflète bien tous les archétypes que, dans les textes littéraires comme dans les esprits, notre civilisation a modelés.

L'école, la première, devrait réagir car, dans le contexte actuel, elle sélectionne déjà les individus avant leur entrée dans le monde plutôt que de leur apprendre à l'affronter. Elle remplit bien les têtes ; elle en forme peu. Il n'est évidemment pas facile de trouver la voie idéale mais, des expériences tentées dans d'autres pays, une collaboration plus étroite entre cantons, une volonté ferme d'innover — et non seulement de réformer — en pédagogie, devraient inciter la majorité des maîtres à revoir la structure scolaire. Pour beaucoup, il s'agirait, ce faisant, de remettre en question une partie de leur formation et de leurs a priori, opération douloureuse pourtant nécessaire. La mixité des élèves et des enseignants d'une même classe représente déjà un petit pas vers l'équilibre : à vivre côte à côte la même expérience, les jeunes constatent que les filles ne sont pas seulement des amas de sensibilité et que les garçons ne ploient pas tous sous le faix de leur logique ! L'introduction de cours à options ou facultatifs permettrait aux unes comme aux autres de découvrir ce qui, souvent, leur est interdit par la rigueur des programmes ou des préjugés. En Norvège, les garçons sont heureux de vous apprendre qu'ils brodent, cuisinent et tricotent. Une école plus ouverte à l'actua-

lité et à la vie quotidienne — dans ses programmes et ses méthodes d'enseignement — armerait mieux les enfants, leur permettrait de s'opposer au déchainement des mass media qui exploitent sous d'autres formes les mêmes mythes et engendrerait lentement une société d'êtres

ni forts, ni faibles, ni rivaux, ni semblables mais équivalents¹⁵.

La formation post-obligatoire de la jeune fille provoque encore des réflexions telles que : « A quoi cela sert-il puisqu'elle se mariera un jour ? » Selon cette formule, la femme a une identité possible et une façon de se réaliser : le mariage. Modelée depuis son enfance par cette idée, l'adolescente trouve cela normal. Les parents, de façon inconsciente, bloquent d'ailleurs souvent chez leurs filles toute ambition alors qu'ils mettent tout en œuvre pour favoriser leurs fils. Et pourtant, la femme est un individu avec une personnalité et des besoins. Elle a droit, elle aussi, à son épanouissement qui, de fait, devrait se réaliser dans n'importe quel rôle jugé bon par l'intéressée elle-même. Mariage ou maternité n'excluent pas une activité extra-familiale, qu'elle soit intellectuelle, sociale, politique ou sportive... Depuis le début du siècle, la vie a considérablement changé mais la place des femmes régie par la loi et les traditions n'a guère subi ces transformations ; en voyant le faible nombre de maturités et de diplômes de fin d'apprentissage délivrés en Valais, ces dernières années, nous en sommes convaincus.

Une perspective réjouissante cependant : de 1959 à 1972, la proportions des apprenties a presque doublé. Elle a passé de 10,39 à 20,12 %. Un éveil se produit mais il doit se généraliser pour atteindre au moins la moyenne suisse, 30,2 %. Les possibilités existent puisque, dans le commerce et l'industrie, le Valais ne manque pas de débouchés. Encourager les apprentissages sous-entend évidemment une modification sérieuse des options économiques car une main-d'œuvre qualifiée exige plus qu'un ouvrier sans diplôme à la merci de la conjoncture. D'autre part, les femmes pourraient se réaliser autrement que par la situation de leur mari mais ceci implique également une réorganisation au niveau du ménage et du rôle des deux conjoints dans le foyer.

L'école normale et l'école commerciale attirent beaucoup les Valaisannes. Elles offrent des places intéressantes et, dans ces domaines, les femmes ne subissent pas trop la concurrence masculine. Ainsi en 1972-1973, les statistiques nous révèlent que sur 100 futurs instituteurs, la proportion des jeunes filles atteint 62,68 ; à l'école commerciale (diplôme) 64,74 % des étudiants sont des filles. Pour la première fois, nous constatons que le pourcentage féminin dépasse celui des jeunes gens. Deux précisions semblent nécessaires. Il n'existe pas de section préparant les hommes à l'école enfantine, à l'enseignement ménager et à l'ouvrage manuel. Ces domaines restent l'apanage des femmes ! En Suède pourtant, des moniteurs dirigent les classes maternelles et les gosses ne semblent pas plus traumatisés que les nôtres. Quant au diplôme commercial, il attire une majorité de jeunes filles car les garçons s'orientent plus facilement vers la maturité. La fille se contente du poste de secrétaire : elle gagne bien sa vie ; les mass media lui en offrent une agréable caricature ; la carrière ne l'intéresse pas car l'activité professionnelle paraît le plus souvent provisoire. Le garçon voit plus loin : l'ambition, la combativité, le goût du risque même le poussent à chercher tout de suite ce qui, dans le domaine choisi, lui ouvrira le plus de portes.

Le taux des jeunes filles ayant obtenu une maturité dépasse celui des apprentissages. Etonnante au premier abord, cette constatation s'explique très bien. Les ouvriers, moins fortunés et moins audacieux que les milieux libéraux, délaissent la formation professionnelle de leurs filles au profit de celle de leurs fils qui, eux, auront charge de famille. Les parents, anciens étudiants ou détenteurs d'une position sociale élevée, stimulent leurs enfants, même à leur corps défendant, pour qu'ils obtiennent une formation convenable. Les uns répondent à la nécessité matérielle ; les autres visent l'aisance matérielle ou la considération sociale. Principe discutable mais réalité évidente : le milieu ambiant décide de l'avenir du jeune.

Tableau 33

Nombre des gymnasiens et type d'études

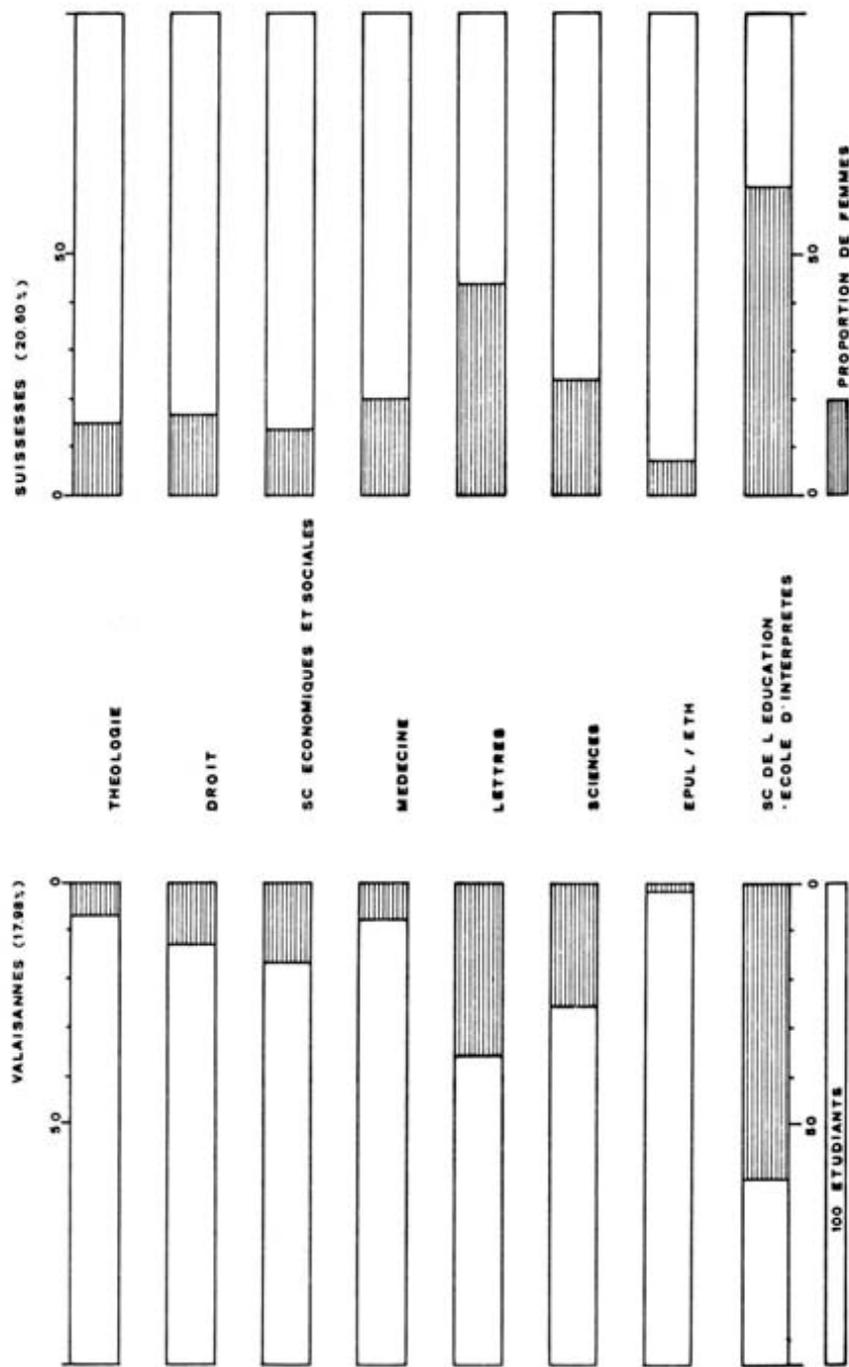
| | 1971-1972 | | 1972-1973 | |
|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | G | F | G | F |
| Type A (latin-grec) | 148 | — | 135 | — |
| Type B (latin - langues modernes) | 881 | 555 | 828 | 579 |
| Type C (mathématiques - sc. naturelles) | 313 | 50 | 347 | 68 |
| Type D (maturité commerciale) | 61 | 29 | 91 | 58 |
| Total | 1403 | 634 | 1401 | 705 |

Si l'on dénote une stabilité du nombre des gymnasiens masculins, il faut remarquer toutefois un changement dans les options prises : le type C gagne du terrain. D'une année à l'autre, les jeunes filles sont plus nombreuses mais ne totalisent toujours que la moitié des jeunes gens. A titre comparatif, sachons qu'en 1971-1972, Zurich compte 37 % de filles maturalistes, Genève 52,3 % ; la moyenne suisse pour la même année se situe à 31,2 %. Evidemment l'absence d'une université dans le canton et, par conséquent, le manque d'attrait immédiat jouent un rôle dans la faiblesse de ces effectifs. Les garçons se verront favorisés là aussi car, à leur égard, une fois de plus, le sacrifice financier trouve sa justification.

L'analyse des types de certificats obtenus démontrent que ces jeunes intellectuelles empruntent une voie très commune : celle qui ouvre les domaines littéraire ou artistique alors que les hommes se réservent plus fermement celui qui développe les horizons scientifiques. Une fois encore, les stéréotypes orientent les choix. Au niveau universitaire, cet aspect s'accroît encore ; sur le plan suisse, comme sur le plan valaisan, les femmes répondent à l'image idéale qu'on leur a inculquée d'elles-mêmes. Le graphique 20 montre, d'une part, la faible proportion d'universitaires valaisannes sur le plan suisse : 17,98 % et, d'autre part, la répartition de cet effectif féminin dans les différentes facultés.

L'EPUL et l'EPF, la médecine et la théologie sont délaissées par les Valaisannes. Le nombre réduit de maturité C les montre déjà moins armées au départ pour une faculté technique ou

Graphique 20 : Pourcentage des femmes universitaires dans les différentes facultés



scientifique mais, surtout, la crainte de ne pouvoir s'insérer ensuite dans un métier qui, traditionnellement, a toujours appelé des hommes, leur empêche ce choix. Quant à la théologie, l'inexistence de la prêtrise féminine explique le faible taux d'étudiantes. Les sciences, par le truchement du brevet d'enseignement secondaire introduit à Fribourg, connaît un grand succès chez les Valaisannes qui, assez rapidement, peuvent obtenir un diplôme leur ouvrant les portes de l'enseignement secondaire. Les lettres et les sciences de l'éducation offrent également ce débouché qui, pour une femme, reste l'idéal. Les intellectuelles de notre canton semblent particulièrement plus attirées par les sciences économiques et sociales que les Suissesses ; aboutissement des études gymnasiales type D, assez courtes, porte ouverte sur l'enseignement, elles paraissent être la filière idéale pour toutes les personnes qui, peu favorisées par les moyens financiers, désirent tout de même compléter leur formation.

Si la réalité professionnelle des Valaisannes prouve qu'elles manquent de qualifications de façon générale, elle montre également que notre canton adopte face à elles des stéréotypes universels. Les femmes aussi bien que les hommes maintiennent ces archétypes bien vivants. L'activité féminine se justifie dans tous les travaux minutieux, les soins aux enfants et aux malades, la couture, les magasins, bureaux et cafés, c'est-à-dire dans tous les métiers où finesse des contacts, habileté, adresse, compréhension humaine, etc. sont requis. Par contraste évidemment, d'autres professions sont mal venues :

Elle est refusée comme directeur d'entreprise par les ouvriers, pour l'instruction des garçons par tous les sujets interrogés, comme médecin par les hommes, en ce qui les concerne¹⁶.

Auréolée de toutes ces qualités mais ployant aussi sous tous ces préjugés, la femme se sent très différente de l'homme. Différence qui ne la distingue pas mais l'infériorise.

Les réclames publicitaires accentuent encore ces traits. Tout aussi caricaturales l'une que l'autre, il existe la femme-objet des spots télévisés ou des affiches et la femme-mère, intuitive, généreuse de la vie quotidienne. Une femme exerçant une activité non typiquement féminine passe pour une excentrique.

Une opposition très forte découragera bien vite celle qui combat pour le simple droit de faire ce qu'elle choisit. Dans les esprits, le cloisonnement atteint tout le monde, et chez les femmes, il entraîne une diminution de la confiance en soi et une dépendance accrue vis-à-vis des hommes. Cette problématique se répercute aussi dans notre Parlement où les députées ont à s'imposer pour qu'on ne leur offre pas toujours le plus facile !

Elle (la députée) doit veiller à ne pas défendre uniquement des positions de femmes, mais franchir certains paliers, pour arriver à prendre sa place, et s'occuper de problèmes généraux. La tentation est trop grande de cantonner les femmes dans le cercle des problèmes sociaux, éducatifs — hôpitaux, écoles, les fameux KKK¹⁷ - ...¹⁸.

Ainsi, à tous les échelons de la vie sociale, nous découvrons une femme façonnée par des traditions et une vision patriarcale qui la dépeignent inférieure plutôt qu'égale à l'homme. Apparemment des progrès ont été réalisés : les femmes votent ; quelques femmes étudient ; des femmes travaillent. Cependant pour que la femme devienne réellement collaboratrice comme le perçoit Corinna Bille dans le passage suivant, une conquête doit s'amorcer, conquête des lois, conquête des structures sociales, conquête des mentalités.

Je pense qu'il est important que la mère s'épanouisse en exerçant un travail intelligent qui lui plaît, au lieu de se borner uniquement à la nursery-cuisine où l'on a voulu si longtemps la confiner. Les femmes les plus soumise reconnaissent enfin que les travaux du ménage sont monotones, souvent abrutissants. A mère heureuse, enfants heureux ! Mais le progrès actuel est à double tranchant. Bureaux, magasins et fabriques captent et aseptisent les énergies... Cependant, la femme a conquis des droits juridiques et s'est ouverte à des activités plus vastes, plus intéressantes. Elle n'est plus mineure du tout, ni la servante du mâle-roi, mais sa compagne et sa collaboratrice¹⁹.

L'éducation et l'instruction doivent être les moteurs de cette évolution fondamentale afin que, dans tous les domaines de la vie, l'implantation de nouvelles mœurs devienne réelle. Cependant, abattre des archétypes exige patience et longueur de temps car, plus que les lois, ils guident les sociétés. De plus, une vision nouvelle de la femme s'accompagne inmanquablement d'une nouvelle vision de la société et même d'une nouvelle

société. Si la femme veut vraiment choisir sa vie à chance égale avec l'homme, de la jeunesse à la mort, la structure familiale doit changer : partage des charges, éducation commune de l'enfant, responsabilité collective dans toutes les décisions à prendre... Le droit de la famille doit être modifié : le mariage cantonne la femme dans un certain type de comportement ; en cas de veuvage, les dispositions prévues discriminent la femme... Le monde du travail doit intégrer toutes les personnes disponibles mais ceci nécessite de nombreuses transformations : généralisation des horaires libres ou à mi-temps, formation à promouvoir, recyclage à encourager, salaires à égaliser... Toute la politique sociale enfin devrait suivre le mouvement : assurances plus complètes, prestations plus fortes en cas de maternité, planification des naissances, allocations ou bourses d'études plus riches, fiscalité plus souple...

Cette énumération, très lacunaire, donne une idée de la complexité du problème. L'absence dans notre canton de grandes villes, d'université, d'industries importantes, le passé agricole mû par l'entreprise familiale surtout, provoquent un maintien de la tradition plus tenace qu'ailleurs. Cependant, ce bond en avant doit préoccuper aussi bien la Suisse et l'Europe que notre canton. Les organisations féminines ont amorcé une prise de conscience générale mais toutes les instances publiques et privées doivent être mobilisées pour qu'enfin les femmes accèdent à la promotion et à la participation dans tous les secteurs de la vie collective. Chaque individu doit être conscient de la nécessité du progrès à réaliser. Hommes et femmes, ensemble, créeront ce nouveau culturel basé sur la collaboration. Egalement responsables et solidaires, hommes et femmes réussiront car l'épanouissement des deux sexes en dépend.

Car ce qui opprime les femmes, ce n'est pas seulement le système masculin, c'est la réponse féminine, c'est ce qu'il a réussi à faire de nous. C'est ce sentiment d'incompétence et de faiblesse qu'il a réussi à nous donner, doublé de culpabilité si nous nous dérobons au rôle qu'il nous assigne et que nous devons accepter avec enthousiasme. Car là est la malignité, le détail subsidiaire qui, comme dans les concours radio-phoniques truqués, vient tout remettre en question : il faut que nous soyons ravies d'être vouées à des fonctions dites sublimes, mais que les hommes se refusent à exercer²⁰.

Les femmes, cette moitié de l'humanité si longtemps délaissée, ont quelque chose à dire et quelque chose à offrir. Pourquoi ne pas les intégrer totalement à la société et ne pas leur permettre de diriger elles-mêmes leurs existences ?

NOTES ET RÉFÉRENCES — BIBLIOGRAPHIE

1. Pierre Hofstetter : « L'égalité de l'homme de par la loi », in *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 14 décembre 1975, p. 39.
2. M. Niel : *Le drame de la libération de la femme*, Paris 1968, p. 96.
3. Victor Défago : *La condition juridique de la femme mariée en droit civil valaisan et en droit civil suisse*, Imprimerie Montheysanne, Monthey 1926, p. 114.
4. *Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais*, session ordinaire de novembre 1968, pp. 54-55. Ce texte est extrait de *La Femme et sa vocation* de Marcel Clément.
5. Information du délégué romand à la documentation GROP/ASOSP, septembre 1972.
6. Paul-Henri Girard, Josianne Potterat : *Condition féminine et participation*, I, Bilan des connaissances. Mémoire de sociologie, Ecole de service social, Genève 1972, p. 51.
7. Chiffres publiés par l'OFIAMT, juin 1975.
8. Pourcentage calculé à partir des chiffres de l'OFIAMT et arrondi au dixième.
9. Thomas Held, René Lévy : *Die Stellung der Frau in Familie und Gesellschaft*. Eine soziologische Analyse am Beispiel der Schweiz. Verlag Hubert & Co AG., Frauenfeld 1974, p. 101.
10. Evelyne Sullerot : *La femme dans le monde moderne*, Hachette, Paris 1970, p. 185.
11. Catherine Bousquet : « L'image de la femme dans les manuels scolaires », in *Techniques d'instruction*, Greti, Neuchâtel, 3/1975, p. 4.
12. *Idem*, p. 6.
13. *Bonjour la vie*. Choix de lectures pour les classes de 3^e année de la Suisse romande. Matériel scolaire cantonal, Fribourg 1970.
14. *Sur le chemin de la vie*. Livre de lecture pour le degré supérieur des classes primaires valaisannes, DIP, Sion 1962.
15. Catherine Bousquet, *op. cit.*, p. 9.
16. Paul-Henry Chombart de Lauwe : *Images de la femme dans la société*, Les Editions Ouvrières (collection L'Evolution de la vie sociale), Paris 1964, p. 56.
17. Initiales des mots suivants : Kinder, Küche, Kirche, c'est-à-dire enfants, cuisine, église, les trois domaines réservés, paraît-il, à la femme allemande.
18. Jacqueline Pont : « Une femme au Parlement valaisan... », in *Foyers*, St-Canisius, Fribourg 1975, No 35, p. 20.
19. G.F. : « 1975, Année de la Femme », in *Treize Etoiles*, Imprimerie Pillet, Martigny, mai 1975, No 5, p. 48.
20. Benoîte Groult : *Ainsi soit-elle*, Grasset, Paris 1975, p. 213.

ALBERT ARLETTAZ

Fédéralisme et collectivités locales :

L'exemple de Vouvry

A l'image des hommes et des sociétés, le fédéralisme helvétique évolue. Heureux le peuple qui sait se donner des structures institutionnelles suffisamment souples, et qui démocratiquement peut en modifier le contenu, si l'opportunité et la nécessité s'en font sentir.

Notre propos, dans une première partie, est de prendre conscience de la mutation de notre fédéralisme. D'une part, en analysant la souveraineté des cantons, d'autre part en situant la commune face à l'hégémonie cantonale.

Dans une deuxième partie, nous aimerions approcher et découvrir l'un des paliers de notre structure fédéraliste : la commune, en analysant sa dynamique à travers l'exemple de Vouvry.

Première partie :

MUTATION DU FÉDÉRALISME HELVÉTIQUE

DE LA SOUVERAINETÉ DES CANTONS

Le fédéralisme n'est pas la souveraineté des cantons, il est la conservation d'une certaine autonomie des parties au sein du corps politique suisse¹.

Selon la Constitution, notre pays est une Confédération. Témoin d'une longue histoire, le terme a subsisté, mais aujourd'hui la Suisse n'est plus une confédération au sens de la doctrine juridique mais un Etat fédéral. La différence est d'importance, car une Confédération est une association d'Etats souverains, liés entre eux par un traité relevant du droit inter-

national, alors que l'Etat fédéral présente un degré d'intégration beaucoup plus marquée.

Le partage des compétences entre la Confédération et les cantons est ordonné par la Constitution de 1874. Dans un premier et long chapitre, la Constitution règle la structure fédérative de notre pays. Une structure bâtie sur le principe que tout ce qui n'est pas dévolu à la Confédération est du ressort des cantons². Restreintes à l'origine, les attributions de la Confédération, depuis 1848, ont singulièrement augmenté par la nouvelle Constitution de 1874 et par les adjonctions successives de 71 révisions partielles. Ainsi, bien que cela n'implique pas nécessairement l'effacement intégral des cantons, une mutation s'est produite et la Confédération joue un rôle qui va sans cesse grandissant.

Toutefois, on ne saurait oublier que le fédéralisme ne conserve un sens profond que dans la mesure où les collectivités publiques composantes, continuent à justifier leur existence par une contribution réelle à la vie du pays. Or les conditions de cet apport sont aujourd'hui largement déterminées par le niveau de développement et de dynamisme économique dont chacune est en mesure de donner la preuve. Par conséquent, l'insuffisance du développement économique de certains cantons est l'une des attaques les plus sérieuses portées à la structure fédéraliste, dans la mesure où ces cantons se révèlent incapables d'exercer pleinement toutes leurs attributions et doivent se soumettre, par le biais des subventions affectées, au contrôle de l'Etat central³.

Les subventions fédérales, sans cesse à l'ordre du jour de la politique helvétique, laissent apparaître depuis des années une croissance rapide. En 1971, la limite des deux milliards était dépassée et, le 8 décembre 1974, le budget pour l'année suivante, qui s'élevait à plus de 4500 millions était rejeté pour être ramené à 4000 millions. Les cantons en recevront le tiers ! Les nostalgiques de la souveraineté cantonale d'avant 1798 ne sauraient oublier que :

si la Suisse a tout à gagner à ce que les cantons soient des foyers d'une vie locale intense et variée, les cantons doivent se souvenir de leur côté, que le parasitisme sous quelque forme qu'il se présente est acceptation de dépendance et diminution de vie⁴.

En 1960, le 27,6 % des recettes de l'Etat du Valais étaient assurées par les subventions fédérales, en 1967 elles représentaient le 28,2 %. Deux cantons seulement étaient encore plus dépendants, Appenzell Rh.-Int. avec 34,5 % et Obwald avec 28,3 % !

Prendre conscience de la Suisse, nous dit David Lasserre⁵, ce n'est pas seulement découvrir des constantes qui sont fatalement des déterminismes géographiques et historiques, c'est-à-dire des pressions du passé sur le présent, c'est tout autant percevoir le nouveau, les changements, la vie ; c'est même sentir l'avenir bourgeonner dans l'actualité. Ainsi, il est apparu nécessaire de transférer à l'Etat central des compétences exercées jusque là par les cantons (affaires militaires, questions ferroviaires, droit civil et pénal, sécurité de la vieillesse et de l'invalidité, etc.) dans d'autres cas, des problèmes nouveaux sont apparus, dont on a estimé d'emblée, étant donné leur caractère d'intérêt national, qu'ils devaient faire l'objet d'une intervention de la Confédération (navigation aérienne, énergie nucléaire).

A ce centralisme administratif et politique, s'en ajoute un nouveau sur le terrain économique.

L'ancien centralisme est bernois, le nouveau surtout zurichois. Les grands intérêts d'affaires s'y sont organisés en puissantes associations, dont le Vorort est le type. La grande ville industrielle tend ainsi à contre-balancer la grande ville politique, les décisions se prenant dans l'une ou l'autre, selon que c'est la politique qui s'impose à l'économique ou vice-versa. Or, il semble que de plus en plus c'est le poids de l'économie qui se fait sentir⁶.

Ce néo-centralisme est trompeur en ce sens qu'il a les apparences de la décentralisation. Dietrich Schindler⁷ dénonce le même phénomène qui déséquilibre la structure étatique suisse. Car, dit-il, les organisations économiques ou professionnelles tendent toujours davantage à remplacer la participation des cantons à l'élaboration de la législation fédérale.

En dehors des inégalités financières croissantes et du rôle des puissantes associations, il convient également de signaler comme facteur de centralisation, la tension qui existe entre le fédéralisme et la démocratie. Ainsi, par exemple, très souvent un référendum financier cantonal fait obstacle à une

réforme. La Fédération ne reconnaît pas le référendum financier et s'avère donc moins démocratique que le canton. On comprend dès lors qu'il est plus simple, lorsqu'une réforme semble souhaitable, de s'adresser directement à la Confédération plutôt que de soulever simultanément le même problème dans vingt-cinq cantons différents⁸. C'est la tendance technocratique où l'efficacité immédiate affecte la structure même du fédéralisme. Il est indéniable que le centralisme des grandes associations, le souci d'efficacité et surtout le régime des subventions, donnent aujourd'hui de notre fédéralisme une image quelque peu ternie. On ne saurait toutefois y voir une volonté délibérée d'affaiblissement des cantons, mais plutôt les impératifs d'une gestion moderne de l'Etat. G.-A. Chevallaz nous dit à ce propos :

Si l'on entend maintenir le fédéralisme dans sa vitalité souhaitable, il faudra bien trouver ensemble un équilibre entre l'efficacité et la liberté⁹.

D'ailleurs l'évolution actuelle du fédéralisme helvétique intéresse aussi bien les scientifiques, que les hommes politiques. La Fondation pour la collaboration fédérale, née en 1967, a consacré de longues études au réexamen de notre fédéralisme. Les procès-verbaux publiés¹⁰ attestent l'originalité de certaines propositions. D'autre part, certaines solutions concrètes sont à l'étude. Des modifications dans la répartition des finances publiques pourraient avoir des incidences considérables et surtout bienfaisantes sur notre fédéralisme. Actuellement, une réforme des finances fédérales est en cours. L'impôt sur le chiffre d'affaires, qui rapporta pas moins de 3 milliards à la Confédération en 1973, pourrait être modifié au profit d'une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée. Si cette taxe était introduite, la Confédération pourvoirait davantage à ses besoins par l'intermédiaire de ce nouvel impôt indirect. Dès lors, l'impôt de la Défense nationale, qui est un impôt direct en constante augmentation et qui rapporta 1400 millions en 1973, pourrait être utilisé à d'autres tâches. Certes, on ne saurait résumer la politique financière helvétique en une formule du type : les impôts sur les revenus et la fortune aux cantons et les impôts indirects à la Confédération. Néanmoins l'introduction de la

TVA autorise un espoir. Elle permettrait l'affectation de l'impôt de la Défense nationale à un rôle d'équilibre, de péréquation financière. Une nouvelle répartition entre les différentes collectivités publiques pourrait être opérée. Les cantons économiquement faibles, moins démunis, pourraient acquérir une plus grande autonomie financière, et par conséquent un plus grand pouvoir de décision.

Enfin, si les cantons désirent conserver certaines prérogatives, il conviendra également de chercher davantage de solutions de collaboration intercantonale : concordats ou autres associations d'intérêts communs. Cependant, malgré l'école romande et autres concordats intercantonaux, le laxisme de la politique de solidarité pratiquée jusqu'ici par les cantons donne des résultats trop peu fiables pour espérer beaucoup. Chaque canton, et le nôtre en particulier, croit conserver sa personnalité en se singularisant des autres ! Un des paliers de notre fédéralisme considéré par certains comme le plus important, deviendrait-il anachronique ? Le canton serait-il trop petit et trop faible pour jouer un rôle important sur le plan fédéral, dans le concert des grandes associations économiques, trop grand et trop éloigné des problèmes à l'échelle de l'homme ? A cet égard, il est intéressant de signaler que pour certains politologues, le canton n'est pas conçu comme un palier de notre structure fédéraliste, mais bien comme une étape dans un processus d'intégration totale au sein de la Confédération. Il est important de prendre conscience que nous sommes entrés dans un monde mobile dont l'instabilité nécessite souplesse d'adaptation et promptitude de réaction. Dans une société qui bouge et qui demande la participation de toutes les énergies, il faut des structures qui permettent de bouger et de participer. Certains en proposent de nouvelles, on parle beaucoup aujourd'hui de Région. Ainsi la conférence de prospective, mise sur pied par la Nouvelle Société Helvétique¹¹, voit précisément dans la région, entité politique ou administrative intermédiaire entre la Confédération et les cantons, une réalité possible de la Suisse de demain¹².

La région s'imposera d'autant plus que le niveau de développement économique des cantons sera insuffisant. Dans la mesure

où toute notion de progrès est assimilée à celle de laxisme, il est probable que nombre de cantons seront incapables de justifier les privilèges qu'ils revendiquent et que le fédéralisme serait à même de leur garantir. Par leur immobilisme, certains cantons sont les principaux instigateurs d'une centralisation que pourtant ils redoutent¹³. Aussi longtemps que les instances cantonales se montreront incapables de mettre sur pied une politique globale et à long terme, les coups de boutoir centralisateurs continueront à ébranler violemment l'autonomie cantonale. Mais une politique cohérente exige des options, qui quelquefois sont contraignantes.

LA COMMUNE FACE AU CANTON

Un examen des constitutions cantonales valaisannes de 1802, 1815, 1839, 1844 et 1848 démontre assez clairement que les problèmes majeurs sur le plan communal, dans la première moitié du XIXe siècle, ont été de deux ordres¹⁴. D'une part, l'intégration des citoyens non bourgeois dans les affaires publiques communales ; cette évolution aboutira en 1848, à la naissance de deux corporations publiques : la municipalité et la bourgeoisie. D'autre part, le dualisme entre la municipalité et la bourgeoisie. La loi de 1851 instaurera un compromis entre les diverses tendances qui s'étaient manifestées en 1850.

Les relations canton-communes ne se précisent qu'à partir de la loi de 1851 et dans les Constitutions de 1852, 1875 et 1907. C'est dans cette dernière qu'apparaît pour la première fois le concept d'autonomie communale. Toutefois, les principes déterminant les limites de cette autonomie n'étant pas définies, le concept restera ambigu jusqu'à la révision partielle de la Constitution du 4 juillet 1975. En vue de la modification des articles 69 à 83 et 89 de la Constitution cantonale du 8 mars 1907, l'Etat du Valais entreprit une enquête auprès des communes valaisannes. L'un des volets de cette étude portait sur la notion d'autonomie communale. Nous donnons, au tableau 34, les résultats de cette enquête intéressante, qui nous révèle l'attitude des communes face à l'Etat.

Tableau 34

Questions posées aux communes concernant l'autonomie communale ¹⁵

| | Nbre de communes | | Oui | Non | sans réponse |
|---|------------------|------|--------------|--------------------|-----------------|
| 1. pensez-vous qu'il soit utile de définir l'autonomie communale dans la Constitution ? | BS-VS | 51 | 44 | 5 | 2 |
| | HT-VS | 37 | 35 | 0 | 2 |
| | | 88 | 79 | 5 | 4 |
| 2. pensez-vous qu'il soit important de consulter les communes avant l'adoption de mesures législatives les concernant ? | BS-VS | idem | 50 | 0 | 1 |
| | HT-VS | | 36 | 0 | 1 |
| | | | 86 | 0 | 2 |
| si oui, sous quelle forme : | | | | | |
| a) toutes les communes | BS-VS | idem | 38 | 10 | 3 |
| | HT-VS | | 29 | 7 | 1 |
| | | | 67 | 17 | 4 |
| b) certaines d'entre elles choisies parmi les divers types de communes ? | BS-VS | idem | 2 | 30 | 18 |
| | HT-VS | | 1 subs. 0 | 36 | 1 |
| | | | 3 | 66 | 19 |
| c) association de communes à créer pour représenter les intérêts communaux ? | BS-VS | idem | 11 | 20 | 15 |
| | HT-VS | | 4 subs. 7 | 1 événement. 29 | 1 |
| | | | 22 | 50 | 16 |

La réponse des communes à la première question est sans équivoque, en effet sur 88 communes ayant répondu au questionnaire, 79 se sont déclarées favorables à la définition de l'autonomie communale dans la Constitution. Le législateur et le souverain en tiendront compte et l'article 69 de la révision constitutionnelle du 4 juillet 1975 répondra expressément à ce désir. D'autre part, la volonté légitime des communes d'être consultée avant l'adoption de mesures législatives les concernant apparaît de façon explicite à la deuxième question. Cette volonté ne sera d'ailleurs que partiellement respectée, si l'on en juge par la réponse dubitative du Conseil d'Etat :

La consultation des communes lors de l'élaboration de la législation est envisageable dans une mesure plus poussée que par le passé. Toutefois, cette consultation n'est pas très aisée à pratiquer, étant donné la disparité des communes...¹⁶.

Par contre, les réponses aux questions 2b et 2c démontrent, notamment pour les communes haut-valaisannes, le peu d'empressement des collectivités locales vers des solutions de délégation de compétence. Chaque municipalité désire être indépendante aussi bien à l'égard de l'Etat, qu'à l'égard des autres communes.

Un autre aspect de cette question est donné par un deuxième volet de cette enquête, concernant la coopération intercommunale (Tableau 35).

Tableau 35

Questions posées aux communes concernant la coopération intercommunale ¹³

| | Nbre de communes | | Oui | Non | sans réponse |
|--|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| 1. estimez-vous opportun de faciliter la coopération intercommunale par la création d'associations intercommunales bénéficiant d'un statut de droit public ? | BS-VS | 51 | 39 | 10 | 2 |
| | HT-VS | 37 | 24 | 12 | 1 |
| | | <u>88</u> | <u>63</u> | <u>22</u> | <u>3</u> |
| 2. estimez-vous opportun de prévoir d'autres formes de coopération, telle qu'entente sur la base de conventions ? | BS-VS | idem | 45 | 3 | 3 |
| | HT-VS | | 19 | 17 | 1 |
| | | | <u>64</u> | <u>20</u> | <u>4</u> |
| 3. estimez-vous opportun de créer d'autres organismes régionaux ? | BS-VS | idem | 14 | 27 | 10 |
| | HT-VS | | 14 | 22 | 1 |
| | | | <u>28</u> | <u>49</u> | <u>11</u> |

Il est intéressant de remarquer que les communes, dans leur majorité, malgré leurs soucis d'indépendance, souhaitent coopérer par la création d'associations intercommunales. Leur pouvoir de décision n'en sera dès lors, que plus grand. Ainsi, en agissant comme corporation revêtue d'un caractère de droit public et comme telle s'administrant elle-même, l'association de communes acquiert davantage d'indépendance qu'en agissant comme personne morale administrative, dont l'activité se limiterait à exécuter la volonté de l'Etat. On remarquera à nouveau, dans les réponses aux questions 1 et 2 du tableau 35, que les communes haut-valaisannes, toujours plus soucieuses de leurs prérogatives, montrent moins d'enthousiasme à ce genre de collaboration que les communes bas-valaisannes. Enfin la réponse négative à la troisième question, montre bien qu'il n'est pas l'heure d'envisager des solutions où les communes s'intégreraient à un véritable pouvoir régional. Cette attitude, qui peut sembler aller à l'encontre du bien des municipalités, dans la mesure où la région eût pu faire renaître et nourrir la liberté des communes, est confirmée par une étude réalisée sur le plan suisse où l'on constate que la notion de supra-communalité est loin d'être admise.

Les nouvelles dispositions constitutionnelles, en clarifiant le concept d'autonomie, ont-elles changé l'autonomie réelle des communes ? Il faut prendre conscience des conditions financières précaires de nombreuses communes valaisannes. Des dizaines de municipalités, faute de moyens financiers appropriés, sont incapables d'entreprendre de leur propre initiative des tâches qui seraient pourtant de leurs compétences. Ainsi, nombre de communes sont condamnées à des tâches d'exécution. Une nouvelle redistribution des responsabilités devient urgente, non par simple transfert à l'Etat, mais par restitution aux communes de leurs compétences par un accroissement correspondant de leurs ressources. Aujourd'hui déjà, plusieurs communes dépendent directement des subventions du canton et par conséquent des contrôles administratifs de l'Etat.

Une excellente illustration de l'accroissement de ces contrôles est donnée par l'évolution quantitative du personnel de la fonction publique, résumée dans le tableau 36, qui met en

exergue le gonflement progressif des secteurs administratifs cantonaux et la diminution concomitante des secteurs communaux. Sans avoir une valeur de démonstration, cette évolution est néanmoins significative ; on constate en effet une stabilisation du personnel fédéral et une augmentation constante du personnel cantonal par rapport au personnel communal. La commission consultative de planification économique et financière de l'Etat du Valais pour les années 1975-1978 affirme d'ailleurs :

Un malaise certain règne dans l'économie valaisanne face à la création de nombreux nouveaux postes de service dans l'administration cantonale. La commission est persuadée que le principe de la subsidiarité n'y trouve pas son compte¹⁷.

Tableau 36

Personnel de la fonction publique¹⁸

| Année | Confédération | | Cantons | | Communes | | Total | |
|--------|---------------|------|---------|------|----------|------|---------|-----|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 1930 | 69 590 | 40,1 | 40 466 | 24,7 | 57 710 | 35,2 | 163 766 | 100 |
| 1950 | 91 705 | 40,5 | 58 855 | 26,0 | 75 903 | 33,5 | 226 463 | 100 |
| 1965 | 118 262 | 39,8 | 83 934 | 28,3 | 94 817 | 31,9 | 297 013 | 100 |
| 1974 * | 130 633 | 40,0 | | 30,0 | | 30,0 | | 100 |

* Les pourcentages de 1974 sont des estimations, le recensement des entreprises de 1975 n'étant pas encore connu.

Le régime actuel des subventions et les contrôles étatiques qui en découlent engendrent « un esprit de mendicité »¹⁹ et de soumission. Le Conseil d'Etat valaisan, dans son message du 3 octobre 1973, en est conscient, n'affirme-t-il pas qu'une

commune dont les ressources proviennent presque exclusivement du pouvoir étatique ne peut plus, en fait, bénéficier d'une large autonomie²⁰.

Toutefois l'exécutif semble peu empressé d'y apporter des solutions concrètes. Son attitude immédiate, quant à la nouvelle répartition des tâches entre communes et canton, transparaît dans son message du 29 mars 1974 :

La répartition des tâches (...) ne saurait être résolue de façon générale au niveau de la Constitution. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le régime communal n'est pas exclusivement réglé par la Constitution et par la loi sur le régime communal de 1851, mais encore par de très nombreux autres textes législatifs. Cette répartition doit se faire soit en révisant ces textes, soit en adoptant de nouveaux textes²¹.

Etant donné le refus d'adopter un principe général, par voie constitutionnelle, cette nouvelle répartition des tâches se fera donc de cas en cas, suivant l'opportunité ou les pressions du moment.

Faute d'une redistribution des charges financières, les subventions demandées à l'Etat continueront à donner à ce dernier des pouvoirs considérables, celui par exemple de décider de l'opportunité de la construction d'une école communale, celui d'en modifier les caractéristiques, celui d'en approuver l'emplacement, celui d'en déterminer la date de réalisation. La collectivité locale qui ne modifierait pas ses projets en fonction des recommandations de l'Etat, perdrait la subvention et aurait probablement infiniment de difficultés à réaliser sa construction. Le caractère aliénant des subventions affectées, c'est-à-dire des subventions en vue d'une opération précise, doit être dénoncé.

Ne conviendrait-il pas de lui substituer la notion de subvention globale, c'est-à-dire une aide indéterminée que le bénéficiaire peut utiliser à son gré. Il faut se convaincre que le régime des subventions, tel que nous le connaissons, place de nombreuses communes sous la dépendance hiérarchique de l'Etat. Ainsi, plus de 40 % des présidents de commune valaisanne consultés²² estiment que le canton assortit l'octroi des subventions de trop de directives d'utilisation. Or, le culte rendu à l'Etat²³, n'est-il pas chez nous, et ailleurs, un alibi au conservatisme et à la paresse ?

Dans nos cantons, la transformation de la condition humaine n'est pas seulement liée au progrès des idées politiques et sociales, mais aussi au développement et au perfectionnement de l'action des communes. Aucune collectivité locale n'échappe au mouvement qui accroît la pression des besoins des services publics ; ainsi, nous dit Savigny²⁴, même les communes libérales, formées d'hommes qui défendent les bienfaits de l'initiative privée ne peuvent se soustraire à l'accroissement de leurs responsabilités. Les dépenses brutes des communes suisses représentent d'ailleurs un pourcentage de plus en plus fort du produit national brut : 6,5 % en 1950, 7,7 % en 1970, et 8,3 % en 1972²⁵. Cette évolution se traduit dans les tâches de son

président, directeur des travaux de la commune, c'est-à-dire l'investisseur local le plus important. Le président de commune possède donc une grande responsabilité dans la conjoncture ; il doit surtout contraindre ses collaborateurs à s'exprimer au futur, et c'est certainement sa tâche la plus difficile. La fonction de prévision est aujourd'hui essentielle, non seulement dans l'économie privée, mais surtout dans l'administration locale (services publics, équipements collectifs, fonctions collectives), la réponse des communes à ces besoins est fonction de leur autonomie, de leur autonomie financière. La convention intercommunale, l'association des communes, pour de nombreuses réalisations sont devenues vitales. En effet, il y a une dimension minimale au-dessous de laquelle une commune ne peut disposer d'aucune autonomie véritable. Actuellement, le pouvoir appartient à celui qui dispose de la technique, les petites communes se trouvent dès lors dans une situation d'infériorité technologique qui les met en état de servitude à l'égard des services techniques et administratifs de l'Etat. Dans ses travaux, M. Bassand, qui a étudié les communes de la région du Clos-du-Doubs, constate que l'autonomie communale est actuellement menacée, notamment par l'influence de plus en plus forte des experts sur les décisions. Les communes doivent prendre conscience que la sauvegarde de leur personnalité passe par une solidarité plus affirmée.

Ces prochaines décennies devraient être celles du développement régional, de la responsabilité des citoyens.

Le principe de la région mûrit, en profondeur, dans la vie du pays, elle n'est pas le résultat d'un découpage administratif. La région n'est pas faite, elle n'a pas à être faite. Elle se fera ²⁶.

Les élections de 1975 au Conseil national laissent d'ailleurs apparaître, dans certaines régions motrices du Valais, un embryon d'une conscience régionale, une conscience qui prend ses racines dans une aire où prédominent une culture, une structure sociale et une mentalité spécifiques. Ces composantes culturelles et sociales ont d'ailleurs engendré un certain ordre économique propre à la région. D'emblée, certains y ont vu un danger de régionalisme, ou une menace pour l'unité et la force des partis politiques. D'autres, sans démonstration osten-

tatoire, y ont vu l'avènement, sous des bannières différentes, d'un nouveau type politique. Des administrateurs qui exercent le pouvoir et qui ont fait de leur commune et de leur région des entités vivantes et viables. Il est intéressant de relever que pour cette quarantième législature fédérale la majorité des conseillers nationaux valaisans sont présidents de commune. Notre fédéralisme en général, et les communes en particulier, ont tout à y gagner. N'oublions pas que c'est :

... dans le droit présocial d'association suivant l'origine commune, les parents, le voisinage, la terre et la cité, que le fédéralisme a sa vieille et forte racine²⁷.

Il est également réjouissant de constater que, malgré la tendance actuelle à réglementer, à légiférer et à unifier, on n'a pas réussi à mouler toutes les communes en de véritables filiales de l'Etat. Ces différences résultent de plusieurs facteurs essentiels. Tout d'abord, les communes ont une double fonction :

elles relèvent à la fois de la déconcentration (où elles jouent le rôle d'organes étatiques), et de la décentralisation proprement dite (où elles sont des corps autonomes)²⁸.

C'est dans cette dernière fonction que les communes véritablement dynamiques donnent toute leur mesure.

D'autre part, et dans cette optique, la volonté délibérée de certaines communes de choisir comme président, un professionnel qui serait non seulement un homme politique, mais un investisseur et un gestionnaire. A cette tendance s'oppose, en Valais, le traditionnel président-instituteur-sacristain, qui a rendu d'éminents services, mais qui est en voie de disparition. Enfin, ces différences proviennent d'orientation politique différente. Aux municipalités modérées, soucieuses essentiellement de rigueurs budgétaire et fiscale, s'opposent des municipalités plus « avancées » qui dressent des programmes plus ambitieux, notamment dans le domaine social. Ces communes progressistes seraient-elles de gauche²⁹ ? Gardons-nous de conclusions trop hâtives. La sclérose n'est-elle pas de tous les bords, la générosité et le dynamisme aussi ? Dans les années prochaines nous confie Morvan Lebesque, le clivage ne passera d'ailleurs plus par des droites ou des gauches tradi-

tionnelles. Il sera entre les autoritaires et les démocrates. La municipalité « avancée » s'oppose à l'immobilisme érigé en système. N'oublions pas que beaucoup de personnes, et pas seulement dans les milieux à tendance conservatrice, trouvent leur compte dans le statut actuel des communes, où les forces d'inertie sont très vives et les facteurs de changement peu apparents.

Depuis une quinzaine d'années sont apparues, en Valais et ailleurs, sous des étiquettes différentes, des équipes animées par un dynamisme et un esprit d'entreprise qui pourraient caractériser la municipalité de demain. Dans cette optique, l'évolution de Vouvry est intéressante et mérite que l'on s'y attarde.

En guise d'épilogue à cette première partie, il apparaît que notre fédéralisme est en pleine mutation et que les rapports communes-cantons-Confédération ne sauraient être définis une fois pour toutes. Leur interdépendance s'inscrit dans un processus d'évolution. Dans cette dynamique, les collectivités qui survivront, seront celles qui sauront s'adapter, en créant dans leur zone d'influence, des structures économiques, sociales et culturelles, propres à justifier encore leur indépendance politique. En effet, pour que le pouvoir politique soit à même d'assurer pleinement ses fonctions de défenseur du bien commun et de garant des minorités, il doit pouvoir s'appuyer sur une répartition équitable, sinon toujours équilibrée, de la puissance économique entre les différents partenaires de notre fédéralisme³⁰.

Seuls des autoritaires peuvent essayer de nous faire croire que le canton doit d'emblée, et à tout jamais, être la poutre maîtresse de notre construction helvétique. Le rôle des collectivités locales doit reposer sur la conviction que leur existence n'est pas à mettre en cause et qu'elles tiennent une place essentielle dans notre régime politique.

Deuxième partie :

DYNAMISME COMMUNAL : L'EXEMPLE DE VOUVRY

A chaque nouvelle étape de la vie des collectivités, il convient de réaliser l'effort d'invention nécessaire pour susciter et dégager des institutions qui correspondent à la fois aux données de notre temps et aux besoins, sans cesse renouvelés, de l'homme. En posant comme postulat, la primauté de la personne humaine, nous avons vu qu'il convient de reconnaître le maximum de pouvoir et de responsabilité aux communautés qui se trouvent le plus proche de l'homme.

Dans la mutation de notre fédéralisme, le palier le plus menacé est la commune. Pliant sous des charges financières de plus en plus considérables, ayant beaucoup de peine à assouplir ses structures, elle présente les symptômes d'une maladie grave, si ce n'est incurable. Notre propos n'est pas d'apporter une potion revitalisante, ni d'essayer d'énumérer ou de découvrir les méthodes propres à susciter la croissance économique, mais de nous convaincre que des communes valaisannes, en cette deuxième partie du XXe siècle, peuvent encore maîtriser et assurer leur propre destinée, et par conséquent justifier un rôle d'importance dans notre fédéralisme.

Notre étude est d'une part comparative, ainsi chaque fois qu'il sera possible ou utile de le faire, nous comparerons les données statistiques de Vouvry à celles du district ou du canton, d'autre part nous la situerons dans un espace temporel bien défini : 1960 et 1970.

Les uns argumenteront, avec raison, que nous n'avons ni le recul nécessaire, ni la neutralité souhaitable à l'égard de la réalité que nous voulons analyser. D'autres trouveront artificiel ou trop démonstratif le découpage temporel de notre analyse, ceux-là nous pardonneront sans doute de ne pas avoir adopté le plan qu'ils eussent souhaité.

ANALYSES DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DE VOUVRY EN 1960

La population étant à la fois l'un des cadres et le but de toute production économique, nous allons essayer de saisir le développement de Vouvry à travers une étude numérique et qualitative de sa démographie. Les liaisons entre la démographie et l'économie sont d'ailleurs réciproques, mais de nature différente. En effet, et on le verra, les modifications de la situation démographique exercent sur le système économique des effets nécessaires alors que la pression de l'économie sur la démographie est contingente.

Dans le tableau 37, nous allons suivre l'évolution de la population résidentielle de Vouvry, du début du siècle à 1960.

Tableau 37
Evolution démographique de Vouvry
et taux d'accroissement ³¹

| | Nbre d'habitants | Augmentation en chiffres absolus | Taux d'accroissement en % |
|------|------------------|--|---------------------------------|
| 1900 | 1295 | — | — |
| 1910 | 1291 | — 4 | — 0,3 |
| 1920 | 1256 | — 35 | — 2,7 |
| 1930 | 1235 | — 21 | — 1,6 |
| 1941 | 1282 | 47 | 3,8 |
| 1950 | 1348 | 66 | 5,1 |
| 1960 | 1368 | 20 | 1,5 |

L'analyse de ce tableau nous permet de distinguer deux phases distinctes, la première de 1900 à 1930 nous révèle une diminution de la population de 4,6 ‰, la seconde de 1930 à 1960, révèle au contraire une légère augmentation de 10,4 ‰.

De 1900 à 1960, la population résidente de Vouvry reste pratiquement inchangée, puisqu'elle n'augmente que de 73 habitants. Cette constance est-elle propre à Vouvry ou s'inscrit-elle dans un contexte plus vaste qui serait régional ou cantonal ? Voyons le tableau 38, où nous allons comparer l'évolution démographique de Vouvry à celle du district et du canton.

Tableau 38

Evolution démographique comparative de 1900 à 1960 ²¹

| | Nbre d'habitants | | Augmentation en chiffres absolus | En % |
|----------|------------------|---------|--|------|
| | 1900 | 1960 | | |
| Canton | 114 438 | 177 783 | 63 345 | 55,3 |
| District | 11 166 | 15 985 | 4 819 | 43,1 |
| Vouvry | 1 295 | 1 368 | 73 | 5,6 |

Ainsi, et cela apparaît clairement, l'évolution démographique de Vouvry de 1900 à 1960 ne s'inscrit pas dans un mouvement général ; au contraire, son taux d'augmentation est de dix fois inférieur à celui du canton.

Etudions dans une analyse comparative, la structure par âge et par sexe de cette population, afin d'essayer de dégager la ou les raisons de cette stagnation révélée au tableau 38.

Tableau 39

Population par classe d'âge et par sexe en 1960 ²¹ ‰

| | 0-19 | | 20-39 | | 40-64 | | 65 et + | |
|--------|------|-----|-------|-----|-------|-----|---------|----|
| | m | f | m | f | m | f | m | f |
| Vouvry | 150 | 166 | 134 | 128 | 150 | 128 | 70 | 74 |
| Valais | 195 | 189 | 145 | 133 | 129 | 126 | 38 | 45 |

m : masculin, f : féminin

D'une part, nous constatons que la proportion des jeunes (0-19 ans) est très inférieure à la moyenne cantonale : 45 ‰ pour les garçons, d'autre part, la proportion de personnes âgées est presque le double de celle du canton. Cette tendance est confirmée par la comparaison des classes actives.

La population de Vouvry en 1960 est par conséquent, non seulement en stagnation, mais présente des signes de vieillissement inquiétants.

Dans cette étude de la démographie de Vouvry par approches successives, traçons maintenant un bilan démographique pour

la période 1941-1960. Rappelons, tout d'abord, que l'accroissement ou la diminution d'une population est fonction de deux variables : d'une part, la croissance naturelle, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, d'autre part, l'évolution migratoire, soit la différence entre immigrants et émigrants.

Tableau 40

Bilan démographique de Vouvry : 1941-1960 ³²

| | Naissances | Décès | Accroissement naturel | Taux de croissance | Bilan migratoire | Taux migratoire | Accroissement total net | Taux net de l'accroissement total |
|-----------|------------|-------|-----------------------|--------------------|------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 1941-1950 | 271 | 164 | 107 | 8,3 | — 41 | — 3,2 | 66 | 5,1 |
| 1950-1960 | 254 | 150 | 104 | 7,7 | — 84 | — 6,2 | 20 | 1,5 |

Ce bilan nous donne l'explication essentielle de l'évolution de la population de Vouvry. En effet, bien que le taux de croissance naturelle soit positif, et d'ailleurs très proche du taux cantonal en 1960, le taux migratoire est négatif. N'est-ce pas l'indice de troubles structurels ou fonctionnels importants ? La nature de ce trouble nous est donnée par le nombre de personnes actives résidentes à Vouvry et devant travailler à l'extérieur de la localité. En effet, si on analyse les migrations quotidiennes en 1960, on dénombre pour une population active résidente de 549 personnes, 134 émigrants et 33 immigrants. Cela explique le bilan migratoire défavorable, il n'y a pas à Vouvry suffisamment de postes d'emploi pour sa population active. Une personne active résidente sur quatre doit travailler à l'extérieur de la localité. Cette insuffisance de postes d'emploi explique le départ des forces actives jeunes et par conséquent le vieillissement de la population (tableau 39). Ce phénomène est classique, les jeunes s'en vont et ainsi la localité perd ses éléments les plus dynamiques. L'exode est d'abord journalier, puis saisonnier, rapidement il devient définitif.

L'étude, par secteur économique, va nous donner une excellente appréciation de l'activité de la population active résidente.

Tableau 41

**Etude comparative de la population active
par secteur économique en 1960³²**

| | Primaire Nbre de personnes | % | Secondaire Nbre de personnes | % | Tertiaire Nbre de personnes | % |
|--------|---|----------|---|----------|--|----------|
| Vouvry | 151 | 27 | 262 | 48 | 136 | 25 |
| Canton | 18 190 | 25 | 29 827 | 41 | 13 994 | 34 |

Le quart de la population active, à l'instar du canton, est occupée dans l'agriculture, alors que la moitié travaille dans le secteur secondaire, où l'artisanat représente encore une part importante. Cette importance de l'artisanat est plus forte que dans le reste du canton, cela apparaît clairement dans l'étude du revenu fiscal des branches économiques du secteur secondaire, donnée ci-dessous.

Tableau 42

**Etude comparative du revenu fiscal
du secteur secondaire en 1960³³**

| Branches économiques | Vouvry 1960 | | Canton 1960 | |
|-----------------------------|--------------------|----------|--------------------|----------|
| | en Fr. | % | en Fr. | % |
| Artisanat | 954 672 | 20,6 | 66 948 030 | 10,6 |
| Industrie | 1 010 340 | 21,9 | 127 509 368 | 20,2 |
| Génie civil | 227 803 | 4,9 | 74 810 845 | 11,8 |

Toutes les statistiques démontrent une corrélation étroite entre la productivité et le niveau de vie des travailleurs. Nous allons comparer en étudiant la productivité, le niveau de vie de la population de Vouvry en 1960, à celui du canton. Bien qu'imparfaite la mesure nous permet d'analyser la productivité individuelle financière au niveau global. Cette productivité étant le rapport entre les revenus fiscaux engendrés par les secteurs économiques et la population active résidente.

Tableau 43

**Productivité individuelle et financière du travail
dans les trois secteurs économiques en 1960 ²³**

| | Revenus fiscaux en Fr. | Population active résidente | Productivité en Fr. |
|----------|---------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Vouvry | 3 855 452 | 549 | 7 023 |
| District | 53 490 101 | 6 386 | 8 376 |
| Canton | 554 193 633 | 72 841 | 7 608 |

En 1960, la productivité individuelle de la population active résidente de Vouvry est inférieure à celle du canton, elle est même assez nettement inférieure à celle du district (plus de 16 %). Une analyse sectorielle nous montrerait que cette différence de productivité provient essentiellement du tertiaire.

La comparaison du revenu fiscal moyen par tête d'habitant corrobore la situation économique de Vouvry par rapport à la région et au canton.

Tableau 44

Revenu fiscal moyen par tête de population en 1960 ²³

| | Pers. phys. en Fr. | Pers. mor. en Fr. | Total | % du canton |
|----------|-----------------------|----------------------|-------|-------------|
| Vouvry | 3283 | 93 | 3376 | 95 |
| District | 3501 | 428 | 3929 | 111 |
| Canton | 3119 | 430 | 3549 | 100 |

Cette mesure, pour Vouvry, nous démontre d'une part, la faible proportion du revenu provenant des personnes morales, d'autre part, et comme corollaire, le manque de dynamisme de son économie locale.

L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan de Vouvry en 1960 est préoccupant. Une population en stagnation et vieillie. Le départ de plus en plus nombreux des jeunes, dû au nombre insuffisant de postes d'emploi. Une productivité inférieure à celle du canton. Un revenu fiscal moyen par tête de population inférieur à la moyenne canto-

nale. Tous ces indices démontrent, en quelque sorte, une volonté de progrès moins affirmée que dans l'ensemble du canton.

Les nouvelles autorités communales analysent, supputent, extrapolent. Leur choix : un pari sur l'avenir, faire de Vouvry une cité harmonieuse, attirante et dotée d'une infrastructure moderne.

Premier objectif : éviter que la localité devienne une cité-dortoir et surtout retenir les jeunes au village. Pour réussir, une seule solution, offrir à la jeunesse des postes d'emploi sur place et bien rémunérés. Cependant, ni l'agriculture en pleine restructuration, et par conséquent diminuant ses postes d'emploi, ni le tourisme, le site ne s'y prêtant guère, ne pouvaient être les secteurs choisis. Restait l'industrie, qui avait joué un certain rôle dans le passé. En effet, au début du siècle, en dehors d'une fabrique de cartonnage, datant du début du XVII^e siècle, des industries nouvelles s'étaient installées : usine de carbure, usine électrique, usine de chaux et ciment. Toutefois depuis la fermeture de l'usine de chaux et ciment, l'industrie était en stagnation.

Certes, les autorités disposaient d'un certain héritage transmis par les administrations précédentes :

- un territoire communal aménagé (assainissement de la plaine, réfection du canal, remaniements parcellaires de plaine et de montagne, plan d'aménagement englobant Vouvry, Miex et Taney) ;
- une énorme partie du territoire communal propriété de la bourgeoisie et de la commune, soit plus de 2600 des 3339 hectares de la superficie totale ;
- une certaine tradition industrielle, quelques usines et fabriques avaient été florissantes au début du siècle.

Mais comment implanter l'industrie, créatrice de nouveaux postes de travail ? On sait que les investissements en activités économiques nouvelles s'orientent vers les régions où l'infrastructure économique et l'équipement culturel et social sont les plus diversifiés et les plus modernes. Toutefois, Vouvry ne possédait pas ces critères d'industrialisation. Il fallait trouver, au départ, une industrie motrice qui, par les industries qu'elle

appellerait en amont ou en aval de sa production, ou par les redevances fiscales qu'elle apporterait, soit susceptible d'entraîner les mécanismes de la croissance économique.

Août 1963, le site de Chavalon sur Vouvry ayant été choisi par Energie-Ouest-Suisse pour y installer une usine thermique, la construction débute. D'alpage tranquille, Chavalon devient le siège de la première centrale à haute puissance de Suisse, produisant autant d'énergie que le barrage de la Grande-Dixence. Il convient de relever que les difficultés essentielles rencontrées lors de l'installation de cette firme, furent principalement d'ordre psychologique. Une partie de la population n'était pas convaincue de la nécessité de l'industrialisation. Cette attitude n'est pas surprenante, elle trouve sa source dans l'appréhension du changement, dans l'insécurité provoquée par ce qui est inconnu. La Vouvry bucolique allait disparaître. Toutes les forces d'inertie, d'immobilisme, de conservatisme se concertèrent et s'allièrent pour museler ce laxisme débridé ! Il a fallu aux autorités locales et surtout à son président permanent une force de persuasion peu commune, afin que le projet puisse se réaliser. Il est donc irréaliste de penser que tout a été facile, de même il est erroné de croire que le développement de Vouvry était dès lors assuré, seules les bases en étaient posées. Certes, les revenus supplémentaires engendrés permettront d'entreprendre la réalisation d'une certaine infrastructure économique, sociale et culturelle, propre à assurer une partie de son futur développement.

En effet, la commune de Vouvry entreprend immédiatement la réalisation des équipements sociaux-culturels qui lui faisaient défaut, et qui vont la rendre compétitive et attirante dans l'optique de l'industrialisation future.

Principaux équipements sociaux culturels réalisés

Un centre scolaire régional. — Un des très grands avantages de la mutation de Vouvry a été la possibilité de créer, en collaboration avec les communes de Saint-Gingolph, Port-Valais et Vionnaz, un centre scolaire moderne, doté de tous les perfec-

tionnements techniques. Ce complexe abritant plus de 500 élèves, se subdivise en sections enfantine, primaire et cycle d'orientation.

En faisant de l'éducation, l'investissement majeur d'une politique véritable, il n'y a pas de doute que Vouvry et sa région multiplieront leurs chances, dans ce que Jean Monnet appela la compétition pacifique de caractère économique qui s'ouvre entre les régions, l'avenir n'est-il pas à celles qui se donneront le système scolaire le plus complet, à celles qui tireront le meilleur parti de l'intelligence de leur jeunesse, de toute leur jeunesse ?

Un complexe sportif. — Un véritable centre sportif a été édifié, à proximité immédiate du Centre scolaire. Les élèves ont à disposition une surface de plus de 40 000 m², répartie en terrains de basketball, volley-ball, football, pistes d'athlétisme artificielles avec programme complet, piscine couverte et chauffée.

Un home pour personnes du troisième âge. — Ce home, qui peut recevoir une cinquantaine de pensionnaires et trente-trois locataires, est équipé d'un restaurant, d'un kiosque, d'un salon de coiffure et de pédicure, d'une infirmerie, d'un atelier de bricolage, d'une salle de spectacle et d'une chapelle. Cette maison, affirmera le président Dupont, a été voulue digne de notre civilisation, tout en lui gardant des dimensions humaines, et tout notre effort a porté dans la nécessité d'en faire une véritable maison et non un hôpital ou un asile. Les autorités ont voulu, non seulement assurer le meilleur logement aux personnes âgées, mais leur donner la possibilité de s'épanouir, de conserver leur dignité, la communication avec les autres dans un cadre chaleureux, accueillant et tranquille.

Ces différents équipements témoignent d'une conception moderne et profondément sociale des dépenses publiques. Le profit et la rentabilité ne sauraient être la finalité de ces investissements. L'épanouissement et le bien-être de la personne humaine sont recherchés en priorité. Cette optique se retrouve d'ailleurs dans différentes prestations sociales offertes aux enfants. En effet, la commune participe de façon active et directe à un certain nombre de prestations destinées aux élèves. Il s'agit notamment de :

La clinique dentaire : un dentiste et deux assistantes assurent en permanence les soins et la prophylaxie dentaire des élèves. Ces prestations sont entièrement gratuites (coût moyen annuel : 100 francs par enfant).

La bibliothèque : un bibliothécaire est à disposition des élèves et des adultes. Il entretient et gère une bibliothèque de plusieurs milliers d'ouvrages.

L'assurance-maladie et accidents : les enfants de Vouvry bénéficient, de leur naissance à 16 ans, d'une assurance-maladie et accidents gratuite (coût annuel : 220 francs par enfant).

Subvention à l'assurance-maladie et accidents des adolescents : de 16 à 20 ans, cette participation annuelle est de 120 francs par adolescent.

Jardin d'enfants : mise à disposition, par la commune, des locaux et des équipements, plus une participation annuelle de l'ordre de 500 francs par enfant.

Cette conception de la gestion communale va entraîner des modifications structurelles profondes. C'est précisément le Vouvry d'après 1970, que nous allons analyser dans la prochaine partie.

ANALYSES DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE DE VOUVRY EN 1970

L'analyse de 1960 nous a dévoilé une cité se dépeuplant, perdant sa jeunesse faute de postes de travail dans la localité. Après avoir entrepris une politique active de développement, en mettant sur pied l'infrastructure économique et en suscitant un développement culturel et social très diversifié, la commune présente un visage singulièrement différent.

Étudions, tout d'abord, l'évolution démographique de Vouvry de 1960 à 1970.

Tableau 45

Evolution démographique de 1960 à 1970 ³¹

| | Nombre d'habitants | | Augmentation | |
|----------|--------------------|---------|------------------------|------|
| | 1960 | 1970 | en chiffres absolus | en % |
| Vouvry | 1 368 | 1 851 | 483 | 35,3 |
| District | 15 985 | 21 253 | 5 268 | 33,0 |
| Canton | 177 783 | 206 563 | 28 780 | 16,1 |

La tendance démographique est complètement renversée, une population qui jusqu'en 1960 était en pleine stagnation, connaît une augmentation qui est le double de celle du canton, elle excède même celle du district. La présence de nombreuses activités industrielles sur place explique cette évolution.

Quant à la structure par âge, nous avons vu qu'en 1960 elle était singulièrement vieillie par rapport au canton. Qu'en est-il en 1970 ?

Tableau 46

Population par classe d'âge et par sexe en ‰ en 1970 ³¹

| | 0-19 | | 20-39 | | 40-64 | | 65 et + | |
|--------|------|-----|-------|-----|-------|-----|---------|----|
| | m | f | m | f | m | f | m | f |
| Vouvry | 170 | 158 | 173 | 144 | 133 | 126 | 48 | 48 |
| Canton | 187 | 180 | 148 | 140 | 130 | 127 | 38 | 50 |

La population reste plus vieille que celle du canton, mais de très peu, 1 à 1,2 ‰ pour la classe de 65 et plus ; par contre la classe active jeune est plus nombreuse, notamment, chez les hommes. Cela s'explique par l'apport de main-d'œuvre extérieure jeune. Quant à la classe de 0 à 19 ans, la proportion s'est fortement améliorée par rapport à 1960, l'arrivée de jeunes ménages dans la localité explique ce phénomène.

Si nous traçons un nouveau bilan démographique, nous constatons que la situation a considérablement évolué.

Tableau 47

Bilan démographique, 1960-1970 ³²

| | Naissances | Décès | Accroissement naturel | Taux de croissance | Bilan migratoire | Taux migratoire | Accroissement total net | Taux net de l'accroissement total |
|-----------|------------|-------|-----------------------|--------------------|------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------------------|
| 1960-1970 | 322 | 174 | 148 | 10,8 | 335 | 24,5 | 483 | 35,3 |

En 1970, il y a augmentation de la natalité ; d'autre part le taux de fécondité est de 106 ‰ pour 84 ‰ en Valais. Cela est dû également à l'arrivée de ménages jeunes à Vouvry.

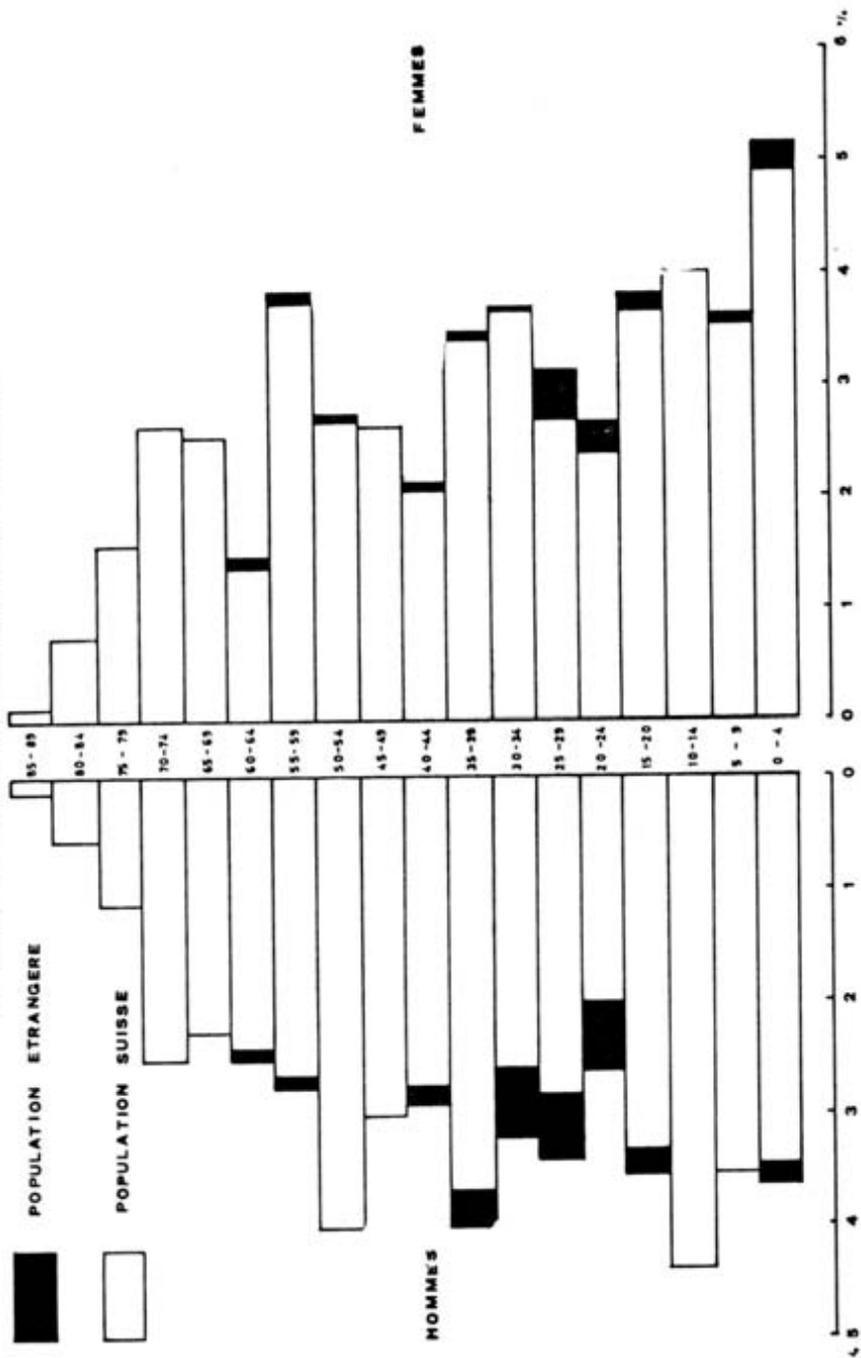
Si l'on se souvient que le bilan migratoire de 1960 était déficitaire (tableau 40), on saisit davantage l'importance du renversement de la tendance. Le taux net de l'accroissement total est significatif, il est 24 fois plus élevé que le taux correspondant pour la période 1950-1960.

Toutefois, notre analyse n'a pas jusqu'ici fait de distinction entre population suisse et population étrangère. Or si l'on compare la pyramide des âges de 1960 à celle de 1970, on mesure le rôle important joué par la population étrangère dans le rééquilibrage démographique (Graphiques 21 et 22).

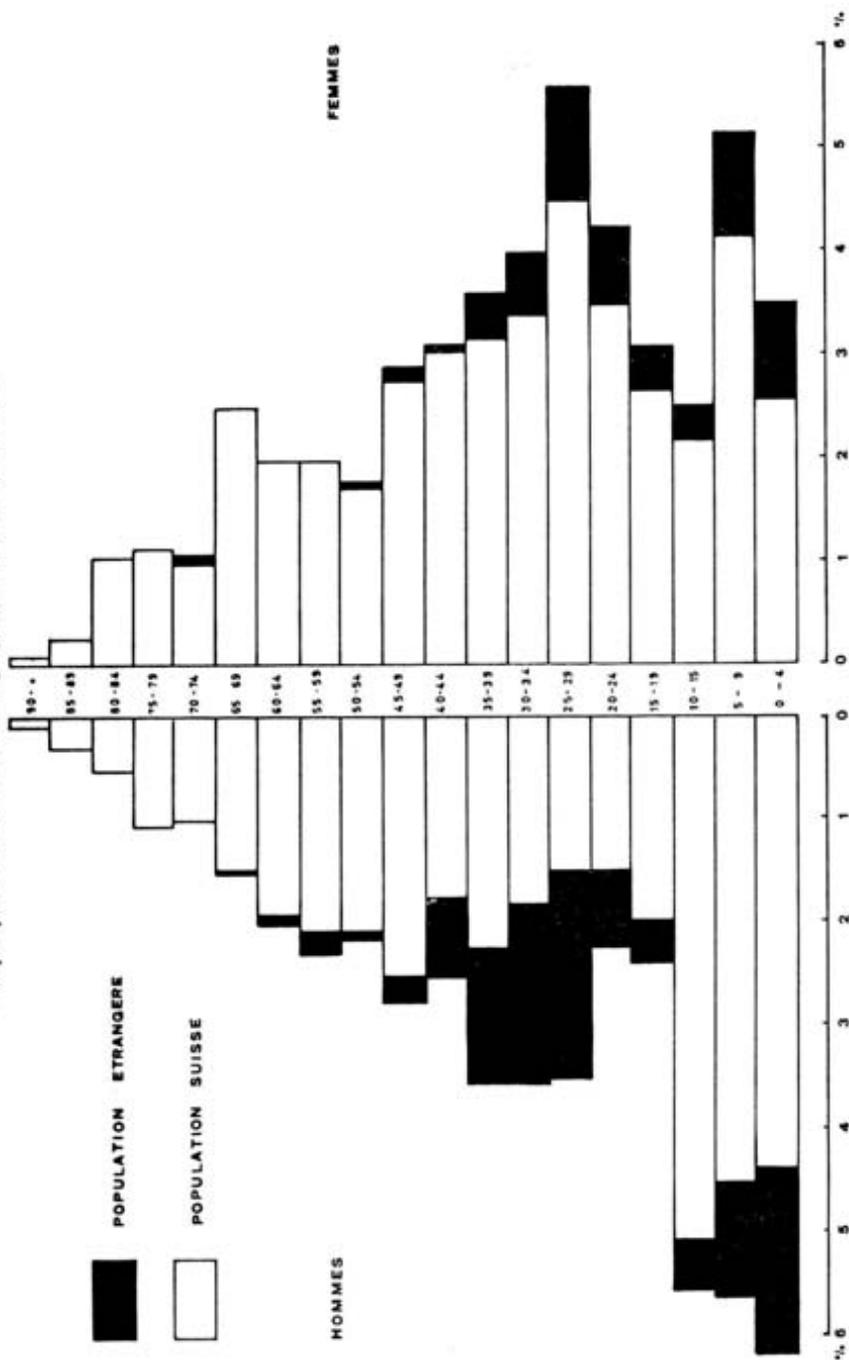
En effet, l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère a contribué à l'accroissement des forces actives d'une manière considérable. D'autre part, si l'augmentation des classes jeunes de la population est la plus importante, on remarquera la part prépondérante prise par les enfants étrangers.

Les autorités furent sensibles à la détérioration de la structure démographique de leur commune, et l'on peut affirmer que la politique sociale pratiquée à l'égard des enfants est une politique nataliste. Nous pensons notamment à la prise en charge totale par la commune des cotisations à la caisse-maladie et accidents, aux soins dentaires intégralement gratuits, à la participation communale substantielle au jardin d'enfants, à toute une série de prestations pour les enfants en âge de scolarité, etc. Cette politique n'a pas encore donné tous les résultats escomptés ; en effet, Vouvry n'échappe pas au courant général de la baisse de la natalité. Face à cette évolution, la commune,

Graphique 21 : Structure démographique de Vouvry en 1960



Graphique 22 : Structure démographique de Vouvry en 1970



en appliquant une taxe d'agrégation raisonnable, pratique actuellement une politique d'intégration des ressortissants étrangers, ainsi récemment, l'Assemblée bourgeoise a accordé à l'unanimité la bourgeoisie à quatre familles étrangères. C'est une politique intelligente et réaliste qui devrait se poursuivre et qui démontre la maturité civique des bourgeois. On constate que, dans ce domaine, la mentalité a singulièrement évolué, si l'on se reporte à certaines décisions antérieures de cette même assemblée. Ainsi, le 2 mai 1700, défense fut faite aux filles de Vouvry de se marier avec des étrangers. En 1739, interdiction de cuire du pain pour les étrangers. En 1739, interdiction de garder des protestants à son service. Enfin, le 4 décembre 1740 le Châtelain donne l'ordre à tous les étrangers de quitter la commune dans les trois jours³¹ ! Cette évolution de la mentalité a entraîné, nous l'avons vu, une politique d'industrialisation qui a modifié le bilan migratoire de Vouvry et profondément affecté la répartition socio-professionnelle de la population.

RÉPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION

Le tableau 48 est révélateur des transformations socio-économiques survenues à Vouvry de 1960 à 1970.

Tableau 48

Etude comparative de la population active
par secteur économique³¹

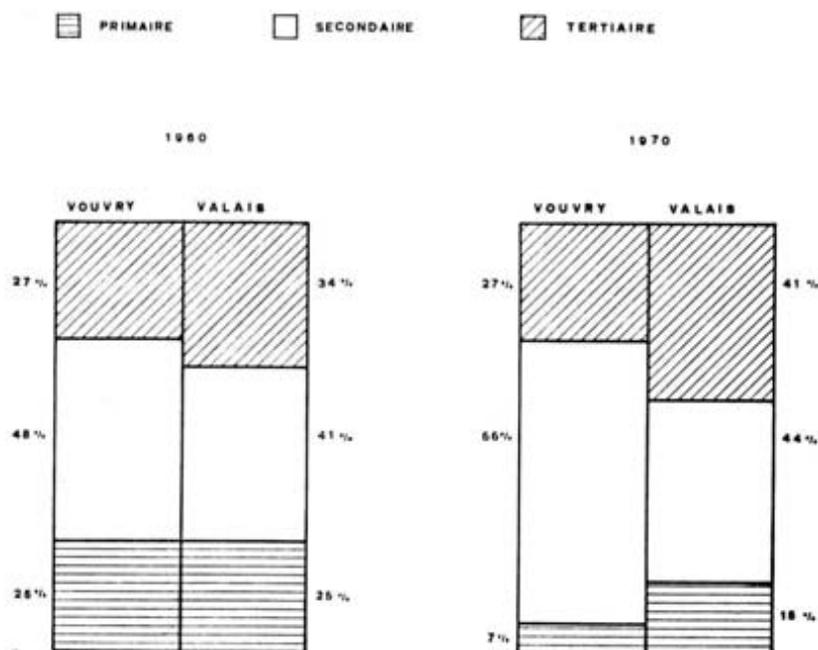
| | Primaire | | VOUVRY Secondaire | | Tertiaire | |
|------|----------|---------|----------------------|---------|-----------|---------|
| | Nbre | accr. % | Nbre | accr. % | Nbre | accr. % |
| 1960 | 151 | — | 262 | — | 136 | — |
| 1970 | 53 | — 65 | 515 | 96,5 | 214 | 57,3 |

| | Primaire | | CANTON Secondaire | | Tertiaire | |
|------|----------|---------|----------------------|---------|-----------|---------|
| | Nbre | accr. % | Nbre | accr. % | Nbre | accr. % |
| 1960 | 18 190 | — | 29 827 | — | 24 824 | — |
| 1970 | 13 764 | — 24 | 38 891 | 30,3 | 36 926 | 48,7 |

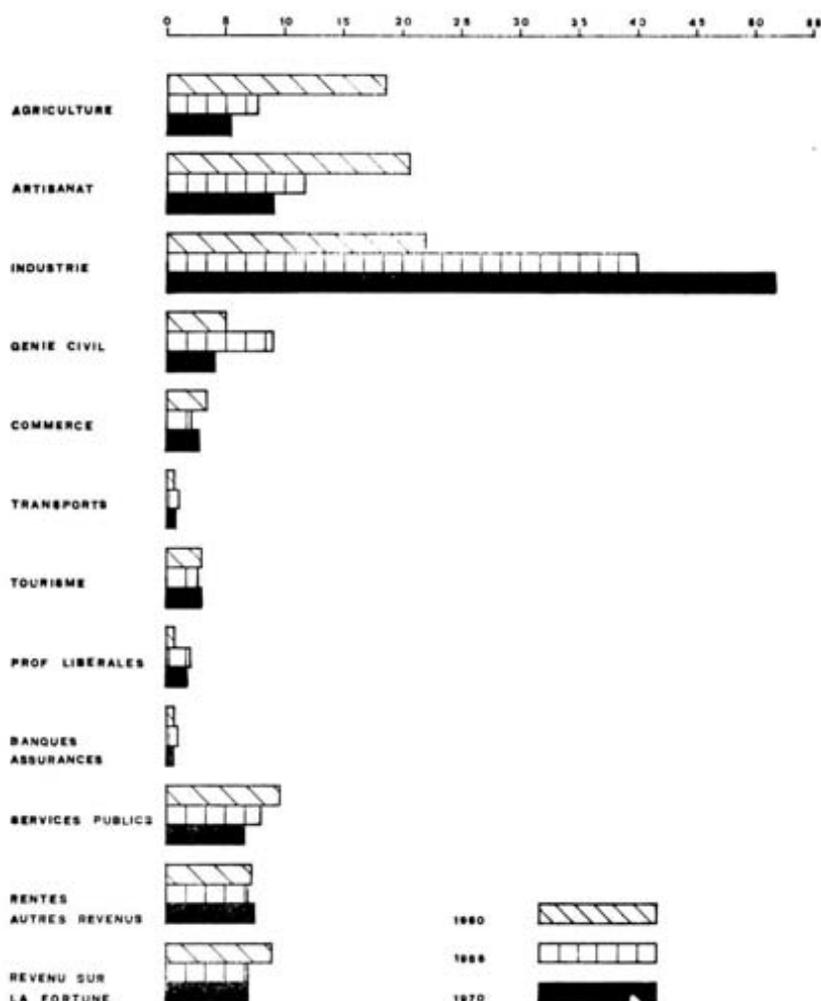
La diminution de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture s'est effectuée au profit des deux autres secteurs. Cette évolution est le résultat normal et habituel d'un processus de croissance économique. La comparaison avec le canton est intéressante, elle révèle l'ampleur du développement du secteur secondaire, qui est trois fois supérieur à celui du canton. A l'avenir, un développement plus intensif du tertiaire est non seulement prévisible, mais souhaitable.

Les graphiques 23 et 24, ce dernier étant l'analyse du revenu fiscal de Vouvry par branches économiques de 1960 à 1970 en %, nous donnent un autre aspect de cette évolution socio-économique. Les deux profondes modifications apparues au tableau 48, à savoir la régression de l'agriculture et de l'artisanat au détriment de l'industrie, sont particulièrement apparentes.

Graphique 23 : Personnes actives par secteurs économiques



Graphique 24 : Revenu fiscal de Vouvry par branches économiques de 1960 à 1970 (en %)³³



ANALYSES DES MIGRATIONS PROFESSIONNELLES QUOTIDIENNES

Les mouvements pendulaires couvrent l'ensemble des migrations quotidiennes et hebdomadaires qui se déroulent dans une commune. Ces mouvements de population s'expriment en

analysant le nombre d'émigrants, c'est-à-dire l'ensemble des personnes actives qui résident à Vouvry, mais travaillant durant la journée ou la semaine en dehors de la commune et le nombre d'immigrants, soit l'ensemble des personnes actives qui ne résident pas à Vouvry, mais qui y travaillent la journée.

Tableau 49
Migrations quotidiennes

| | Population active résidente | Emigrants | Immigrants |
|------|--|------------------|-------------------|
| 1960 | 549 | 134 | 33 |
| 1970 | 782 | 187 | 159 |
| 1972 | 818 | 148 | 212 |

En 1972, Vouvry est devenue un pôle d'attraction de la main-d'œuvre. En effet, les postes de travail offerts en permanence dans les entreprises de la localité s'élevaient à 882, alors que la population active résidente de Vouvry était de 818 personnes. On remarque néanmoins que les émigrants sont encore nombreux, ils représentent plus du sixième de la population active résidente. L'influence du Chablais est très grande, on peut d'ailleurs mesurer cette influence dans le tableau 50.

Tableau 50

Pôles d'attraction et lieux de provenance de la main-d'œuvre de Vouvry en 1972²⁵

| Main-d'œuvre émigrante | | Main-d'œuvre immigrante | |
|-------------------------------|------|--------------------------------|-----|
| Pôles d'attraction | % | Lieux de provenance | % |
| Monthey | 38,5 | Monthey | 9,9 |
| Saint-Maurice | 7,4 | Vevey | 6,6 |
| Lausanne | 6,0 | Saint-Gingolph | 6,6 |
| Roche | 6,0 | Aigle | 6,1 |
| Aigle | 5,4 | Bouveret | 4,7 |
| Villeneuve | 4,7 | Chessel | 4,7 |
| Montreux | 4,7 | La Tour-de-Peilz | 3,3 |
| Collombey | 2,7 | Bex | 2,3 |
| Saint-Gingolph | 1,3 | Lausanne | 1,4 |

Il apparaît que le Chablais absorbe plus du 70 % de la main-d'œuvre émigrante de la commune. Vouvry est située entre deux pôles d'attraction très importants : Monthey et la Riviera vaudoise.

Il est intéressant de constater que le 59 % de cette main-d'œuvre émigrante travaille dans le secteur secondaire et le reste dans le tertiaire.

La politique de développement industriel pratiquée à Vouvry depuis 1960 a eu une influence considérable sur l'immigration professionnelle qui a augmenté de plus de 540 %, c'est d'ailleurs ce qui a provoqué le renversement de la tendance migratoire. Le domicile de cette population immigrante est très varié. Il est néanmoins intéressant de constater qu'elle est issue essentiellement du Chablais.

Le caractère très nettement industriel de l'activité économique de la commune se remarque dans l'importance du secteur secondaire qui absorbe le 70 % de la main-d'œuvre immigrante totale, alors que le 5,6 % de la population immigrante totale travaille dans l'agriculture et le 24,4 % dans le tertiaire.

Dès 1972, l'un des objectifs essentiels était atteint : les jeunes pouvaient espérer trouver du travail dans la localité. En effet, Vouvry devenait un pôle d'attraction de main-d'œuvre. Les places de travail offertes dans la localité ont augmenté à un rythme extrêmement rapide.

1960 : 448 places de travail

1970 : 754 places de travail

1972 : 882 places de travail

En 1972, ces postes d'emploi se répartissaient de la façon suivante :

7,5 % dans le secteur primaire

68,8 % dans le secteur secondaire

24,7 % dans le secteur tertiaire

Cette augmentation du nombre des postes d'emploi est accompagnée d'une productivité individuelle financière supérieure. C'est précisément ce que nous allons découvrir dans les tableaux suivants.

Tableau 51

Productivité individuelle financière du secteur primaire ³³

| | Productivité | | Accroissement | |
|--------|--------------|---------|---------------|------|
| | en 1960 | en 1970 | en Fr. | en % |
| Vouvry | 5707 | 18 195 | 12 488 | 219 |
| Canton | 4248 | 8 367 | 4 119 | 97 |

En 1970, Vouvry présente une agriculture beaucoup plus productive que celle du Valais. L'écart est particulièrement important en 1970 où la productivité individuelle du secteur primaire de la commune était plus de deux fois supérieure à celle du canton.

Si en dix ans, le nombre d'agriculteurs a passé de 151 à 53, la superficie n'a pratiquement pas été diminuée et la production a considérablement augmenté. Ainsi en 1961, il y avait 61 possesseurs de bétail bovin avec un effectif total de 851 bovins, alors qu'en 1973, on dénombrait 25 propriétaires de bovins avec un effectif constant. Les domaines rationnellement exploités, très mécanisés, sont devenus rentables. Alors que la population active du secteur primaire de Vouvry régressait de 65 %, la productivité individuelle financière de ce secteur augmentait de 219 %.

Pour des raisons d'équilibre socio-économique et de protection de l'environnement naturel, une activité agricole de l'ordre de 6 à 7 % devrait être maintenue. Dans les années futures, il faut prévoir une disparition des derniers petits domaines au profit de la grande exploitation mécanisée et très étendue de plus de 30 ha. Rappelons que Vouvry dispose actuellement de la plus grande surface agricole utile par exploitation en Valais, avec des surfaces de 10 ha 85 pour la plaine et de 22 ha 88 pour la montagne. En 1969, 7 exploitations disposaient d'une surface exploitable de 20 à 50 ha et une exploitation excédait même les 50 ha.

Tableau 52

Productivité individuelle financière du secteur secondaire ³³

| | Productivité | | Accroissement | |
|--------|--------------|---------|---------------|------|
| | en 1960 | en 1970 | en Fr. | en % |
| Vouvry | 8370 | 23 436 | 15 066 | 180 |
| Canton | 9028 | 19 621 | 10 593 | 117 |

L'évolution de la productivité du secteur secondaire souligne la réussite de la nouvelle politique industrielle de Vouvry. Le nombre d'entreprises implantées depuis 1960 démontre le dynamisme de ce secteur.

**Entreprises de plus de 10 personnes
qui se sont installées à Vouvry depuis 1960**

| Années | Firmes | Production | Nbre pers. |
|--------|-------------------------------------|---|------------|
| 1963 | Chemedica S.A. | Produits pharmaceutiques | 31 |
| 1963 | Berrut S.A. | Menuiserie, fab. de portes | 22 |
| 1964 | Gasser Charles S.A. | Entreprise de génie civil | 71 |
| 1964 | Mefrita S.A. | Fab. métaux de précision | 15 |
| 1965 | Centrale thermique | Electricité | 100 |
| 1971 | V. Mane Fils S.A. | Industrie des arômes et cosmétique, 70 % ventes en Europe | |
| 1971 | Automatisation industrielle S.A. | Automates de vernissage | 60 |
| 1973 | CETA S.A. | Emballages transparents | 34 |
| 1973 | Difal S.A. | Produits alimentaires | 10 |
| 1975 | Alexandre Diffusion | Fabrique de vêtements | 33 |
| 1976 | Assucra S.A. (ouverture en automne) | Fabrique d'édulcorants | 35 |

**Entreprises de plus de 10 personnes
qui se sont profondément modifiées ou agrandies depuis 1960**

| Années | Firmes | Production | Nbre pers. |
|------------|---------------------------------|--|------------|
| 1970 | Ateliers mécaniques | Construction mécanique | 11 |
| 1963-69-73 | Burrus S.A. | Séchoirs de tabac (100 pers. en période de récolte) | 6 |
| 1972 | Centrale hydro-électrique SFMGE | Electricité | 11 |
| 1962 | Ciba-Geigy | Station d'essais | 49 |
| 1967 | Ginier René S.A. | Chalets, charpente | 18 |
| 1968-72 | Parchet Paul | Fabrique de menuiserie | 42 |
| 1967 | Pot François & Fils | Appareillage, ferblanterie | 17 |
| 1962-66 | Schelling & Fils | Fabrique de cartonnage | 37 |

Cette liste qui ne saurait être exhaustive met en exergue la diversité des nouvelles entreprises. Elle démontre surtout que le seul fonctionnement d'industries dynamiques dans une localité invite les futurs investisseurs à s'y orienter naturellement. C'est précisément là qu'ils ont le plus de chance de trouver les facteurs de production nécessaires, les conditions de progrès. Le succès appelle le succès. Pareils ensembles fonctionnels jouissent d'un prestige favorable à l'installation de nouvelles activités complémentaires au sein d'une région active.

Tableau 53

Productivité individuelle financière du secteur tertiaire ³³

| Niveaux | Productivité | | Accroissement | |
|---------|--------------|---------|---------------|------|
| | en 1960 | en 1970 | en Fr. | en % |
| Vouvry | 5889 | 14 000 | 8111 | 138 |
| Canton | 8364 | 16 332 | 7968 | 95 |

Ce secteur laisse apparaître un accroissement considérable de la productivité. Cette dernière, en valeur absolue, était néanmoins inférieure à celle du canton. Ce secteur mérite donc une attention très spéciale.

Dans le domaine des activités commerciales, une amélioration est souhaitable. Cependant le point faible de ce secteur est celui des transports publics. Certes la liaison Vouvry-Monthey a été singulièrement améliorée depuis deux ans par un service de bus régulier. Toutefois, la liaison Vouvry-Riviéra vaudoise est insuffisante. D'autre part, les liaisons ferroviaires avec Saint-Maurice ne sont pas assez suivies. Dans le domaine des liaisons routières, la situation sera nettement améliorée avec la bretelle reliant Vouvry à l'autoroute du Léman à Aigle. Il est évident que le problème des transports est ardu. Cependant les décisions finales échappent à l'autorité communale et dépendent des administrations étatiques.

Quant au tourisme, la commune a fait un effort considérable. Depuis le 20 juillet 1965, la région de Taney est site protégé fédéral. Les assemblées primaire et bourgeoise ont pris cette décision à l'unanimité. Le contrat est signé par la commune, la bourgeoisie, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, la Ligue suisse pour la protection du patrimoine national et le Club alpin suisse. Cette protection intégrale s'étend sur une surface de 1500 hectares. Ainsi, dira le poète, Taney, qui fut une seigneurie, garde en notre temps la discrète noblesse de sa liberté et continuera d'être ce lieu privilégié où l'âme s'aère et le corps se délivre des tensions de la vie moderne¹⁶.

VOUVRY ET SA RÉGION

Nous l'avons vu dans la première partie, si les communes ne veulent pas tomber sous la tutelle étatique, elles doivent faire preuve de dynamisme, et surtout manifester entre elles davantage de solidarité.

Passant par dessus les frontières cantonales, l'Association du Chablais valaisan et vaudois est à cet égard intéressante. Outre des personnes physiques et morales, l'Association groupe des corporations de droit public, dont trente communes du Chablais (Graphique 25). L'association constituée le 8 janvier 1971, s'est donné pour but l'étude et la promotion du développement

Graphique 25 : Délimitation régionale de l'Association du Chablais



harmonieux du Chablais valaisan et vaudois sur les plans de la culture, de l'économie et des loisirs.

Le Chablais valaisan et vaudois forme indiscutablement une unité géographique et topographique. Il s'agit du bassin du Haut-Lac et son arrière pays montagneux. La région du Chablais ayant fait adhésion à l'Association concerne quatre districts valaisans et vaudois : soit Aigle, Monthey, Saint-Maurice et Vevey. Cette région ne constitue pas une unité administrative et politique. Mais la constitution de l'Association a démontré que ces limites n'étaient pas un obstacle à l'unité régionale. Cette région forme d'ailleurs une entité linguistique et culturelle.

Vouvry est non seulement, géographiquement, mais aussi historiquement, étroitement liée au Chablais. N'oublions pas que jusqu'en 1536, Vouvry appartient à la province du Chablais. C'est à partir de cette date qu'elle fut, avec le Chablais valaisan, annexée à la République des Sept Dizains, alors que le Chablais vaudois était incorporé à la République bernoise. Il nous semble, dès lors, intéressant de comparer l'évolution démographique de Vouvry à celle du Chablais. D'autant plus, et nous l'avons vu dans le tableau 50, que la majorité des échanges de main-d'œuvre se font avec le Chablais.

D'un rapport présenté à l'Association du Chablais valaisan et vaudois³⁷, tirons quelques données statistiques intéressantes, notamment les facteurs de développement démographique des communes de l'Association du Chablais de 1960 à 1970. Ces facteurs expriment le rapport entre l'évolution démographique de chaque commune et l'évolution helvétique. La population suisse ayant passé de 5,429 à 6,269 millions d'habitants durant la décennie analysée, l'indice suisse est donné par le calcul

$$6\,269\,783 : 5\,429\,061 = 1,15$$

Cet indice nous indique que la population suisse a augmenté de 15 % durant la période considérée. Cette opération est effectuée pour chaque commune, puis les indices communaux ainsi obtenus, sont comparés avec l'indice suisse.

Tableau 54

**Facteurs de développement démographique
des communes de l'Association du Chablais ³⁷**

| Commune | Population 1970 | Population 1960 | Indice de croissance 1970/1960 | Facteur développem. démograph. Indice / 1,15 |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------------|---|
| 1. Aigle | 6 532 | 4 381 | 1,49 | 1,30 |
| 2. Bex | 5 069 | 4 667 | 1,09 | 0,95 |
| 3. Chessel | 191 | 209 | 0,91 | 0,79 |
| 4. Corbeyrier | 271 | 253 | 1,07 | 0,93 |
| 5. Gryon | 752 | 706 | 1,07 | 0,93 |
| 6. Lavey-Morcles | 734 | 855 | 0,86 | 0,75 |
| 7. Leysin | 2 752 | 2 241 | 1,23 | 1,07 |
| 8. Noville | 460 | 459 | 1,00 | 0,87 |
| 9. Ollon | 4 470 | 4 126 | 1,08 | 0,94 |
| 10. Ormonts-Haut | 997 | 921 | 1,08 | 0,94 |
| 11. Ormonts-Bas | 884 | 996 | 0,89 | 0,77 |
| 12. Rennaz | 232 | 186 | 1,25 | 1,09 |
| 13. Roche | 848 | 695 | 1,22 | 1,06 |
| 14. Villeneuve | 3 705 | 2 366 | 1,57 | 1,37 |
| 15. Yvorne | 755 | 764 | 0,99 | 0,86 |
| 16. Montreux | 20 421 | 17 729 | 1,15 | 1,00 |
| 17. Veytaux | 910 | 749 | 1,21 | 1,05 |
| 18. Champéry | 926 | 810 | 1,14 | 0,99 |
| 19. Collombey-Muraz | 2 279 | 1 679 | 1,36 | 1,18 |
| 20. Monthey | 10 114 | 6 384 | 1,48 | 1,29 |
| 21. Port-Valais | 1 363 | 1 037 | 1,31 | 1,14 |
| 22. Saint-Gingolph | 796 | 751 | 1,06 | 0,92 |
| 23. Troistorrents | 2 208 | 1 910 | 1,16 | 1,01 |
| 24. Illiez | 937 | 884 | 1,06 | 0,93 |
| 25. Vionnaz | 779 | 712 | 1,09 | 0,95 |
| 26. Vouvry | 1 851 | 1 368 | 1,35 | 1,17 |
| 27. Massongex | 969 | 644 | 1,50 | 1,30 |
| 28. Mex | 51 | 81 | 0,63 | 0,55 |
| 29. Saint-Maurice | 3 808 | 3 196 | 1,19 | 1,03 |
| 30. Vérossaz | 314 | 290 | 1,08 | 0,94 |
| VALAIS | 206 563 | 177 783 | 1,10 | 0,95 |

Sur l'ensemble des trente communes formant l'Association du Chablais, l'indice résultant du rapport entre le facteur de développement démographique de chaque commune et celui de l'ensemble de la Suisse est supérieur à 1 dans 13 communes, dont Vouvry, ce qui démontre que dans ces communes la population résidente a augmenté plus fortement que la moyenne suisse. C'est un indice révélateur du dynamisme économique de cette région.

Dans le même ordre d'idée, il est intéressant de comparer le revenu fiscal moyen par tête de population et les indices d'accroissement des communes du Chablais valaisan.

Le dynamisme de Vouvry est particulièrement manifeste dans cette comparaison du revenu fiscal moyen par tête de population. Seul Monthey présente un indice supérieur et encore depuis 1960 les indices se rapprochent de plus en plus. Le graphique 26 démontre la progression de Vouvry par rapport aux autres communes du Chablais. Que nous comparions l'évolution démographique et économique de Vouvry au Valais ou au Chablais, et tout en insistant sur la valeur relative et souvent approximative de ces comparaisons, nous pouvons souligner le dynamisme de Vouvry depuis 1960. Ce développement a même, à bien des égards, une valeur d'exemple.

LES CAUSES ESSENTIELLES DU DÉVELOPPEMENT DE VOUVRY

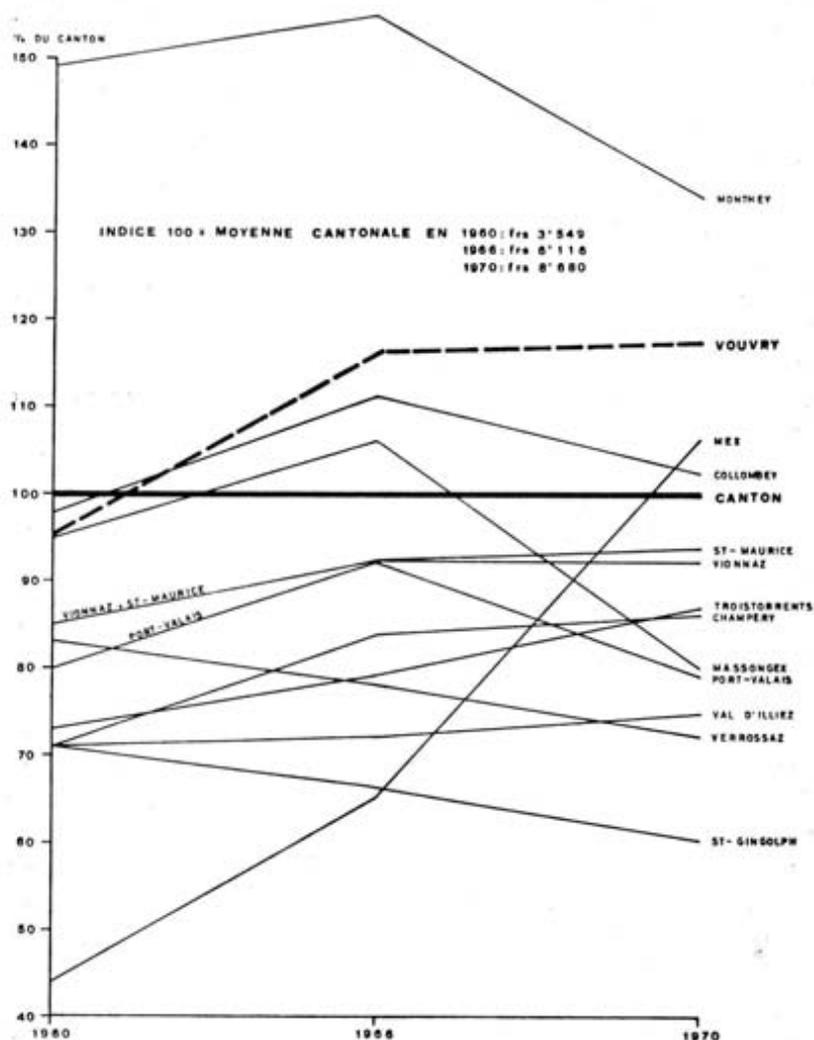
Cette croissance a été possible par la conjonction d'un certain nombre de critères favorables, propres à susciter le développement économique :

Un territoire communal aménagé. — Vouvry disposait en 1960 d'un territoire communal aménagé ; d'autre part, le 80 % de ce territoire était propriété de la commune et de la bourgeoisie. Les administrations précédentes avaient en quelque sorte réuni toutes les conditions préalables, propres à susciter le développement économique.

Une tradition industrielle. — L'industrie avait joué un certain rôle dans la première partie du XX^e siècle : fabrique de cartonage, usine de carbure, usine électrique, usine de chaux et ciment. L'artisanat y était également très développé. D'autre part, nous ne saurions sous-estimer la forte influence du Chablais très industrialisé, notamment de Monthey, sur la vocation industrielle de Vouvry.

Une politique communale progressiste. — Ce qui surprend dans le développement de Vouvry, c'est moins son industrialisation, un modèle de réussite certes (industries diversifiées, non

Graphique 26 : Indice du revenu fiscal moyen par habitant des communes valaisannes de l'Association du Chablais



polluantes, esthétiques, postes de travail bien rémunérés, etc.), que le changement de mentalité qu'il convenait d'opérer pour réussir cette industrialisation. Il serait toutefois erroné de croire que la population vouvryenne est progressiste, disons

que cette force d'inertie qui caractérise les sociétés traditionnelles a disparu. Malgré l'installation à Vouvry de plusieurs centaines de personnes de l'extérieur, notamment de nombreux Confédérés protestants, l'évolution des mentalités se fait très lentement. Seule l'école pourrait activer ce processus de libéralisation, or et nous le savons, l'école en général, et l'école valaisanne en particulier, restent résolument traditionnelles. Le caractère étonnant de cette population vouvryenne est d'avoir su se donner des chefs tournés résolument vers le progrès.

Une fiscalité moderne. — Vouvry a fait de sa fiscalité un facteur d'option sur les structures optima à obtenir pour une croissance harmonisée. A ce propos, nous pouvons affirmer que trop rarement en Valais, la fiscalité est envisagée comme un instrument de croissance, elle est surtout conçue comme une des méthodes de couverture des dépenses publiques. Les communes et même l'Etat ont trop souvent de l'impôt une conception tournée vers le passé, alors qu'ils devraient se préoccuper de l'avenir, des conditions permettant d'assurer à l'économie en général une expansion par continuation. La question se ramène³⁸ à une comparaison des mouvements relatifs de deux fonctions variables : les charges fiscales imposées notamment aux entreprises et les dépenses publiques qui sont sources de croissance et de revenus pour ces mêmes entreprises. On ne saurait alors isoler les dépenses publiques d'un contexte économique plus large, et on ne saurait nier la vocation motrice de ces dépenses publiques sur les revenus des entreprises locales et régionales. Ce rôle de propulseur de croissance a-t-il été parfaitement compris par ces municipalités qui, en cette année de récession économique, diminuent leurs investissements ?

Dans une analyse rigoureuse, cet aspect moteur des dépenses publiques est plus important que le niveau de la dette d'une collectivité. Et pourtant même cette notion est souvent mal interprétée. En effet, on ne saurait retenir l'analyse sommaire et simpliste, qui consiste à faire ressortir uniquement la dette financière, c'est-à-dire les emprunts à long et moyen terme, ainsi que les comptes courants bancaires, pour juger de la

situation financière d'une collectivité publique. La dette financière n'est qu'une des composantes de l'endettement réel. En effet, à la dette financière, il convient d'ajouter les fonds étrangers, les réserves pour travaux en cours, les créanciers ordinaires, les fonds publics, etc., cette somme représente la dette globale brute. La dette réelle s'obtiendra alors en déduisant de la dette globale brute les actifs liquides et réalisables dont dispose la commune.

Ainsi la dette réelle par habitant qui s'élevait en 1965 à 826 francs était en 1973 de 1639 francs. On remarquera également que la dette réelle a été multipliée par 2,53, alors que dans la même période les recettes fiscales étaient multipliées par 3,73. Sans avoir compromis sa capacité financière, Vouvry par sa politique fiscale et d'investissement a favorisé l'expansion de plusieurs entreprises locales et régionales et par conséquent a contribué à créer de nombreux postes d'emploi.

CONCLUSION

Il ne faut pas se leurrer, l'autonomie communale n'est réelle véritablement qu'à deux conditions ³⁹:

- lorsque la commune peut disposer des moyens, de l'appareil nécessaire à l'accomplissement de ses tâches ; seules les communes très dynamiques y réussissent ;
- lorsque la commune peut effectuer librement les choix qui lui permettent de poursuivre ses objectifs ; or, ici, des restrictions étatiques de plus en plus nombreuses limitent les options possibles.

Notre fédéralisme est menacé. Menacé par une asphyxie lente, sournoise des collectivités locales. Ces dernières doivent réagir rapidement et efficacement. Le cas de Vouvry est, à cet égard, intéressant. Il nous montre l'évolution d'une commune qui a décidé d'assumer son avenir et qui en a pris les moyens. Ce développement a-t-il une valeur d'exemple pour d'autres communes ? Nous ne saurions l'affirmer de façon péremptoire. En effet, et nous l'avons vu, son développement est fonction de nombreuses variables interdépendantes. Or, souvent, ces

variables dépendent des conditions locales. Il n'en demeure pas moins que la prise de conscience du phénomène, et les moyens mis en œuvre, présentent pour d'autres collectivités un intérêt indéniable. Toutefois, Vouvry, pas plus que d'autres communes, ne saurait résister aux pressions incessantes des mouvements intégrationnistes et centralisateurs. Quotidiennement la société postindustrielle lance aux communes de nombreux défis technique, économique, financier, législatif, administratif, social⁴⁰. Les collectivités locales pourront-elles relever ces défis, si ce n'est en se regroupant et en faisant preuve de davantage de solidarité. La collaboration intercommunale doit être développée. La régionalisation est inéluctable.

... en s'intégrant à un ensemble régional, les communes devront redéfinir leur identité, affirmer leur personnalité et préciser les nouvelles limites de leur autonomie. Le territoire lié jusqu'ici par une communauté de destin s'élargit, sans qu'il soit nécessaire pour autant de faire disparaître les entités communales existantes⁴¹.

Parallèlement à cette coopération intercommunale accrue, il conviendra de faire du citoyen, un homme libre et responsable. C'est en faisant de chaque citoyen un adulte, que notre fédéralisme survivra. N'oublions pas que :

C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté⁴².

Il appartient, dès lors, à chaque député valaisan de démontrer que le Grand Conseil n'est pas encore sous le joug de l'Exécutif cantonal ; il appartient également à chaque municipalité de faire la preuve, par son dynamisme et sa compétence, de son désir de survie ; il appartient surtout à chaque citoyen de participer davantage et de façon plus indépendante à la vie politique du pays et de montrer que les institutions politiques héritées du XIXe siècle ne sont pas encore totalement caduques et anachroniques.

NOTES ET RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

1. David Lasserre : *Etapes du fédéralisme*, Ed. Rencontre, Lausanne 1954, p. 191.
2. cf. Christian Dominicé : *Confédération - Confédéré* in Encyclopédie de la Suisse actuelle, Ed. Mondo, Lausanne 1974, p. 186.
3. cf. François Cardis : *Fédéralisme et intégration européenne*, Centre de recherches européennes, Lausanne 1963, pp. 148-149.
4. David Lasserre : *op. cit.*, p. 225.
5. *Idem*, p. 188.
6. André Siegfried : *La Suisse, démocratie témoin*, La Baconnière, Neuchâtel 1948, pp. 175-176.
7. Dietrich Schindler : *Entwicklungstendenzen des Schweizerischen Föderalismus* in Schweizer Monatshefte, novembre 1959, pp. 702 et ss.
8. cf. Max Freukel : *Fédéralisme* in Encyclopédie de la Suisse actuelle, Ed. Mondo, Lausanne 1974, p. 331.
9. Georges-André Chevallaz : *La démocratie suisse à l'épreuve de ce temps*, Centre de recherches européennes, Lausanne 1975, p. 13.
10. cf. *Föderalismushearings*. Le Fédéralisme réexaminé. 3 vol. Zürich 1973.
11. cf. *Anno 709 post Grütli*, Genève 1973, pp. 145-146.
12. Intéressante à cet égard la communication de Georges Andrey au Congrès de l'Association suisse de science politique, novembre 1975 : *La conscience politique romande. Petite contribution à l'étude du fédéralisme suisse*.
13. cf. François Cardis, *op. cit.*
14. cf. Le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le projet de modification des art. 69 à 83 et 89 de la Constitution cantonale du 8 mars 1907, in Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais, session ordinaire de novembre 1973, pp. 130 et ss.
15. Source : Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 9 octobre 1974, concernant le régime communal, in Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais, session prorogée de novembre 1974 (1re partie, février 1975), pp. 112-113.
16. Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 29 mars 1974, concernant le régime communal, in Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais, session ordinaire de mai 1974, p. 166.
17. cf. Rapport de la Commission consultative économique concernant la planification économique et financière de l'Etat du Valais pour les années 1975-1978, p. 10.
18. Source : *Encyclopédie de la Suisse actuelle*, *op. cit.*, t. II.
19. cf. J.-F. Gravier : *La question régionale*, Flammarion 1970.
20. Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 3 octobre 1973, concernant le régime communal, in Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais, session ordinaire de novembre 1973, p. 138.
21. Bulletin des séances du Grand Conseil du canton du Valais, session ordinaire de mai 1974, p. 167.
22. J. Meylan, M. Gottraux, Ph. Dahinder : *Communes suisses et autonomie communale*, 1972, p. 260.
23. cf. J.-J. Servan-Schreiber : *Le pouvoir régional*, Ed. Grasset 1971, p. 43.
24. cf. Jean de Savigny : *L'Etat contre les communes*, Seuil, Paris 1971, pp. 67 et ss.
25. Source : Enquête sur les statistiques nationales, des comptes locaux. Publication du Conseil de l'Europe, Strasbourg 1974.
26. J.-J. Servan-Schreiber : *op. cit.*, p. 70.
27. Gonzague de Reynold : *Conscience de la Suisse*, Neuchâtel 1939, p. 148.

28. J. Meylan, M. Gottraux, Ph. Dahinder : *op. cit.*, p. 57.
29. cf. Jean de Savigny : *op. cit.*, p. 72.
30. cf. François Cardis : *op. cit.*, p. 152.
31. Source : Annuaire statistique du canton du Valais 1974, Office cantonal de statistique.
32. Source : Bureau fédéral de statistique.
33. Source : Les revenus fiscaux par branches économiques en 1960, 1966 et 1970. Office de statistique du canton du Valais.
34. Hippolyte Pignat : *Recueil de notes et documents historiques sur Vouvry*, manuscrit remis à jour par Emilien Pot.
35. Source : Planification économique et financière de Vouvry, 1974.
36. Daniel Anet : *Vouvry et Taney*, Ed. du Griffon, Neuchâtel.
37. cf. *De la région qui a besoin d'être développée à la région capable de se développer*, rapport présenté à l'Association du Chablais valaisan et vaudois, 1974.
38. Louis E. Davin : *De l'impôt, propulseur de croissance*, in Annuaire du Collège de France 1958.
39. J. Meylan, M. Gottraux, Ph. Dahinder : *op. cit.*, p. 163.
40. François Lachat : *Aspects juridiques des collectivités locales*, in Le Jura des bourgeoisies aux régions.
41. J.-Cl. Crevoisier : *La commune en question*, p. 57, in Le Jura des bourgeoisies aux régions.
42. Ch. de Tocqueville : *De la démocratie en Amérique*.

GÉO BÉTRISEY

Le Valais face à l'aménagement
du territoire

L'essor économique qu'a enregistré notre canton depuis la Deuxième Guerre mondiale a profondément modifié l'aspect de nos villes et de nos villages et marqué le paysage de sa forte empreinte. En effet, la forte croissance démographique, surtout dans les centres régionaux, et la création d'emplois et d'activités pour occuper la population résidente ont nécessité la mise en place d'équipements et d'infrastructures dans nombre de domaines tels que l'habitat, les transports, l'approvisionnement, l'économie des eaux, les secteurs industriel et touristique, l'éducation et les loisirs.

La satisfaction de ces besoins peut se trouver malheureusement en conflit avec la préservation d'un espace naturel qui ne représente pas pour nous qu'un capital à exploiter, mais bien plus encore un support à notre existence sous la forme de biens primaires tels que l'eau, le sol, l'air, le paysage.

La sauvegarde de ces valeurs essentielles, d'une part, et la promotion économique, sociale et culturelle de nos cités et de nos vallées dans une évolution qui demande à être maîtrisée, d'autre part, sont les grands objectifs de l'aménagement du territoire. Selon les tâches à résoudre, celui-ci peut s'appliquer à l'ensemble du pays, à un canton, à une région ou à une commune en particulier.

Notre propos n'est pas ici de faire l'historique complet de l'aménagement du territoire en Suisse ou en Valais, ni d'exposer de manière exhaustive la problématique, d'ailleurs fort com-

plexe, de cette discipline. L'objectif recherché se situe à un niveau bien plus modeste.

Ces dernières années, de très nombreux ouvrages scientifiques, qui traitent ce sujet sous ses facettes les plus diverses, ont vu le jour, comme si, saisi de remords, notre pays avait tout à coup pris conscience de son retard en la matière et senti le besoin de mettre les bouchées doubles pour combler une lacune évidente. Pour notre part, nous avons tenté de rassembler ces multiples données dans un exposé aussi bref que possible et de présenter dans leurs grands traits les démarches successives qui ont marqué l'évolution de l'aménagement du territoire en Suisse. Nous nous adressons plus spécialement au profane soucieux du devenir de son pays ou de son coin de terre, en montrant les grandes tendances qui se dessinent sur le plan national et les conséquences qui peuvent en découler pour le canton du Valais.

POURQUOI AMÉNAGER LE TERRITOIRE ?

C'est dans les premières années d'après-guerre qu'on a commencé à parler sérieusement d'aménager le territoire. Aujourd'hui, il n'est pas un quotidien qui n'expose régulièrement dans ses colonnes les problèmes de l'occupation du sol, de l'environnement menacé, des limitations imposées aux prérogatives individuelles au profit du bien commun ou même du rétrécissement de l'autonomie communale en faveur d'un pouvoir toujours plus centralisé.

En fait, l'aménagement du territoire n'est pas une activité bien nouvelle, car depuis toujours l'homme s'est préoccupé de vivre en harmonie avec son milieu naturel¹. Cette démarche lui a été dictée jadis par le choix d'implantation de son habitat, compte tenu des aptitudes du sol, des dangers naturels et du besoin légitime de se protéger contre l'ennemi de l'extérieur, hommes ou bêtes sauvages. Cependant, ce souci de sécurité n'a jamais exigé une codification systématique dans l'affectation du sol, en raison d'une utilisation essentiellement orientée vers

l'agriculture et d'un territoire suffisamment vaste pour que les différentes activités humaines puissent s'y dérouler sans contraintes particulières.

Depuis, le sol, support de toute activité humaine mais facteur non extensible, s'est trouvé progressivement colonisé pour ne pas dire souvent « agressé » par l'action de l'homme qui, dans l'obligation d'assurer sa survie d'abord, puis désireux d'accroître son bien-être, a satisfait de plus en plus au nombre croissant de ses besoins. Ainsi, ces dernières décennies nous ont réservé un développement économique rapide et valu une prospérité matérielle appréciable et appréciée, fruits d'une expansion générale et continue. Le revers de la médaille — car il y en a malheureusement un — ce sont les contraintes de toute nature, nées du conflit inévitable entre l'exiguïté du territoire et l'accroissement de l'emprise spatiale des activités humaines. La facture à payer revêt la forme d'inconvénients individuels et collectifs, d'atteintes à notre environnement, de menaces qui pèsent sur notre avenir et sur les générations montantes. Nous voilà donc confrontés à une situation indésirable qui devrait nous faire prendre conscience qu'il est grand temps de réagir, dans la mesure où nous le pouvons encore.

Certes, il ne faut pas s'imaginer pouvoir changer radicalement la face de la terre, ni devoir revenir au « bon vieux temps », encore que les souvenirs embellissent le passé pour ne lui restituer que ses beaux côtés. Il importe, par contre, de corriger une certaine évolution dans ce qu'elle comporte précisément d'indésirable : gaspillage du sol, anarchie des constructions, trop forte concentration urbaine, disparités économiques à l'intérieur même du pays et dépeuplement de régions périphériques ou montagneuses. Ce qui est essentiel aussi, c'est de prévenir les maux plutôt que d'en combattre les effets néfastes.

Or, prévenir en aménagement nécessite un acte de réflexion sur le passé et le présent pour y déceler les éléments d'un futur souhaitable. C'est tirer les leçons des erreurs et des ignorances antérieures pour renforcer ce qui a fait ses preuves et adapter les comportements en fonction de l'avenir qu'on désire forger. Dans ce sens, il ne s'agit pas simplement de tenir compte des

aspects sectoriels ou géographiques du développement, mais aussi de définir l'action immédiate dans une perspective à long terme, présupposant ce que seront l'allure, les problèmes et les besoins du pays dans dix, vingt ou trente ans ².

Nous disons aménagement. En fait, il serait plus judicieux de parler de « réaménagement », en laissant entendre que celui-ci ne peut s'effectuer que par le jeu de la volonté et de l'action des pouvoirs publics. Car dès qu'il est habité, un territoire est forcément « aménagé ». Il faut cependant bien reconnaître que laisser cet aménagement à l'initiative privée revient à négliger les problèmes nés du fait que toutes les régions n'offrent pas les mêmes possibilités, que les zones riches ont tendance à s'enrichir encore, les pauvres à s'appauvrir. Cela équivaudrait à l'acceptation de tous les déséquilibres considérés comme résultant sinon d'un déterminisme géographique, du moins de la nature même du libéralisme ³.

OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire n'est pas autre chose qu'une discipline active qui vise à une harmonisation des activités économique et sociale et à une utilisation rationnelle du sol. Il est une manière de penser, puis d'agir, donc une politique au sens élevé du terme et non tout d'abord, comme d'aucuns le croient encore, une façon de grouper et de disperser les constructions ⁴.

Aménager le territoire, c'est grâce à une action volontaire, infléchir des tendances naturelles qui, si elles n'étaient combattues, ne cesseraient d'accentuer les déséquilibres de tous ordres en particulier économiques et démographiques ⁵...

L'aménagement du territoire relève donc d'une activité ordinaire de la société organisée, laquelle s'applique à utiliser le sol de manière à assurer, tant à l'individu qu'à la communauté, l'espace vital optimum et à leur offrir les meilleures possibilités de développement. Les activités humaines ont besoin d'un certain espace pour s'exercer, mais elles sont toutes interdépendantes. C'est justement ce qui fait que l'aménagement du territoire est lié à tout développement.

L'aménagement du territoire a tout d'abord pour but de protéger les bases naturelles de la vie humaine, telles que le sol, l'air, l'eau et le paysage. Il met donc l'homme au centre de ses préoccupations, ce dernier ne pouvant s'épanouir que dans un environnement hospitalier et sain.

Par ailleurs, il doit tendre à promouvoir et à assurer un équilibre entre les régions économiquement faibles et celles qui ont bénéficié d'un développement considérable. Car les disparités d'ordre économique se conjuguent avec les inégalités sociales et les distorsions politiques sur le plan national, source de malaise général qui se traduit par un sentiment de frustration de la part des régions laissées à l'écart du progrès.

Un autre impératif de l'aménagement du territoire est d'assurer un approvisionnement suffisant en matières indispensables à l'homme, telles que denrées alimentaires, énergie, eau potable. Enfin, la délimitation des zones à urbaniser, compte tenu du développement du pays, a pris aujourd'hui une importance toute particulière en raison de l'emprise du domaine bâti et du phénomène de concentration urbaine, importance qui n'a pas manqué de se refléter dans les objectifs prioritaires de l'aménagement du territoire.

Ainsi, la loi fédérale résume les tâches de l'aménagement du territoire comme suit :

L'aménagement du territoire doit :

- a) protéger les bases naturelles de la vie humaine, telles que le sol, l'air, l'eau et le paysage ;
- b) créer les conditions d'espace favorables à l'épanouissement de la vie personnelle, sociale et économique ;
- c) encourager une urbanisation décentralisée comprenant des centres régionaux et interrégionaux et orienter dans ce sens le développement des grandes villes ;
- d) délimiter les territoires à urbaniser d'une manière convenable et propre à ménager l'évolution future du pays et assurer leur utilisation judicieuse ;
- e) promouvoir l'équilibre entre les régions rurales et urbaines, entre celles qui sont économiquement faibles et celles dont l'économie est développée ;
- f) maintenir le caractère et la beauté de certains paysages ;
- g) tenir compte des exigences d'un approvisionnement autonome suffisant en denrées alimentaires ;
- h) tenir compte des besoins de la défense ⁶.

Comme on le voit, cette disposition fondamentale de la loi est ambitieuse. Elle exige de motiver et de canaliser les énergies à tous les niveaux politiques, si l'on désire réellement assurer le succès d'une œuvre d'ampleur nationale et de portée sans précédent pour notre avenir.

Par leur décision du 14 septembre 1969, le peuple suisse et les cantons ont proclamé leur volonté de construire l'avenir et de se désolidariser de la tendance actuelle. Le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1971-1975 déclarait :

Nous nous efforcerons de créer un équilibre judicieux entre la campagne et les villes et entre les régions économiquement faibles et les régions économiquement fortes, en prenant des mesures appropriées en matière de finances et d'aménagement du territoire ; il s'agit de faire autant que possible disparaître les écarts entre les conditions de vie d'une région à l'autre et d'influer ainsi sur l'occupation du territoire ⁷.

On peut toutefois se poser la question de savoir si la nécessité d'aménager n'a pas perdu aujourd'hui de son acuité.

En effet, après une longue période de croissance économique qui a été largement bénéfique pour toutes les couches de la population, tout en créant par ailleurs d'innombrables problèmes de capacités infrastructurelles, financières et spatiales aux collectivités publiques, notre pays est entré dans une phase de sérieuse récession. L'esprit d'euphorie a fait place à plus de retenue dans l'appréciation des possibilités de développement et les prévisions même les plus optimistes s'accordent à considérer cette période faste de croissance ininterrompue comme faisant déjà partie d'un passé révolu, pour longtemps du moins.

A cela, on peut rétorquer que l'aménagement du territoire n'est pas seulement un habit taillé à la mesure d'un pays souffrant des maux d'opulence, au contraire, il n'a peut-être jamais été aussi indispensable que par les temps qui courent. Le développement économique moderne est en train de nous imposer des mutations structurelles de plus en plus contraignantes et la crise actuelle a permis de nous faire prendre conscience des problèmes dont la surchauffe des années précédentes avait peut-être masqué toute la gravité. La halte aux gaspillages de

toutes sortes, la recherche de solutions concrètes pour combattre la pollution et les nuisances n'ont pas cessé d'être des buts hautement souhaitables, tant s'en faut. Le ralentissement de la machine économique a accentué des phénomènes certes connus, mais qui, aujourd'hui, réclament plus que jamais la mise en œuvre rapide de mesures correctrices : nous voulons parler du soutien à accorder de façon systématique aux régions défavorisées du pays qui ont été les premières à ressentir durement les effets du repli conjoncturel.

Enfin, et c'est peut-être là l'élément primordial, l'aménagement du territoire revêt un caractère de long terme. Au-delà des hauts et des bas de l'évolution économique, il s'agit de se fixer des objectifs et de retenir des choix devant engager l'avenir pour plusieurs générations. Dans les grandes lignes de la politique gouvernementale 1975-1979, le Conseil fédéral répond de manière explicite à la question d'opportunité d'aménager le territoire :

Les tâches incombant à l'aménagement du territoire, telles qu'elles ont été fixées par les conseils législatifs dans l'article premier de la loi sur l'*aménagement du territoire*, ont encore plus d'importance en une période de stagnation économique et de très faible croissance démographique. En effet, plus les moyens financiers dont les pouvoirs publics disposent pour assumer d'importantes tâches en matière d'aménagement sont restreints, plus il est nécessaire de préciser les points forts des interventions. Or, cela n'est possible que grâce à une étroite collaboration de toutes les collectivités publiques chargées de ces tâches, donc Confédération, cantons et communes. Il faut aussi considérer que ce n'est pas l'accroissement de la population qui pose les plus graves problèmes dans le domaine de l'aménagement du territoire. C'est plutôt l'exode de la population rurale vers les zones urbaines et les besoins accrus d'espace de la population et de l'économie qui en sont la cause. C'est pourquoi nous estimons que l'aménagement local, régional et national reste une tâche de caractère urgent⁸.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE DÉMARCHE QUI CHERCHE SA VOIE

L'aménagement du territoire n'est pas né d'une décision bureaucratique de l'autorité supérieure, à la manière d'un gendarme un peu bon enfant, qui, lassé par les infractions répétées à

l'ordre établi, finit par administrer une contravention au récidiviste en guise de leçon salutaire.

Non, comme nous l'avons déjà dit, la tâche d'aménager le milieu ambiant a de tout temps été une composante de la vie humaine. C'est l'ampleur de la tâche à accomplir face à l'accélération brutale du rythme de vie, qui a pris de nos jours une dimension telle, qu'elle a fini par passer au premier plan de l'actualité. Les mutations profondes qui secouent notre société ont fait craquer les cadres politique, économique et social traditionnels et vu leurs effets se répercuter sur le plan spatial. Il n'y a donc rien de bien nouveau dans la démarche actuelle, si ce n'est qu'elle touche de plus en plus directement chaque individu.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation historique où le poids des responsabilités devant l'avenir devient plus évident et plus opprimant que jamais⁹. Avec un pied dans le passé, force nous est pourtant de préparer le prochain pas sur un terrain devenu plus mouvant. De plus, les conditions mêmes de notre marche en avant nous imposent de prévoir une enjambée plus ample et une démarche plus soutenue.

Il s'agit de mettre le territoire en harmonie avec nos futurs besoins vitaux. Nous devons avoir le souci de nous représenter la société de demain de façon à orienter notre comportement d'aujourd'hui.

Dès 1930, l'architecte Armin Meli avait prôné, dans une publication intitulée *Planification nationale en Suisse*, l'idée d'un développement plus harmonieux de nos agglomérations¹⁰. Cette idée avait également été reprise par l'Exposition nationale de 1939. Puis en décembre 1944, le conseiller national Reinhard, de Soleure, avait demandé la création d'une base constitutionnelle fédérale permettant la mise sur pied d'une véritable planification nationale, régionale et communale. La voie était tracée, mais ce n'est qu'un quart de siècle plus tard qu'une première concrétisation de cette généreuse idée vit le jour.

En effet, le peuple suisse a finalement manifesté sa volonté de préserver son patrimoine et de façonner son destin avec un peu plus de détermination que par le passé. Le 14 septembre 1969, le peuple et les cantons ont adopté, à une faible majorité

il est vrai, deux articles constitutionnels : l'un sur le droit foncier, l'autre sur l'aménagement du territoire. Le premier a la teneur suivante :

¹ La propriété est garantie.

² Dans la mesure de leurs attributions constitutionnelles, la Confédération et les cantons peuvent, par voie législative et pour des motifs d'intérêt public, prévoir l'expropriation et des restrictions de la propriété.

³ En cas d'expropriation et de restriction de la propriété équivalent à l'expropriation, une juste indemnité est due ¹¹.

Le second prévoit :

¹ La Confédération édicte par la voie législative des principes applicables aux plans d'aménagement que les cantons seront appelés à établir en vue d'assurer une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire.

² Elle encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

³ Elle tient compte, dans l'accomplissement de ses tâches, des besoins de l'aménagement national, régional et local du territoire ¹².

Par ailleurs, il faut dire que deux autres votations avaient déjà, en 1953 et 1965, introduit la protection des eaux (art. 24 quater) et la protection de la nature et du paysage (art. 24 sexies) et qu'enfin, en 1971, c'est l'article sur la protection de l'environnement (art. 24 septies) qui venait compléter cette série de mesures constitutionnelles destinées à assurer, dans une certaine mesure, un développement spatial contrôlé de notre pays et à permettre de constituer les premiers jalons d'une conception future souhaitable pour la Suisse.

Ces dispositions n'ont toutefois pas permis de mettre en place une stratégie cohérente d'aménagement rationnel du sol. L'espoir d'harmonisation escompté n'a pas tenu toutes ses promesses, du fait notamment de l'emballement de l'économie durant ces dernières années. Devant cette situation, le Conseil fédéral institua des mesures urgentes en 1972, obligeant tous les cantons à définir dans un délai de neuf mois des zones dites protégées à titre provisoire.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette « alerte aux pompiers » pour analyser notamment les répercussions néfastes qu'elle a eues tant du point de vue psychologique que pour l'aménagement du territoire lui-même.

Sur la base des décisions constitutionnelles édictées et motivées par de nombreuses interventions parlementaires, la Confédération a donné le feu vert pour élaborer des études de conceptions nationales et formuler des principes de portée générale appelés à guider l'action dans le domaine de l'aménagement à l'échelle nationale. Nous allons rapidement passer en revue ces différentes études théoriques qui contiennent les bases nécessaires à l'édification d'une planification suisse.

Au préalable, il faut rendre ici hommage à cet effort collectif sur le plan de la recherche en vue de dégager les grandes lignes d'un devenir possible ou souhaitable pour notre pays et pour les générations qui nous suivront. Nous voudrions aussi répondre à certaines critiques parfois injustifiées à l'égard de ces tentatives de décantation d'un problème national dont l'importance n'est plus à démontrer. Nous tenterons aussi dans un chapitre ultérieur de formuler certaines réserves et de montrer aussi ce que le simple citoyen est en droit d'attendre de cette démarche prospective.

Les conceptions directrices d'aménagement du territoire national ne doivent en aucun cas être considérées comme un plan directeur général de la Suisse. Il s'agit d'un système construit sur des bases scientifiques certes, mais qui tentent de déterminer les évolutions possibles et les besoins en infrastructure ou en surface, selon les diverses hypothèses de développement retenues. Il y a donc ample matière à tâtonnements et à corrections tout au long de la construction de cet « édifice national ». Il a fallu de longs efforts et bien des discussions pour échaffauder ce faisceau de conceptions partielles et les assembler dans des synthèses. A l'exemple des pays qui nous entourent et sans tomber dans les excès de la planification intégrale, notre pays a dû chercher sa voie, laborieusement, en évitant pas certaines erreurs de parcours qu'il a fallu ou qu'il faudra encore corriger.

D'autre part, les structures fédéralistes de notre Etat, assemblage de vingt-cinq — bientôt vingt-six — cantons et demicantons, ayant chacun ses structures, ont conditionné toute notre vie politique et marqué d'un sceau indélébile une manière de penser typiquement suisse. C'est pourquoi le cas français,

belge ou suédois ne pouvait en aucune manière servir de modèle. Notre voie est une voie unique en son genre. Elle présente par conséquent des possibilités ou des devenirs qui ne peuvent être que les nôtres. Elle permet des espoirs ou réserve des échecs qu'il incombe à nous seuls de déceler.

Or le mérite des études prospectives d'aménagement c'est d'avoir tenté cette démarche intellectuelle, c'est d'avoir réalisé cet essai de recherche et de conciliation, d'avoir ainsi fait prendre conscience que l'action même imparfaite dans ce domaine était préférable à l'inaction. La valeur des critiques qui ont suivi la publication de ces études a, par ailleurs, incité à rectifier le tir, à accommoder certaines idées par trop théoriques avec des réalités et des particularités moins malléables.

CONCEPTIONS DIRECTRICES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL

Un véritable aménagement n'est possible que s'il s'oriente en fonction de buts précis. Si nous ne voulons pas être surpris par l'évolution, nous devons en tout cas essayer de nous imaginer comment elle pourrait se concrétiser dans un avenir plus ou moins rapproché : autrement dit, il faut tenter une approche du futur¹³. Cette démarche n'est évidemment pas chose aisée, du fait que toute évolution compte de nombreux facteurs variables. On peut pallier cette difficulté, dans une certaine mesure, en représentant le futur sous la forme de variantes de développement possible. Ainsi, on ne prévoit pas ce qui sera, mais ce qui pourrait être. Le résultat se présente sous forme de possibilités évolutives souhaitables ou indésirables, le choix de la ou des variantes à retenir incombant à l'autorité politique.

Par conceptions directrices, il faut donc entendre

la description de conditions futures à mettre en place en vue d'atteindre certains buts (organisation spatiale) et pouvant être réalisés par une action et un comportement adéquats (politique en matière d'aménagement du territoire)¹⁴.

Cette définition suppose une harmonisation des éléments de chaque conception et une vérification au niveau des évolutions spatiale, sociale, économique et technique.

Ce fut la tâche de l'Institut pour l'aménagement national, régional et local (ORL) de l'École polytechnique fédérale de Zurich d'élaborer ces conceptions pour l'ensemble de la Suisse. A cet institut se sont joints d'autres groupes de travail universitaires, des instances fédérales et cantonales ainsi que des bureaux privés et des chercheurs.

Le rapport qui est résulté de ces recherches conjointes, publié en 1971, donne le résultat de la confrontation entre elles de toute une série de conceptions sectorielles. La tâche de proposer des synthèses est si complexe qu'il n'était pas possible de l'aborder en un seul temps. Les facteurs pris en considération ont d'abord été analysés dans des conceptions directrices partielles qui représentent les différentes facettes de l'aménagement du territoire, à savoir :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| — Habitat | — Economie des eaux |
| — Instruction et formation | — Agriculture |
| — Santé publique | — Loisirs et tourisme |
| — Industrie et artisanat | — Forêt |
| — Transports | — Protection du paysage |
| — Télécommunications | — Défense nationale |
| — Energie | |

Toutes ces conceptions partielles sont surtout à prédominance technique. Elles ont des répercussions sur les différents plans d'affectation et sont subordonnées à trois conceptions dominantes : la société, la politique nationale et l'économie politique.

C'est à partir de là qu'un certain nombre de possibilités de répartition de la population et des activités économiques dans le territoire ont pu être étudiées.

Dix variantes ont été retenues, dont une, tendancielle (variante zéro), qui consiste à décrire le développement spatial tel qu'il apparaîtrait s'il n'était soumis à aucune contrainte quelconque. Les neuf autres variantes peuvent être groupées en trois catégories distinctes :

1. Renforcement de la concentration dans les régions les plus favorables au développement.
2. Limitation de la concentration dans les grandes agglomérations existantes du pays au profit d'une croissance encouragée dans de nouveaux centres de polarisation.
3. Décentralisation de la population et des activités sur l'ensemble du territoire, de manière à faire profiter toutes les parties du pays d'un développement uniforme.

La première variante de développement part de l'idée d'une concentration urbaine dans deux grandes zones : le triangle Zurich-Bâle-Olten et le ruban d'habitat qui s'étale de Genève à Lausanne. Ces deux pôles constitueraient un contrepoids puissant aux métropoles européennes de Milan, Lyon, Munich et Francfort. Quant au reste du pays, seules les régions les plus favorables recevraient un minimum de population. Inutile de démontrer qu'une telle concentration humaine stimulerait le développement économique suisse mais ne tiendrait pas compte des impératifs d'équilibre démographique et politique à l'intérieur même des frontières nationales.

La deuxième variante consisterait à contrôler la croissance des cinq grandes agglomérations actuelles, mais sans la freiner. Ainsi, Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne accroîtraient encore leur caractère de pôles nationaux.

La troisième variante prévoit la création de nombreuses grandes villes, la croissance des concentrations actuelles étant freinée et orientée sur le plus grand nombre possible de ces villes. De la sorte, une grande partie de la population vit dans des unités d'habitat qui offrent les avantages d'un grand centre, tout en évitant les effets défavorables des trop grandes agglomérations. Toutefois, ce déplacement recherché du centre de gravité vers les pôles principaux crée simultanément, sur l'ensemble du pays, une carence en centres secondaires et de faible importance. Ce mode d'habitat satisfait cependant la tendance de la population à un genre de vie citadin. Par contre, s'il provoque une nette décentralisation à l'échelle nationale, il n'empêche pas une très forte concentration au niveau de la région. La relative grandeur des villes prévues et l'isolement dans lequel se retrouvent les régions rurales et

périphériques maintiendraient ces dernières à l'écart du développement.

La quatrième variante est celle de la concentration sur le plan régional et de la décentralisation sur le plan national. Elle permet la naissance de véritables axes d'habitat constitués de villes de moyenne et de faible importance, facilement desservies par des moyens de transports publics. Ainsi, la Suisse serait dotée de douze régions, chacune orientée vers un centre principal pourvu d'équipements de premier ordre. Cette variante représente donc une réelle alternative à l'évolution tendancielle basée sur le développement des cinq grandes agglomérations actuelles. Elle respecte le principe fédéraliste, mais ne peut se réaliser que par une implantation des futurs investissements limitée aux centres de localisation déterminés, ce qui suppose une péréquation des charges sur le plan national et régional. Les mesures pour influencer les migrations intérieures étant plus faibles que dans toutes les autres solutions proposées, elle a l'avantage d'être plus réalisable que la plupart d'entre elles.

Les variantes 5, 6, 7 et 8 prônent toutes un frein à la concentration démographique actuelle au profit soit d'une dispersion de nouvelles villes grandes ou moyennes, soit d'une création de villes moyennes sur les axes de développement, soit d'une simple dispersion de villes moyennes ou encore d'une croissance de petites villes en chapelets le long des axes d'habitation.

Dans la variante 9 enfin, l'ensemble du territoire suisse doit être développé de manière aussi uniforme que possible, que ce soit du point de vue démographique, économique ou culturel, la croissance des cinq agglomérations actuelles étant freinée et orientée vers des petites villes éparpillées sur l'ensemble du pays. C'est la solution décentralisée à l'extrême, à l'opposé de la variante 1.

Ces quelques explications, naturellement très schématisées, représentent en fait plus qu'un simple exercice théorique de chercheurs assoiffés d'utopie. Car une doctrine en matière d'aménagement du territoire ne peut naître d'un simple pragmatisme.

Loin de nous l'idée de considérer le seul bon sens comme dépassé et vieillot. L'ordonnance de notre sol national dans le respect de nos structures fédéralistes nécessite toutefois mûre réflexion et des choix solidement étayés par un diagnostic général. Les conceptions directrices sont un instrument de travail, certes imparfait, mais indispensable pour préparer les grandes options de demain¹⁵. Elles ont d'ailleurs été discutées, modifiées sous certains aspects et reprises dans la conception directrice de l'aménagement du territoire CK-73 sur laquelle nous reviendrons.

Les conceptions directrices, grâce à leurs multiples aspects, seront donc la référence indispensable à toute prise de position et cela même et surtout si des divergences surgissent¹⁶.

Elles doivent servir de base pour promulguer des principes de portée matérielle ainsi que pour élaborer les plans directeurs cantonaux, même si ces derniers sont avant tout l'affaire des cantons eux-mêmes. Elles permettront, d'autre part, de vérifier la concordance de ces plans avec les exigences nationales et d'assurer la coordination intercantonale dans l'optique globale de la Suisse. La Confédération elle-même doit s'en inspirer largement dans la mise sur pied de ses planifications sectorielles, ainsi que dans l'application de mesures particulières ayant des répercussions importantes sur l'aménagement du territoire : choix d'emplacement d'installations des PTT et des CFF, extension et création de places d'armes, évaluation des facteurs de localisation d'une centrale atomique, extension du réseau ferroviaire et des routes nationales, etc. Ces images directrices vont en outre faciliter la réalisation d'une politique structurelle régionale coordonnée. Ce dernier point concernant le développement économique régional touchant particulièrement le Valais, nous lui consacrerons un chapitre. Enfin, elles permettront de tirer un bilan entre les objectifs proposés et le développement spatial effectif. Cela suppose que l'état momentané de ce développement puisse être saisi de façon méthodique et appropriée.

Les études de conceptions directrices telles que nous les avons présentées ont misé sur un accroissement démographique de la Suisse qui atteindrait le chiffre de 7,5 millions d'habitants

en l'an 2000. Elles ont même envisagé qu'il pourrait y avoir un jour 10 millions d'individus à l'intérieur de nos frontières. Or, depuis, les pronostics sont nettement moins optimistes. Autrement dit, nos possibilités de modifier la structure de répartition démographique en influant sur l'augmentation de cette population de manière délibérée sont devenues, par ce fait même, plus restreintes¹⁷.

Il est possible que les études sur les conceptions directrices aient trop peu insisté sur cet aspect de la question, ce qui a motivé les critiques dont elles ont été l'objet : elles présentent en effet une alternative dont nous ne disposons plus¹⁸.

C'est pourquoi, en novembre 1973, le Conseil fédéral corrigea le tir en remettant en discussion un nouveau thème appelé Conception directrice CK-73, abréviation de la Conférence des hauts fonctionnaires fédéraux (Chefbeamten-Konferenz 1973). Mais, avant d'aborder cette nouvelle étape, il est peut-être bon de rappeler que parallèlement à ces travaux de recherche que nous venons d'évoquer brièvement, un autre groupe de travail a été mandaté par le Conseil fédéral, en juillet 1969, en vue notamment d'édicter des principes de portée matérielle en matière d'aménagement du territoire. Ce groupe de travail est plus connu sous le nom de Commission Kim, du nom de son président, Kurt Kim, ancien conseiller d'Etat argovien.

PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT SPATIAL

Les études de conception directrices de l'Institut ORL de Zurich ont constitué un premier pas vers la formulation d'objectifs pour l'aménagement du territoire¹⁹. Certes, la Commission Kim s'est posé la question de savoir si, professionnellement et méthodiquement, le chemin suivi a été le bon. Quoi qu'il en soit, elle arrive à la conclusion que les travaux de recherche entrepris ont contribué à résoudre les tâches de la Confédération. Ils ont permis à cette dernière d'aborder ses futures tâches d'aménagement selon leurs aspects non seulement formels, mais encore matériels.

Les principes de portée matérielle définissent les objectifs d'aménagement d'espace et cela pour chaque variante de conceptions directrices qui se situe non seulement dans le domaine du souhaitable, mais dans celui de l'avantageux. En même temps, ils excluent les autres directions, posent au développement des limites qui ne doivent pas être dépassées²⁰.

Le groupe de travail de la commission Kim a retenu vingt-quatre principes. Ceux-ci n'ont pas la prétention de constituer un système homogène et complet. D'autres objectifs pourront, par la suite, compléter ce faisceau de directives.

Pour mener à chef sa tâche, le groupe s'est laissé guider par quatre données fondamentales :

- l'aménagement du territoire est au service de l'homme ;
- le sol est un bien précieux non extensible dont il faut user avec parcimonie ;
- les biens nécessaires à la vie doivent être protégés des atteintes inconscientes et du gaspillage ;
- l'aménagement du territoire doit sauvegarder une relative autonomie alimentaire et assurer la défense nationale du territoire.

Les principes du groupe Kim opèrent une première élimination d'hypothèses extrêmes formulées dans les conceptions directrices de l'ORL. En cela, ils expriment un souci de mesure, d'équilibre et une recherche d'économie dans les moyens ; ils constituent déjà un choix, une doctrine²¹.

Selon les sujets abordés, on peut les grouper en plusieurs catégories : environnement, économie, structure politique régionale, habitat, paysage, transports, constructions et installations publiques. Il n'est pas dans notre propos de les énumérer tous et de les commenter. Néanmoins, dans le but d'établir le lien avec quelques considérations que nous nous permettrons d'émettre en ce qui concerne l'aménagement du territoire en Valais, nous ne retiendrons que les principes se rapportant à la structure politique régionale :

Principe 6. — Une compensation adéquate sera introduite, par des moyens de politique financière et d'aménagement du territoire entre les régions agricoles et urbaines, entre les régions économiquement faibles et les plus fortes.

Principe 7. — Les territoires en dépression, en particulier ceux qui stagnent, se dépeuplent ou en sont menacés, seront l'objet de promotion et d'encouragement par des mesures appropriées de développement régional conformes aux intérêts généraux du pays.

Principe 8. — Les services concentreront leurs institutions et leurs installations dans des pôles régionaux ; ceux-ci seront répartis de façon adéquate dans tout le pays.

Principe 9. — La croissance des villes et des agglomérations se fera dans le respect d'une saine structure de l'habitat. On s'efforcera de créer des axes de développement ou des systèmes de centres secondaires qui seront équipés et reliés par des transports publics de grande capacité.

Ces quatre principes s'inspirent d'une décentralisation au niveau national et d'une concentration au niveau régional. Ils cherchent à esquisser les premiers fondements d'une structure politique régionale qui trouvent leurs prolongements dans la conception générale de développement économique des régions de montagne. Celle-ci se base sur la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne du 28 juin 1974. Une autre approche réside dans la mise en application d'une série de mesures connexes à cette loi : encouragement à la construction de logements, encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature, octroi de cautionnements à de petites et moyennes entreprises situées dans les régions de montagne.

Outre le catalogue des vingt-quatre principes, le groupe Kim s'est attelé aussi à la tâche complexe et délicate de mieux promouvoir la collaboration entre les trois niveaux fédéral, cantonal et communal — appelée coordination verticale — de même que celle horizontale, à chaque échelon, entre tous les services, instances spécialisées et départements concernés. Cette collaboration est indispensable en vue d'une meilleure compréhension réciproque entre tous les partenaires politiques. Elle constitue la base d'un aménagement continu et concerté, ainsi que le prévoit l'article 2 de la loi sur l'aménagement du territoire.

CONCEPTION DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE CK-73

Les critiques formulées à l'encontre des variantes d'aménagement présentées par l'Institut ORL ont incité le Conseil fédéral à tenir compte des changements intervenus dans l'évolution du pays au cours de ces dernières années et des différentes études prospectives générales ou sectorielles récentes pour refaire le point et réorienter les recherches à un niveau plus réaliste.

La conception directrice CK-73 offre, à vrai dire, un aperçu réaliste de l'avenir, mais les conditions nécessaires à sa réalisation n'existent encore qu'en partie. On s'est bien préoccupé d'une manière approfondie de l'avenir, mais on n'est encore guère en mesure de le façonner²².

Cette remarque pertinente démontre bien à quel point il est malaisé de se frayer un chemin dans ce domaine ardu.

La conception CK-73 se fonde sur deux hypothèses²³ :

- jusqu'en l'an 2000, la population suisse ne dépassera pas 7,5 millions d'habitants. Ainsi, la question se résume à savoir où orienter éventuellement cet accroissement d'un demi-million d'habitants — chiffre bien plus modeste que celui prévu initialement — au cours du prochain quart de siècle.
- d'autre part, en ce qui concerne les variantes initiales des idées directrices, la discussion est pour ainsi dire close sans avoir eu lieu.

La décision politique a été prise : il faut rechercher ni une concentration extrême de la colonisation dans un nombre restreint d'agglomérations, ni un éparpillement de l'occupation à travers tout le pays, mais bien une solution intermédiaire, une concentration décentralisée ou une décentralisation concentrée, ou encore quelque chose d'analogue. Il nous est en effet impossible de vouloir quelque chose d'autre que ce que nous possédons d'ores et déjà. Tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est tenter de corriger l'état et la tendance actuels²⁴.

Le Conseil fédéral a présenté le projet CK-73 comme hypothèse de travail valable. De leur côté, les cantons ont été invités à développer leurs propres conceptions cantonales et à les formuler. Les travaux d'aménagement doivent se poursuivre sur une base élaborée en commun²⁵. Ainsi, les conceptions

directrices cantonales seront comparées avec l'hypothèse générale CK-73. De ces délibérations doivent sortir les nouvelles bases de coordination verticale entre Confédération et cantons.

La Confédération elle-même va devoir confronter ses divers plans sectoriels avec cette conception. Dans ce sens, de nombreuses études sont actuellement en cours ou en préparation. Elles touchent l'énergie, le tourisme, les transports, l'aide au développement économique des régions de montagne, la protection de l'environnement, etc.

La Confédération compte que les cantons feront participer la population à une large discussion sur le projet général CK-73 ainsi que sur leurs propres conceptions directrices. Une œuvre de cette envergure ne peut avoir une chance de succès que si elle est ressentie par la plupart comme une nécessité et que si elle trouve un large écho au sein des parlements, des partis, des associations et, surtout, du grand public. Or, pour l'heure, on ne peut pas dire qu'il y ait eu excès dans ce sens en Valais. Dans ce domaine, l'information est insuffisante et la formation de l'opinion politique n'est encore qu'à ses premiers pas²⁶.

D'un côté, le citoyen est rendu plus que méfiant à l'égard de l'Etat centralisateur. C'est pourquoi il essaie de réduire au minimum les compétences de la Confédération, surtout dans les matières où l'on ne sait pas trop l'usage qu'elle va en faire. De l'autre, nous sentons pourtant, du moins confusément, que nous avons besoin de nous donner une image de l'avenir, un cadre de référence et que celui-ci doit surtout rester souple et humain. Car dans la politique, comme du reste déjà dans l'économie, il faudra remplacer de plus en plus la décision improvisée et pragmatique par le calcul objectif. Il faudra de plus en plus conjuguer harmonieusement méthode et intuition. A la décharge du citoyen, il faut peut-être avouer que certaines mesures édictées pour parer au plus pressé et pour éviter que l'anarchie s'installe partout dans le territoire, n'ont pas précisément contribué à réduire le fossé d'incompréhension et de malentendu à l'égard d'une administration taxée de tracassière et de technocratique. L'application de l'arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire en est un exemple frappant.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL URGENT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'arrêté fédéral du 17 mars 1972 et son ordonnance d'application du 29 mars de la même année instituent des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire. Ils marquent la volonté du législateur d'imposer aux cantons l'obligation de désigner sans retard les territoires dont il importe de limiter ou d'empêcher provisoirement l'occupation et l'utilisation pour la construction. L'objectif est de satisfaire aux exigences de la protection des sites, de maintenir des zones suffisantes de détente et d'assurer la protection contre les forces naturelles²⁷. Dans l'attente de la mise en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire, l'arrêté anticipe, afin d'éviter que l'évolution en cours ne porte atteinte au paysage de manière inconsidérée et irréversible. En cela, il constitue un complément à la législation sur la protection des eaux.

Toutefois, l'application de ces mesures urgentes a démontré, notamment en Valais, combien le peuple est sensible lorsqu'on touche à la propriété foncière²⁸. D'une manière générale, nombre de propriétaires fonciers considèrent les mesures prises en matière d'aménagement du territoire comme une pénible ingérence, ou même comme une limitation inadmissible²⁹.

D'autre part, la tâche dévolue aux cantons, de par la législation, imposa un effort considérable en un temps excessivement limité, notamment en ce qui concerne les grands cantons. Cette hâte et les répercussions fâcheuses sur le plan psychologique et au niveau même de la qualité du travail ont donné lieu à d'amères considérations. En effet, certains gouvernements cantonaux n'ont pas évité le reproche de n'avoir pas ou peu consulté les communes dans l'établissement de leurs plans de « zones vertes ». Mais, si certains cantons disposaient déjà d'une documentation sur le sujet, d'autres ne pouvaient s'appuyer que sur des dossiers peu fournis en la matière. Enfin, les grands cantons, comme le Valais, n'ont guère eu la possibilité matérielle d'ouvrir un dialogue soutenu avec leurs communes.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner si des erreurs matérielles ou des imperfections sont apparues. Les 14 000 recours valaisans montrent bien dans quel état d'esprit ces mesures ont été accueillies. Même si on ne peut contester la nécessité de mettre de l'ordre dans un domaine où la liberté était devenue parfois synonyme d'anarchie, il y a la manière : plus de psychologie au niveau fédéral et davantage de concertation auraient peut-être permis, en tout cas chez nous, de faire disparaître certains malentendus, de mieux faire participer dès le début les communes, de mieux informer les propriétaires fonciers. Car ne l'oublions pas, le Valais est plus que tout autre canton un pays de petits possédants, où le sens de la propriété est très aigu.

L'aménagement du territoire pose surtout un problème d'information et de formation, faute de quoi, on accepte en toute logique la technocratie et l'expertocratie. Aujourd'hui, on décèle d'ailleurs suffisamment d'indices de ce genre qui trahissent les effets d'une maturité politique insuffisante³⁰.

Il est clair pour chacun d'entre nous que des changements sont urgents et qu'ils doivent s'opérer par la voie démocratique. C'est pourquoi la communauté doit être acquise à une collaboration active. Il faut que les plans se développent parallèlement au processus politique³¹.

Un aménagement du territoire ne peut être réellement conçu et réalisé en Suisse que s'il respecte les particularités nationales. Le fédéralisme est battu en brèche, dit-on. C'est vrai hélas ! et c'est regrettable. Mais peut-on faire grief à la Confédération, sollicitée de tous côtés par de nouvelles tâches que les cantons ne peuvent ou ne veulent plus supporter financièrement, de ne plus désirer aménager « à vue » et de tendre à l'économie des moyens par une politique cohérente des investissements ? Les cantons et les communes font-ils tout ce qui est en leur pouvoir pour prendre réellement en main leur destin, tout en assurant une concertation intercantonale ou intercommunale digne de ce nom ? Le respect du principe de subsidiarité, qui veut que l'autorité supérieure n'intervienne que lorsque les tâches dépassent les possibilités de l'autorité primaire, suppose en contrepartie que celle-ci soit

agissante à son niveau, dans des limites dictées par l'intérêt supérieur du pays.

Or il faut reconnaître que si le pouvoir fédéral ne doit pas évincer les souverainetés cantonales, notamment dans le domaine qui nous préoccupe ici, il ne peut méconnaître les tâches d'un Etat moderne.

Se retirer dans des limites cantonales absolues revient à condamner notre pays à un immobilisme désastreux, à nier finalement le rôle de la Suisse dans le concert des nations³².

L'aide aux régions de montagne constitue une telle tentative d'aborder le problème national de façon systématique.

CONCEPTION GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DE MONTAGNE

L'aménagement du territoire « traditionnel » tel qu'il est conçu dans les zones de croissance et d'agglomération urbaine vise en premier lieu à maîtriser le développement dans les divers secteurs d'activité — domaine bâti, circulations, infrastructure, zones de détente à proche distance, etc. Un aménagement du territoire en faveur des régions de montagne se doit de mettre l'accent non plus seulement sur la maîtrise de ce développement, mais bien davantage sur sa promotion³³. Les régions de montagne ont en effet besoin d'un soutien efficace pour réaliser leur infrastructure de base et atténuer leur retard sur les régions plus favorisées du Plateau suisse. C'est pourquoi l'aide aux investissements dans ces régions a fait l'objet des études de la Commission Stocker. Celles-ci prévoient d'instaurer, dans le cadre régional, une politique résolument tournée vers une aide globale, pour permettre à la région de mieux s'affirmer économiquement et rendre ainsi le plus tôt possible cette même aide superflue. Les bases légales de cette nouvelle conception sont contenues dans la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne du 28 juin 1974.

Le message du Conseil fédéral³⁴ relève que dans la plupart des pays industrialisés, l'attraction exercée par les agglomérations provoque un véritable exode à partir des régions dites marginales vers les grands centres prospères. Ainsi la Suisse, malgré un taux d'accroissement démographique élevé, a enregistré une diminution de population dans plus de 40 % de ses communes, au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, l'accroissement des centres urbains provoque d'énormes concentrations de population, responsables en partie du moins de certains déséquilibres politiques, socio-économiques et de nature infrastructurelle.

Pour contrer cette évolution indésirable, il est prévu de mieux équiper les centres régionaux situés dans les vallées alpines, de les rendre plus attractifs, en les dotant d'une plus large gamme de services et d'équipements centraux et d'y créer davantage de places de travail plus intéressantes et mieux diversifiées. Ces centres devraient jouer le rôle de pôles régionaux susceptibles d'accueillir et de retenir la main-d'œuvre disponible dans leur arrière-pays. Il s'agit aussi d'accroître l'attractivité de l'habitat dans l'ensemble de la région gravitant autour de chaque pôle retenu, d'y créer des conditions d'existence et de vie sociale plus favorables. Les moyens pour y parvenir sont notamment une péréquation financière plus poussée, non seulement entre les régions, mais aussi à l'intérieur de celles-ci, ainsi qu'une meilleure harmonisation fiscale entre les cantons. L'idée consiste à assurer un certain pendularisme entre le lieu d'habitation et celui du travail, dans des limites humainement supportables. La conception CK-73 est d'ailleurs basée sur cette vision.

L'aide en matière d'investissements est complétée par des mesures connexes dans les secteurs économiques — encouragement du crédit à l'hôtellerie, octroi de cautionnements de prêts et de crédits en faveur de petites et moyennes entreprises, etc. — et sur le plan de la construction de logements, afin de créer l'impulsion souhaitée et de redonner un certain dynamisme à ces zones situées à l'écart du développement.

Cette aide s'inspire de quatre principes de base, à savoir³⁵ :

1. *Régionalisation de la politique de promotion.* — Les inégalités apparaissent bien davantage au niveau régional que cantonal. C'est la raison pour laquelle la politique de développement prônée doit s'instaurer dans un tel cadre régional et tenir compte des données et des possibilités spécifiques à chaque région.
2. *Promotion de l'ensemble de l'économie.* — Jusqu'à il y a peu de temps, la politique de soutien fédérale s'appuyait essentiellement sur des mesures en faveur de l'agriculture de montagne. Le secteur primaire n'est cependant plus comme autrefois le pilier de l'économie montagnarde. L'essor de la petite et moyenne entreprise ainsi que l'importance prise par le secteur tertiaire, notamment le tourisme, y ont provoqué de rapides transformations de structure. De ce fait, les problèmes économiques, sociaux et politiques de ces régions ne peuvent plus être résolus que par une aide qui englobe tous les domaines d'activité.
3. *Rentabilité économique.* — L'accent doit être mis sur les secteurs qui offrent les meilleures conditions et les plus fortes chances de développement.
4. *Concentration des efforts et dispersion des résultats.* — Les moyens disponibles — fonds de roulement de 500 millions de francs sous forme de crédits d'équipements — étant limités, il importe de concentrer les investissements sur un certain nombre de centres ou sous-centres pour obtenir l'impact maximum au profit de l'ensemble de la région.

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide aux investissements, l'aménagement du territoire a fait un réel bon en avant en direction d'une programmation intégrale qui comprend de plus en plus les moyens et les mesures capables de guider de manière efficace l'urbanisation³⁶. Cette loi ne propose pas seulement des conceptions régionales de développement, mais permet d'appliquer des mesures nécessaires à leur réalisation : mis à part le fait que les études sont largement subventionnées par la Confédération (80 %), celle-ci intervient de manière

substantielle dans le financement subsidiaire des projets d'équipements retenus par les responsables régionaux eux-mêmes.

Sans entrer dans le détail de ces conceptions innovatrices, nous retiendrons deux points importants dans notre optique de montrer la signification de cet aménagement pour le Valais. Il s'agit de la notion de la région et du principe de l'autonomie communale. Il n'est pas question de débattre ici de ces problèmes ardues et controversés, mais plutôt d'en souligner la problématique et certaines conséquences qui en découlent. Les communes, confrontées directement aux problèmes de réalisation en matière d'aménagement (plan de zones, épuration, trafic, infrastructure, etc.) ont déjà pris conscience de la nécessité de planifier leur territoire, dans la mesure de leurs moyens, et surtout des difficultés inhérentes à la réalisation de ces objectifs spatiaux. Toutefois, nombre de problèmes dépassant à la fois le cadre de leur propre territoire et leurs possibilités financières, elles se rendent compte que les questions d'équilibre spatial revêtent une telle envergure et une telle complexité que la solution réside à l'échelon régional. Par ailleurs, des questions nouvelles se posent, qui ne sont encore jamais apparues avec autant d'acuité.

Vouloir transférer ces tâches non réalisables de l'échelon local au niveau cantonal équivaldrait à perdre encore un peu plus de cette autonomie communale déjà bien compromise. Ainsi, le niveau le plus bas et le plus adéquat pour résoudre ce dilemme n'est plus la commune, mais la région.

Nous voyons par là que le postulat de l'« aménagement démocratique » pourrait avoir finalement des conséquences touchant de vastes domaines. Rolf Meyer-von Gonzenbach va même très loin quand il affirme que

si nous voulons accroître la participation du citoyen, nous devons lui donner le droit de vote dans les affaires régionales³⁷,

c'est-à-dire que

nous devons élever les régions au niveau d'institutions dotées d'une souveraineté politique et auxquelles il serait remis une partie des compétences jusqu'ici communales et peut-être aussi cantonales³⁸.

Une telle procédure a déjà fait son chemin dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Zurich. Nul doute que cette voie est semée d'embûches. Elle a en tout cas pour elle l'avantage de reposer la question d'une participation plus active du citoyen à la vie politique et d'une meilleure compréhension à l'égard de réalités qui deviendraient plus concrètes parce que moins lointaines. Il s'agirait, par ce biais, de développer davantage la sensibilité de l'opinion face au processus de décision dans l'organisation de l'espace.

Nous sommes conscients que ces quelques allusions relatives au redimensionnement des perspectives régionales demanderaient à être approfondies sérieusement pour être débattues en fonction de multiples contraintes politiques et particularités régionales. Nous ne pouvons pas en parler, puisque ce thème représente, à notre avis, l'un des éléments essentiels de l'aménagement futur du territoire et qu'il constituera, à n'en pas douter, l'une des pierres d'achoppement inévitables, lors de la concrétisation des conceptions de développement régional.

LE VALAIS FACE A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En l'espace d'une génération, le canton du Valais a subi de profondes mutations sur tous les plans. Le passage d'une économie autarcique, basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, à l'ère des barrages hydro-électriques, des implantations industrielles et du développement rapide du tourisme a permis à notre canton de combler nombre de retards. Cette époque d'expansion et de transformation ne s'est toutefois pas écoulée sans heurts ni à-coups.

La lutte du Valaisan contre une nature souvent peu facile à dompter, le souci d'un lendemain meilleur pour la génération qui vient, l'énergie et la lucidité de quelques pionniers — que ce soit dans l'industrie ou le tourisme — pour conserver au pays ses jeunes bras et, mieux encore, ses cerveaux l'ont peut-être amené à considérer d'abord la qualité de la vie sous un angle plutôt matériel. Le Valais n'a-t-il pas connu la croissance économique moyenne la plus forte d'entre tous les

cantons suisses³⁰ ? On peut certes rétorquer que lorsque l'on démarre de bien bas, les pourcentages peuvent être spectaculaires, sans pour autant permettre de se hisser au niveau des mieux nantis.

L'heure des prises de conscience devant une évolution qui, non maîtrisée, peut prendre un cours dangereux, a sonné pour nous autres Valaisans aussi. Nous sentons confusément le besoin de remettre de l'ordre en la demeure, peut-être de manière quelque peu différente de certains de nos autres compatriotes.

Nous voudrions tout d'abord évoquer quelques considérations, qui, à notre avis, dictent le comportement du citoyen et du politicien valaisans face à l'aménagement du territoire.

Notre canton dispose à profusion d'espaces verts et d'air pur et la nature vierge, faite de roc et de neige, règne encore en maîtresse souveraine sur une notable portion de notre territoire alpin. Par contre, la topographie de nos sites ainsi que la configuration géographique de nos vallées et de leurs versants sont difficilement comparables à celles du Plateau suisse. Le fait que les villages de montagne sont davantage exposés à la vue nécessite souvent une réglementation plus stricte qu'en plaine ou en ville, en ce qui concerne la conservation de leur cachet, l'emploi des matériaux ainsi que le style des bâtiments.

Par ailleurs, un paysan de la montagne se priverait volontiers d'une partie du capital naturel qui l'entoure pour pouvoir bénéficier ne serait-ce que d'une partie des avantages et des possibilités dont disposent le citadin sur le plan matériel. Il est difficile de lui faire comprendre les conséquences néfastes de la civilisation moderne, quand il vit dans l'abondance des biens de la nature qui ont nom : environnement sain, air pur, nature verdoyante. Il voudrait bien avoir également part à ce qu'il voit et entend à la télévision ou lit dans la presse concernant la vie dans les centres urbains : pouvoir d'achat accru et postes de travail variés, éventail de divertissements et de loisirs, attrait d'une vie plus anonyme et socialement moins contraignante parmi la masse. D'autre part, pour le citadin qui habite dans une agglomération du Plateau, la

notion de bien-être à une consonance quelque peu différente : le Bâlois ou le Genevois donnerait peut-être une partie de son revenu supérieur et des avantages de la civilisation urbaine, pour pouvoir vivre dans les mêmes conditions d'environnement qu'un habitant de Vernamiège ou qu'un ouvrier-paysan de Savièse.

Certes, nous avons aussi nos petites cités urbaines où la population connaît un niveau de vie relativement aisé, nos stations de tourisme sont loin d'être toujours de petits îlots de tranquillité perdus dans la verdure et la forêt. Nous connaissons également, bien qu'à un degré moindre, la trépidation de la vie moderne. C'est pourquoi l'analyse des faits mérite d'être nuancée. Les disparités au niveau des cantons suisses se retrouvent, à l'intérieur même du Valais, entre les différentes régions et jusqu'à l'échelon local. Lorsqu'un montagnard dispose d'un revenu nettement inférieur à la moyenne nationale ou cantonale et qu'il doit en outre consentir à de plus lourdes dépenses — sous forme d'impôts par exemple — pour des prestations publiques moindres, il a naturellement tendance à se forger une opinion sur l'aménagement du territoire qui diffère quelque peu de celle de beaucoup d'autres Suisses.

Dans les régions de montagne — le Valais en fait partie —, on ressent également un sentiment de frustration, car le poids politique des grands centres industriels et de leurs puissants groupes d'intérêts a pour conséquence de maintenir le retard économique des cantons alpins. Vu sous l'angle de la seule croissance économique, il est naturellement plus avantageux de concentrer les activités sur le Plateau suisse. Ces groupes d'intérêts sont si puissants que, par exemple, dans le canton de Zurich, leur conception de villes résidentielles dépendant du centre est parvenue à s'imposer, dans la phase de réalisation et d'adaptation des lignes directrices, en lieu et place de la conception cantonale des centres régionaux. Qu'en sera-t-il de nos vallées ? Tandis que l'industrie d'exportation est parvenue à s'opposer avec succès à l'introduction du fameux dépôt à l'exportation et que dans les grandes villes, certaines formes de tourisme ont été encouragées, d'autres mesures fédérales ont eu pour conséquence de freiner notre développement économique.

Dans nombre de nos régions, seul le tourisme constitue une assise économique valable, encore qu'il doive se combiner avec les autres activités et respecter le milieu environnant. Les chances existantes doivent être exploitées et ce, dans l'intérêt du développement du canton. Que nous devons tenir compte des aspirations de l'ensemble de la population suisse à bénéficier de zones de vacances et de détente dignes de ce nom, rien de plus logique à cela ! Mais comme corollaire, nous devons pouvoir décider et choisir en considérant nos intérêts propres également. Le Valaisan reconnaît que dans certaines régions l'environnement a été mis à trop forte contribution. Des correctifs devront être mis en place. Cependant, les problèmes d'emploi et de démographie nous contraignent bien plus gravement que ce n'est le cas dans d'autres régions nanties¹⁰.

Un autre aspect qu'il est bon de rappeler quand on aborde le problème de l'aménagement du territoire en Valais est le fait qu'il existe, dans notre canton, une très forte proportion de possédants terriens. A côté des agriculteurs à plein temps, bon nombre d'ouvriers ou d'employés ont conservé un lopin de terre. Ce système ouvrier-paysan ou employé-paysan freine la prolétarianisation et constitue un appoint économique intéressant, mais maintient le morcellement déjà excessif. Par ailleurs, l'abandon de plus en plus généralisé de l'activité agricole dans des zones d'expansion urbaine et touristique favorise la thésaurisation du sol comme terrains à construire. Si l'on considère en outre que le Valaisan est un individualiste-né, que l'autonomie communale est ressentie davantage que dans bien d'autres cantons comme une prérogative inaliénable, on mesure mieux avec quel doigté une véritable politique d'aménagement du sol doit être menée. D'autre part, ce même attachement au sol, ce souci de défendre ses libertés supposent aussi le besoin de se protéger d'une certaine anarchie qui s'installe fatalement si on laisse libre cours à l'évolution.

Ces considérations peuvent paraître un peu unilatérales et subjectives et faire naître l'impression que nous voulons donner du Valaisan l'image d'un citoyen un peu à part des autres. Elles ne font pas moins ressortir la nécessité d'une

authentique compréhension des diverses mentalités et des différences de niveau de vie d'un canton à l'autre ainsi qu'à l'intérieur même d'un grand canton. D'où le besoin d'adoucir le caractère un peu entier des mesures fédérales en matière d'aménagement du territoire et de les adapter aux exigences d'un fédéralisme de concertation et de coopération, afin qu'une certaine uniformité d'application ne devienne pas synonyme de perfectionnisme administratif et de technocratie sophistiquée.

Cette conciliation des objectifs d'une politique d'aménagement national du territoire avec les principes d'un fédéralisme de bon aloi est une entreprise réaliste et réalisable. Car en matière d'organisation de l'espace, la nécessité d'une action à l'échelle nationale est indiscutable. Par contre,

sous peine de socialisation du sol, il convient de payer le prix — cher il est vrai — d'une discipline de développement en acceptant de nécessaires restrictions au droit de propriété en faveur du bien commun. Les propriétaires fonciers que nous sommes presque tous doivent s'enlever de la tête ce qui fut généralement admis jusqu'ici, à savoir que tout terrain est virtuellement un terrain à bâtir⁴¹.

Cette démarche que la Confédération attend également du Valais n'est pas à sens unique. Avec l'application de la loi sur l'aide aux investissements, nos régions de montagnes — c'est-à-dire l'ensemble du canton — vont pouvoir bénéficier de crédits d'équipements liés à la consolidation politique des conceptions de développement régionales.

Ces études d'aménagement sont, pour nous, le meilleur moyen de défendre nos particularismes régionaux et cantonaux, tout en satisfaisant à l'indispensable cohésion des plans et des objectifs nationaux. L'article 7 de la loi précitée prévoit en effet que les communes et le canton décident eux-mêmes de la formation des régions. D'autre part, la formulation des buts, les choix à retenir et les décisions politiques qui s'y rapportent sont affaire des communes et du canton. N'est-ce pas là une chance à saisir pour la sauvegarde de l'autonomie communale dans un cadre certes élargi, mais répondant mieux aux critères spatiaux de développement économique ? La possibilité existe donc pour les communes de manifester leur volonté politique d'influencer et de maîtriser, dans un sens plus conforme à

leurs vœux, leur avenir économique et social. Cette voie permet en outre d'engager les investissements à bon escient, en créant des bases de décision plus solides, en vue de faciliter leur localisation et leur dimensionnement en fonction des besoins de la demande et des possibilités de l'offre. Elle assure les conditions d'une meilleure harmonisation dans la répartition spatiale et sectorielle des activités, la mise sur pied d'une véritable politique de développement régional fixant des objectifs et les moyens de les réaliser⁴².

Une telle démarche ne se concrétisera pas sans passer par une phase de tâtonnements, avec les risques qu'elle comporte. Sa réussite dépendra pour l'essentiel du facteur de cohésion politique. Les responsables locaux trouveront qu'il est difficile de restreindre quelque peu leur liberté de mouvement à l'échelle communale, au profit d'un consensus politique plus large au niveau régional. Ce n'est finalement qu'une conséquence inévitable du fait que l'espace politique n'a pas beaucoup varié alors que l'espace économique, lui, s'agrandit à l'heure actuelle⁴³.

La démocratie peut sortir grandie de cette concertation, dans la mesure où les partenaires politiques sont réellement désireux de jouer le jeu. Ce débat élargi devra s'assurer la participation active du citoyen et contribuer peut-être à combattre un tant soit peu l'une des calamités de la vie politique moderne qu'est l'absentéisme.

Tous les problèmes soulevés ne pourront trouver une solution immédiate, car il n'existe pas de recettes dans le domaine de l'aménagement du territoire, pas plus que dans d'autres. Le temps de la réflexion qu'on se donne avant d'agir est un signe de sagesse, pour autant que le scepticisme qui peut l'accompagner ne s'érige pas en système délibéré de refus de s'adapter à son temps.

Sur le plan cantonal, la formulation de ses propres conceptions d'aménagement est une manière de contribuer au dialogue avec la Confédération. L'impulsion en a été donnée avec les prises de position du Gouvernement cantonal face à la CK-73, notamment en ce qui concerne la nécessité de créer des sous-centres à côté des pôles d'attraction régionaux.

Mais là également, le chemin sera long et ardu : pourtant, le temps presse de se donner les bases scientifiques et politiques qui seraient aujourd'hui déjà nécessaires, dans l'optique d'une discussion sur le plan fédéral à propos de notre conception de la Suisse et du Valais de demain. Car il est plus aisé d'agir au niveau de l'idée que de réagir au moment où les faits s'accomplissent, surtout lorsque les conséquences ne sont pas toujours celles qu'on était en droit d'espérer.

Le triangle magique, « libertés individuelles - fédéralisme - intérêt national », ne doit pas devenir synonyme de notion utopique. Si l'intérêt national comporte des contraintes et des sacrifices, aussi bien de la part des cantons que des individus, il est aussi des restrictions qu'on s'impose soi-même en connaissance de cause en vue du bien commun. L'essentiel est de préserver ce pouvoir de décision en ne le compromettant pas par une attitude d'attentisme mal inspiré. C'est le prix de la liberté et la chance du fédéralisme.

NOTES ET RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

1. Cf. Butty L. : *Aménagement du territoire national*, dans *Habitation*, Lausanne, février 1976, p. 5.
2. Cf. Bétrisey G. : *Les conséquences de l'aménagement du territoire pour l'agriculture dans la région Sion-Sierre*, Sion 1967, p. 2.
3. Cf. Delmas C. : *L'aménagement du territoire*, Paris, P.U.F., 1963, p. 7.
4. Cf. Chevallaz J. : *Nécessité d'une politique globale de développement régional*, dans *Hotel Revue*, 9 mai 1974.
5. Guichard O. : Discours devant l'Assemblée Nationale le 26 novembre 1963, dans *L'aménagement du territoire*, La Documentation française, Paris 1964, p. 6.
6. *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire* du 4 octobre 1974, art. 1, paragraphe 2. Cette loi sera soumise à la votation populaire du 13 juin 1976.
7. Cf. Flückiger H. : *La conception directrice d'aménagement du territoire national « CK-73 »*, dans *Aménagement national suisse*, numéro spécial, juin 1974, p. 44.
8. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature 1975-1979, pp. 74-75.
9. Cf. Berger F. : *Aspects politiques des plans d'aménagement du territoire*, exposé présenté à la séance annuelle du Conseil de la Fondation pour la collaboration confédérale, le 28 novembre 1968, à Soleure.
10. Cf. Schilling R. : *La préparation de l'avenir*, dans *La Suisse de la formation des Alpes à la quête du futur*, Editions Ex Libris, 1975, p. 663.
11. Art. 22 ter de la Constitution fédérale.
12. Art. 22 quater de la Constitution fédérale.

13. Cf. *Conceptions directrices d'aménagement du territoire national*, Rapport final, Institut ORL de l'EPFZ, version résumée traduite par Bétrisey G., Zurich 1971, p. 2.
14. *Idem*, p. 3.
15. Cf. Vouga J.-P. : *La nécessité des conceptions d'aménagement du territoire national*, exposé tenu à la conférence de presse du 13 avril 1972 à Berne, dans *Informationen zur Orts- Regional- und Landesplanung*, DISP, No 25, p. 3.
16. *Idem*, p. 4.
17. Cf. Schilling R. : *op. cit.*, p. 667.
18. *Ibid.*
19. Cf. *La Confédération et les cantons devant l'aménagement du territoire*, extrait du rapport du Groupe de travail de la Confédération pour l'aménagement du territoire, *Aménagement en Suisse*, dans *Habitation*, Lausanne, mars 1971, p. 26.
20. *Idem*, p. 27.
21. Cf. Vouga J.-P. : *L'aménagement du territoire au niveau national*, dans *Habitation*, Lausanne, juillet 1973, p. 15.
22. Schilling R. : *op. cit.*, p. 668.
23. *Idem*, pp. 667-668.
24. *Ibid.*
25. Cf. Flückiger H. : *op. cit.*, p. 41.
26. Cf. Berger F. : *op. cit.*, p. 23.
27. Cf. Arrêté fédéral urgent sur l'aménagement du territoire du 17 mars 1972, art. 1.
28. Cf. Roh H. : *Droit foncier, un tournant décisif*, dans *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, du 15 octobre 1974.
29. Cf. Furgler K. : Conférence donnée à l'occasion du débat d'entrée en matière des 28 et 29 janvier 1974 au Conseil national, dans *Aménagement national suisse*, mars 1974, p. 21.
30. Cf. Berger F. : *op. cit.*, p. 24.
31. *Ibid.*
32. Butty L. : *op. cit.*, p. 8.
33. Cf. Bétrisey G. : Les grandes lignes de la conception générale du développement économique en faveur des régions de montagne, conférence tenue devant l'Assemblée régionale des communes de la Gruyère, à Vuadens en avril 1974.
34. Cf. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne, du 16 mai 1973, p. 4.
35. *Idem*, pp. 7-8.
36. Cf. Meyer - von Gonzenbach R. : *Le rôle futur de l'aménagement du territoire*, dans *Habitation*, Lausanne, septembre 1975, p. 21.
37. *Idem*, p. 22.
38. *Ibid.*
39. Cf. Brugger E. : Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture de la 12e Foire-exposition du Valais à Martigny.
40. Cf. à ce sujet, Bétrisey G. : *Etude sur la parahôtellerie en Valais*, en voie de publication.
41. Bornet B. : *Les mesures fédérales en matière d'aménagement du territoire et le Valais*, Exposé présenté lors de l'assemblée générale de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales à Sion, le 14 décembre 1972, p. 9.
42. Cf. Rey M. et Farine E. : *Le Jura et la loi fédérale sur les régions de montagne*, Berne 1974, p. 43.
43. Cf. Jeanneret E. : *Dimensions de la démocratie*, dans *Construire* du 12 mai 1976, p. 1.

Ouvertures :

GEORGES ANDREY

Les élections au Conseil national
dans le Bas-Valais, 1850-1930

Une statistique rudimentaire, des résultats officiels parfois douteux, une prédilection peu justifiée pour l'histoire médiévale aux dépens de la contemporaine, notamment chez la plupart des archivistes, une sociologie et une science politique encore balbutiantes, les arguments ne manquent pas pour expliquer le si faible intérêt porté jusqu'à nos jours à l'étude des votations et élections par les savants et chercheurs de chez nous. Par bonheur, une évolution est amorcée qui ressemble un peu parfois à un démarrage en trombe, comme s'il s'agissait de rattraper le temps perdu. C'est que la tâche est immense. Non seulement notre démocratie directe et semi-directe a pour effet d'accumuler les consultations populaires, mais le fédéralisme les multiplie par autant de cantons et de communes.

L'histoire électorale du Valais reste à écrire, comme celle de la grande majorité des autres Etats de la Confédération. Amené depuis plusieurs années à nous pencher sur les élections au Conseil national en Suisse et plus spécialement en Romandie ¹, nous avons répondu avec plaisir à l'invitation du Groupe valaisan de sciences humaines d'en présenter quelques aspects pour ce qui est du Bas du canton. Notre souci majeur a été d'éviter que les quelques pages que voici ne fassent double emploi avec celles destinées à prendre place dans la vaste étude, en voie de publication, à laquelle le présent auteur contribue ². C'est ainsi que nous avons renoncé à une description de chaque scrutin pour donner en revanche plus de place à l'examen du comportement des communes. En outre, les

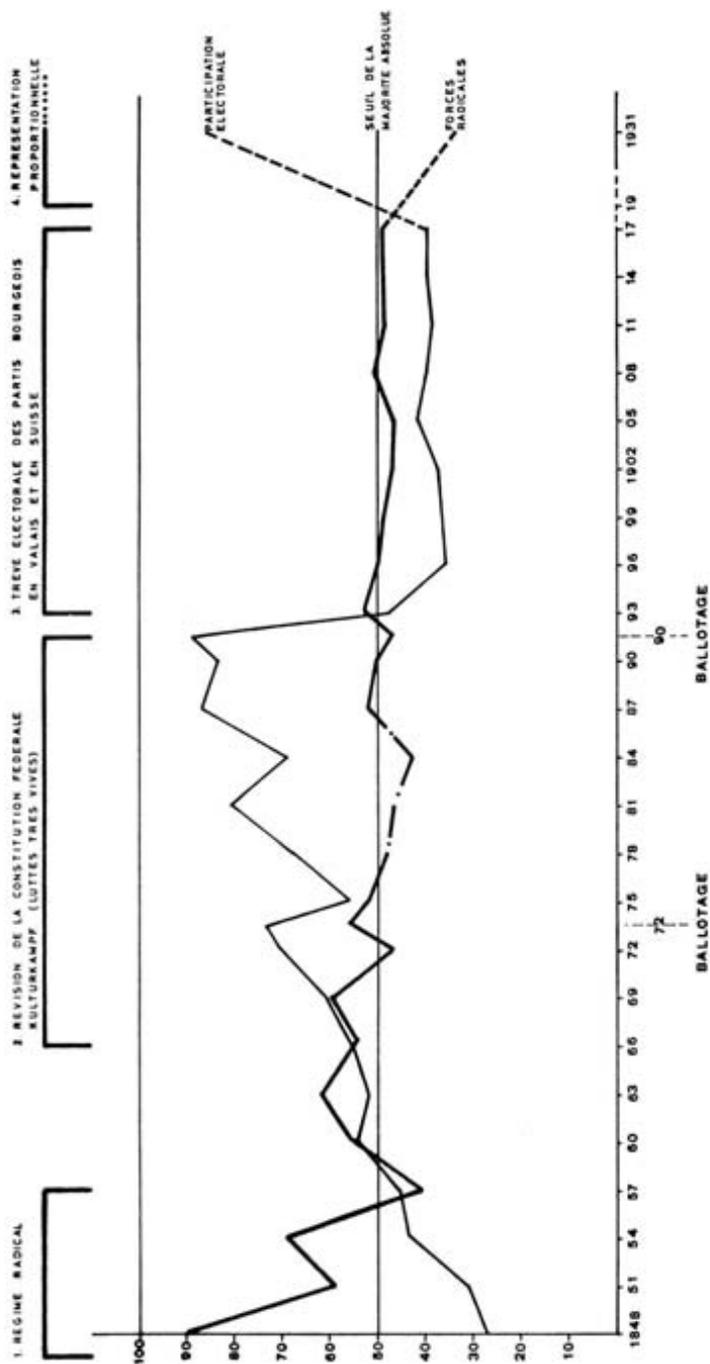
quatre-vingts ans d'histoire ici embrassés dépassent le terme chronologique adopté dans l'enquête en question (1919). Deux motifs expliquent ce dépassement : pour une raison de conjoncture électorale — nous y reviendrons — les années immédiatement antérieures à 1919 gênent le calcul de la force respective des partis, d'une part ; les élections fédérales de 1931 sont les dernières de la députation valaisanne bipartite à Berne, d'autre part.

S'agissant d'un sujet inédit, le présent travail se veut moins une analyse qu'une information. Il comprendra trois parties, appuyées sur des tableaux, carte et graphique dont on expliquera le contenu. Dans un premier temps, nous brosserons à grands traits l'évolution du rapport des forces politiques en présence de 1850 à 1930. Nous descendrons ensuite au niveau des communes pour dégager quelques caractéristiques de leurs attitudes : unité et diversité (deuxième partie), stabilité et mobilité (troisième partie).

LE BAS-VALAIS DE 1850 A 1930 : ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU RAPPORT DES FORCES POLITIQUES

De 1848 à 1919, les élections au Conseil national suisse se déroulent selon le système majoritaire plurinominal à trois puis à deux tours, 1902 marquant la transition. En d'autres termes, la majorité absolue des suffrages régit les deux premiers tours de scrutin jusqu'en 1902, année à partir de laquelle elle est requise pour le premier seulement. En outre, durant l'ensemble de la période, le nombre de sièges par circonscription, calculé en fonction de la population (un député pour 20 000 habitants), peut être de un, deux ou davantage (vote plurinominal). Le Bas-Valais en compte deux sans interruption, ce qui dénote une certaine stabilité démographique. L'arrondissement fédéral qu'il forme comprend les districts d'Entremont, Martigny, Monthey, Saint-Maurice et tout ou partie de celui de Conthey (depuis 1863, seulement Ardon et Chamoson).

Graphique 27 : Participation électorale et rapport de forces des partis dans le Bas-Valais de 1850 à 1930



En 1919, sous la pression des milieux politiques défavorisés par le système majoritaire, on inaugure en Suisse la représentation proportionnelle, système encore en vigueur aujourd'hui. Les principales victimes de ce changement sont les radicaux, les principaux bénéficiaires les socialistes et les agrariens. Conservateurs catholiques et libéraux couchent pratiquement sur leurs positions. L'innovation de 1919³ ne modifie en rien la distribution des sièges en Valais : cinq conservateurs et un radical continuent de représenter le canton au Conseil national. Cette situation n'a pas varié depuis 1890 (voir le tableau 55 en annexe). En 1925, l'opposition fait même passer un second député. Elle perd ce gain en 1928, en sorte que la députation valaisanne de 1931 retrouve ses proportions des années 1890 et suivantes.

Est-ce à dire que, contrairement à l'ensemble de la Suisse, rien ou presque n'a changé au niveau de l'électorat bas-valaisan entre 1890 et 1930 ? Il serait téméraire de l'affirmer. Pour répondre avec quelque pertinence à la question, nous avons dressé, à partir du tableau 55, un graphique qui a pour but de montrer, dans la mesure du possible, l'évolution du rapport des forces radicales et conservatrices⁴. Nous sommes parti de 1848 pour mieux saisir le trend général. En outre, afin de favoriser l'intelligence de la courbe, nous l'avons accompagnée de celle de la participation au scrutin (Graphique 27).

Quatre périodes principales, notées sur le graphique, découpent l'époque comprise entre 1848 et 1931. Elles expliquent surtout l'évolution de la fréquentation des urnes : hausse en cas de lutte, chute en cas de trêve. L'abstention massive des débuts est due aussi bien à l'indifférence, quasi générale en Suisse, pour les affaires fédérales qu'au régime politique en place dans le canton. Surtout elle voile la réalité de la force des partis : il est bien évident que les radicaux ne représentent pas 91 % de l'électorat en 1848. En revanche, les taux très élevés de participation des années 1870 et 1880 d'une part, de 1919 et années suivantes d'autre part, reflètent fidèlement la situation des partis. Or, si les premières mentionnées montrent un équilibre indubitable, il n'en est plus de même en 1931. Ce scrutin, comme ceux de 1919, 1922, 1925 et 1928 probablement⁵, révèle

un net fléchissement des radicaux. Notre calcul⁶ permet de fixer à 34 % seulement la force de ces derniers à ce moment-là. Il est loisible d'imputer à la proportionnelle, c'est-à-dire aux socialistes (12 % des voix), l'origine de ce recul du vieux parti d'opposition. Mais on ignore en fait, à cause de la trêve électorale et de la faible fréquentation des urnes, ce qu'il lui est advenu durant le quart de siècle allant de 1893 à 1918. Un historien parle de son renforcement « dans les deux dernières décennies du dix-neuvième siècle »⁷. L'affirmation, étayée par le cas de l'Entremont, est certes valable pour les années 1887-1890, aux scrutins de fameuse mémoire. Mais qu'en est-il plus tard ? Peut-on, par analogie, invoquer le cas du canton de Fribourg où les radicaux obtiennent un second siège en 1911, grâce à l'élection en Gruyère du chocolatier Cailler ? Il s'agit là davantage en fait d'une concession du régime conservateur que de l'issue victorieuse d'un affrontement. En Gruyère comme dans le Bas-Valais, l'amorce du démarrage industriel semble bien avoir scellé les liens des formations bourgeoises face aux premières manifestations politiques, aussi timides soient-elles, des socialistes. Or, dans la Suisse en général, ces derniers conquièrent leur indépendance en se désolidarisant précisément des radicaux, jusque-là principaux représentants des intérêts du monde ouvrier, du moins en principe. La naissance des partis de classe a nui d'abord et surtout au radicalisme. Nous doutons qu'il en ait été autrement en Valais. Les conservateurs catholiques ont beaucoup mieux résisté aux assauts des « rouges », sur les bords du Rhône aussi bien que sur ceux de la Sarine. Python à Fribourg et Troillet en Valais ont su attirer à eux, ou du moins contrôler, par le biais du mouvement chrétien-social⁸, une frange appréciable des prolétaires de l'artisanat, de l'industrie naissante et des services publics. Les résultats des élections fédérales de 1931 sont très parlants à cet égard. Alors que les conservateurs bas-valaisiens recueillent la majorité absolue des suffrages, leurs concurrents traditionnels, les radicaux, n'en obtiennent, on l'a vu, qu'un bon tiers (34 %). On insistera ici sur le fait que le pourcentage modeste des socialistes (12 %) ne permet pas d'extrapoler sur le plan économique. L'industrialisation des cantons catholiques

doit être jugée non seulement à travers les effectifs de l'électorat socialiste, mais aussi à travers ceux des organisations chrétiennes. Celles-ci votent « conservateur » dans le Valais de 1931.

LES COMMUNES DU BAS-VALAIS : UNITÉ ET DIVERSITÉ DES ATTITUDES POLITIQUES

L'analyse du comportement politique des communes permet-elle de discerner de façon plus précise l'évolution des forces partisans dans le Bas-Valais entre 1890 et 1930 ? La question sera posée plus bas, à propos de la stabilité et de la mobilité des attitudes. Pour l'heure, il y a lieu de définir l'orientation de chaque commune entre 1850 et 1930. A ce propos, nous pensons, à l'instar de certains des spécialistes les plus avertis de l'histoire politique du Valais contemporain⁹, que les élections au Conseil national constituent un point de référence valable, à la différence près que chaque type d'élections, fédérales, cantonales, communales, représente à nos yeux une occasion pour le citoyen de s'exprimer différemment, en sorte que la coloration politique d'une région ou d'une commune peut fort bien changer d'un type de consultation à l'autre et prendre des teintes variées, du moins dans une certaine mesure. C'est le cas par exemple de la commune de Charmey en Gruyère¹⁰.

Notre propos, ici, n'est pas de procéder à un tel examen pour le Bas-Valais, mais de fixer l'attention sur les seuls résultats des élections au Conseil national. La principale constatation qui en ressort est la présence dans cette région d'une double bipolarité : entre unité et diversité d'une part, stabilité et mobilité d'autre part. La première spécifie les attitudes d'un point de vue statique, c'est-à-dire comme un tout à l'intérieur d'une période donnée (dimension synchronique), la seconde sur le plan dynamique, c'est-à-dire à travers leur évolution dans le temps (dimension diachronique). Celle-ci fera l'objet de la dernière partie de l'étude.

Considérée globalement de 1850 à 1930, l'attitude politique des communes bas-valaisannes présente une unité évidente.

Cette unité est faite de la permanence, de la continuité du bipartisme : deux camps, conservateur et radical, mobilisent la quasi-totalité des forces politiques en présence. Durant l'époque envisagée, la manifestation d'un troisième courant, qu'il soit du centre avec les libéraux et les modérés des deux bords, ou de gauche avec les socialistes, n'a jamais été qu'éphémère (pour les premiers) ou insignifiante (pour les seconds). Le tripartisme rhodanien ne commence véritablement qu'en 1935, avec l'élection du socialiste Charles Dellberg, le « lion du Valais ».

La simplicité du bipartisme, modalité politique du duel, a contribué directement à donner des luttes de partis dans le Bas-Valais une vision stéréotypée : l'électeur, la commune, le district se situeraient sans problème et avec une constance et une fidélité exemplaires dans l'un ou l'autre des deux camps. La réalité est assez différente. La mobilité à court et à long terme des options partisans sera examinée dans notre prochaine partie. Il s'agit pour le moment de tenter une sorte de typologie des communes en les situant les unes par rapport aux autres en fonction d'un critère d'allégeance à l'une ou l'autre des deux formations. Cette classification permettra de dresser une carte politique que nous commenterons alors brièvement.

Notre essai de typologie, que nous avons voulu sommaire, est basé sur l'examen de vingt-huit élections fédérales dont nous avons pu collecter, aux Archives cantonales du Valais ou dans la presse, les résultats par communes¹¹. L'exploitation de ces milliers de chiffres (inscrits, votants, voix par candidat) fournit, par synthèse, les tableaux 56 et 57 (en annexe), ainsi qu'une carte. Le dépouillement des sources a d'abord nécessité la confection de 38 tableaux (un par commune) rassemblant les résultats des 28 élections dans l'ordre chronologique. Cette longue opération, suivie de celle du calcul des pourcentages de voix par candidat, a permis de reconstituer l'allégeance de chaque commune. L'examen des allégeances est à l'origine des différenciations figurant dans le tableau 56 où les vingt-huit scrutins, échelonnés de 1854 à 1931, totalisent le 100 % des cas entrant en ligne de compte. En effet, il eût été insuffisant,

politique que sa voisine votant dans le même sens vingt-sept fois sur vingt-huit, mais une distinction est nécessaire entre elles pour conférer une signification aux huit scrutins de dérogation de la première. A fortiori, était-il indispensable, pour éviter l'arbitraire, de ranger dans un groupe spécial, le troisième de notre tableau, les communes sans profil politique nettement dessiné.

Le report sur une carte des cinq groupes ainsi formés est riche d'enseignements (Graphique 28).

Voici quelques constatations que nous a suggérées sa lecture. Elles sont au nombre de cinq, d'importance peut-être diverse mais toutes intéressantes.

- 1) Aucun district n'est l'apanage d'un parti, même si celui de Martigny est à dominante radicale et celui de Saint-Maurice à dominante conservatrice¹⁷.
- 2) Ni la plaine ni la montagne ne sont des critères absolus d'orientation partisane. Toutefois les communes à forte ou très forte tradition radicale (groupe I) se situent toutes en plaine, tandis que la plupart de celles à forte ou très forte tradition conservatrice (groupe V) font de la montagne leur domaine de prédilection. Vionnaz, fief conservateur de plaine, n'est d'ailleurs qu'une exception partielle à la règle de cette localisation, car plusieurs de ses hameaux, par l'altitude et la topographie des lieux, sont de véritables villages montagnards. Vérossaz en revanche concilie très bien sa situation géographique en plaine avec ses options fortement conservatrices.
- 3) La solidarité partisane se rencontre fréquemment, dans un camp comme dans l'autre : les communes dont l'attitude envers les partis est la même — tradition plus ou moins affirmée ou absence de tradition partisane — sont très souvent limitrophes et font bloc. Ce voisinage s'observe dans les cinq groupes que nous avons distingués, soit dans les communes suivantes :

Groupe I, communes à tradition radicale forte à très forte : Martigny-Ville, Charrat, Saxon, Saillon et Riddes.

Groupe II, communes à tradition radicale moyenne à forte : Ardon et Chamoson ; Bovernier et Sembrancher ; Monthey et Collombey ; Saint-Gingolph et Port-Valais.

Groupe III, communes sans tradition partisane définie : Dorénavant, Fully et Leytron.

Groupe IV, communes à tradition conservatrice moyenne à forte : Saint-Maurice, Mex, Evionnaz, Salvan et Finhaut (Vernayaz fait partie de Salvan jusqu'en 1912).

Groupe V, communes à tradition conservatrice forte à très forte : Bagnes et Vollèges ; Vérossaz, Val-d'Illiez et Troistorrents.

De ce même point de vue, ce sont les communes de l'Entremont qui témoignent du plus fort individualisme. Toutefois il convient de ne pas exagérer la portée de cette constatation et on tiendra compte de la grandeur des communes et de la dispersion de leurs habitats. Il y a probablement une solidarité aussi forte entre les villages du val de Bagnes qu'ailleurs entre communes d'une même région. On n'oubliera pas à ce propos que Bagnes, la plus grande commune de Suisse par la superficie, forme à elle seule une petite entité régionale. La même chose vaut sans doute pour le vaste territoire couvert par la commune d'Orsières.

- 4) Toutes les communes sans orientation partisane définie — au XIX^e siècle, Trient et Martigny-Combe ne constituent qu'une seule et même commune — sont en contact avec des localités à forte ou très forte tradition, radicale ou conservatrice. Dans certains cas, on peut interpréter le phénomène comme celui d'une contamination idéologique ou d'une influence d'origine moins immatérielle de la commune d'orientation affirmée sur sa voisine. Ainsi en est-il peut-être d'Isérables où les appuis sans équivoque aux candidats conservateurs alternent avec des attitudes de compromis entre les deux camps (panachage). D'autres fois, c'est la position délicate de la commune entre deux voisins d'allégeance politique opposée qui semble inciter telle localité à varier son attitude au gré des circonstances. Elle se comporte alors d'une certaine manière en neutra-

liste, comme tend à le montrer assez souvent son faible taux de fréquentation des urnes. Fully et Martigny-Bourg illustreraient bien ce genre de comportement.

- 5) Il existe des zones d'affrontement direct entre communes radicales et conservatrices à tradition très affirmée (groupes I et V) ; c'est le cas de la citadelle radicale de Vouvry contre celle, conservatrice, de Vionnaz. Une telle donnée tendrait à montrer l'existence de fortes rivalités entre certaines communes. La question consiste à savoir lequel des deux éléments explique l'autre : est-ce l'orientation partisane qui est à l'origine de la rivalité, ou l'inverse ? Dans le second cas, il conviendrait de faire état d'une situation d'antagonisme quasi séculaire entre deux communes ou deux groupes de communes. Une telle tradition d'hostilité mutuelle serait alors un moyen d'interpréter l'orientation politique opposée de deux voisins au moment de l'apparition des partis ou d'organisations comparables. Un certain esprit de contradiction aurait présidé à l'époque au choix de l'allégeance partisane. Nous ne le cachons pas, nous penchons plutôt en faveur de cette explication qui fait appel au poids de l'histoire.

LES COMMUNES DU BAS-VALAIS : STABILITÉ ET MOBILITÉ DES ATTITUDES POLITIQUES

Au premier contact des documents électoraux, qu'il s'agisse de ceux du Valais ou de tout autre canton sans obligation de vote, le chercheur qui se propose de restituer la ligne de conduite générale des communes est désarmé. La continuité qu'il croit trouver d'emblée n'apparaît guère. Le fait est dû simplement à la grande disparité des taux de participation au scrutin. Pour s'en faire une idée, le lecteur se reportera, en ce qui concerne le Bas-Valais, au tableau 55. La moyenne générale, calculée sur la base des 33 scrutins étalés entre 1848 et 1917, est de 54 % pour l'ensemble de l'arrondissement, chiffre voisin de celui de la Suisse pour la même époque. L'indifférence des débuts et la trêve des années 1893 à 1918 sont les causes prin-

ciales de cette faiblesse, à quoi il faut ajouter, pour les périodes de fréquentation plus assidue, les différences souvent très sensibles d'une commune à l'autre, phénomène qu'il y aurait intérêt à étudier de près afin d'établir si, de même qu'au niveau cantonal ou régional, il n'y a pas au plan local certaines traditions d'abstention ou de participation. La place qui nous est impartie nous interdit de pénétrer plus avant dans cette question fort intéressante de sociologie électorale.

L'impression première d'instabilité, de discontinuité de l'attitude politique des communes se corrige rapidement quand on élimine du champ d'analyse les scrutins de moindre participation. C'est ce qui a été fait dans le tableau 57 qui se propose de montrer l'évolution politique générale des communes. Afin d'obtenir une vision d'ensemble de la période étudiée, nous l'avons découpée en tranches décennales à l'intérieur desquelles nous avons retenu le scrutin le plus fréquenté. Cette sélection produit sept données pour les années 1850 à 1918. Nous y avons ajouté la consultation de 1931, très courue (86 % de participation). Il va de soi que pour les périodes de fort abstentionnisme, des taux faibles apparaissent. Les pourcentages de voix correspondants n'ont, de ce fait, qu'une signification relative. Le lecteur prendra donc soin de toujours comparer les deux chiffres placés côte à côte.

Le tableau 57 combine la méthode qu'on vient de décrire avec la distribution des communes en cinq groupes. Il en ressort un double constat de stabilité et de mobilité dans l'attitude politique des communes. La stabilité réside dans le fait qu'en présence de taux élevés de participation électorale, la plupart des communes manifestent une réelle fidélité dans leur allégeance partisane. Toutefois une certaine diversification est perceptible entre les divers groupes : la constance, la continuité est plus grande dans les communes de forte à très forte tradition politique (groupes I et V) que dans les autres (groupes II et IV). Quant à celles dites sans tradition partisane qualifiée, les variations sont plus ou moins importantes. Certaines révèlent une évolution vers un parti donné, ainsi Leytron vers le camp conservateur, alors qu'Isérables suit une trajectoire inverse. Les autres semblent emprunter un chemin

sinueux, expression d'une quête difficile et d'une marche hésitante.

Le cas d'Isérables, déjà signalé plus haut, est singulier à plus d'un égard. Les huit pourcentages de voix qui jalonnent son itinéraire politique pourraient faire croire à un fort ancrage dans les traditions conservatrices. En fait, la commune du district radical de Martigny est fort instable. Sur le total de ses votes connus, une quinzaine seulement vont aux conservateurs, une douzaine d'autres aux radicaux. En outre, elle est la seule commune de l'arrondissement à passer en 1931 du camp conservateur à celui des radicaux qui y recueillent alors 59 % des suffrages.

Saillon, commune à très forte tradition radicale — elle vote dans ce sens 27 fois sur 28 — bascule lentement au contraire du côté des conservateurs. En 1931, l'ancien parti dominant de la localité n'y recueille plus que 29 % des voix. A notre avis, le cas est révélateur de la tendance générale, décrite plus haut, vers un renforcement au XXe siècle du principal parti gouvernemental valaisan. Nous disions la difficulté de suivre cette évolution à cause de la trêve électorale en vigueur de 1893 à 1918. Or il est quelques communes qui n'ont pas toujours respecté ce pacte, l'estimant peut-être attentatoire à la liberté du citoyen, privé du même coup de toute possibilité de choix. Parmi elles, Bagnes, Troistorrents, Val-d'Illiez et Vollèges chez les conservateurs, Riddes, Saxon et précisément Saillon chez les radicaux. La forte participation au scrutin, parfois, témoigne dans ces villages de la continuation ou de la reprise des luttes d'autrefois. S'agissant de Saillon, elle montre à l'évidence une épreuve de force entre partisans des deux blocs. Il est même possible de suivre ici l'affaiblissement progressif des radicaux : 100 % des voix en 1860, 72 % en 1872, 65 % en 1887, 59 % en 1899, 62 % en 1908, 44 % en 1911 et 29 % en 1931. La fréquentation des urnes, dans chaque cas, est forte à très forte : 100 % en 1860 et en 1872 (élection complémentaire), 95 % en 1887, 96 % en 1890, 69 % en 1908, 80 % en 1911 et 98 % en 1931. Si le cas de Saillon est sans doute exceptionnel, l'évolution générale qu'il souligne ne l'est pas. Des dix-huit communes qui manifestent entre 1850 et 1930 une réelle allégeance

radicale (groupes I et II), cinq seulement accordent encore en 1931 la majorité absolue de leurs voix aux représentants du vieux parti d'opposition en Valais.

Dans ces conditions, il est évident que si les élections de 1931 s'étaient déroulées selon le système majoritaire et sans alliance, les radicaux eussent perdu leur unique siège traditionnel. Il serait trop long d'expliquer ou plutôt de tenter d'expliquer en ces brèves pages le processus par lequel on en est arrivé là. Les indications données dans notre première partie ne suffisent pas, à nos yeux. Il convient de faire appel à d'autres facteurs, surtout d'ordre infrastructural. Nous pensons par exemple que l'évolution démographique a joué un rôle non négligeable, en particulier l'exode montagnard vers la plaine. Si la dépopulation des hautes vallées latérales est un fait, celui de l'accroissement démographique des villes et gros bourgs de la plaine en est un autre. On pourrait donc avancer l'hypothèse explicative suivante : la plaine rhodanique à majorité radicale a été peu à peu investie par la montagne conservatrice au moyen du déversoir de l'émigration. En d'autres mots, le brassage démographique aurait entraîné un brassage parallèle des électors dans les communes de plaine. A ce point de vue, il est intéressant d'observer que Saillon connaît une augmentation de population parmi les plus importantes entre 1850 et 1930. Sa progression est comparable à celle des principales localités des bords du fleuve.

Toutefois la migration conservatrice n'entraîne pas un renversement du rapport général des forces politiques dans l'ensemble du Bas-Valais : il s'agit seulement d'un essaimage de l'électorat de « droite » ; la montagne reste conservatrice, mais elle se dépeuple. Ce fait permettrait déjà de comprendre le maintien d'une présence radicale relativement forte en Valais. Mais le grand parti d'opposition a vraisemblablement profité encore d'autres circonstances favorables, parmi lesquelles : la prospérité démographique des communes riveraines du Rhône ; l'immigration en Valais de travailleurs suisses avant le développement du socialisme ; le passage au radicalisme, par osmose ou volonté d'adaptation à leur nouveau milieu, de nombreux conservateurs valaisans descendus de la montagne.

Dans la conjoncture électorale à plus court terme, un facteur de mobilité des attitudes politiques communales mérite surtout de retenir l'attention : celui du rôle des personnalités. Il n'est pas rare en effet de constater, et cela dans la quasi-totalité des communautés villageoises, un soutien massif à tel candidat. Celui-ci sort largement en tête et devance souvent d'une bonne longueur son propre colistier. Il arrive même que le personnage plébiscité ne soit pas du parti majoritaire dans la commune. L'exemple le plus fameux à cet égard est sans doute celui de l'élection, le 23 janvier 1887, du radical Emile Gaillard. Issu de l'Entremont, district traditionnellement conservateur, Gaillard l'emporta dans cette région par 1386 voix contre 1077 seulement à son concurrent conservateur, le conseiller d'Etat Henri Biolley. Originaire et natif d'Orsières, commune de forte allégeance conservatrice, Gaillard s'offrit même le luxe d'y coiffer son adversaire. Son succès fut fêté comme un triomphe par les radicaux du Bas-Valais : depuis trois législatures, tous les sièges valaisans à Berne étaient occupés par des conservateurs. Nous avons cru utile de systématiser la recherche sur ce point particulier de l'influence locale et régionale des candidats sur les électeurs. Le résultat de ce travail explique la présence dans cette petite étude du tableau 58. En effet, l'enracinement géographique des conseillers nationaux bas-valaisans est très fort durant l'époque considérée, si ce n'est le cas encore aujourd'hui. Il semble même que, de manière générale, il s'agisse là d'une condition de la réussite politique des candidats à la Chambre du peuple. Les données du tableau permettent de repérer les localités ayant une référence directe avec les conseillers nationaux du Bas-Valais. A partir de là, il est possible, non seulement d'observer, mais aussi d'expliquer l'attitude parfois curieuse des communes en question. On se contentera de deux exemples, ceux de Sembrancher et de Saint-Maurice.

De 1860 à 1930, Sembrancher vote généralement « radical ». Claivaz dans les années 1840, à titre de président de la bourgeoisie de la localité, n'est probablement pas étranger à l'ancrage de cette tradition. Et Gaillard, à nouveau lui, a certainement contribué, dans les années 1880-1890, à l'affermir.

Ne dirige-t-il pas à son tour la commune ? Mais dans les années 1850, le village donne parfois la majorité de ses voix aux candidats de l'autre camp. Antoine Luder, originaire et natif du lieu, préside à ses destinées en 1860. Il a été conseiller national conservateur de 1857 à 1860. En octobre 1857, il fait le meilleur résultat de la commune. Le 6 décembre suivant, dans une élection complémentaire qui ne le concerne pas, ses administrés donnent à nouveau la majorité aux radicaux. Mais on remarque l'indécision, l'embarras des électeurs. Le 25 octobre, seuls 35 % d'entre eux ont voté ; le 6 décembre, 42 %. Manifestement, la commune est partagée entre ses sympathies conservatrices et radicales. En 1860, 22 % du corps électoral de la localité se rendent aux urnes pour donner une forte majorité (73 %) à la liste conservatrice, sur laquelle figure Luder. Ce dernier sort en tête. En 1863 enfin, Luder se représente pour le renouvellement de son mandat de député à Berne, mais il n'est plus président de la commune : 43 % des électeurs de Sembrancher votent, fournissant une forte majorité de voix (70 %) à la liste radicale. Le revirement, spectaculaire, a quelque chose de mécanique quand on considère la coïncidence chronologique des faits.

Le prestige des personnalités a aussi été déterminant dans la destinée politique de Saint-Maurice, ville sans orientation stable. Les rivalités opposent ici deux familles : les Barman et les de Werra. La première incarne le radicalisme, la seconde le conservatisme. Leurs représentants y ont joui d'un pouvoir et d'une audience considérables. Jusque vers 1857, les Barman et leurs amis semblent dominer. C'est alors qu'en décembre, à l'occasion d'une élection complémentaire, Maurice Barman, ténor de la gauche, et Camille de Werra, « le rocher conservateur du Valais », s'affrontent directement pour la conquête du siège devenu vacant à Berne. La participation au scrutin, quoique modeste, est élevée pour l'époque, caractérisée par un très fort abstentionnisme. Elle est plus élevée à Saint-Maurice (58 %) que dans l'ensemble de l'arrondissement (53 %). De Werra est élu, mais Barman l'emporte dans la ville elle-même. Deux mois auparavant, un frère de Maurice, Joseph, avait été élu député à Berne mais avait refusé son mandat. La

lutte continue par la suite, comme le laissent supposer les majorités changeantes de la commune dans les consultations fédérales. Mais elle paraît tourner peu à peu à l'avantage des conservateurs. A partir des années 1880, Saint-Maurice vote généralement « à droite ». C'est l'époque où Charles de Werra, conseiller national, président de la commune et de la bourgeoisie, puis préfet du district, exerce une influence prépondérante sur la vie politique de la cité d'Agaune.

. . .

Maint connaisseur du Valais et de son passé aura probablement marqué son étonnement à la lecture de certains résultats livrés par notre petite étude. Pour lui comme pour la majorité de l'opinion, telle commune évoque telle tradition politique, conservatrice ou radicale. Or nos tableaux et la carte qui en est tirée perturbent peut-être cette image. Est-ce à dire qu'elle est fautive ? Ou n'est-ce pas plutôt notre analyse qui ne reflète pas fidèlement la réalité ?

A notre avis, personne n'est dans l'erreur. Mais la réalité est complexe, et c'est ce que nous voudrions souligner ici en guise de conclusion.

On observera d'abord que notre méthode de distribution des communes correspond en quelque sorte à une valeur moyenne, résumant de façon quelque peu grossière quatre-vingts ans d'histoire. Or il est évident, et c'est précisément l'une des deux dimensions dégagées dans cette étude (diversité et mobilité des attitudes), que la couleur politique d'une localité a pu fort bien être différente à un moment précis de l'époque considérée. La vérité n'est donc pas nécessairement la même si on la regarde sur le court ou le long terme, le long terme désignant dans le cas particulier plusieurs décennies.

En outre, et ce point nous paraît encore plus important, on constate dans le Bas-Valais, comme partout en Suisse et même à l'étranger, une différenciation des attitudes partisans en fonction du niveau géographique où elles s'expriment (Confédération, canton, commune) et en fonction du type de consultation populaire (élection ou votation) dans lequel elles

s'inscrivent. La combinaison de ces deux éléments produit donc six catégories d'acte électoral pouvant signifier, du moins en principe, autant de comportements différents.

Aucune étude systématique n'a encore été menée à ce sujet. La comparaison devrait permettre de préciser le degré de spécificité de chacune des six catégories. On s'accorde déjà à reconnaître que le citoyen suisse est généralement beaucoup plus discipliné dans les élections que dans les votations. Quant au niveau géographique de la consultation, nous avons donné plus haut des exemples d'historiens qui tendent à privilégier le niveau fédéral pour déterminer, avec le plus de vraisemblance possible, la réalité du rapport des forces partisans dans une région donnée. En estimant fondée cette préférence, on serait dès lors amené logiquement à établir un classement de fiabilité partisane des six catégories de vote, en plaçant en tête les élections fédérales et en queue les votations communales.

On se méfiera évidemment de la construction d'un tel schéma. On n'y fera appel qu'à titre de pure hypothèse. Nous pensons néanmoins qu'envisagé de la sorte, il peut constituer un point de départ valable à une enquête comparative. Enquête nécessitant bien entendu la mise en œuvre de vastes moyens. Dans ce contexte, notre modeste analyse n'a d'autre prétention que de se vouloir une information objective.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. A titre de collaborateur scientifique romand au Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne.
2. Erich Gruner, Georges Andrey, Ernst Frischknecht et Paul Ehinger : *Les élections au Conseil national (1848-1917)*, à paraître vers 1977-1978. Pour une présentation cavalière, voir *Annuaire suisse de science politique*, 15 (1975), p. 70 ss.
3. Roland Ruffieux : *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974, p. 73 et ss.
4. Du fait du bipartisme, la courbe conservatrice se déduit complétement de celle de l'adversaire, la ligne des 50 % montrant qui, des deux antagonistes, détient la majorité absolue à tel moment précis de la période.
5. Nous n'avons porté ces années ni dans le tableau 55 ni sur la carte. Pour 1931, le Bureau fédéral de statistique a publié les résultats par district et commune, mais ce n'est pas le cas pour les élections anté-

rieures, d'où l'impossibilité de calculer les chiffres du Bas-Valais. Nous n'avons pas dépouillé la presse d'époque pour y chercher d'éventuels résultats. Pour 1931, voir Bureau fédéral de statistique, *Elections au Conseil national 1931*, Statistiques de la Suisse, fascicule 23, Berne 1932, p. 93 ss.

6. Voir tableau 55, note 17.
7. Gérard Joris, *La vie politique de l'Entremont à la fin du XIXe siècle*, in *Société et culture du Valais contemporain*, Martigny 1974, p. 172.
8. Roland Ruffieux, *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande (1891-1949)*, Fribourg 1969.
9. Pierre-Michel Rey, *Le régime radical en Valais (1847-1857)*, Mémoire de licence, Fribourg 1971, p. 32 ; Gérard Joris, op. cit., p. 162.
10. Pierre Bugnard, *La vie politique à Charmey en Gruyère dans la seconde moitié du XIXe siècle*, Mémoire de licence, Fribourg 1975, dactyl.
11. Il s'agit de celles dont les dates figurent dans le tableau 55, à l'exception de six d'entre elles, à savoir : 1848, 1851, 1855 (deux), 1872 (scrutin de ballottage des élections principales) et 1890 (premier tour des élections principales, le 26 octobre). Nos recherches sur les résultats par commune de ces six consultations sont restées vaines. Nous profitons de l'occasion pour remercier les Archives cantonales du Valais, toujours empressées à répondre à nos demandes.

Tableau 55

Les élections au Conseil national dans le Bas-Valais de 1848 à 1917 et en 1931¹

| Date (2) | sp ad ad ₁ | Inscrits (4) | Votants (4) | Partici- pation (5) | Total voix (6) | Voix cons. en % | Voix rad. en % | Autres voix en % | Sièges à pourvoir | Sièges cons. | Sièges rad. | Autres sièges |
|------------|-----------------------------|-----------------------|-------------|------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|-----------------|----------------|------------------|
| 15.10.1848 | P | (9550) ⁷ | 2575 | (27) | 2336 | 9 | 91 | — | 2 | — | 2 | — |
| 26.10.1851 | P | 9641 | (2970) | (31) | 5785 | 41 | 59 | — | 2 | — | 2 | — |
| 29.10.1854 | P | 9387 | 4111 | 43 | 7781 | — | 69 | 31 ⁸ | 2 | — | 2 | — |
| 25.11.1855 | C ⁹ | (9300) | 4205 | (45) | (4000) | — | 43 ¹⁰ | 37 ¹¹ | 1 | — | — | — |
| 15.12.1855 | B ¹² | (9300) | (5400) | (58) | 5380 | — | 57 ¹⁰ | 43 ¹¹ | 1 | — | 1 | — |
| 7. 9.1856 | C | (9200) | 2940 | 32 | 2806 | 43 | 57 | — | 1 | — | 1 | — |
| 25.10.1857 | P | 9181 | 4084 | 45 | 7892 | 51 | 41 | 8 ¹³ | 2 | 1 | 1 | — |
| 6.12.1857 | C | (9200) | 4878 | 53 | 4871 | 52 | 48 | — | 1 | 1 | — | — |
| 28.10.1860 | P | 10423 | 5664 | 54 | 11221 | 45 | 55 | — | 2 | — | 2 | — |
| 25.10.1863 | P | 9032 | 4672 | 52 | 8930 | 38 | 62 | — | 2 | — | 2 | — |
| 28.10.1866 | P | 9567 | 5218 | 55 | 10320 | 45 | 55 | — | 2 | — | 2 | — |
| 31.10.1869 | P | 10124 | 6124 | 61 | 12195 | 39 | 61 | — | 2 | — | 2 | — |
| 7. 1.1872 | C | (10325) | 7574 | 73 | 7541 | 49 | 51 | — | 1 | — | 1 | — |
| 27.10.1872 | P | 10472 | 7351 | 70 | 14534 | 53 | 47 | — | 2 | 1 | — | — |
| 1872 | B | (10472) | 7714 | (74) | 7637 | 44 | 56 | — | 1 | — | 1 | — |
| 31.10.1875 | P | 10718 | 5995 | 56 | 11435 | 48 | 52 ¹⁴ | — | 2 | — | 2 | — |
| 27.10.1878 | P | 10144 | 6929 | 68 | 13846 | 52 | 48 | — | 2 | 2 | — | — |
| 30.10.1881 | P | 10933 | 8816 | 81 | 17627 | 53 | 47 | — | 2 | 2 | — | — |
| 26.10.1884 | P | 11011 | 7591 | 69 | 15065 | 57 | 43 | — | 2 | 2 | — | — |
| 23. 1.1887 | C | 11242 | 9197 | 82 | 9168 | 49 | 51 | — | 1 | — | 1 | — |
| 30.10.1887 | P | 11203 | 9707 | 87 | 19374 | 48 | 52 | — | 2 | — | 2 | — |
| 26.10.1890 | P | 11214 | 9263 | 83 | 18490 | 49,7 | 50,3 | — | 2 | — | 2 | — |
| 9.11.1890 | B | 11326 | 10047 | 89 | 10027 | 53 | 47 | — | 1 | 1 | — | — |
| 29.10.1893 | P | 11210 | 5375 | 48 | 10182 | 47 | 53 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 25.10.1896 | P | 11197 | 4062 | 36 | 7387 | 50,1 | 49,9 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 22.11.1896 | C | 11283 | 4872 | 43 | 4423 | 25 | 75 | — | 1 | — | 1 | — |
| 29.10.1899 | P | 11520 | 4274 | 37 | 7324 | 51 | 49 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 26.10.1902 | P | 11627 | 4435 | 38 | 7232 | 53 | 47 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 29.10.1905 | P | 11878 | 5041 | 42 | 7316 | 53 | 47 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 25.10.1908 | P | 12201 | 4909 | 40 | 8254 | 49,5 | 50,5 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 29.10.1911 | P | 12009 | 4649 | 39 | 7961 | 50,5 | 49,5 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 25.10.1914 | P | 12072 | 4791 | 40 | 8017 | 50,2 | 49,8 | — | 2 | 1 | 1 | — |
| 28.10.1917 | P | 12189 | 4815 | 40 | 9047 | 51 | 33 | 16 ¹⁶ | 2 | 1 | 1 | — |
| 10.1931 | P ¹⁷ | 13947 | 12029 | 86 | 71840 | 54 | 34 | 12 ¹⁸ | 2 | 1 | 1 | — |

Moyenne de participation électorale pour la période 1848-1917 : 54 %

¹ Voir explication dans le texte - ² Jour, mois, année - ³ P = élection principale, le dernier dimanche d'octobre, tous les trois ans à partir de 1848. C = élection complémentaire. B = scrutin de ballottage de l'élection immédiatement antérieure. - ⁴ Les chiffres entre parenthèses sont d'estimation. - ⁵ En % des inscrits. Les chiffres entre parenthèses sont calculés à partir de données partiellement ou totalement approximatives. - ⁶ Abstraction faite des voix éparses et des bulletins blancs et nuls. - ⁷ En 1848, le Bas-Valais forme deux arrondissements que nous avons ici regroupés. Pour les détails, voir Pierre-Michel Rey, *Le régime radical en Valais (1847-1857)*, Fribourg 1971, p. 220. - ⁸ Il s'agit à notre avis des partisans de la « fusion », mouvement national de réconciliation politique rassemblant surtout les formations de tendance centriste (libéraux et modérés des deux camps). En Romandie, les « fusionnistes » élaborent en 1854 le « Programme de Lausanne », œuvre de concertation supracantonale pour la défense du fédéralisme. - ⁹ Nous ignorons s'il s'agit du premier ou du second tour de scrutin. - ¹⁰ Tendance radicale modérée représentée par Maurice Filliez (?) - ¹¹ Tendance radicale dure représentée par Hippolyte Pignat (?) - ¹² Il s'agit du troisième et dernier tour de scrutin de cette élection complémentaire. - ¹³ Dissidence régionale (Martigny), de tendance modérée, chez les radicaux. - ¹⁴ Notre calcul fait abstraction de Louis Barman, radical présenté aussi par les conservateurs. - ¹⁵ Maurice Chapelet, « indépendant » soutenu par les radicaux. - ¹⁶ Dissidence des Jeunes radicaux, représentée par Camille Desfayes. - ¹⁷ Election au système proportionnel englobant l'ensemble du canton. Les chiffres présentés concernent seulement le territoire couvert jusqu'en 1919 par l'ancien arrondissement fédéral du Bas-Valais. En revanche, il n'est pas possible de procéder à une distribution bas-valaisanne des sièges et candidats. Sur les six sièges, l'un va au conservateur Maurice Troillet de Bagnes, l'autre au radical Camille Crittin de Martigny-Ville. Les quatre autres sont occupés par des conservateurs du Haut et du Centre du canton. ¹⁸ Socialistes.

Tableau 56

**La tradition politique des communes dans le Bas-Valais
de 1850 à 1930**

Essai de classification

| Groupe | Définition | Total des communes ¹ |
|--------|---|---------------------------------|
| I | Tradition radicale forte à très forte : communes votant « radical » dans 80 à 100 % des cas | 7 |
| II | Tradition radicale moyenne à forte : communes votant « radical » dans 60 à 79 % des cas | 11 |
| III | Sans tradition partisane qualifiée : communes votant « radical » ou « conservateur » dans moins de 60 % des cas | 8 |
| IV | Tradition conservatrice moyenne à forte : communes votant « conservateur » dans 60 à 79 % des cas | 6 |
| V | Tradition conservatrice forte à très forte : communes votant « conservateur » dans 80 à 100 % des cas | 6 |
| I - V | Total des communes du Bas-Valais de 1863 à 1900 ² | 38 |

¹ Pour le catalogue des communes de chaque groupe, voir tableau 57 ainsi à la carte.

² Jusqu'à et y compris 1860, l'arrondissement fédéral du Bas-Valais comprend aussi l'ensemble du district de Conthey. A partir de 1863, seuls Ardon et Chamoson en font partie. En 1900, Trient est séparé de Martigny-Combe pour former une commune autonome. En 1912, le même statut est accordé à Vernayaz, jusque-là rattaché à Salvan. Durant la période étudiée, La Bâtiаз et Martigny-Bourg constituent des communes indépendantes. Elles ont fusionné avec Martigny-Ville, respectivement en 1856 et 1964. Pour les raisons techniques, nous n'avons pas rétabli ces deux localités sur la carte.

Tableau 58 : Enracinement local des conseillers nationaux bas-valaisans (1848-1919)

| Nom et prénom | Conseil national | Parti | Origine | Naissance | Décès | Activité ou fonction locale ¹ |
|----------------------|----------------------|---------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| Barman Joseph | 1857 ² | rad. | St-Maurice | St-Maurice | St-Maurice | Prés. de St-Maurice |
| Barman Louis | 1860-1878 | rad. | St-Maurice | St-Maurice | St-Maurice | Prés. de St-Maurice |
| Barman Maurice | 1848-1857 | rad. | Sallion et St-Maurice | St-Maurice | Sallion | Prés. bourgeois de Sallion |
| Bioley Henri | 1895-1905 | cons. | St-Maurice et Massongex | Forli (It.) | Monthey | Prés. Tribunal Monthey |
| Chappelet Maurice | 1887-1890 | indép. ³ | Salvan | St-Maurice | St-Maurice | Préfet district St-Maurice |
| Claivaz Maurice | 1856-1857 | rad. | Sembrancher | Sembrancher | Martigny-Ville | Prés. bourg. Sembrancher |
| Créton Maurice | 1863-1871 | rad. | Martigny-Bourg | Martigny ⁴ | Martigny ⁴ | Prés. de Martigny-Bourg |
| Dénériaz Alexandre | 1872, 1875-1878 | rad. | Sion | Sion | Sion | Président de Sion |
| Desfayes Camille | 1896-1908 | rad. | Leytron et Riddes | Leytron | Martigny ⁵ | avocat-notaire, Martigny-V. |
| Filliez Maurice | 1856 | rad. | Bagnes | Bagnes | Bagnes | Prés. de Bagnes |
| Gaillard Emile | 1887-1906 | rad. | Orsières | Orsières | Sembrancher | Prés. de Sembrancher |
| Gross Louis | 1872-1875 | cons. | Martigny-Bourg | Martigny-Bourg | Saxon | Prés. de Martigny-Bourg |
| Joris Fidèle | 1878-1886 | cons. | Orsières | Orsières | Orsières | Prés. d'Orsières |
| Lavallaz (de) Eugène | 1908-1919 | rad. | Collombey, Sion et Viège | Collombey | Collombey | Prés. de Collombey |
| Luder Antoine | 1857-1860 | cons. | Sembrancher | Sembrancher | Sembrancher | Prés. de Sembrancher |
| Pélissier Maurice | 1905-1911, 1918-1921 | cons. | Mex | St-Maurice | St-Maurice | Négociant à St-Maurice |
| Pottier Adrien | 1848-1855 | rad. | Monthey | Monthey | Monthey | Prés. de Monthey |
| Tissières Jules | 1911-1918 | cons. | Orsières | Martigny ⁵ | Martigny ⁵ | Avocat-notaire et sous-préfet à Martigny ⁶ |
| Torrent Joseph | 1860-1963 | rad. | Monthey | Monthey | Monthey | Prés. de Monthey |
| Werra (de) Camille | 1858-1960 | cons. | Loèche, Martigny et St-Maurice | St-Maurice | St-Maurice | Prés. commune et bourg. de St-Maurice |
| Werra (de) Charles | 1878-1887, 1890-1895 | cons. | St-Maurice | Ravenne (It) | St-Maurice | Prés. commune et bourg. de St-Maurice |

¹ Avant, pendant ou après le mandat de conseiller national. Nous avons considéré comme local le siège d'une fonction régionale - ² Refuse son élection - ³ Candidat des radicaux, mais siège au centre à Berne - ⁴ Nous présumons qu'il s'agit de Martigny-Bourg - ⁵ Sans indication plus précise - ⁶ Nous présumons qu'il s'agit de Martigny-Ville.

Tableau 57

Arrondissement fédéral du Bas-Valais : évolution politique générale des communes (1848-1931) ¹

Groupe I : communes de forte à très forte tradition radicale (en % des voix radicales)

| Commune | 1850-59 | | 1860-69 | | 1870-79 | | 1880-89 | | 1890-99 | | 1900-09 | | 1910-18 | | 1931 | | | | | | | | |
|----------------|-------------------------|---------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|------|----------|----|------|----|----|------|----|----|
| | Année retenue voix 2 | part. 3 | Année retenue voix | part. | | N. part. | | | | | | | |
| Charrat | 76 | 42 | 1857c ⁴ | 98 | 72 | 1860 | 92 | 70 | 1872c | 89 | 95 | 1887 | 88 | 100 | 1890 | 52 | 42 | 1905 | 52 | 48 | 1911 | 60 | 89 |
| Collonges | 100 | 47 | 1854 | 93 | 69 | 1863 | 81 | 82 | 1872c | 75 | 88 | 1887 | 56 | 86 | 1890 | 50 | 60 | 1902 | 50 | 53 | 1917 | 50 | 53 |
| Martigny-Ville | 96 | 58 | 1857c | 92 | 77 | 1863 | 82 | 73 | 1872c | 83 | 94 | 1887 | 74 | 87 | 1890 | 56 | 29 | 1905 | 50 | 46 | 1917 | 56 | 91 |
| Riddes | 94 | 74 | 1854 | 94 | 91 | 1863 | 99 | 91 | 1872c | 69 | 94 | 1887 | 67 | 97 | 1890 | 58 | 45 | 1902 | 53 | 41 | 1917 | 65 | 91 |
| Sallion | 69 | 100 | 1857c | 100 | 100 | 1860 | 72 | 100 | 1872c | 65 | 95 | 1887 | 59 | 96 | 1890 | 62 | 69 | 1908 | 44 | 80 | 1911 | 29 | 98 |
| Saxon | 99 | 47 | 1857c | 100 | 76 | 1863 | 96 | 90 | 1872c | 84 | 91 | 1887 | 76 | 94 | 1890 | 74 | 34 | 1905 | 50 | 28 | 1917 | 45 | 85 |
| Vouvry | 100 | 77 | 1857 | 99 | 79 | 1860 | 92 | 57 | 1872c | 86 | 77 | 1887 | 84 | 81 | 1890 | 53 | 48 | 1908 | 50 | 52 | 1917 | 51 | 84 |

Groupe II : communes de moyenne à forte tradition radicale (en % des voix radicales)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|----|----|-------|----|----|------|----|----|-------|----|----|-------|----|-----|------|----|----|------|----|----|------|----|----|
| Ardon | 46 | 65 | 1857 | 27 | 66 | 1860 | 55 | 76 | 1872 | 56 | 98 | 1887 | 51 | 94 | 1890 | 50 | 70 | 1905 | 51 | 63 | 1917 | 38 | 92 |
| Bourg-St-Pierre | 32 | 48 | 1857 | 31 | 43 | 1860 | 60 | 81 | 1872 | 56 | 98 | 1887 | 51 | 91 | 1890 | 56 | 65 | 1905 | 51 | 37 | 1911 | 49 | 83 |
| Bovernier | 85 | 75 | 1856c | 99 | 92 | 1860 | 53 | 78 | 1872 | 57 | 98 | 1887 | 60 | 100 | 1890 | 60 | 47 | 1905 | 51 | 53 | 1911 | 28 | 91 |
| Chamoson | 58 | 76 | 1857c | 43 | 89 | 1869 | 48 | 83 | 1872c | 68 | 94 | 1887 | 65 | 93 | 1890 | 53 | 73 | 1905 | 51 | 65 | 1911 | 40 | 93 |
| Champéry | 86 | 64 | 1857 | 77 | 85 | 1860 | 57 | 85 | 1878 | 50 | 95 | 1887 | 51 | 95 | 1890 | 48 | 53 | 1908 | 55 | 48 | 1911 | 37 | 94 |
| Collombey | 51 | 51 | 1857c | 67 | 61 | 1860 | 58 | 78 | 1872 | 55 | 82 | 1887c | 65 | 91 | 1890 | 54 | 57 | 1908 | 47 | 60 | 1911 | 36 | 85 |
| La Bâtie | 3 | 36 | 1857c | 78 | 64 | 1866 | 86 | 81 | 1875 | 65 | 90 | 1887 | 50 | 95 | 1890 | 52 | 47 | 1905 | 48 | 53 | 1917 | 32 | 87 |
| Monthey | 58 | 43 | 1857 | 62 | 68 | 1869 | 66 | 77 | 1878 | 70 | 84 | 1887 | 63 | 93 | 1890 | 50 | 34 | 1908 | 50 | 28 | 1911 | 42 | 79 |
| Port-Valais | 77 | 86 | 1857c | 65 | 75 | 1863 | 76 | 81 | 1872c | 65 | 84 | 1887 | 64 | 93 | 1890 | 51 | 32 | 1902 | 50 | 45 | 1917 | 38 | 81 |
| Saint-Gingolph | 89 | 67 | 1857c | 73 | 59 | 1860 | 71 | 72 | 1872 | 52 | 74 | 1881 | 52 | 74 | 1890 | 57 | 36 | 1908 | 50 | 32 | 1917 | 20 | 80 |
| Sembrancher | 62 | 42 | 1857c | 70 | 56 | 1869 | 79 | 81 | 1872c | 72 | 96 | 1887 | 72 | 91 | 1890 | 54 | 45 | 1908 | 57 | 45 | 1911 | 43 | 81 |

Groupe III : communes sans tradition partisane qualifiée (en $\frac{0}{10}$ des voix conservatrices)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------|----|----|-------|----|----|------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|------|----|----|------|----|----|------|----|----|
| Dorénav | 58 | 55 | 1857c | 0 | 62 | 1869 | 43 | 79 | 1872c | 36 | 92 | 1887 | 88 | 86 | 1890 | 59 | 54 | 1905 | 50 | 46 | 1911 | 60 | 80 |
| Fully | 3 | 53 | 1857c | 31 | 62 | 1866 | 55 | 68 | 1872c | 44 | 92 | 1887 | 37 | 96 | 1890 | 64 | 00 | 1905 | 53 | 44 | 1911 | 58 | 91 |
| Iséables | 99 | 60 | 1857c | 78 | 90 | 1860 | 92 | 83 | 1872 | 73 | 79 | 1887c | 60 | 86 | 1890 | 49 | 47 | 1905 | 60 | 46 | 1911 | 41 | 73 |
| Leytron | 0 | 78 | 1857c | 0 | 81 | 1866 | 42 | 92 | 1878 | 68 | 92 | 1887c | 64 | 94 | 1890 | 51 | 00 | 1905 | 52 | 57 | 1911 | 60 | 80 |
| Liddes | 87 | 43 | 1854 | 69 | 42 | 1860 | 67 | 60 | 1872 | 42 | 87 | 1887 | 45 | 80 | 1890 | 38 | 24 | 1908 | 46 | 37 | 1911 | 55 | 88 |
| Martigny-Bourg | 66 | 84 | 1857c | 19 | 60 | 1866 | 44 | 72 | 1872 | 35 | 84 | 1887 | 40 | 87 | 1890 | 50 | 25 | 1908 | 53 | 37 | 1917 | 39 | 75 |
| Martigny-Combe | 35 | 38 | 1857c | 30 | 50 | 1863 | 74 | 59 | 1872 | 54 | 79 | 1887 | 51 | 86 | 1890 | 49 | 27 | 1905 | 53 | 31 | 1911 | 59 | 88 |
| Massongex | 54 | 61 | 1856c | 55 | 79 | 1863 | 44 | 78 | 1872 | 56 | 69 | 1887 | 71 | 79 | 1890 | 47 | 70 | 1905 | 42 | 49 | 1911 | 66 | 90 |

Groupe IV : communes de moyenne à forte tradition conservatrice (en $\frac{0}{10}$ des voix conservatrices)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|-----|----|-------|----|----|------|-----|----|-------|----|----|------|----|----|------|----|----|------|----|----|------|-----|----|
| Evionnaz | 23 | 53 | 1857c | 49 | 60 | 1866 | 71 | 65 | 1872c | 56 | 83 | 1887 | 68 | 87 | 1890 | 57 | 59 | 1905 | 53 | 55 | 1917 | 59 | 89 |
| Finhaut | 100 | 56 | 1857c | 26 | 59 | 1866 | 97 | 76 | 1872c | 82 | 92 | 1887 | 67 | 93 | 1890 | 55 | 58 | 1905 | 53 | 42 | 1917 | 62 | 77 |
| Mex | 71 | 70 | 1857c | 32 | 47 | 1869 | 100 | 70 | 1872c | 79 | 92 | 1887 | 96 | 95 | 1890 | 53 | 74 | 1902 | 50 | 70 | 1911 | 100 | 93 |
| Orsières | 97 | 50 | 1857 | 43 | 58 | 1869 | 65 | 68 | 1872 | 45 | 82 | 1887 | 51 | 81 | 1890 | 51 | 30 | 1902 | 51 | 27 | 1911 | 53 | 90 |
| Saint-Maurice | 45 | 58 | 1857c | 49 | 61 | 1863 | 58 | 65 | 1878 | 57 | 72 | 1887 | 76 | 81 | 1890 | 54 | 51 | 1905 | 49 | 36 | 1917 | 57 | 82 |
| Salvan | 76 | 62 | 1857 | 87 | 73 | 1860 | 54 | 85 | 1872c | 63 | 91 | 1887 | 62 | 93 | 1890 | 57 | 62 | 1905 | 52 | 53 | 1917 | 64 | 93 |

Groupe V : communes de forte à très forte tradition conservatrice (en $\frac{0}{10}$ des voix conservatrices)

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|-----|----|-------|----|----|------|----|----|-------|----|----|-------|----|----|------|----|----|------|----|----|------|----|----|
| Bagnes | 91 | 54 | 1857 | 65 | 71 | 1869 | 65 | 81 | 1872c | 65 | 91 | 1887 | 68 | 88 | 1890 | 65 | 33 | 1905 | 50 | 40 | 1917 | 73 | 78 |
| Troistorrents | 96 | 43 | 1857c | 65 | 59 | 1869 | 92 | 77 | 1878 | 89 | 94 | 1887 | 89 | 93 | 1890 | 70 | 39 | 1902 | 70 | 34 | 1911 | 91 | 82 |
| Val-d'Illeaz | 99 | 51 | 1857c | 74 | 79 | 1869 | 62 | 86 | 1872 | 87 | 87 | 1887 | 94 | 93 | 1890 | 70 | 67 | 1902 | 53 | 47 | 1911 | 97 | 93 |
| Vérossaz | 91 | 52 | 1857c | 81 | 45 | 1866 | 71 | 68 | 1872c | 80 | 65 | 1887 | 84 | 80 | 1890 | 51 | 54 | 1902 | 51 | 44 | 1911 | 85 | 90 |
| Vionnaz | 30 | 53 | 1857 | 69 | 75 | 1860 | 76 | 79 | 1872 | 88 | 94 | 1887c | 89 | 92 | 1890 | 54 | 58 | 1905 | 53 | 50 | 1917 | 82 | 93 |
| Vollèges | 100 | 44 | 1856c | 70 | 48 | 1869 | 60 | 70 | 1872c | 59 | 85 | 1887c | 88 | 86 | 1890 | 67 | 23 | 1905 | 50 | 21 | 1917 | 77 | 86 |

¹ A partir de l'introduction de la représentation proportionnelle (1919), le canton ne forme plus qu'une seule entité électorale sur le plan fédéral. - ² En % du total, non compris les bulletins blancs et nuls ni les voix éparées. - ³ Participation au scrutin, en % des inscrits. - ⁴ c = élection complémentaire (voir date dans le tableau 55).

| LISTE DES TABLEAUX | page |
|--|------|
| 1. L'émigration valaisanne et suisse de 1874 à 1925 | 13 |
| 2. Permis de séjour et d'établissement en Valais | 23 |
| 3. Mouvement des importations et des exportations | 26 |
| 4. Importations par catégories (en % du total) | 29 |
| 5. Exportations (en % du total) | 31 |
| 6. Les ouvriers de fabrique en 1911 | 51 |
| 7. Evolution de la population du Valais et de la Suisse de 1800 à 1970 | 67 |
| 8. Répartition de la population valaisanne dans les districts | 74 |
| 9. La population du Valais selon l'origine | 75 |
| 10. Répartition de la population active par secteurs | 85 |
| 11. Naissances et mariages en Valais et en Suisse | 94 |
| 12. Les décès en Valais et en Suisse | 107 |
| 13. Nombre annuel de décès pour 1000 vivants de chaque classe d'âge | 110 |
| 14. Pyramide des âges du Valais en 1970 | 115 |
| 15. Evolution du taux d'activité | 135 |
| 16. Personnes actives dans le secteur primaire | 137 |
| 17. Personnes actives dans le secteur secondaire | 138 |
| 18. Personnes actives dans le secteur tertiaire | 139 |
| 19. Groupes socio-économiques et âge | 142 |
| 20. Pourcentage des femmes universitaires dans les différentes facultés | 151 |
| 21. Structure démographique de Vouvry en 1960 | 186 |
| 22. Structure démographique de Vouvry en 1970 | 187 |
| 23. Personnes actives par secteurs économiques | 189 |
| 24. Revenu fiscal de Vouvry par branches économiques de 1960 à 1970 | 190 |
| 25. Délimitation régionale de l'Association du Chablais | 197 |
| 26. Indice du revenu fiscal moyen par habitant des communes valaisannes de l'Association du Chablais | 201 |
| 27. Participation électorale et rapport de forces des partis dans le Bas-Valais de 1850 à 1930 | 247 |
| 28. La tradition politique des communes du Bas-Valais de 1850 à 1930 | 252 |

| LISTE DES GRAPHIQUES | page |
|---|------|
| 1. Moyenne annuelle des départs par décennie | 12 |
| 2. Moyenne annuelle de l'émigration outre-mer par district | 14 |
| 3. Ressortissants du Valais domiciliés en Suisse | 21 |
| 4. Population valaisanne dans les cantons suisses | 22 |
| 5. Ressortissants suisses et étrangers habitant le Valais | 22 |
| 6. Augmentation de la population valaisanne | 24 |
| 7. Origine des ressortissants étrangers en Valais | 25 |
| 8. Moyenne annuelle de l'excédent des importations | 27 |
| 9. Moyenne annuelle des indices de l'importation en Valais | 28 |
| 10. Moyenne annuelle des indices de l'exportation du Valais | 30 |
| 11. Etat de la propriété foncière en Valais, en 1874 | 37 |
| 12. Importation des céréales et farines | 38 |
| 13. Exportation des vins et des fruits | 39 |
| 14. Exportation des pierres et du charbon | 46 |
| 15. Exportation de l'industrie lourde | 47 |
| 16. Exportations industrielles, en % de la valeur | 49 |
| 17. Répartition des fabriques par district en 1911 | 52 |

| | |
|--|-----|
| 18. Répartition des carrières et des mines par district en 1910 | 53 |
| 19. Mouvement et bilan de la population | 72 |
| 20. Répartition de la main-d'œuvre selon la branche économique | 80 |
| 21. Répartition de la population active par secteur économique | 88 |
| 22. Age au mariage, 1876-1885 | 95 |
| 23. Population en âge de contracter mariage d'après l'état civil | 97 |
| 24. Age au mariage, 1931-1973 | 98 |
| 25. Taux global de fécondité légitime | 104 |
| 26. Rang des enfants à la naissance, fécondité légitime | 104 |
| 27. Taux de mortalité grippale | 108 |
| 28. La mortalité infantile | 112 |
| 29. Répartition de la main-d'œuvre par secteurs en 1970 | 136 |
| 30. Répartition de la main-d'œuvre selon le statut dans la profession | 140 |
| 31. Comparaison des salaires mensuels bruts en 1974 | 143 |
| 32. Rapport entre discrimination des salaires et nombres d'habitants d'une commune | 144 |
| 33. Nombre des gymnasiens et type d'études | 150 |
| 34. Questions posées aux communes concernant l'autonomie communale | 165 |
| 35. Questions posées aux communes concernant la coopération intercommunale | 167 |
| 36. Personnel de la fonction publique | 169 |
| 37. Evolution démographique de Vouvry et taux d'accroissement | 175 |
| 38. Evolution démographique comparative de 1900 à 1960 | 176 |
| 39. Population par classe d'âge et par sexe en 1960 | 176 |
| 40. Bilan démographique de Vouvry : 1941-1960 | 177 |
| 41. Etude comparative de la population active par secteur économique en 1960 | 178 |
| 42. Etude comparative du revenu fiscal du secteur secondaire en 1960 | 178 |
| 43. Productivité individuelle et financière du travail dans les trois secteurs économiques en 1960 | 179 |
| 44. Revenu fiscal moyen par tête de population en 1960 | 179 |
| 45. Evolution démographique de 1960 à 1970 | 184 |
| 46. Population par classe d'âge et par sexe en 1970 | 184 |
| 47. Bilan démographique, 1960-1970 | 185 |
| 48. Etude comparative de la population active par secteur économique | 188 |
| 49. Migrations quotidiennes | 191 |
| 50. Pôles d'attraction et lieux de provenance de la main-d'œuvre de Vouvry en 1972 | 191 |
| 51. Productivité individuelle financière du secteur primaire | 193 |
| 52. Productivité individuelle financière du secteur secondaire | 194 |
| 53. Productivité individuelle financière du secteur tertiaire | 195 |
| 54. Facteurs de développement démographique des communes de l'Association du Chablais | 199 |
| 55. Les élections au Conseil national dans le Bas-Valais de 1848 à 1917 et en 1931 | 264 |
| 56. La tradition politique des communes dans le Bas-Valais de 1850 à 1930 | 266 |
| 57. Arrondissement fédéral du Bas-Valais : évolution politique générale des communes | 268 |
| 58. Enracinement local des conseillers nationaux bas-valaisans | 267 |

TABLE DES MATIÈRES

| | page |
|---|------|
| Avant-propos | 5 |
| † Gérald Arlettaz : Les transformations économiques et le développement du Valais, 1850-1914 | 9 |
| † Jean-Henri Papilloud : La population valaisanne à l'époque contemporaine | 63 |
| † Maria-Pia Tschopp : La condition de la femme en Valais, intégration professionnelle et incidences culturelles | 127 |
| Albert Arlettaz : Fédéralisme et collectivités locales : l'exemple de Vouvry | 157 |
| Géo Bétrisey : Le Valais face à l'aménagement du territoire | 207 |
| Ouvertures : Georges Andrey : Les élections au Conseil national dans le Bas-Valais, 1850-1930 | 243 |

Achévé d'imprimer
en juillet 1976
sur les presses
de l'Imprimerie Montfort
1920 Martigny (Suisse)

